

**CB2A FICHIER
VERSION 1.5.0**

"Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L.122.5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122.4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335.2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle".

SOMMAIRE

1.	Structure du document	3
2.	Présentation du document.....	4
2.1.	Préambule.....	4
2.2.	Périmètre de la version	4
3.	Liste des modifications version 1.5.0	5

1. STRUCTURE DU DOCUMENT

Ce document est composé des volumes suivants :

- Volume 1 : Principes Généraux**
- Volume 2 : Dictionnaire des champs de données**
- Volume 3.1 : Gestion de Réseaux**
- Volume 3.2 : Paramétrage**
- Volume 3.3 : Etat fonctionnel**
- Volume 3.4 : Remise**
- Volume 3.5 : Compte Rendu de Réception**
- Volume 3.6 : Autorisation – Remise Vente A Distance**
- Volume 3.7 : Autorisation Vente A Distance**
- Volume 3.8 : Relevé des Mouvements Financiers**
- Volume 3.9 : Gestion des Impayés**

2. PRESENTATION DU DOCUMENT

2.1. PREAMBULE

Cette version est une version complète basée sur le document CB2A FICHIER version regroupée.

2.2. PERIMETRE DE LA VERSION

Les services de paiement ci-dessous sont couverts par cette version :

- Paiement de proximité
- Paiement sur automate
- Vente à distance
- Vente à distance sécurisée
- Paiement pour la location de biens et services (PLBS)
- Paiement récurrent
- Paiement sur automate de location
- Paiement sur automates bancaires multiservices
- Transfert de fonds

Les technologies ci-dessous sont couvertes par cette version :

- Carte en mode contact
- Carte en mode sans contact
- Porteur non présent – Vente à distance
- Porteur non présent – Vente à distance sécurisée

Les fonctionnalités ci-dessous sont couvertes par cette version :

- Autorisation partielle
- Portefeuilles numériques

3. LISTE DES MODIFICATIONS VERSION 1.5.0

Volume	§/Col.	Champ	Type	Modification
Volume 1 PGX	§2.1			Suppression de la référence à EBCDIC
	§5.2.5			Suppression de la référence à EBCDIC
	§5.4			Suppression de la référence à EBCDIC
Volume 2 DICO				<p>Identifiant du type de message</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajout de l'identifiant 0406 pour un message de demande de redressement • Ajout de l'identifiant 0416 pour un message de réponse à une demande de redressement <p>Modification de la Liste alphabétique et la Liste par numéro de champ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajout des champs suivants : champ 30, champ 46 type DF94, 46 type DF96, 46 type DF97, champ 47 type 30, 47 type 32, champ 58 type 0417, 58 type 0418, 58 type 0805, 58 type 0809, champ 72 type DF46, 72 type DF48 • Champs ou types supprimés : 72 type DF10, 72 type DF11, 72 type DF12, 72 type DF14, 72 type DF15, 72 type DF1C, 72 type DF2E • Modification du format du champ 72 type DF0D <p>Modification dans tout le dictionnaire : suppression des références aux versions précédentes.</p>
§2.2.5				Suppression de la référence à EBCDIC
§2.2.6.3				Suppression de la référence à EBCDIC
§2.3.4				Suppression du paragraphe « Précisions sur la gestion des versions »
	30			Ajout du champ « Montant d'origine (Amount, original transaction) »
	39			Champ « Code action » Complément d'informations sur action immédiate : modification de la définition
	46			Champ « Configuration du Système et des Points d'Acceptation » Liste 'Type d'élément de données' : <ul style="list-style-type: none"> • Ajout des types : DF94, DF96, DF97
	DF68			Modification du type « Paramètres de l'état fonctionnel V2 » Suppression de la table 28 Ajout de la table 36
	DF94			Ajout du type « Complément d'information du numéro de série »
	DF96			Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation »
	DF97			Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED »
	47			Champ « Données complémentaires nationales » Liste 'Type d'élément de données' : <ul style="list-style-type: none"> • Ajout des types : 30, 32
	01			Modification du type « Raison de la demande d'autorisation » Ajout des valeurs : 1671, 1672, 4000, 4007, 4200, 4201, 4202, 4203, 4204
	02			Modification du type « environnement réglementaire / technique de la transaction » Ajout de la valeur 48: Paiement sur automate hors contexte CB
	03			Modification du type « Type de facture/procédure » La valeur 5 devient RUF
	30			Ajout du type « Capacité additionnelle de lecture de carte »
	32			Ajout du type « ITP du Point d'acceptation »
	48			Modification du type «TASA » Ajout des valeurs : 48, B0, B1, B2, B3 Ajout du tableau de correspondance TASA/ERT
	58			Champ « Réservé national » Liste 'Type d'élément de données' : <ul style="list-style-type: none"> • Ajout des types : 0417, 0418, 0809
	0409			Modification du format du type « Informations relatives au traitement du

Volume	§/Col.	Champ	Type	Modification
				cryptogramme commerce électronique » en anp1
			0417	Ajout du type « Données additionnelles portefeuilles numériques »
			0418	Ajout du type « Identifiant wallet »
			0805	Ajout du type « Services optionnel supportés (domaine accepteur) »
			0809	Ajout du type « Type d'édition du ticket porteur »
			FF50	Modification du type « Motif de la transaction non aboutie » Modification de la définition Modification de la liste
	71			Champ « Gestion Transfert (sens Acquéreur-Accepteur) » Identification du fichier Suppression de la table 28 Ajout de la table 36
	72			Champ « Données transférées » Liste 'Type d'élément de la donnée' : <ul style="list-style-type: none"> Suppression des identifiants fichiers : 21 (non compatible IP), 22 (non compatible IP), 23 (non compatible IP), 25 (non compatible IP), 26 (non compatible IP), 28 Modification des libellés des tables et suppression des annotations de versions : 21 (compatible IP), 22 (compatible IP), 23 (compatible IP), 25 (compatible IP), 26 (compatible IP), 32 (compatible IP) Ajout de la table 36 « Paramètres édition première ligne ticket » listes des types possibles : <ul style="list-style-type: none"> Ajout des types : DF46, DF48 Suppression des types : DF10, DF11, DF12, DF14, DF15, DF1C, DF2E
			DF0D	Modification du type « Paramètres applicatifs v2 » Codes activation fonctions <ul style="list-style-type: none"> Attribution des valeurs aux bits 5, 6, et 7 de l'octet 2 Modification de la description des bits 1 et 2 de l'octet 2
			DF10	Suppression du type « Paramètres télécommunication télécollecte »
			DF11	Suppression du type « Paramètres télécommunication téléparamétrage »
			DF12	Suppression du type « Paramètres télécommunication autorisation »
			DF14	Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 1 »
			DF15	Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 2 »
			DF1C	Suppression du type « Identifiant pseudo-session de l'accepteur de carte »
			DF2C	Modification du type « Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Elément de contrôle d'accès au système acquéreur de téléchargement » Modification de la définition
			DF2D	Modification du type « Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Référence du logiciel à télécharger » Modification de la définition
			DF2E	Suppression du type « Paramètres téléchargement enveloppe 2 / Paramètre numéro logique du système d'acceptation »
			DF43	Type « Paramètres d'appel télécommunication » Modification de la définition
			DF44	Type « Paramètres de téléchargement enveloppe 2 » Modification de la définition
			DF46	Ajout du type « Données appel récurrent »
			DF48	Ajout du type « Libellé du réseau d'acceptation »
	77			Champ « Nombre de transactions d'annulation de débit » Modification de la définition
	89			Champ « Montant total des transactions d'annulation de débit » Modification de la définition

Volume 3.2 PARAMET RAGE	Bloc Transfert de tables		
	Col. B	Transfert de tables de paramètres : 0360	
		72	Champ « Données transférées »
		DF10	Suppression du type « Paramètres télécommunication télécollecte »
		DF11	Suppression du type « Paramètres télécommunication téléparamétrage »

Volume	§/Col.	Champ	Type	Modification
			DF12	Suppression du type « Paramètres télécommunication autorisation »
			DF14	Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 1 »
			DF15	Suppression du type « Paramètres télécommunication téléchargement enveloppe 2 »
			DF1C	Suppression du type « Identifiant pseudo-session de l'accepteur de carte »
			DF2C	Modification du type « Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Elément de contrôle d'accès au système acquéreur de téléchargement » La condition devient : « facultatif si les paramètres d'appel de télécommunication de téléchargement de l'enveloppe 1 sont renseignés, absent sinon »
			DF2D	Modification du type « Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Référence du logiciel à télécharger » La condition devient : « facultatif si les paramètres d'appel de télécommunication de téléchargement de l'enveloppe 1 sont renseignés, absent sinon »
			DF2E	Suppression du type « Paramètres téléchargement enveloppe 2 / Paramètre numéro logique du système d'acceptation »
			DF43	Modification du type « Paramètres d'appel télécommunication » La condition devient : « un seul type peut être présent »
			DF45	Modification du type « Identifiant pseudo-session étendu de l'accepteur de carte » La condition devient : « un seul type peut être présent »
			DF46	Ajout du type « Données appel récurrent Enveloppe 1 » avec la condition « facultatif si type DF43 des paramètres de téléchargement de l'enveloppe 1 est renseigné, absent sinon »
			DF48	Ajout du type « Libellé du réseau d'acceptation » avec la condition « un seul type peut être présent »

Volume 3.3 ETAT FONCTION NEL	Bloc Demande d'état fonctionnel		
	Col. D		Etat fonctionnel positif : 0610/0644
		46	Champ « Configuration du Système et des Points d'Acceptation »
			DF55 Modification du type « Compléments de données de référence du système d'acceptation » la condition devient : « obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon »
			DF94 Ajout du type « Complément d'information du numéro de série » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »
			DF96 Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »
			DF97 Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon »

Volume 3.4 REMISE	Bloc remise (hors sans contact)		
	Col. B		Initialisation remise dégradée (hors sans contact) : 0346
		46	Champ « Configuration du Système et des Points d'Acceptation »
			DF5D Modification du type « SIRET » La condition devient : « obligatoire si téléparamétré, absent sinon »
Col. C		Corps de remise (hors sans contact) : 0146/0246/0446	
		46	Champ « Configuration du Système et des Points d'Acceptation »
			DF96 Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
			DF97 Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
	47	Champ « Données complémentaires nationales »	
			30 Ajout du type « Capacité additionnelle de lecture de carte » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
			32 Ajout du type « ITP du point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »

Volume	§/Col.	Champ	Type	Modification
	Col. D	58		Champ « Réservé national »
			0414	Modification du type « Données complémentaires de commerce électronique » La condition devient « obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0415 présent »
			0415	Modification du type « Dénomination du portefeuille numérique » La condition devient « obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0418 absent »
			0417	Ajout du type « Données additionnelles portefeuilles numériques » avec la condition « obligatoire si disponible pour un portefeuille numérique et si champ 58 type 0418 présent, absent sinon »
			0418	Ajout du type « Identifiant wallet » avec la condition « obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0415 absent, absent sinon »
			0603	Modification du type « Agent Unique ID » La condition devient : « obligatoire pour une transaction V.me »
			0809	Ajout du type « Type d'édition du ticket porteur » avec la condition « obligatoire si le type d'édition du ticket est saisi par le porteur »
			FF50	Ajout du type « Motif de la transaction non aboutie » avec la condition « obligatoire si disponible dans le cadre d'un message 0446, absent sinon »
				Corps de remise dégradée (hors sans contact) : 0146/0246/0446
			46	Champ « Configuration du Système et des Points d'Acceptation »
				DF96 Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
				DF97 Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
			47	Champ « Données complémentaires nationales »
				30 Ajout du type « Capacité additionnelle de lecture de carte » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
				32 Ajout du type « ITP du point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
			58	Champ « Réservé national »
				0417 Ajout du type « Données additionnelles portefeuilles numériques » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
				0418 Ajout du type « Identifiant wallet » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
				0809 Ajout du type « Type d'édition du ticket porteur » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
				FF50 Ajout du type « Motif de la transaction non aboutie » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
				Bloc remise (sans contact)
Col. A				Initialisation remise dégradée sans contact : 0346
			46	Champ « Configuration du Système et des Points d'Acceptation »
			DF5D	Modification du type « SIRET » La condition devient : « obligatoire si téléparamétré, absent sinon »
Col. B				Corps de remise - Trans. débit sans contact : 0246
			46	Champ « Configuration du Système et des Points d'Acceptation »
				DF96 Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
				DF97 Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
			47	Champ « Données complémentaires nationales »
				32 Ajout du type « ITP du point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
			58	Champ « Réservé national »
				0809 Ajout du type « Type d'édition du ticket porteur » avec la condition « obligatoire si le type d'édition du ticket est saisi par le porteur »
Col. C				Corps de remise - Trans. crédit sans contact : 0246
			46	Champ « Configuration du Système et des Points d'Acceptation »
				DF96 Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
				DF97 Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
			47	Champ « Données complémentaires nationales »

Volume	§/Col.	Champ	Type	Modification
Col. D			32	Ajout du type « ITP du point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible »
			58	Champ « Réservé national »
		0809		Ajout du type « Type d'édition du ticket porteur » avec la condition « obligatoire si le type d'édition du ticket est saisi par le porteur »
				Corps de remise - Trans. d'annulation sans contact : 0446
		46		Champ « Configuration du Système et des Points d'Acceptation »
			DF96	Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
		47	DF97	Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
				Champ « Données complémentaires nationales »
		58	32	Ajout du type « ITP du point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
			0809	Ajout du type « Type d'édition du ticket porteur » avec la condition « obligatoire si le type d'édition du ticket est saisi par le porteur »
	Col. E			Corps de remise - Trans. non aboutie sans contact : 0146
		46		Champ « Configuration du Système et des Points d'Acceptation »
			DF96	Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
			DF97	Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
		47		Champ « Données complémentaires nationales »
			32	Ajout du type « ITP du point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
		58		Champ « Réservé national »
			0809	Ajout du type « Type d'édition du ticket porteur » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
Col. B	Col. C			Corps de remise dégradée - Trans. débit sans contact : 0246
		46		Champ « Configuration du Système et des Points d'Acceptation »
			DF96	Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
			DF97	Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
		47		Champ « Données complémentaires nationales »
			32	Ajout du type « ITP du point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
		58		Champ « Réservé national »
			0809	Ajout du type « Type d'édition du ticket porteur » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
				Corps de remise dégradée - Trans. crédit sans contact : 0246
		46		Champ « Configuration du Système et des Points d'Acceptation »
			DF96	Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
			DF97	Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
		47		Champ « Données complémentaires nationales »
			32	Ajout du type « ITP du point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
		58		Champ « Réservé national »
			0809	Ajout du type « Type d'édition du ticket porteur » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
Col. D				Corps de remise dégradée - Trans. d'annulation sans contact:0446
		46		Champ « Configuration du Système et des Points d'Acceptation »
			DF96	Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
			DF97	Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
		47		Champ « Données complémentaires nationales »

Volume	§/Col.	Champ	Type	Modification	
Volume 3.5 ARVAD	Col. E		32	Ajout du type « ITP du point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »	
			58	Champ « Réservé national »	
			0809	Ajout du type « Type d'édition du ticket porteur » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »	
				Corps de remise dégradée - Trans. non aboutie sans contact : 0146	
			46	Champ « Configuration du Système et des Points d'Acceptation »	
			DF96	Ajout du type « Informations sur le point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »	
			DF97	Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »	
			47	Champ « Données complémentaires nationales »	
			32	Ajout du type « ITP du point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »	
			58	Champ « Réservé national »	
			0809	Ajout du type « Type d'édition du ticket porteur » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »	
<hr/>					
<hr/>					
Volume 3.6 ARVAD	Col. B	Bloc Autorisation-remise			
		Demande d'autorisation-remise : 0206			
			46	Champ « Configuration du Système et des Points d'Acceptation »	
			DF97	Ajout du type « Niveau d'agrément PCI PED » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »	
			47	Champ « Données complémentaires nationales »	
			32	Ajout du type « ITP du point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »	
			58	Champ « Réservé national »	
			0414	Modification du type « Données complémentaires de commerce électronique » La condition devient « obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0415 présent »	
			0415	Modification du type « Dénomination du portefeuille numérique » La condition devient « obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0418 absent »	
			0417	Ajout du type « Données additionnelles portefeuilles numériques » avec la condition « obligatoire si disponible pour un portefeuille numérique et si champ 58 type 0418 présent, absent sinon »	
			0418	Ajout du type « Identifiant wallet » avec la condition « obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0415 absent, absent sinon »	
			0603	Modification du type « Agent Unique ID » La condition devient : « obligatoire pour une transaction V.me »	
			0809	Ajout du type « Type d'édition du ticket porteur » avec la condition « obligatoire si le type d'édition du ticket est saisi par le porteur »	
<hr/>					
<hr/>					
Volume 3.7 AVAD	§1			Modification de l'introduction	
	§2.1			Modification du paragraphe « Principes Généraux »	
	§2.2.1			Modification du paragraphe « Demande d'autorisation »	
	§2.2.1.3			Ajout du paragraphe « Demande de redressement »	
	§2.2.1.4			Modification du paragraphe « Consolidation de demande Autorisation »	
	§2.2.2.1			Modification du paragraphe « Initialisation de réponse immédiate à demande d'Autorisation »	
	§2.2.2.3			Ajout du paragraphe « Réponse immédiate à demande de redressement »	
	§2.2.2.4			Modification du paragraphe « Consolidation de réponse immédiate à demande d'Autorisation »	
	§2.3			Modification du paragraphe « Cas particulier d'une autorisation recyclée »	
	§2.3.1.2			Modification du paragraphe « Demande Autorisation recyclée »	
	§2.3.1.3			Modification du paragraphe « Consolidation de demande Autorisation recyclée »	
	§3.1			Modification du paragraphe « Demande d'autorisation »	

Volume	§/Col.	Champ	Type	Modification
	§3.2			Modification du paragraphe « Réponse immédiate »
	§4			Modification du paragraphe « liste des codes réponse et des actions associées »
	§4.2			Ajout de la Liste des codes réponse pour une demande de redressement
	§4.3			Ajout de la Liste des codes réponse pour une réponse à une demande de redressement
	§5.1			Modification du paragraphe « Exemple d'implémentation fonctionnelle »
				Création du bloc Autorisation
Col. B				Demande d'autorisation : 0106
	47			Champ « Données complémentaires nationales »
		32		Ajout du type « ITP du point d'acceptation » avec la condition « obligatoire si disponible, absent sinon »
	58			Champ « Réservé national »
		0414		Modification du type « Données complémentaires de commerce électronique » La condition devient « obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0415 présent »
		0415		Modification du type « Dénomination du portefeuille numérique » La condition devient « obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0418 absent »
		0417		Ajout du type « Données additionnelles portefeuilles numériques » avec la condition « obligatoire si disponible pour un portefeuille numérique et si champ 58 type 0418 présent, absent sinon »
		0418		Ajout du type « Identifiant wallet » avec la condition « obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0415 absent, absent sinon »
		0603		Modification du type « Agent Unique ID » La condition devient : « obligatoire pour une transaction V.me »
		0805		Ajout du type « Services optionnel supportés (domaine accepteur) » avec la condition « Obligatoire si capacité de gérer le redressement »
		0809		Ajout du type « Type d'édition du ticket porteur » avec la condition « obligatoire si le type d'édition du ticket est saisi par le porteur »
Col. C				Création du message Demande de redressement : 0406
Col. D				La colonne D devient Consolidation demande autorisation : 0546
	77			Champ « Nombre de transactions d'annulation de débit » Ajout du champ avec la condition « Obligatoire »
	89			Champ « Montant total des transactions d'annulation de débit » Ajout du champ avec la condition « Obligatoire »
				Création du bloc Réponse à Autorisation
Col. A				La colonne A devient Initialisation réponse Autorisation : 0340
				Le contenu du message est inchangé
Col. B				La colonne B devient Réponse à demande d'autorisation : 116
				Le contenu du message est inchangé
Col. C				Création du message Réponse à demande de redressement : 0416
Col. D				La colonne D devient Consolidation réponse autorisation: 0540
	77			Champ « Nombre de transactions d'annulation de débit » Ajout du champ avec la condition « Obligatoire »
	89			Champ « Montant total des transactions d'annulation de débit » Ajout du champ avec la condition « Obligatoire »

• LISTE DES EVOLUTIONS DE LA VERSION D'OCTOBRE 2015

Volume	§/Col.	Champ	Type	Modification
Volume 2 DICO	§2.3.1 et §2.3.2			Liste alphabétique et liste par numéro de champ
				Ajout de la donnée 43 (Nom et adresse de l'accepteur de carte)
				Ajout de la donnée 47 type 95 (Données de réseau)
				Ajout de la donnée 59 (Données nationales additionnelles)
				Ajout de la donnée 59 type 0001 (Données facilitateur de paiement)
				Ajout de la donnée 59 type 0002 (Indicateur sélection d'application)
				Ajout de la donnée 59 type 0003 (Marque choisie)
				Ajout de la donnée 59 type 0004 (Adresse commerçant final)
				Ajout de la donnée 72 type DF47 (Activations techniques)
				Ajout de la donnée 72 type DF49 (Produits cartes Désactivés)
				Ajout de la donnée 72 type DF90 (Fonctions)
	§2.3.4			Définition des champs de données
	21			Capacité de lecture de la carte : Ajout de la valeur 8 (issu d'un serveur)
	43			Ajout de la donnée (Nom et adresse de l'accepteur de carte)
	46	DF68		Ajout de l'identifiant de table 37 Ajout de l'identifiant de table 38 Ajout d'une règle sur le numéro de version de table : « Renseigné à « blanc » si la table de paramètres est gérée par l'application en téléparamétrage mais n'est pas utilisée... »
	47	48		Ajout de la valeur « 21 » (Wallet) pour l'identifiant Identifiant du type d'applicatif du TASA
		95		Ajout de la donnée Données de réseau
	58	0411		Modification de la définition, l'usage de la donnée est étendue au Wallet Ajout de la précision : «W : Cryptogramme généré par une solution wallet»
		FF49		Modification de la longueur de la donnée qui devient variable de 20 à 40 caractères Extension de la définition pour intégrer les wallets
	59			Ajout de la donnée 59 (Données nationales additionnelles)
		0001		Ajout de la donnée (Données facilitateur de paiement)
		0002		Ajout de la donnée (Indicateur sélection d'application)
		0003		Ajout de la donnée (Marque choisie)
		0004		Ajout de la donnée (Adresse commerçant final)
	71			Champ « Gestion transfert » Identification du fichier : ajout de la valeur 37 Identification du fichier : ajout de la valeur 38
	72			Champ « Données transférées » Type élément de la donnée <ul style="list-style-type: none"> • Création de la table 37 • Création de la table 38 • Ajout du type primaire DF49 pour la table 38 • Ajout du type associé DF47 pour les tables 21,22,23,25 et 26 • Ajout du type primaire DF90 pour la table 37
		DF47		Ajout du type « Activations techniques »
		DF49		Ajout du type « Produits carte désactivés »
		DF90		Ajout du type « fonctions »
Volume 3.2 TLP			Bloc Transfert de fichier de paramètres	
	Col.B			Message Mise à jour de fichier : 0360
		72		Champ « Données transférées »
		DF47		Ajout du type « Activations techniques » avec la condition « Facultatif si type DF43 renseigné, absent sinon »
		DF49		Ajout du type « Produits carte désactivés » avec la condition « un seul type peut être présent »
		DF90		Ajout du type « Fonctions » avec la condition « un seul type peut être présent »

Volume 3.3	§2.1.1		Suppression de la référence à B0'
Volume 3.4 TLC			Bloc Corps de remise hors sans contact
	Col. C		Message Corps de remise hors sans contact : 0146/0246/0446
	14		Modification de la condition de présence qui devient « obligatoire si traitement VAD ou wallet, absent sinon »
	43		Ajout du champ « nom et adresse du commerçant final » avec la condition Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement
	47		Champ « Données complémentaires nationales »
	95		Ajout du type « Données de réseau » avec la condition « obligatoire si fournie dans la réponse à la demande d'autorisation»
	55	5F24	Modification de la condition de présence (obligatoire si disponible pour traitement en mode EMV (contact ou sans contact), absent sinon)
	58		Champ « Réservé national »
		FF49	Modification de la condition qui devient « obligatoire pour toute transaction 'VADS authentifiée avec preuve ou tentative d'authentification certifiée', obligatoire si disponible lorsqu'un wallet est utilisé absent sinon»
	59		Champ « Données nationales additionnelles»
	0001		Ajout de la donnée « Données facilitateurs de paiement » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
	0002		Ajout de la donnée « Indicateur selection d'application » avec la condition « Obligatoire si disponible »'
	0003		Ajout de la donnée « Marque choisie » avec la condition « Obligatoire si disponible »
	0004		Ajout de la donnée « Adresse du commerçant final » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
	Col. D		Message Corps de remise dégradée hors sans contact : 0146/0246/0446
	14		Modification de la condition de présence qui devient « obligatoire si traitement VAD ou wallet, absent sinon »
	43		Ajout du champ « nom et adresse du commerçant final » avec la condition Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement
	47		Champ « Données complémentaires nationales »
	95		Ajout du type « Données de réseau » avec la condition « obligatoire si disponible»
	59		Champ « Données nationales additionnelles»
	0001		Ajout de la donnée « Données facilitateurs de paiement » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
	0002		Ajout de la donnée « Indicateur selection d'application » avec la condition « Obligatoire si disponible »'
	0003		Ajout de la donnée « Marque choisie » avec la condition « Obligatoire si disponible »
	0004		Ajout de la donnée « Adresse du commerçant final » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
			Bloc Corps de remise sans contact
	Col. B		Message Transaction débit sans contact : 0246
	43		Ajout du champ « nom et adresse du commerçant final » avec la condition Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement
	47		Champ « Données complémentaires nationales »
	95		Ajout du type « Données de réseau » avec la condition « obligatoire si fournie dans la réponse à la demande d'autorisation »
	59		Champ « Données nationales additionnelles»
	0001		Ajout de la donnée « Données facilitateurs de paiement » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
	0004		Ajout de la donnée « Adresse du commerçant final » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
	Col. C		Message Transaction crédit sans contact : 0246
	43		Ajout du champ « nom et adresse du commerçant final » avec la condition Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement
	59		Champ « Données nationales additionnelles»
	0001		Ajout de la donnée « Données facilitateurs de paiement » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
	0003		Ajout de la donnée « Marque choisie » avec la condition « Obligatoire si

			disponible »
		0004	Ajout de la donnée « Adresse du commerçant final » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
	Col. D		Message Transaction d'annulation sans contact : 0446
		43	Ajout du champ « nom et adresse du commerçant final » avec la condition Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement
		47	Champ « Données complémentaires nationales »
		95	Ajout du type « Données de réseau » avec la condition « obligatoire si fournie dans la réponse à la demande d'autorisation »
		59	Champ « Données nationales additionnelles»
		0001	Ajout de la donnée « Données facilitateurs de paiement » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
		0003	Ajout de la donnée « Marque choisie » avec la condition « Obligatoire si disponible »
		0004	Ajout de la donnée « Adresse du commerçant final » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
	Col. E		Message Transaction non aboutie sans contact : 0146
		43	Ajout du champ « nom et adresse du commerçant final » avec la condition Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement
		47	Champ « Données complémentaires nationales »
		95	Ajout du type « Données de réseau » avec la condition « obligatoire si disponible »
		59	Champ « Données nationales additionnelles»
		0001	Ajout de la donnée « Données facilitateurs de paiement » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
		0003	Ajout de la donnée « Marque choisie » avec la condition « Obligatoire si disponible »
		0004	Ajout de la donnée « Adresse du commerçant final » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
			Bloc Corps de remise dégradée sans contact
	Col. B		Message Transaction débit sans contact : 0246
		43	Ajout du champ « nom et adresse du commerçant final » avec la condition Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement
		47	Champ « Données complémentaires nationales »
		95	Ajout du type « Données de réseau » avec la condition « obligatoire si fournie dans la réponse à la demande d'autorisation »
		59	Champ « Données nationales additionnelles»
		0001	Ajout de la donnée « Données facilitateurs de paiement » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
		0004	Ajout de la donnée « Adresse du commerçant final » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
	Col. C		Message Transaction crédit sans contact : 0246
		43	Ajout du champ « nom et adresse du commerçant final » avec la condition Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement
		59	Champ « Données nationales additionnelles»
		0001	Ajout de la donnée « Données facilitateurs de paiement » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
		0003	Ajout de la donnée « Marque choisie » avec la condition « Obligatoire si disponible »
		0004	Ajout de la donnée « Adresse du commerçant final » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
	Col. D		Message Transaction d'annulation sans contact : 0446
		43	Ajout du champ « nom et adresse du commerçant final » avec la condition Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement
		47	Champ « Données complémentaires nationales »
		95	Ajout du type « Données de réseau » avec la condition « obligatoire si fournie dans la réponse à la demande d'autorisation »
		59	Champ « Données nationales additionnelles»
		0001	Ajout de la donnée « Données facilitateurs de paiement » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
		0003	Ajout de la donnée « Marque choisie » avec la condition « Obligatoire si disponible »
		0004	Ajout de la donnée « Adresse du commerçant final » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
	Col. E		Message Transaction non aboutie sans contact : 0146
		43	Ajout du champ « nom et adresse du commerçant final » avec la condition

			Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement
	47		Champ « Données complémentaires nationales »
	95		Ajout du type « Données de réseau » avec la condition « obligatoire si disponible »
	59		Champ « Données nationales additionnelles»
	0001		Ajout de la donnée « Données facilitateurs de paiement » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
	0003		Ajout de la donnée « Marque choisie » avec la condition « Obligatoire si disponible »
	0004		Ajout de la donnée « Adresse du commerçant final » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
	§2.3.2		Suppression de la référence à B0'
Volume 3.7			Service autorisation vente à distance
			Bloc demande d'autorisation
	Col. B	43	Ajout du champ « nom et adresse du commerçant final » avec la condition Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement
		47	Champ « Données complémentaires nationales »
		59	Champ « Données nationales additionnelles»
		0001	Ajout de la donnée « Données facilitateurs de paiement » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
		0003	Ajout de la donnée « Marque choisie » avec la condition « Obligatoire si disponible »
		0004	Ajout de la donnée « Adresse du commerçant final » avec la condition « Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement »
		43	Ajout du champ « nom et adresse du commerçant final » avec la condition « Obligatoire si présent dans la demande initiale »
		47	Champ « Données complémentaires nationales »
		95	Ajout du type « Données de réseau » avec la condition « Obligatoire si présent dans la réponse initiale »
		59	Champ « Données nationales additionnelles»
		0001	Ajout de la donnée « Données facilitateurs de paiement » avec la condition « Obligatoire si présent dans la demande initiale »
		0003	Ajout de la donnée « Marque choisie » avec la condition « Obligatoire si disponible »
		0004	Ajout de la donnée « Adresse du commerçant final » avec la condition « Obligatoire si présent dans la demande initiale »
			Bloc réponse à demande de redressement
	Col. B	43	Ajout du champ « nom et adresse du commerçant final » avec la condition « FQ »
		47	Champ « Données complémentaires nationales »
		95	Ajout du type « Données de réseau » avec la condition « Obligatoire si disponible »
		59	Champ « Données nationales additionnelles»
		0001	Ajout de la donnée « Données facilitateurs de paiement » avec la condition « FQ »
		0003	Ajout de la donnée « Marque choisie » avec la condition « FQ »
		0004	Ajout de la donnée « Adresse du commerçant final » avec la condition « FQ »
		43	Ajout du champ « nom et adresse du commerçant final » avec la condition « FQ »
		59	Champ « Données nationales additionnelles»
	Col. C	0001	Ajout de la donnée « Données facilitateurs de paiement » avec la condition « FQ »
		0003	Ajout de la donnée « Marque choisie » avec la condition « FQ »
		0004	Ajout de la donnée « Adresse du commerçant final » avec la condition « FQ »

PRINCIPES GENERAUX

"Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L.122.5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122.4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335.2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle".

SOMMAIRE

PRINCIPES GENERAUX	1
1. Description du domaine d'utilisation de CB2A Fichier	3
2. Présentation de la structure de fichier	5
2.1. L'en-tête	5
2.2. Les messages	5
2.3. Structure d'un fichier avec mise en œuvre d'un seul service	6
2.4. Structure d'un fichier avec mise en œuvre de plusieurs services	7
3. Les services de CB2A Fichier	8
3.1. Service « Gestion de réseaux » (GRX)	8
3.2. Service « Paramétrage » (PAR)	8
3.3. Service « Etat Fonctionnel » (EF)	8
3.4. Service « Remise » (REM)	8
3.5. Service « Compte-Rendu de Reception » (CRR)	8
3.6. Service « Autorisation - Remise Vente à Distance » (ARVAD)	8
3.7. Service « Autorisation Vente à Distance » (AVAD)	8
3.8. Analyse de la remise	8
3.8.1. Service « Relevé de mouvements financiers » (RMF)	10
3.8.2. Service « Relevé mouvements non financiers » (RMNF)	10
3.8.3. Service « Relevé suspens » (RS)	10
3.8.4. Service « Relevé rejet après suspens » (RRAS)	10
3.8.5. Service « Relevé des mouvements financiers après suspens » (RMFAS)	10
3.8.6. Service « Impayés » (IMP)	10
4. Définitions et règles	11
4.1. Définitions	11
4.2. Règles	11
5. Annexe : description des informations	13
5.1. Format des IPDU (CBcom)	13
5.1.1. Règles d'utilisation	13
5.1.2. Format de l'en-tête (IPDU_CN)	13
5.1.3. Format de l'enregistrement (IPDU_DE)	13
5.2. Description des paramètres	14
5.2.1. Format	14
5.2.2. Identification protocole (PI05)	14
5.2.3. Longueur maximale d'une IPDU (PI06)	14
5.2.4. Longueur du champ de données transportées (PI07)	14
5.2.5. Format de codage des données (PI08)	14
5.2.6. Longueur totale des données à transférer (PI15)	15
5.3. Format des APDU	15
5.3.1. Identifiant du message	15
5.3.2. Topogrammes binaires (bit map)	16
5.3.3. Présentation des champs de données	16
5.4. Table ASCII	17

1. DESCRIPTION DU DOMAINE D'UTILISATION DE CB2A FICHIER

CB2A fichier définit le format des données échangées entre
un système « remettant »
et
un système acquéreur

Un système remettant est :

- soit un « **système d'acceptation** » qui gère directement des fichiers « CB2A fichier ». Il communique avec :
 - un système « **accepteur** » centralisé (transmetteur) ;
 - ou un système délégitataire du système acquéreur (transmetteur) ;
 - ou un système acquéreur.
- soit un « **système transmetteur** » qui se situe entre un système acquéreur et des systèmes d'acceptation. Le système transmetteur centralise les données monétiques pour plusieurs systèmes d'acceptation. Il peut exister un ou plusieurs «systèmes transmetteurs» entre un système d'acceptation et un système acquéreur.

Le système transmetteur reçoit des collections d'informations du système acquéreur selon les spécifications CB2A Fichier :

- sous forme générique : une collection d'informations concerne certains ou tous les systèmes d'acceptation gérés par le système transmetteur ;
- sous forme individualisée : une collection d'informations concerne un seul système d'acceptation.

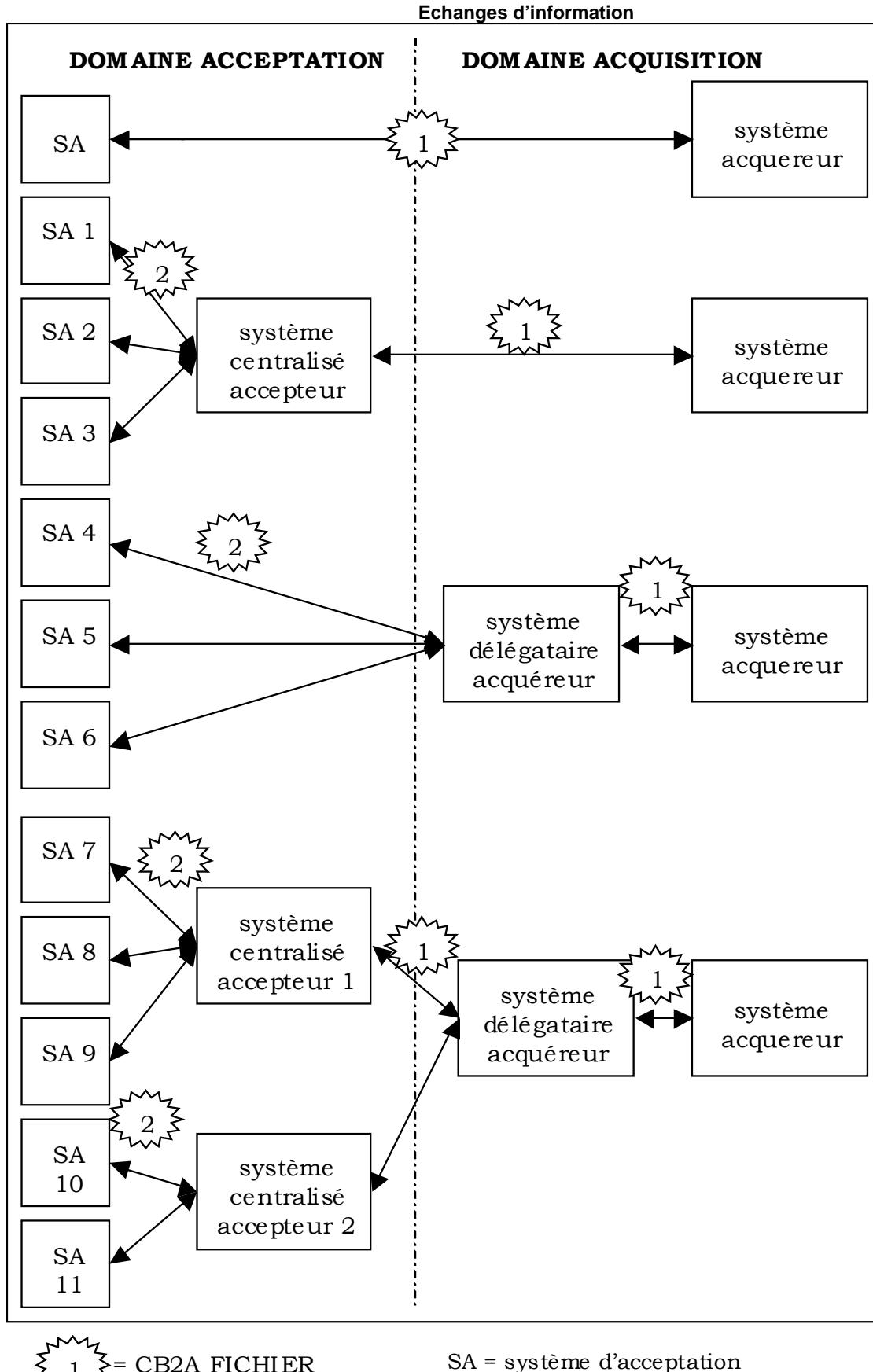
Dans les deux cas, le système transmetteur met en forme les informations pour les transmettre à chaque système d'acceptation de manière individualisée et selon le protocole défini par les deux acteurs (remettant / système d'acceptation). Ce protocole peut être CB2A ou un protocole privatif.

Le système transmetteur transmet des collections d'informations au système acquéreur : le système transmetteur reçoit des collections de données des systèmes d'acceptation. Il les met en forme selon les spécifications CB2A Fichier pour les transmettre à l'acquéreur.

Le système d'acceptation reçoit et transmet des collections d'informations sous forme individualisée : une collection d'informations concerne un seul système d'acceptation.

L'échange des fichiers CB2A fichier s'effectue par le moyen choisi en accord bilatéral par le transmetteur et le récepteur du fichier (par exemple : réseau, disquette, ...).

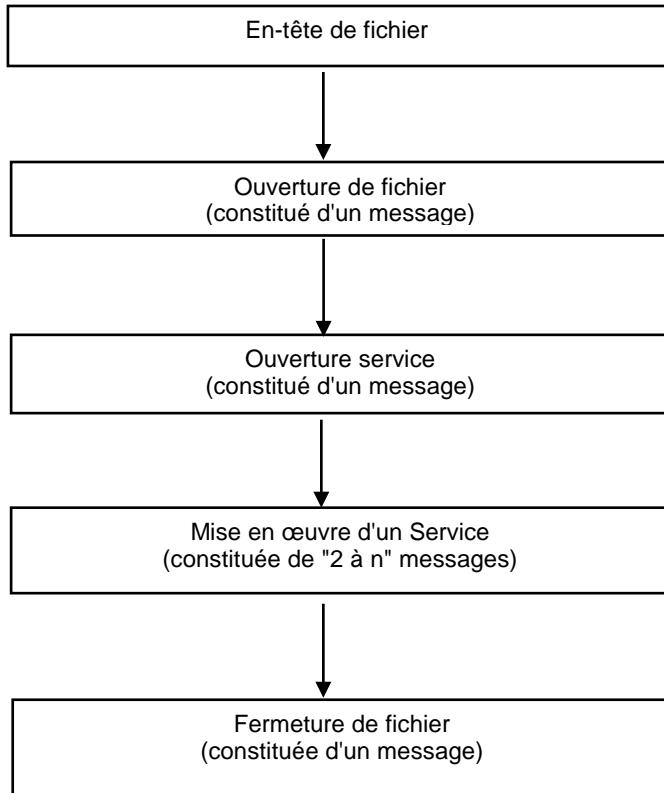
CB2A fichier se veut le plus proche possible de CB2A. A ce titre, CB2A et CB2A fichier se réfèrent à la même norme (prENV1750) et possèdent un formalisme de présentation identique.



2. PRESENTATION DE LA STRUCTURE DE FICHIER

Dans un même échange, une entité peut mettre en œuvre un ou plusieurs services. L'organisation de ces services au sein du même échange constitue un fichier.

Un fichier comporte, au minimum, un service. La structure minimale d'un fichier est la suivante :



2.1. L'EN-TÈTE

L'en-tête est un message particulier qui donne des informations générales sur le fichier. Ces informations sont appelées paramètres et sont répertoriées par un "identificateur de paramètre" : "PI". A chaque PI est attribué un numéro ; on obtiendra donc des "Plxx".

On trouvera obligatoirement dans l'en-tête les paramètres suivants :

- L'identification du protocole qui indique quel protocole et quelle version de ce protocole sont utilisés. Il s'agit du PI05 ;
- Le format de codage des données qui indique si les données alphabétiques et alphanumériques du fichier sont codées en ASCII. Il s'agit du PI08 ;
- La longueur totale des données à transférer (longueur de l'en-tête du fichier exclue). Il s'agit du PI15.

D'autres paramètres peuvent être utilisés au choix du transmetteur du fichier. Ils sont définis dans les spécifications "CBcom" émises par le Groupement des Cartes Bancaires.

L'en-tête ainsi constitué s'appelle : IPDU_CN (Intermediate Protocole Data Unit Connection). On obtient donc l'en-tête suivant :

En-tête = Identification protocole+Format des données + Longueur des données
ou en terme CBcom
IPDU_CN [PI05] [PI08] [PI15]

Une description précise de la constitution des IPDU et des paramètres figure en annexe.

2.2. LES MESSAGES

L'ouverture, la fermeture de fichier, l'ouverture de service et tous les "enregistrements" constituant un service sont appelés "messages". Dans le vocabulaire CBcom, ces messages sont appelés APDU (Application Protocole Data Unit).

Les messages d'ouverture, de fermeture de fichier et d'ouverture de service sont décrits dans le document "gestion de réseaux".

Les messages constituant la mise en œuvre d'un service sont décrits dans les documents de spécifications de chaque service.

Tous les messages sont de longueur variable. C'est pourquoi, ils sont précédés, d'au moins, un paramètre indiquant la longueur du message. Il s'agit du PI07.

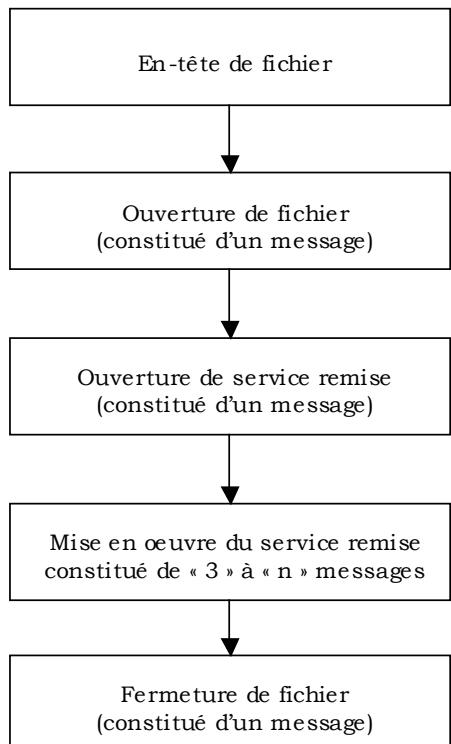
L'ensemble : paramètre et message s'appelle IPDU_DE. On obtient donc :

Un enregistrement = Longueur du message + Message
ou en terme CBcom
IPDU_DE [PI07] [APDU]

Une description précise de la constitution des IPDU et des paramètres figure en annexe.

2.3. **STRUCTURE D'UN FICHIER AVEC MISE EN ŒUVRE D'UN SEUL SERVICE**

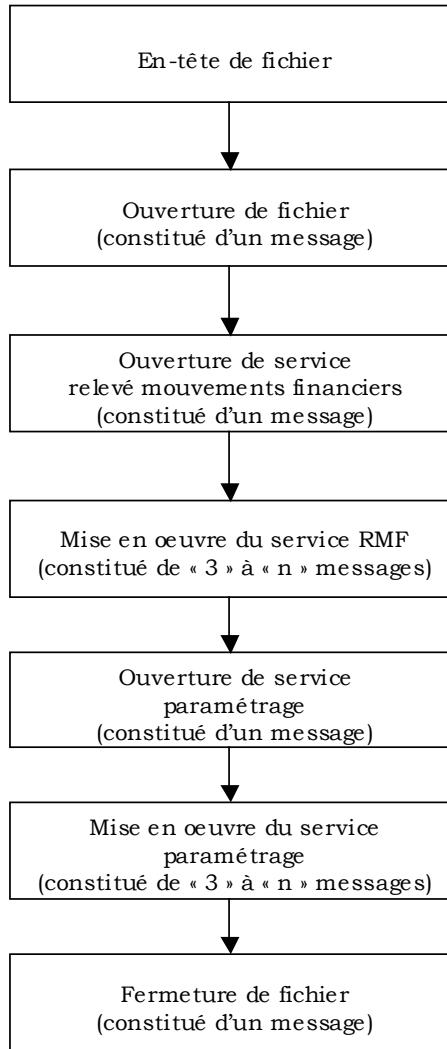
Exemple d'un fichier transmis du système remettant vers le système acquéreur :



2.4. STRUCTURE D'UN FICHIER AVEC MISE EN ŒUVRE DE PLUSIEURS SERVICES

Plusieurs services peuvent être mis en œuvre au sein d'un même fichier. Ces services peuvent être de nature différente et / ou de même nature. Un fichier muti-services a la structure suivante :

(Exemple pour un fichier transmis du système acquéreur vers le système remettant)



3. LES SERVICES DE CB2A FICHIER

Les documents "SERVICE" ont pour objectif de décrire les messages qui le composent.

3.1. SERVICE « GESTION DE RESEAUX » (GRX)

Ce service permet à l'entité émettrice du fichier d'ouvrir et fermer un fichier, d'ouvrir un service et d'enchaîner d'autres services.

Ce service permet également :

- d'acquitter un fichier ou un service et signifier ainsi un rejet ou une acceptation ;
- de transmettre des fichiers ou services recyclés.

3.2. SERVICE « PARAMETRAGE » (PAR)

Ce service permet à un acquéreur de fournir, aux systèmes d'acceptation, les tables de paramètres ou leur mise à jour.

3.3. SERVICE « ETAT FONCTIONNEL » (EF)

Ce service permet à un acquéreur de demander à un remettant un état fonctionnel pour un ou plusieurs systèmes d'acceptation et de leur attribuer, s'il les gère, les identifiants IDSA et/ou IDPA.

Il permet à un remettant de transmettre des états fonctionnels (soit suite à la demande de l'acquéreur, soit sur son initiative) et d'indiquer, le cas échéant, que les identifiants IDSA et/ou IDPA ont été attribués au(x) système(s) d'acceptation.

3.4. SERVICE « REMISE » (REM)

Ce service permet au remettant de transmettre à l'acquéreur :

- des remises ;
- des remises recyclées : remises rejetées via le Compte-Rendu de Réception (CRR) et corrigées ;
- des remises dégradées : un remettant qui a perdu tout ou partie de l'image électronique d'une remise, peut reconstituer un fichier via un système de saisie, à partir des documents restant à sa disposition (tickets, traces électroniques....) ;
- des remises dégradées recyclées : remises dégradées rejetées via le Compte-Rendu de Réception (CRR) et corrigées.

3.5. SERVICE « COMPTE-RENDU DE RECEPTION » (CRR)

Ce service permet au destinataire d'un flux (remise, paramétrage, ...) d'informer l'émetteur du fichier de la prise en compte ou du rejet de tout ou partie des lots reçus.

3.6. SERVICE « AUTORISATION - REMISE VENTE A DISTANCE » (ARVAD)

Ce service permet à un accepteur de transmettre à un acquéreur un ensemble de transactions. Ces transactions font l'objet d'un traitement d'autorisation de la part de l'émetteur ou de l'acquéreur. Elles peuvent faire l'objet d'une remise en compensation de la part de l'acquéreur.

3.7. SERVICE « AUTORISATION VENTE A DISTANCE » (AVAD)

Ce service permet à un accepteur de transmettre à un acquéreur un ensemble de transactions. Ces transactions font l'objet d'un traitement d'autorisation de la part de l'émetteur ou de l'acquéreur. Elles ne font pas l'objet d'une remise en compensation de la part de l'acquéreur.

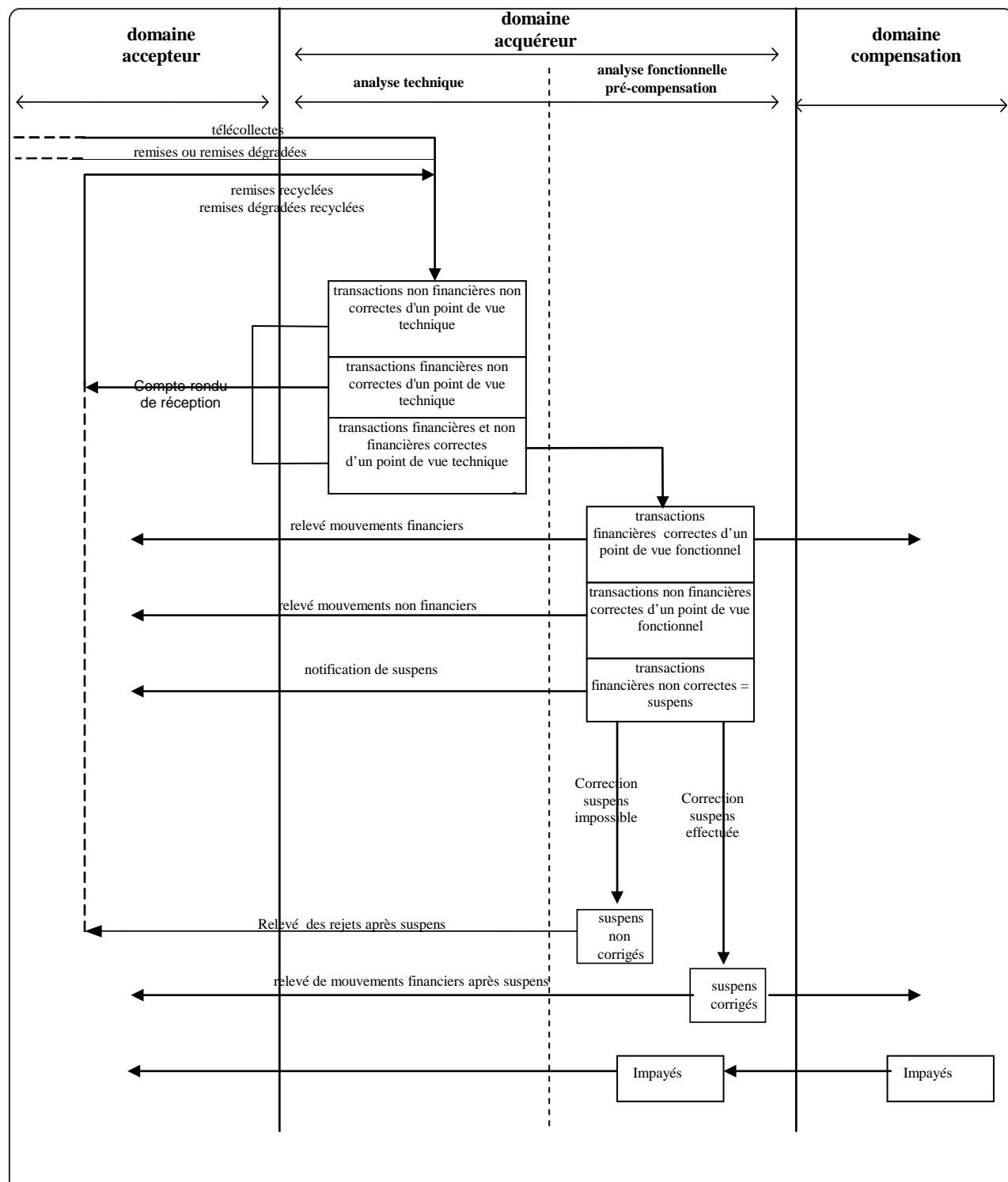
3.8. ANALYSE DE LA REMISE

Les remises peuvent faire l'objet d'une analyse fonctionnelle de la part de l'acquéreur. Le résultat de cette analyse est transmis au remettant via :

- le relevé des mouvements financiers ;
- le relevé des mouvement non financiers ;
- le relevé des suspens ;
- le relevé des rejets après suspens ;
- le relevé des mouvements financiers après suspens ;
- les impayés.

Le schéma ci-dessous représente le flux d'information lié à l'analyse de la remise.

ANALYSE TECHNIQUE ET FONCTIONNELLE D'UNE REMISE OU TELECOLLECTE



3.8.1. Service « Relevé de mouvements financiers » (RMF)

Ce service permet à l'acquéreur d'informer le remettant que des opérations financières ont été prises en compte et d'effectuer une consolidation.

3.8.2. Service « Relevé mouvements non financiers » (RMNF)

Ce service sera décrit dans une version ultérieure de CB2A fichier.

3.8.3. Service « Relevé suspens » (RS)

Ce service sera décrit dans une version ultérieure de CB2A fichier.

3.8.4. Service « Relevé rejet après suspens » (RRAS)

Ce service sera décrit dans une version ultérieure de CB2A fichier.

3.8.5. Service « Relevé des mouvements financiers après suspens » (RMFAS)

Ce service sera décrit dans une version ultérieure de CB2A fichier.

3.8.6. Service « Impayés » (IMP)

Ce service permet à l'acquéreur d'informer le remettant que des opérations financières ont été rejetées par les émetteurs de cartes.

4. DEFINITIONS ET REGLES

4.1. DEFINITIONS

Ces définitions permettent de préciser la signification des termes utilisés dans les règles qui suivent.

- Numéro d'audit : référence identifiant un message.
- Un lot : un sous-ensemble d'un service ; par exemple : une remise dans un service remise ou un état fonctionnel dans un service état fonctionnel...
- Informations d'origine : données transmises la première fois (la notion de ré-émission est exclue).
- Informations recyclées : données transmises une 2ème ou nème fois (pour recyclage).

4.2. REGLES

Règle 1 : Niveau fichier

Le « numéro d'audit » de l'ouverture de fichier doit être unique (donc différent) d'un fichier à l'autre entre un émetteur de fichier et un récepteur.

Le numéro d'audit d'un message de fermeture d'un fichier est distinct de celui de l'ouverture de ce même fichier.

Règle 2 : Niveau service

Le « numéro d'audit » de l'ouverture de service doit être unique (donc différent) d'un service à l'autre, à l'intérieur d'un fichier.

Règle 3 : Niveau lot

Le « numéro d'audit » de l'initialisation doit être unique (donc différent) d'un lot à l'autre, à l'intérieur d'un même service.

Dans un service les numéros d'audit d'initialisation et de fin de lot et les numéros d'audit d'initialisation et de fin de regroupement doivent être tous différents.

Règle 4 : Niveau détail

Le « numéro d'audit » du message détail doit être unique (donc différent) dans un lot.

Dans les messages de détail des remises ce numéro reprend le numéro de transaction généré par le système d'acceptation.

Conséquences des règles 1 à 4 :

Les différents niveaux sont :

- le fichier ;
- le service ;
- le lot ;
- le message de détail.

La combinaison du numéro d'audit d'un message avec ceux des messages de niveaux supérieurs l'identifie de manière unique quelque soit le fichier.

Ceci exclut le niveau dit "de regroupement", c'est-à-dire que le numéro d'audit d'un message de regroupement n'est pas utilisé pour référencer un message de lot ou de détail.

Exemple :

Messages		Numéro d'audit	
Entête de fichier		111111	
Ouverture de service		222222	
	Initialisation de lot		111111
	...		
	Fin de lot		333333
	Initialisation de lot		222222
	...		
	Fin de lot		444444
Ouverture de service		111111	
	Initialisation de lot		111111
	...		
	Fin de lot		444444
	Initialisation de lot		222222
	...		
	Fin de lot		333333
Fin de fichier		222222	

Règle 5

Un service recyclé ne peut contenir que des lots appartenant au service d'origine.

Règle 6

Un lot recyclé ne peut contenir que des messages de détail appartenant au lot d'origine.

Règle 7

Un fichier rejeté peut être recyclé en plusieurs fois.

Règle 8

Un service rejeté peut être recyclé en plusieurs fois.

Règle 9

Un lot rejeté peut être recyclé en plusieurs fois.

5. ANNEXE : DESCRIPTION DES INFORMATIONS

5.1. FORMAT DES IPDU (CBCOM)

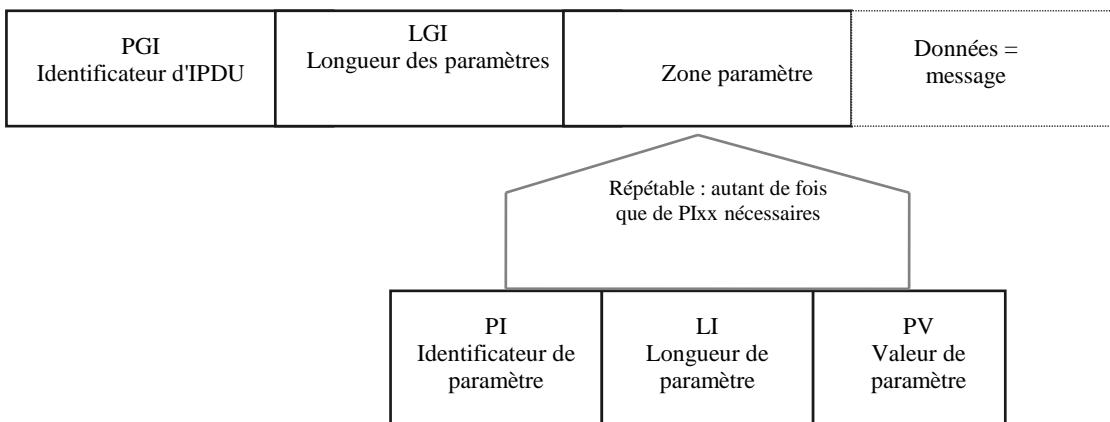
Rappel : l'en-tête du fichier CB2A fichier est constitué d'une IPDU_CN ; elle comporte au minimum trois PI: PI05, PI08, PI15

En-tête = Identification protocole+Format des données + Longueur des données
ou en terme CBcom
IPDU_CN [PI05] [PI08] [PI15]

L'enregistrement d'un fichier CB2A fichier est constitué d'une IPDU_DE

Un enregistrement = Longueur du message + Message
ou en terme CBcom
IPDU_DE [PI07] [APDU]

Les IPDU sont constituées de la manière suivante :



- Le PGI identifie l'IPDU : IPDU_CN ou IPDU_DE ;
- La LGI précise le nombre d'octets de la zone paramètre. Le champ LGI n'est pas compris dans la taille précisée ;
- La zone paramètre comprend autant de [PI, LI, PV] que nécessaire.

5.1.1. Règles d'utilisation

- Les informations constituant les IPDU sont codées binaires sur un ou plusieurs octets ;
- La zone paramètre s'obtient en concaténant les blocs paramètres par ordre croissant des Pixx ;
- Les PI non décrits sont acceptés et ignorés.

5.1.2. Format de l'en-tête (IPDU CN)

L'en-tête a les caractéristiques suivantes :

Nom	Valeurs	Présence	Taille en octets
PGI	X « C2 »	X	1
LGI	12 à ...	X	1
Paramètre 1	PI05	X	2+4
Paramètre 2	PI06	F	2+VAR
Paramètre 3	PI08	X	2+1
Paramètre 4	PI15	X	2+VAR

5.1.3. Format de l'enregistrement (IPDU DE)

L'enregistrement a les caractéristiques suivantes :

Nom	Valeurs	Présence	Taille en octets
PGI	X « C1 »	X	1
LGI	3 à ..	X	1
Paramètre 1	PI07	X	2+VAR
Données : APDU		X	valeur du PI07

5.2. DESCRIPTION DES PARAMETRES

5.2.1. Format

- PGI est codé sur un octet binaire
- LGI est codé sur un octet binaire
- PI est codé sur un octet binaire
- LI est codé sur un octet binaire
- PV est codé en binaire sur le nombre d'octets précisé par LI

5.2.2. Identification protocole (PI05)

Libellé	Valeur
Identificateur : PI	X'05'
Longueur : LI	X'04'
Valeur : PV	codée binaire

La valeur (PV) du PI05 se décompose de la façon suivante :

Position	Valeur
octet 1	Numéro de version du Protocole CBcom Valeur : X'00'
octet 2	Protocole applicatif Valeur : X'03' pour le protocole CB2A fichier
octets 3 et 4	Numéro de version du Protocole applicatif Valeur : X'1230' pour une version de protocole 1.2.3

Le PI05 n'a de sens que dans une IPDU-CN. Il doit être absent dans une autre IPDU. Toutefois en cas de présence, il sera ignoré.

5.2.3. Longueur maximale d'une IPDU (PI06)

La valeur du PI06 est exprimée en octets. Codée sur n octets binaires ($n \leq 10$), elle représente la taille maximale d'une IPDU susceptible d'être émise (en-tête + APDU).

Le PI06 n'est pas obligatoire dans l'en-tête du fichier CB2A Fichier, cependant, il peut y figurer. Il représente la longueur maximale d'une IPDU.

Le PI06 n'a de sens que dans une IPDU-CN (en-tête). Il doit être absent dans une autre IPDU. Toutefois en cas de présence, il sera ignoré.

Libellé	Valeur
Identificateur : PI	X'06'
Longueur : LI	n octets
Valeur : PV	codée binaire

Les règles suivantes s'appliquent.

Règles techniques :

- Par défaut la valeur est 1024. La valeur minimum est 512.
- Sa présence est obligatoire si la valeur est différente de 1024.

Règles d'utilisations :

- La valeur recommandée est 1024.
- Le destinataire d'un fichier doit accepter des IPDU dont la taille est comprise entre 512 et 1024.
- Suite à un accord préalable, la taille peut être supérieure à 1024.

5.2.4. Longueur du champ de données transportées (PI07)

Libellé	Valeur
Identificateur : PI	X'07'
Longueur : LI	n octets
Valeur : PV	codée binaire

la valeur (PV) est une valeur en octets. Codée sur n octets binaires ($n \leq 10$), elle représente la longueur significative du champ de données (APDU).

Ce PI est obligatoire dès lors que des données sont transportées.

Le PI07 n'a de sens que dans une IPDU-DE. Il doit être absent dans une autre IPDU. Toutefois en cas de présence, il sera ignoré.

5.2.5. Format de codage des données (PI08)

Libellé	Valeur
Identificateur : PI	X'08'
Longueur : LI	X'01'
Valeur : PV	codée binaire

Cette donnée permet de proposer le format de codage des données de l'APDU : ASCII.

Cependant, il est important de noter que l'alphabet précisé dans le PI08 n'est valable que pour le transport des données alphabétiques et alphanumériques dans des champs alphabétiques ou alphanumériques.

Les données alphabétiques et alphanumériques transportées dans un champ binaire sont représentées en ASCII, quel que soit le service déployé.

Le PI08 n'a de sens que dans une IPDU-CN. Il doit être absent dans une autre IPDU. Toutefois, en cas de présence, il sera ignoré.

La détermination du type d'alphabet utilisé doit faire l'objet d'un accord bilatéral entre le transmetteur et le récepteur d'un fichier CB2A Fichier. La valeur du PI08 est le résultat de cet accord.

La valeur suivante est retenue :

- ASCII : 01

5.2.6. Longueur totale des données à transférer (PI15)

Libellé	Valeur
Identificateur : PI	X'0F'
Longueur : LI	n octets
Valeur : PV	codée binaire

La valeur est un nombre d'octets. Codée sur n octets binaires ($n \leq 10$). Le PI15 correspond à la somme des tailles des IPDU_DE à transférer, en-têtes compris.

Le PI15 n'a de sens que dans une IPDU-CN. Il doit être absent dans une autre IPDU. Toutefois en cas de présence, il sera ignoré.

5.3. FORMAT DES APDU

Chaque message est constitué de :

- un identifiant du message ;
- un ou plusieurs topogrammes binaires (bit map) ;
- une série d'éléments d'information dans l'ordre de la représentation du topogramme binaire.

5.3.1. Identifiant du message

L'identifiant du type de message est une zone numérique de 4 chiffres indiquant respectivement :

- le numéro de version de la norme;
- la classe de message ;
- sa fonction ;
- l'initiateur du message.

Selon la norme prENV 1750, ils peuvent prendre les valeurs suivantes :

Première position : Numéro de version

0	PrENV1750 version 1996
1	Réservé pour usage futur
2	Réservé pour usage futur
3	Réservé pour usage futur

Deuxième position : Classe de message

0	Réservé pour usage futur
1	Message d'autorisation
2	Message financier
3	Message de gestion de fichier
4	Message de redressement (ou d'annulation)
5	Message de consolidation
6	Message administratif
7	Non disponible
8	Message de gestion de réseaux
9	Réservé pour usage futur

Troisième position : Fonction du message :

0	Demande	Une réponse est nécessaire pour compléter l'action
1	Réponse à demande	
2	Avis	Une action a été faite, pas d'approbation demandée mais une réponse est nécessaire
3	Réponse à avis	
4	Notification	Une action a été faite, ni réponse ni approbation demandée
5	Réponse à notification	
6	Instruction	Une action doit être faite, ni réponse ni approbation demandée
7	Réponse à instruction	
8-9	Réservé pour usage futur	

Quatrième position : Initiateur du message :

0	Acquéreur
1	Répétition acquéreur
2-3	Non disponible
4	Autres
5	Répétition Autres
6	Accepteur de cartes
7	Répétition accepteur de cartes
8-9	Réservé pour usage futur

5.3.2. Topogrammes binaires (bit map)

Les topogrammes binaires (bit map) sont décrits dans le dictionnaire CB2A fichier (Volume 2).

5.3.3. Présentation des champs de données

Les champs de données CB2A fichier sont décrits précisément dans le dictionnaire CB2A fichier (Volume 2).

Cependant des compléments d'information peuvent se trouver dans les différents services, et ils prédominent alors sur ce qui est énoncé dans le dictionnaire.

5.4. TABLE ASCII

Code ASCII Hexadécimal	Symbol Norme Internat.	Code ASCII Hexadécimal	Symbol Norme Internat.
00	NUL	20	SP
01	SOH	21	!
02	STX	22	
03	ETX	23	#
04	EOT	24	\$
05	ENQ	25	%
06	ACK	26	&
07	BEL	27	'
08	BS	28	(
09	HT	29)
0A	LF	2A	*
0B	VT	2B	+
0C	FF	2C	,
0D	CR	2D	-
0E	SO	2E	.
0F	SI	2F	/
10	DLE	30	0
11	DC1	31	1
12	DC2	32	2
13	DC3	33	3
14	DC4	34	4
15	NAK	35	5
16	SYN	36	6
17	ETB	37	7
18	CAN	38	8
19	EM	39	9
1A	SUB	3A	:
1B	ESC	3B	;
1C	FS	3C	<
1D	GS	3D	=
1E	RS	3E	>
1F	US	3F	?

Code ASCII Hexadécimal	Symbol Norme Internat.	Code ASCII Hexadécimal	Symbol Norme Internat.
40	@	60	'
41	A	61	a
42	B	62	b
43	C	63	c
44	D	64	d
45	E	65	e
46	F	66	f
47	G	67	g
48	H	68	h
49	I	69	i
4A	J	6A	j
4B	K	6B	k
4C	L	6C	l
4D	M	6D	m
4E	N	6E	n
4F	O	6F	o
50	P	70	p
51	Q	71	q
52	R	72	r
53	S	73	s
54	T	74	t
55	U	75	u
56	V	76	v
57	W	77	w
58	X	78	x
59	Y	79	y
5A	Z	7A	z
5B	[7B	{
5C	\	7C	
5D]	7D	}
5E	^	7E	~
5F	-	7F	DEL

Code ASCII Hexadécimal	Symbole Norme Internat.	Code ASCII Hexadécimal	Symbole Norme Internat.
80	Ç	A0	á
81	Ù	A1	í
82	é	A2	ó
83	â	A3	ú
84	ä	A4	ñ
85	à	A5	Ñ
86	å	A6	a
87	ç	A7	o
88	ê	A8	ç
89	ë	A9	®
8A	è	AA	¬
8B	ï	AB	½
8C	î	AC	¼
8D	ì	AD	í
8E	Ä	AE	«
8F	À	AF	»
90	É	B0	
91	æ	B1	
92	Æ	B2	
93	ô	B3	
94	ö	B4	
95	ò	B5	Á
96	û	B6	Â
97	ù	B7	Â
98	ÿ	B8	©
99	Ö	B9	
9A	Ü	BA	
9B	ø	BB	
9C	£	BC	
9D	Ø	BD	¢
9E	×	BE	¥
9F	f	BF	

Code ASCII Hexadécimal	Symbolé Norme Internat.	Code ASCII Hexadécimal	Symbolé Norme Internat.
C0		E0	Ó
C1		E1	ß
C2		E2	Ô
C3		E3	Ó
C4		E4	õ
C5		E5	Ö
C6	ã	E6	µ
C7	À	E7	þ
C8		E8	þ
C9		E9	Ú
CA		EA	Ü
CB		EB	Ü
CC		EC	ý
CD		ED	Ý
CE		EE	-
CF	¤	EF	'
D0	ð	F0	-
D1	Đ	F1	±
D2	È	F2	—
D3	Ë	F3	¾
D4	É	F4	¶
D5	í	F5	§
D6	í	F6	÷
D7	í	F7	›
D8	í	F8	°
D9		F9	..
DA		FA	.
DB		FB	1
DC		FC	3
DD		FD	2
DE	í	FE	—
DF		FF	.

DICTIONNAIRE

"Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L.122.5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122.4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335.2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle".

SOMMAIRE

1.	Préambule	4
1.1.	Objet du document.....	4
1.2.	Utilisation du document.....	4
2.	Dictionnaire des champs de données.....	5
2.1.	Description des messages de données.....	5
2.1.1.	Structure des messages.....	5
2.1.2.	Identifiant du type de message.....	5
2.1.3.	Bitmap	7
2.2.	Format et codage des données.....	8
2.2.1.	Conventions de notations	8
2.2.2.	Conventions de présentation.....	9
2.2.3.	Règles de remplissage d'un élément de donnée non significatif selon le format du champ ou du type utilisé.....	9
2.2.4.	Format des montants	9
2.2.5.	Codage des champs de données.....	9
2.2.6.	Structure des champs	11
2.3.	Description des champs de données	14
2.3.1.	Liste alphabétique	14
2.3.2.	Liste et représentation des champs de données	20
2.3.3.	Précisions sur les types répétables	26
2.3.4.	Définition des champs de données	26
Champ 2	27	
Champ 3	27	
Champ 4	27	
Champ 11	28	
Champ 12	28	
Champ 13	28	
Champ 14	28	
Champ 18	28	
Champ 21	28	
Champ 22	30	
Champ 23	31	
Champ 24	31	
Champ 25	32	
Champ 26	32	
Champ 27	32	
Champ 30	33	
Champ 31	33	
Champ 32	33	
Champ 33	34	
Champ 35	34	
Champ 37	34	
Champ 38	34	
Champ 39	34	
Champ 40	35	
Champ 41	35	
Champ 42	36	
Champ 44	36	
Champ 46	38	
Champ 47	45	
Champ 49	55	
Champ 50	55	
Champ 54	55	
Champ 55	56	
Champ 56	59	
Champ 57	60	
Champ 58	61	
Champ 59	78	
Champ 70	80	
Champ 71	80	
Champ 72	81	
Champ 74	102	
Champ 76	102	
Champ 77	102	
Champ 78	103	
Champ 79	103	
Champ 86	103	

Champ 88	103
Champ 89	103
Champ 118	103

1. PREAMBULE

1.1. OBJET DU DOCUMENT

Le présent dictionnaire des champs de données définit l'ensemble des données d'application utilisées par les différents services du protocole CB2A fichier en compatibilité avec la norme prENV 1750 : 1996.

Le dictionnaire des champs de données définit également la présentation des données c'est-à-dire les règles de codage et le format des champs de données.

La définition des couches de communication sur lesquelles sont basés les protocoles cités précédemment, est présentée dans les documents CBcom.

1.2. UTILISATION DU DOCUMENT

Le Dictionnaire des champs de données précise également les identifiants de messages, les champs, les sous-champs et les valeurs de champs utilisés par le protocole CB2A Fichier.

Avertissement :

Les données transportées sont assujetties aux règles définies dans le chapitre 2.2 FORMAT ET CODAGE DES DONNEES, sans préjuger des formats de codage nécessaires à leurs utilisations finales.

2. DICTIONNAIRE DES CHAMPS DE DONNEES

2.1. DESCRIPTION DES MESSAGES DE DONNEES

2.1.1. Structure des messages

Les messages utilisés par le protocole CB2A fichier sont conformes à la norme prENV 1750 : 1996.

Chaque message a l'une des deux structures suivantes :

Identifiant	bitmap	champ i	champ j	champ k
-------------	--------	---------	-------	---------	-------	---------

avec i, j et k variant de 2 à 64

ou

Identifiant	bitmap	bitmap	champ i	champ j	champ k
-------------	--------	--------	---------	-------	---------	-------	---------

avec i, j et k variant de 2 à 128.

Il comprend donc les parties suivantes :

- l'identifiant du type de message ;
- 1 ou 2 bitmaps ;
- les champs de données, qui apparaissent par ordre croissant du numéro de champ à l'intérieur du message.

2.1.2. Identifiant du type de message

L'identifiant du type de message est un champ numérique, de longueur 4 et codé en DCB.

C'est un champ obligatoire.

Les identifiants utilisés par le protocole CB2A fichier sont :

Identifiant	Signification
0106	Demande d'autorisation non financière
	Demande d'autorisation
0116	Réponse à demande d'autorisation non financière
	Réponse à demande d'autorisation
0140	Notification de messages non financiers
	Notification d'impayé pour information
0146	Notification de messages non financiers
	Corps de remise
	Corps de remise dégradée
0206	Demande d'autorisation financière
	Demande d'autorisation - remise
0216	Réponse à demande d'autorisation financière
	Réponse à demande d'autorisation - remise
0240	Notification de messages financiers
	Notification d'impayé pour imputation
	Mouvement Financier

Identifiant	Signification
0246	Notification de messages financiers
	Corps de remise
	Corps de remise dégradée
0340	Notification de gestion de fichier
	Initialisation de regroupement RMF
	Initialisation réponse Autorisation - Remise
	Initialisation de CRR : système acquéreur
	Initialisation réponse Autorisation
	Initialisation de demande d'état fonctionnel
	Initialisation de transfert d'impayés
	Initialisation de prise en compte d'état fonctionnel
	Initialisation Relevé Mouvements financiers
	Initialisation de regroupement de CRR
0344	Notification de gestion de fichier
	Initialisation d'acquittement
	Initialisation de CRR : système remettant
	Initialisation d'état fonctionnel
0346	Notification de gestion de fichier
	Initialisation de demande autorisation
	Initialisation de demande autorisation - remise
	initialisation de remise
	Initialisation de remise dégradée
	initialisation de remise dégradée recyclée
0360	Instruction d'action de fichier
	Initialisation de transfert de tables de paramètres
	Transfert de tables de paramètres
0406	Demande de redressement d'une autorisation non financière
	Demande de redressement
0416	Réponse à demande de redressement d'une autorisation non financière
	Réponse à demande de redressement
0440	Notification de redressement (annulation)
	Mouvement Financier
0446	Notification de redressement (annulation)
	Corps de remise
	Corps de remise dégradée
0540	Notification de consolidation
	Consolidation Relevé Mouvements Financiers
	Fin de regroupement de CRR
	Fin de regroupement RMF
	Consolidation réponse autorisation - remise
	Fin de CRR : système acquéreur
	Consolidation réponse autorisation
	Fin de transfert d'impayés
0544	Notification de consolidation
	Fin de CRR : système remettant
0546	Notification de consolidation
	Fin de remise - Consolidation
	fin de remise dégradée - Consolidation
	Consolidation demande autorisation - remise
	Consolidation demande autorisation
0600	Demande administrative
	Demande d'état fonctionnel
0610	Réponse à demande administrative

Identifiant	Signification
	Etat fonctionnel négatif
	Etat fonctionnel positif
0640	Notification administrative
	Notification d'acquittement de message : système acquéreur
	Prise en compte d'état fonctionnel
0644	Notification administrative
	Etat fonctionnel positif
	Notification d'acquittement de message : système remettant
	état fonctionnel négatif
0650	Acquittement de notification administrative
	Acquittement de prise en compte positif
	Acquittement de prise en compte négatif
0840	Notification de gestion de réseaux
	Ouverture de service Compte-rendu de réception : système acquéreur
	Notification d'acquittement de service : système acquéreur
	Notification d'acquittement de fichier : système acquéreur
	Ouverture de service - recyclage : système acquéreur
	Ouverture de fichier - recyclage : système acquéreur
	Fermeture de fichier : système acquéreur
	Ouverture de fichier : système acquéreur
	Ouverture de service : système acquéreur
0844	Notification de gestion de réseaux
	Notification d'acquittement de service: système remettant
	Notification d'acquittement de fichier : système remettant
	Ouverture de fichier - recyclage : système remettant
	Ouverture de service - recyclage : système remettant
	Ouverture de service compte-rendu de réception : système remettant
	Fermeture de fichier : système remettant
	Ouverture de fichier : système remettant
	Ouverture de service : système remettant

2.1.3. Bitmap

Chaque bitmap est composée de 64 bits numérotés de gauche à droite.

Deux bits maps sont définies. La première est obligatoire. La deuxième est optionnelle. Le premier bit de la première bitmap spécifie la présence ou l'absence d'une seconde bitmap.

Dans chaque bitmap, un bit à 1 exprime la présence du champ associé, un bit à zéro son absence.

La présence d'une deuxième bitmap renseignée à zéro, du fait de l'absence de champ de numéro supérieur ou égal à 65, ne constitue pas une erreur de protocole et doit être supportée en réception.

2.2. FORMAT ET CODAGE DES DONNEES

2.2.1. Conventions de notations

Ch. 2... Ch. n représentent les champs dans l'ordre de la représentation de la (des) bit(s) map(s).

Les notations utilisées pour la description des données et de leur format sont les suivantes:

Notation	Description
a	caractère alphabétique ('A' à 'Z', 'a' à 'z')
c	caractère de contrôle (non imprimables ou non affichables)
n	caractère numérique ('0' à '9')
p	caractère 'espace'
s	caractère spécial (<i>espace inclus</i>)
b	données binaires
z	codes relatifs aux pistes magnétiques 1 et 2
an	caractère alphanumérique
as	caractère alphabétique et spécial
ns	caractère numérique et spécial
anp	caractère alphanumérique et espace
ans	caractère alphanumérique et spécial
ansc	caractère alphanumérique et spécial et caractère de contrôle
ansb	caractère alphanumérique et spécial, donnée binaire
anscb	caractère alphanumérique et spécial, caractère de contrôle, donnée binaire
AA	année (2 caractères numériques)
MM	mois (2 caractères numériques)
JJ	jour (2 caractères numériques)
hh	heures (2 caractères numériques)
mm	minutes (2 caractères numériques)
ss	secondes (2 caractères numériques)
x	'C' pour crédit, 'D' pour débit ; est toujours associé avec un champ numérique désignant un montant de transaction ; par exemple, x + n16 signifie crédit ou débit d'un montant sur 16 caractères numériques (*)

Tableau 1 : Notations de types

Le sens "D" signifie "débit porteur" transposé dans la relation accepteur/acquéreur, il signifie "débit de la banque acquéreur" ; ce qui signifie dans tous les cas qu'il s'agit d'un "crédit" pour l'accepteur.

"D" = Crédit de l'accepteur

Le sens "C" signifie "crédit porteur" transposé dans la relation accepteur/acquéreur, il signifie "crédit de la banque acquéreur" ; ce qui signifie dans tous les cas qu'il s'agit d'un "débit" pour l'accepteur.

"C" = Débit de l'accepteur

Notation	Description
L	Longueur des données d'un champ variable sur un octet (octet de longueur non compris) : de 1 à 255 caractères
LL	Longueur des données sur deux octets d'un champ variable (octets de longueur non compris) : de 1 à 65 535 caractères
VAR	Champ de longueur variable
3	Longueur fixe de 3 unités ⁽¹⁾
...15	Longueur variable jusqu'à 15 unités ⁽¹⁾
3...15	Longueur variable comprise entre 3 et 15 unités ⁽¹⁾
... MAX	Longueur variable jusqu'à 65 535 caractères

TABLEAU 2 : notation des longueurs

(1) L'unité est définie par le type du champ ou de la donnée.

2.2.2. Conventions de présentation

Dans le présent document, les conventions de présentation suivantes sont adoptées :

- Champ de structure TLV, la notation (12)(3)(456) signifie le type 12, ayant pour longueur 3 octets est renseigné à '456' ;
- Dans un exemple de codage des données, la notation [12][34][56] représente la valeur hexadécimale des octets qui seront transportés ;
- Pour chaque type des champs de structure TLV, le 'format de la donnée' et la 'longueur transportée' sont indiqués.

2.2.3. Règles de remplissage d'un élément de donnée non significatif selon le format du champ ou du type utilisé

Un élément de donnée non significatif est entièrement rempli par le caractère de remplissage propre à son format à moins que sa valeur ne soit explicitement décrite.

2.2.4. Format des montants

Les montants sont exprimés dans la plus petite unité de la monnaie ou devise (en centimes pour les euros) dont la liste figure dans le document ISO 4217.

2.2.5. Codage des champs de données

Données de format "numérique" (n)

Ces champs de données sont codés en DCB.

Données de format "binaire" (b, ansb, anscb, ...) et de format 'z' (Piste ISO2)

Ces champs de données sont codés en binaire. Les données "caractères" transportées dans un champ binaire sont obligatoirement représentées en ASCII.

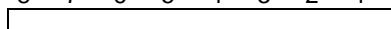
Données de format "caractères" (a, an, as, ns, ans, ...)

Ces champs de données sont codés en ASCII.

Données de format "bitmap" (hors bitmap de présence des champs)

Conformément à la norme ASN.1 ITU-T Rec. X.690 de juillet 2002, les bits d'un octet sont numérotés de 8 à 1, où le bit 8 est le "bit le plus significatif", et le bit 1 le "bit le moins significatif".

Bits 8 7 6 5 4 3 2 1



Numérotation des bits d'une bitmap sur un octet

Bits 16 15 14 13 12 11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1



Numérotation des bits d'une bitmap sur deux octets

Les données « réservées » sont renseignées à « zéro », cependant leur contenu ne doit pas être contrôlé.

Le tableau ci-dessous indique le codage d'une donnée en fonction de son format et du format du champ qui la transporte :

Format du champ				
Format de la donnée	Numérique n	Binaire b, ansb, ...	Caractères a, an, ns, ...	Piste magnétique z
Numérique n		DCB (1)	ASCII (2.1)	
Caractères a, an, as, ns, ans, ...		ASCII (3)	ASCII (2.2, 2.3)	
Numérique signé x+n		ASCII + DCB (4)	ASCII (2.4)	
Binaire b, ansb, anscb, ...		(5)	ASCII (6)	
Piste magnétique z				(7)

(1) Codage en DCB sur des quartets :

Format de la donnée :	n12 (numérique sur 12 positions)
Valeur de la donnée :	12345
Codage : (sur 6 octets)	[00][00][01][23][45]
(2) <u>Codage en ASCII sur des octets :</u>	
(2.1) Format de la donnée :	n12 (numérique sur 12 positions)
Valeur de la donnée :	12345
Codage ASCII: (sur 12 octets)	[30][30][30][30][30][30][31][32][33][34][35]
(2.2) Format de la donnée :	ans12 (alpha-numérique sur 12 positions)
Valeur de la donnée :	AGENCE2
Codage ASCII: (sur 12 octets.)	[41][47][45][4E][43][45][32][20][20][20][20]
(2.3) Format de la donnée :	an3 (alpha-numérique sur 3 positions)
Valeur de la donnée :	101
Codage ASCII: (sur 3 oct.)	[31][30][31]
(2.4) Format de la donnée :	x + n12 (numérique signé sur 12 positions)
Valeur de la donnée :	C12345
Codage ASCII: (sur 13 octets.)	[43][30][30][30][30][30][31][32][33][34][35]

(3) Codage en ASCII sur des octets :

Ce codage prévoit le transport de données alpha-numériques dans un champ de format binaire. Le cas est potentiellement possible pour le transport de données EMV. Dans ce cadre, la norme EMV prévoit le codage des ces données dans un alphabet ASCII restreint. De ce fait, dans le cadre CB, l'alphabet de codage retenu est l'alphabet ASCII étendu.

Format de la donnée :	ans12 (alpha-numérique sur 12 positions)
Valeur de la donnée :	AGENCE 2
Codage ASCII: (sur 12 octets)	[41][47][45][4E][43][45][20][32][20][20][20]

(4) Codage en ASCII sur un octet et en DCB sur des quartets :

Ce codage prévoit le transport de données alphabétiques et numériques dans un champ de format binaire. Dans le cadre CB, les valeurs suivantes sont retenues pour le codage des données alphabétiques: [43] pour Crédit et [44] pour Débit . Ces valeurs correspondent à la représentation ASCII des caractères 'C' et 'D'.

Format de la donnée :	x + n12 (numérique signé sur 12 positions)
Valeur de la donnée :	C12345
Codage ASCII: (sur 7 octets)	[43][00][00][00][01][23][45]

(5) Codage en binaire sur des octets:

Format de la donnée :	b12 (binaire sur 12 positions)
Valeur de la donnée :	3CDE1245EF7684172048CBFF
Codage: (sur 12 octets)	[3C][DE][12][45][EF][76][84][17][20][48][CB][FF]

(6) Codage en ASCII des quartets binaires sur des octets:

Format de la donnée :	b6 (binaire sur 6 positions)
Valeur de la donnée :	3CDE1245EF76
Soit à transmettre les caractères	'3','C','D','E','1','2','4','5','E','F','7','6'
Codage ASCII: (sur 12 octets)	[33][43][44][45][31][32][34][35][45][46][37][36]

(7) Codage d'une donnée de format z dans un champ de format z:

Format de la donnée :	z12 (12 positions)
Valeur de la donnée :	45567D874 (où D est le séparateur)
Codage: (sur 6 octets)	[00][04][55][67][D8][74]

2.2.6. Structure des champs

2.2.6.1 Champs de longueur fixe

- Les champs numériques de longueur fixe sont justifiés à droite, complétés à gauche par des zéros ;
- Les champs binaires sont de longueur fixe et occupent un nombre entier d'octets. Ils sont cadrés à gauche et complétés à droite par des bits à zéro lorsque la donnée représente un tableau interprétable bit à bit. Ils sont cadrés à droite et complétés à gauche par des zéros lorsque la donnée est une valeur numérique ;
- Les autres champs de longueur fixe sont justifiés à gauche et complétés à droite par des blancs. Cependant, dans les champs de données de format « anp » les blancs sont significatifs.

Exemple : codage de la donnée « montant de la transaction »

Format du champ : fixe n12

Codage sur 6 octets : [00][00][00][01][00][00]

soit :

00 00 00 0 : caractères de remplissage

1 00 00 : montant de la transaction.

2.2.6.2 Champs de longueur variable

- La longueur d'un champ de longueur variable est codée sur 1 octet ou 2 octets binaires. La longueur maximale d'un champ variable est respectivement 255 octets ou 65 535 octets ;
- Les champs numériques 'n' ou format 'l' de longueur variable sont justifiés à droite complétés d'un zéro à gauche en cas de longueur impaire.

Exemple : codage du champ numéro de porteur

Format du champ : variable LLVAR n...19

Codage [13][09][87][65][43][21][01][23][45][67][89]

soit :

13 : longueur 19 positions (13 en hexadécimal)

0 : caractère de remplissage

9876543210123456789 : numéro de porteur sur 19 positions

Codage [10][98][76][54][32][10][12][34][56]

soit :

10 : longueur 16 positions (10 en hexadécimal)

9876543210123456 : numéro de porteur sur 16 positions

2.2.6.3 Champs de structure TLV -Type, Longueur, Valeur-

Les champs TLV sont des champs de longueur variable contenant un ou plusieurs éléments de données de structure TLV. Ils se présentent de la façon suivante :

Longueur totale du champ	Elément de données 1	...	Elément de données n
--------------------------	----------------------	-----	----------------------

Un champ TLV est un champ de longueur variable. La longueur du champ est codée sur 1 octet ou 2 octets binaires.

Un élément de donnée est constitué de la façon suivante :

- « T » : le type d'élément de donnée,
- « L » : longueur de la donnée. De 1 à 255 octets ou de 1 à 65 535 octets. Elle n'est pas intégrée dans le calcul de la longueur de la donnée. Elle exprime le nombre d'octets permettant de transporter la valeur « V » à suivre.
- « V » : valeur de la donnée sur le nombre de caractères défini par la longueur.

Un champ TLV a donc finalement la structure suivante :

Longueur totale du champ	Elément de données 1			Elément de données n		
	Type 1	Longueur 1	Valeur 1	...	Type n	Longueur n

Les éléments de données d'un champ TLV peuvent être placés dans un ordre quelconque. Ils n'apparaissent pas forcément dans l'ordre croissant des types.

On distingue les éléments de données « caractères » et les éléments de données « binaires ». Leurs règles de codage sont différentes. Elles sont décrites ci-dessous :

A - Structure TLV « caractères »

Les éléments de données d'un champ TLV « caractères » sont de format a, an, ans. Ils sont codés en mode caractères : ASCII.

Rappel : toute donnée alphabétique ou alphanumérique transportée dans un champ binaire est obligatoirement représentée en ASCII quelque soit l'alphabet négocié.

Chaque élément de donnée contient :

- « **T** » le type d'élément de donnée, codé sur 2 octets ;
- « **L** » la longueur de la donnée, comprise entre '001' et '999', est codée sur 3 octets. Les caractères définissant la longueur ne sont pas compris dans le calcul de la longueur ;
- « **V** » la valeur de la donnée codée en mode caractère (ASCII), sur le nombre de caractères défini par la longueur.

Exemple : codage du champ 47 (LVAR ans...255) avec des éléments de données TLV.

Représentation (16)_L(02)_{T1}(2)_{L1}(10)_{V1}(01)_{T2}(4)_{L2}(1510)_{V2}

L	:	16	(longueur totale du champ)
T1	:	02	(environ. réglementaire / technique de la transaction)
L1	:	2	(longueur de V1)
V1	:	10	(paiement de proximité)
T2	:	01	(raison de la demande d'autorisation)
L2	:	4	(longueur de V2)
V2	:	1510	(dépassement du seuil d'appel)

Codage ASCII

[10]_L
[30][32]_{T1}[30][30][32]_{L1}[31][30]_{V1}
[30][31]_{T2}[30][30][34]_{L2}[31][35][31][30]_{V2}

B - Structure TLV « binaire »

Chaque élément de données TLV est structuré comme suit :

- « **T** » le type d'élément de donnée, sur 2 octets codés binaire ;
- « **L** » la longueur de la donnée (valeur comprise entre 1 et 65535), sur 2 octets codés binaire. Les 2 caractères définissant la longueur ne sont pas compris dans le calcul de la longueur de la donnée. La longueur exprime le nombre d'octets permettant de transporter la valeur « **V** » à suivre ;
- « **V** » la valeur de la donnée, sur le nombre de caractères défini par la longueur. Le format (types an, n, ans, ansc, anscb, b) est précisé au niveau de chaque type.

2.2.6.4 Précision sur le codage des types contenant plusieurs éléments de données

Deux cas de figure se présentent :

A - Le type est de format 'Structure' ; on applique les règles de codage et de cadrage à chaque élément de donnée qui peuvent être de format différent.

Exemple 1 :

Champ XX Format : b...255
Type FFEE
Format de la donnée : Structure Longueur transportée : 6

	Format	Valeur
Élément de donnée A	n1	1
Élément de donnée B	n3	123
Élément de donnée C	n5	456

Codage :

L 'élément de donnée A est n1, il est codée sur 1 octet : [01]
L 'élément de donnée B est n3, il est codée sur 2 octets : [01][23]
L 'élément de donnée C est n5, il est codée sur 3 octets : [00][04][56]

Soit :

[FF][EE]_T[06]_L[01][01][23][00][04][56]_V
————— ————— —————

Exemple 2 :

Champ XX Format : b...255
Type FFEE
Format de la donnée : Structure Longueur transportée : 5

	Format	Valeur
Élément de donnée A	n1	1
Élément de donnée B	b2	5F6
Élément de donnée C	n4	1999

Codage :

L 'élément de donnée A est n1, il est codée sur 1 octet : [01]
L 'élément de donnée B est b2, il est codée sur 2 octets : [05][F6]
L 'élément de donnée C est n4, il est codée sur 2 octets : [19][99]

Soit :

[FF][EE]T[05]L[01][05][F6][19][99]V

— — — — —

A B C

B - Le type n'est pas de format 'Structure' ; on applique à chaque élément, les règles de codage et de cadrage du type.

Exemple :

Champ XX Format : b...255
Type FFEE
Format de la donnée : n9 Longueur transportée : 5

	Format	Valeur
Élément de donnée A	n1	1
Élément de donnée B	n3	123
Élément de donnée C	n5	456

Codage :

Le format du type est 'n9', on le code donc sur 5 octets, les quartets sont attribués à chaque élément de donnée suivant son format. Dans l'exemple, le format du type TLV est numérique de longueur impaire, la valeur du type est cadrée à droite et complétée par un zéro à gauche.

Soit :

[FF][EE]T[05]L[01][12][3 0][04][56]V

— — — — —

A B C

2.2.6.5 Positionnement par rapport à ASN.1 et EMV

Les spécifications EMV sont conformes à la notation ASN.1.

CB2A, pour des raisons de simplification n'est pas conforme à ASN.1 pour ce qui concerne le transport des « tags » et des « longueurs ».

CB2A fait un choix de taille fixe pour les tags (2 octets) et pour les longueurs (2 octets) alors que le standard oblige à des tailles variables.

2.3. DESCRIPTION DES CHAMPS DE DONNEES

2.3.1. Liste alphabétique

Le tableau ci dessous présente la liste (triée par ordre alphabétique de libellé) des données utilisables par le protocole CB2A Fichier, ainsi que leur numéro de champ et type.

Libellé	Donnée	
	Champ	Type
Activations techniques	72	DF47
Adresse commerçant final	59	0004
Agent Unique ID	58	0603
Année de la transaction	47	07
Application cryptogram	55	9F26
Application effective date	55	5F25
Application expiration date	55	5F24
Application IDentifier (AID)	55	9F06
Application Interchange Profile (AIP)	55	0082
Application Transaction Counter (ATC)	55	9F36
Application usage control	55	9F07
Amount, authorized	55	9F02
BIC (Bank Identifier Code)	47	20
BIC 2 (Bank Identifier Code 2)	47	22
Capacité additionnelle de lecture de carte	47	30
Champ erroné	44	AA
Code action	39	
Code activation application	58	DF53
Code activité de l'accepteur	18	
Code anomalie	47	47
Code capacité du point d'acceptation	21	
code commission d'interchange	119	01
Code fonction	24	
Code forçage d'une transaction en autorisation	47	05
Code impayé	58	FF40
Code monnaie ou devise de la consolidation	50	
Code monnaie ou devise de la transaction	49	
Code monnaie ou devise de traitement	58	FF27
Code monnaie ou devise du montant des frais imputé	58	FF39
Code pays du système d'acceptation	47	18
Code raison du message	25	
Code regroupement de l'acquéreur	46	DF62
Code regroupement du remettant	46	DF61
Code service	40	
Code traitement	3	
Complément d'information du numéro de série	46	DF94
Compléments de données de référence du point d'acceptation	46	DF56
Compléments de données de référence du système d'acceptation	46	DF55
Condition de réalisation de la transaction au point de vente	22	
Configuration du Système et des Points d'Acceptation	46	
Contrôle transfert Accepteur-Acquéreur	26	
Contrôle transfert Acquéreur-Accordeur	27	
Conversion de champ	44	AC
Cryptogram information data	55	9F27
Cryptogramme de commerce électronique	58	FF49
Cryptogramme visuel	47	17
Customer Exclusive Data (CED)	55	9F7C

Libellé	Donnée	
	Champ	Type
CVM list (Cardholder Verification Method list)	55	008E
CVM results (Cardholder Verification Method results)	58	9F34
Date de l'état fonctionnel	46	DF63
Date de valeur 1	58	FF22
Date de valeur 2	58	FF2B
Date d'expiration de la carte	14	
Date et heure locale de la demande d'autorisation	47	04
Date et heure locale de réception de remise	119	03
Date limite de recyclage	58	FF60
Date locale de la transaction	13	
Date locale de traitement de la remise	58	FF21
Dénomination du portefeuille numérique	58	0415
Description de la transaction	57	
Destination du billet d'avion	57	FF0E
Dispositif sans contact	55	DF86
DOL EMV par défaut pour une application carte EMV	72	DF1A
Données additionnelles portefeuilles numériques	58	0417
Données appel récurrent	72	DF46
Données à imprimer/afficher	31	
Données complémentaires de commerce électronique	58	0414
Données complémentaires de réponse	44	
Données complémentaires nationales	47	
Données de référence du point d'acceptation	46	DF67
Données de référence du système d'acceptation	46	DF66
Données de réseau	47	95
Données équivalentes piste ISO1 lues en mode sans contact	55	0056
Données équivalentes piste ISO2 lues en mode sans contact	55	9F6B
Données Facilitateur de Paiement	59	0001
Données liées aux cartes à Microcircuit	55	
Données nationales	118	
Données nationales additionnelles	59	
Données nationales additionnelles 1	115	
Données nationales additionnelles 2	119	
Données transférées	72	
Eléments d'information initiaux	56	
Eléments d'information initiaux d'un fichier	58	FF61
Eléments d'information initiaux d'un lot	58	FF65
Eléments d'information initiaux d'un service	58	FF62
Environnement réglementaire / technique de la transaction	47	02
Error Indication	58	FF81
Etat de fonctionnement du système d'acceptation	46	DF64
Extension du numéro de version	47	4A
Fonctions	72	DF90
Gestion étendue des transferts	58	FF53
Gestion transfert (sens Accepteur - Acquéreur)	70	
Gestion transfert (sens Acquéreur - Accepteur)	71	
Heure locale de la transaction	12	
Heure locale de traitement de la remise	58	FF20
IBAN (International Bank Account Number)	47	19
IBAN 2 (International Bank Account Number 2)	47	21
Identifiant de l'application terminal (ITP)	46	DF50
Identifiant de l'organisme acquéreur	32	
Identifiant de l'organisme transmetteur de la transaction	33	

Libellé	Donnée	
	Champ	Type
Identifiant du lot attribué par le système collecteur	58	FF56
Identifiant du lot attribué par le système d'acceptation	58	FF55
Identifiant pseudo-session étendu de l'accepteur de carte	72	DF45
Identifiant relevé	47	25
Identifiant transaction fourni par l'accepteur	58	FF48
Identification de l'accepteur de carte	42	
IDentification du Point d'Acceptation (IDPA)	46	DF5C
Identification du Système d'Acceptation	41	
IDentification du Système d'Acceptation (IDSA)	46	DF5E
Identifiant wallet	58	0418
Impression	31	01
Indicateur de commerce électronique	58	0416
Indicateur sélection application	59	0002
Informations relatives au contrôle du cryptogramme	44	CB
Informations relatives au traitement du cryptogramme commerce électronique	58	0409
Informations sur le point d'acceptation	46	DF96
Issuer action code default	55	9F0D
Issuer action code denial	55	9F0E
Issuer action code on-line	55	9F0F
Issuer application data	55	9F10
Issuer script results	55	FF00
ITP du point d'acceptation	47	32
Kernel Id	46	DF92
Kernel ID utilisé	58	DF93
Libellé du réseau d'acceptation	72	DF48
Libellé porteur 1	57	FF01
Libellé porteur 2	57	FF02
Liste de diffusion	72	DF3B
Liste des données complémentaires Emv pour télécollecte	72	DF1F
Liste des données spécifiques par AID	72	DF19
Liste des TAC EMV	72	DF18
Liste des TAC pour le paiement sans contact	72	DF8A
Marque choisi	59	0004
Message à destination de l'initiateur de la transaction	44	BC
Méthode d'authentification porteur utilisée par l'émetteur	58	0410
Méthode de calcul du cryptogramme de commerce électronique	58	0411
Mode de sécurisation de la transaction modifié	58	0413
Mode de traitement demandé pour l'autorisation	118	07
Mode opératoire	118	0A
Montant compensé de la transaction	115	FF60
Montant cumulé par porteur	58	FF42
Montant d'origine	30	
Montant de la commission	58	FF23
Montant de la commission en monnaie ou devise de traitement	58	FF24
Montant de la commission fixe	115	FF63
Montant de la commission minimum	115	FF62
Montant de la commission proportionnelle	115	FF61
Montant de la transaction	4	
Montant de la transaction en monnaie ou devise de traitement	58	FF30
Montant de l'impayé imputé	58	FF38
Montant des frais de gestion de l'impayé	58	FF3A
Montant des transactions en différé de recouvrement annulées	58	FF59
Montant récapitulatif	58	FF25

Libellé	Donnée	
	Champ	Type
Montant récapitulatif 2	58	FF2C
Montant récapitulatif 2 en monnaie ou devise de traitement	58	FF2D
Montant récapitulatif en monnaie ou devise de traitement	58	FF26
Montant total des commissions dues par l'accepteur à l'acquéreur	58	FF29
Montant total des commissions dues par l'acquéreur à l'accepteur	58	FF28
Montant total des frais dus par l'accepteur à l'acquéreur	58	FF3B
Montant total des frais dus par l'acquéreur à l'accepteur	58	FF3C
Montant total des transactions d'annulation de débit	89	
Montant total des transactions de crédit	86	
Montant total des transactions de débit	88	
Montant total des transactions de débit en différé de recouvrement	58	FF36
Montants, autres	54	
Motif de la transaction non aboutie	58	FF50
Nature des lots	118	0B
Niveau d'agrément PCI PED	46	DF97
Nombre de messages reçus par le système collecteur	58	FF57
Nombre de transactions d'annulation de débit	77	
Nombre de transactions de crédit	74	
Nombre de transactions de débit	76	
Nombre de transactions en attente d'appel phonie	78	
Nombre de transactions en différé de recouvrement annulées	58	FF58
Nombre de transactions non abouties d'une remise	47	09
Nombre de transactions refusées	79	
Nombre d'éléments du lot initial	118	0C
Nombre total des transactions de débit en différé de recouvrement	58	FF35
Nom et adresse de l'accepteur de carte (Card acceptor name/location)	43	
Numéro d'audit	11	
Numéro d'autorisation	38	
Numéro de billet d'avion	57	FF0F
Numéro de contrat accepteur	46	DF5F
Numéro de dossier	47	24
Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	47	10
Numéro de porteur	2	
Numéro de référence d'archivage	37	
Numéro logique du point d'acceptation (NLPA)	46	DF5B
Numéro logique du système d'acceptation (NLSA)	46	DF51
Numéro séquentiel de la carte	23	
Paramètres accepteur	72	DF04
Paramètres accepteur / Code activation mode appelé	72	DF21
Paramètres accepteur / Mode facturation télécom	72	DF20
Paramètres accepteur / SIRET	72	DF22
Paramètres accepteur / Type de site	72	DF23
Paramètres applicatifs V2	72	DF0D
Paramètres autre monnaie ou devise	72	DF0B
Paramètres d'appel	72	DF08
Paramètres d'appel	72	DF43
Paramètres d'appel / Fonctionnement	72	DF24
Paramètres d'appel EMV	72	DF1B
Paramètres de la monnaie ou devise	72	DF01
Paramètres de l'état fonctionnel v2	46	DF68
Paramètres d'édition du ticket compte-rendu	72	DF06
Paramètres d'édition du ticket porteur	72	DF05
Paramètres de téléchargement enveloppe 2	72	DF44

Libellé	Donnée	
	Champ	Type
Paramètres de télécommunication acquéreur	72	DF41
Paramètres d'horodatage GMT	72	DF09
Paramètres données complémentaires au paiement sans contact	72	DF89
Paramètres « Dynamic Reader Limits » pour le paiement sans contact	72	DF8B
Paramètres identifiants spécifiques au paiement sans contact	72	DF87
Paramètres liste clés publiques d'authentification EMV / Modulo clé RSA	72	DF2F
Paramètres liste de contrôle des numéros de carte porteur	72	DF1D
Paramètres liste des AID EMV	72	DF17
Paramètres liste des BIN agréés CB	72	DF1E
Paramètres liste des clés publiques d'authentification EMV	72	DF16
Paramètres messages accepteur	72	DF03
Paramètres messages porteur	72	DF02
Paramètres montants spécifiques au paiement sans contact	72	DF88
Paramètres risque acquéreur / Montant d'autorisation	72	DF2B
Paramètres risque acquéreur / Montant maximum accepté	72	DF27
Paramètres risque acquéreur / Montant maximum accepté pour une carte étrangère sur un automate	72	DF3A
Paramètres risque acquéreur / Montant minimum accepté	72	DF26
Paramètres risque acquéreur / Montant utilisé double authentification porteur	72	DF28
Paramètres risque acquéreur / Valeur du service commercial	72	DF2A
Paramètres risques acquéreur/code numérique de la monnaie ou devise	72	DF0C
Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Elément de contrôle d'accès au système acquéreur de téléchargement	72	DF2C
Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Référence du logiciel à télécharger	72	DF2D
Piste ISO 2	35	
Potentiel de recyclage	58	FF54
Précision sur la cause du refus ou de l'accord	44	AD
Présence deuxième bitmap	1	
Produits cartes Désactivés	72	DF49
Raison de la demande d'autorisation	47	01
Référence d'archivage de l'organisme de traitement	119	9A
Référence de la table	119	00
Référence externe sens acquéreur-remettant	58	FF63
Référence externe sens remettant-acquéreur	58	FF64
Référence impayé de l'acquéreur	47	49
Réservé national	58	
Résultat de l'utilisation de l'architecture de paiement sécurisé VADS	58	0412
Résultats des vérifications de l'applicatif CB effectués par le système d'acceptation	55	DF70
Résultat du traitement terminal (RTT)	58	DF85
Services optionnel supportés (domaine accepteur)	58	0805
SIRET	46	DF5D
Statut de l'application	46	DF54
Statut de l'impayé	58	FF3D
Taux de conversion	58	FF31
Terminal action code default	58	FF0D
Terminal action code denial	58	FF0E
Terminal action code on-line	58	FF0F
Terminal capabilities	58	9F33
Terminal Transaction Date	55	009A
Terminal Transaction Qualifiers (TTQ)	58	9F66
Terminal type	58	9F35
Terminal verification results	58	0095
Transaction type	58	009C
Type d'applicatif du système d'acceptation (TASA)	47	48

Libellé	Donnée	
	Champ	Type
Type d'application carte	55	DF73
Type d'architecture du système d'acceptation	46	DF52
Type de facture/procédure	47	03
Type de liste de diffusion	72	DF3C
Type de sécurisation de transaction de commerce électronique	58	FF47
Type de site	47	06
Type de support	58	FF52
Type de transfert de fonds	47	26
Types de prestations demandées	118	06
Types de prestations exécutées	118	08
Type d'édition du ticket porteur	58	0809
Unpredictable number terminal	58	9F37

2.3.2. Liste et représentation des champs de données

Le tableau ci dessous présente la liste (triée par numéro de champ) des champs de données utilisés par le protocole CB2A fichier, ainsi que leur format.

Les champs dont le format est spécifié « non défini » ne peuvent être présents dans les messages, car ils ne sont pas définis dans la prENV1750. Leur présence doit provoquer un rejet de transaction pour motif « erreur de format ».

Champ	Type	Libellé	Format
1		Présence deuxième bitmap	b 8
2		Numéro de porteur	LVAR n ...19
3		Code traitement	n 6
4		Montant de la transaction	n 12
5		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 12
6		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 12
7		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	x+n 16
8		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 12
9		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 8
10		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 8
11		Numéro d'audit	n 6
12		Heure locale de la transaction	hhmmss n 6
13		Date locale de la transaction	MMJJ n 4
14		Date d'expiration de la carte	AAMM n 4
15		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 3
16		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	AAMM n 4
17		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 6
18		Code activité de l'accepteur	n 4
19		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 3
20		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 3
21		Code capacité du point d'acceptation	an 6
22		Condition de réalisation de la transaction au point de vente	n 6
23		Numéro séquentiel de la carte	n 3
24		Code fonction	n 3
25		Code raison du message	n 4
26		Contrôle transfert Accepteur-Acquéreur	n 6
27		Contrôle transfert Acquéreur-Accepteur	n 6
28		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	AAMMJJ n 6
29		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 3
30		Montant d'origine (Amount, original transaction)	n 12
31		Données à imprimer/afficher	LVAR ansc ...255
32		Identifiant de l'organisme acquéreur	LVAR n ...11
33		Identifiant de l'organisme transmetteur de la transaction	LVAR n ... 11
34		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	LVAR ns ...28
35		Piste ISO 2	LVAR z ...37
36		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	LVAR z ...104
37		Numéro de référence d'archivage	anp 12
38		Numéro d'autorisation	anp 6
39		Code action	an 4
40		Code service	n 3
41		Identification du Système d'Acceptation	ans 8
42		Identification de l'accepteur de carte	ans 15
43		Nom et adresse de l'accepteur de carte (Card acceptor name/location)	ans 40
44		Données complémentaires de réponse	LVAR ans ...99
	AA	Champ erroné	ans 3 ou 7
	AC	Conversion de champ	ans...21
	AD	Précision sur la cause du refus ou de l'accord	ans1...5
	BC	Message à destination de l'initiateur de la transaction	ans...21
45		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	LVAR ans ...76
46		Configuration du Système et des Points d'Acceptation	LVAR ansb ...255
	DF50	ITP (Identifiant de l'application terminal)	ans12
	DF51	Numéro logique du système d'acceptation	ans3
	DF52	Type d'architecture du système d'acceptation	ans2
	DF53	Code activation application	ans1
	DF54	Statut de l'application	ans1
	DF55	Compléments de données de référence du système d'acceptation	structure 10
	DF56	Compléments de données de référence du point d'acceptation	structure 10
	DF5B	Numéro logique du point d'acceptation	ans3

Champ	Type	Libellé	Format
	DF5C	IDPA	ans8
	DF5D	SIRET	ans14
	DF5E	IDSA	ans8
	DF5F	Numéro de contrat accepteur	ans7
	DF61	Code regroupement du remettant	ans7
	DF62	Code regroupement de l'acquéreur	ans7
	DF63	Date de l'état fonctionnel	n12
	DF64	Etat de fonctionnement du système d'acceptation	n2
	DF66	Données de référence du système d'acceptation	ans89
	DF67	Données de référence du point d'acceptation	ans79
	DF68	Paramètres de l'état fonctionnel V2	ans11
	DF70	Résultats des vérifications de l'applicatif "CB" effectués par le système d'acceptation	an2
	DF92	Kernel Id	b1
	DF94	Complément d'information du numéro de série	ans1...10
	DF96	Informations sur le point d'acceptation	n1
	DF97	Niveau d'agrément PCI PED	ans3
47		Données complémentaires nationales	LVAR ans ...255
	01	Raison de la demande d'autorisation	n4
	02	Environnement réglementaire / technique de la transaction	an2
	03	Type de facture /procédure	n1
	04	Date et heure locale de la demande d'autorisation	n12
	05	Code forçage d'une transaction en autorisation	n1
	06	Type de site	ans...8
	07	Année de la transaction	AA n2
	09	Nombre de transactions non abouties d'une remise	n6
	10	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	n6
	17	Cryptogramme visuel	structure1 ou 4
	18	Code pays du système d'acceptation	n3
	19	IBAN	an...34
	20	BIC	an8...11
	21	IBAN 2	an...34
	22	BIC 2	an8...11
	24	Numéro de dossier	anp12
	25	Identifiant relevé	an6
	26	Type de transfert de fonds	an3
	30	Capacité additionnelle de lecture de carte	n1
	32	ITP du point d'acceptation	ans12
	47	Code anomalie	an2, 5 ou 9
	48	TASA (Type d'applicatif du système d'acceptation)	b5...16
	49	Référence impayé de l'acquéreur	ans...12
	4A	Extension du numéro de version	ans4
	95	Données de réseau	an ...50
48		cf preNV 1750 : 1996 – usage privé	LVAR ans ...255
49		Code monnaie ou devise de la transaction	n 3
50		Code monnaie ou devise de la consolidation	n 3
51		cf preNV 1750 : 1996	n 3
52		cf preNV 1750 : 1996	b 8
53		cf preNV 1750 : 1996 – usage privé	n 16
54		Montants, autres	LVAR ans ...120
55		Données liées aux cartes à Microcircuit	LVAR b ...255
	0056	Données équivalentes piste ISO1 lues en mode sans contact	ans...76
	0082	Application interchange profile	b2
	008E	CVM list (Cardholder Verification Method list)	b...252
	009A	Terminal Transaction Date	AAMMJJ n6
	5F24	Application expiration date	AAMMJJ n6
	5F25	Application effective date	AAMMJJ n6
	9F02	Amount, Authorized	n12
	9F06	Application IDentifier (AID)	b5...16
	9F07	Application usage control	b2
	9F0D	Issuer action code default	b5
	9F0E	Issuer action code denial	b5
	9F0F	Issuer action code on-line	b5
	9F10	Issuer application data	b...32
	9F26	Application cryptogram	b8

Champ	Type	Libellé	Format
	9F27	Cryptogram information data	b1
	9F36	Application transaction counter (cf. EMV'96)	b2
	9F6B	Données équivalentes piste ISO2 lues en mode sans contact	b...19
	9F7C	Customer Exclusive Data (CED)	an1
	DF70	Résultats des vérifications de l'applicatif "CB" effectués par le système d'acceptation	an2
	DF73	Type d'application carte	an3
	DF86	Dispositif sans contact	b...35
	FF00	Issuer script results	b...5
56		Eléments d'information initiaux	LLVAR
57		Description de la transaction	LVAR
	FF01	Libellé porteur 1	ans...32
	FF02	Libellé porteur 2	ans...32
	FF0E	Destination du billet d'avion	an3
	FF0F	Numéro de billet d'avion	an...13
58		Réservé national	LVAR
	0095	Terminal verification results (cf. EMV'96)	b5
	009C	Transaction type	n2
	0409	Informations relatives au traitement du cryptogramme commerce électronique	anp1
	0410	Méthode d'authentification porteur utilisée par l'émetteur	an1
	0411	Méthode de calcul du cryptogramme de commerce électronique	an1
	0412	Résultat de l'utilisation de l'architecture de paiement sécurisé VADS	structure 4
	0413	Mode de sécurisation de la transaction modifié	b1
	0414	Données complémentaires de commerce électronique	structure 3...40
	0415	Dénomination du portefeuille numérique	an2
	0416	Indicateur de commerce électronique	an2
	0417	Données additionnelles portefeuilles numériques	an12..24
	0418	Identifiant wallet	n6
	0603	Agent Unique ID	an5
	0805	Services optionnel supportés (domaine accepteur)	b2
	0809	Type d'édition du ticket porteur	b1
	9F33	Terminal capabilities	b3
	9F34	CVM results (Cardholder Verification Method results)	b3
	9F35	Terminal type (cf. EMV'96)	n2
	9F37	Unpredictable number terminal	b4
	9F66	Terminal Transaction Qualifiers (TTQ)	structure 4
	DF85	Résultat du traitement terminal (RTT)	b5
	DF93	Kernel ID utilisé	b1
	FF0D	Terminal action code default	b5
	FF0E	Terminal action code denial	b5
	FF0F	Terminal action code on-line	b5
	FF20	Heure locale de traitement de la remise	hhmmss
	FF21	Date locale de traitement de la remise	AAMMJJ
	FF22	Date de valeur 1	AAMMJJ
	FF23	Montant de la commission	x+n 12
	FF24	Montant de la commission en monnaie ou devise de traitement	x+n 12
	FF25	Montant net récapitulatif	x+n 16
	FF26	Montant net récapitulatif en monnaie ou devise de traitement	x+n 16
	FF27	Code monnaie ou devise de traitement	n3
	FF28	Montant total des commissions dues par l'acquéreur à l'accepteur	n16
	FF29	Montant total des commissions dues par l'accepteur à l'acquéreur	n16
	FF2B	Date de valeur 2	AAMMJJ
	FF2C	Montant récapitulatif 2	x+n 16
	FF2D	Montant récapitulatif 2 en monnaie ou devise de traitement	x+n 16
	FF30	Montant de la transaction en monnaie ou devise de traitement	n12
	FF31	Taux de conversion	n8
	FF35	Nombre total de transactions de débit en différé de recouvrement	n10
	FF36	Montant total des transactions de débit en différé de recouvrement	n16
	FF38	Montant de l'impayé imputé	x+n 12
	FF39	Code monnaie ou devise du montant des frais imputé	n3
	FF3A	Montant des frais de gestion de l'impayé	x+n 16
	FF3B	Montant débiteur total des frais de gestion de l'impayé	n16
	FF3C	Montant créiteur total des frais de gestion de l'impayé	n16
	FF3D	Statut de l'impayé	n1

Champ	Type	Libellé	Format
	FF40	Code impayé	an4
	FF42	Montant cumulé par porteur	n12
	FF47	Type de sécurisation de transaction de commerce électronique	n2
	FF48	Identifiant transaction fourni par l'accepteur	b20
	FF49	Cryptogramme de commerce électronique	b20
	FF50	Motif de la transaction non aboutie	an2
	FF52	Type de support	n1
	FF53	Gestion étendue des transferts	n8
	FF54	Potentiel de recyclage	n1
	FF55	Identifiant du attribué par le système d'acceptation	n12
	FF56	Identifiant du lot attribué par le système collecteur	n6
	FF57	Nombre de messages reçus par le système collecteur	n6
	FF58	Nombre de transactions en différé de recouvrement annulées	n10
	FF59	Montant des transactions en différé de recouvrement annulées	n16
	FF60	Date limite de recyclage	AAMMJJ n6
	FF61	Eléments d'information initiaux d'un fichier	n22
	FF62	Eléments d'information initiaux d'un service	n22
	FF63	Référence externe sens acquéreur-remettant	n16
	FF64	Référence externe sens remettant-acquéreur	n16
	FF65	Eléments d'information initiaux d'un lot	n22
	FF81	Error indicator	b3
59		Données Nationales additionnelles	LLVAR
	0001	Données Facilitateur de Paiement	ansb ...65535
	0002	Indicateur sélection application	n2
	0003	Marque choisie	n2
	0004	Adresse commerçant final	ans 40
60		cf prENV 1750 : 1996 – usage privé	LVAR
61		cf prENV 1750 : 1996 – usage privé	LVAR
62		cf prENV 1750 : 1996 – usage privé	LVAR
63		cf prENV 1750 : 1996 – usage privé	LVAR
64		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	b 8
65		cf prENV 1750 : 1996 – usage privé	b 8
66		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 1
67		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 4
68		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 18
69		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 18
70		Gestion transfert (sens Accepteur- Acquéreur)	n 14
71		Gestion transfert (sens Acquéreur - Accepteur)	n 14
72		Données transférées	LLVAR
	DF01	Paramètres de la monnaie ou devise	ans25
	DF02	Paramètres messages porteur	ansc 8
	DF03	Paramètres messages accepteur	ansc 8
	DF04	Paramètres accepteur	ansc 07
	DF05	Paramètres d'édition du ticket porteur	ansc 00
	DF06	Paramètres d'édition du ticket compte-rendu	ansc 00
	DF08	Paramètres d'appel	an17
	DF09	Paramètres d'horodatage GMT	an29
	DF0B	Paramètres autre monnaie ou devise	an8
	DF0C	Paramètres risque acquéreur/code numérique de la monnaie ou devise	an3
	DF0D	Paramètres applicatifs V2	structure19
	DF16	Paramètres liste des clés publiques d'authentification EMV	b12
	DF17	Paramètres liste des AID EMV	structure 10...21
	DF18	Liste des TAC EMV	structure 21...32
	DF19	Liste des données spécifiques par AID	structure 10...272
	DF1A	DOL EMV par défaut pour une application carte EMV	structure 7...270
	DF1B	Paramètres d'appel aléatoire EMV	structure 16...27
	DF1D	Paramètres liste de contrôle des numéros de carte porteur	structure...12
	DF1E	Paramètres liste des BIN agréés CB	structure...24
	DF1F	Liste des données complémentaires EMV pour télécollecte	b...255
	DF20	Paramètres accepteur / Mode facturation télécom	an1

Champ	Type	Libellé	Format
	DF21	Paramètres accepteur / Code activation mode appelé	an1
	DF22	Paramètres accepteur / SIRET	an14
	DF23	Paramètres accepteur / Type de site	ans...8
	DF24	Paramètres d'appel / Fonctionnement	an10
	DF26	Paramètres risque acquéreur / Montant minimum accepté d'une transaction	an12
	DF27	Paramètres risque acquéreur / Montant maximum accepté d'une transaction	an12
	DF28	Paramètres risque acquéreur / Montant utilisé de double authentification porteur	an12
	DF2A	Paramètres risque acquéreur / Valeur du service commercial	an12
	DF2B	Paramètres risque acquéreur / Montant d'autorisation	an12
	DF2C	Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Elément de contrôle d'accès au système acquéreur de téléchargement	ans...30
	DF2D	Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Référence du logiciel à télécharger	ans...30
	DF2F	Paramètres liste clés publiques d'authentification EMV / Modulo clé RSA	b...256
	DF3A	Paramètres risque acquéreur/ Montant maximum accepté pour une carte étrangère sur automate	an12
	DF3B	Liste de diffusion	ans10...65528
	DF3C	Type de liste de diffusion	an1
	DF41	Paramètres de télécommunication acquéreur	structure 22...123
	DF43	Paramètres d'appel	structure 16
	DF44	Paramètres de téléchargement enveloppe 2	structure 29
	DF45	Identifiant pseudo-session étendu de l'accepteur de carte	anscb...40
	DF46	Données appel récurrent	ans10
	DF47	Activations techniques	b...3
	DF48	Libellé du réseau d'acceptation	ans24
	DF49	Produits cartes Désactivés	b7...20
	DF87	Paramètres identifiants spécifiques au paiement sans contact	structure 8..19
	DF88	Paramètres montants spécifiques au paiement sans contact	structure 27 ou 33
	DF89	Paramètres données complémentaires au paiement sans contact	structure 3
	DF8A	Liste des TAC pour le paiement sans contact	structure 15
	DF8B	Paramètres « Dynamic Reader Limits » pour le paiement sans contact	structure 26..41
	DF90	Fonctions	b 2
73		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	AAMMJJ n 6
74		Nombre de transactions de crédit	n 10
75		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 10
76		Nombre de transactions de débit	n 10
77		Nombre de transactions d'annulation de débit	n 10
78		Nombre de transactions en attente d'appel phonie	n 10
79		Nombre de transactions refusées	n 10
80		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 10
81		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 10
82		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 10
83		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 10
84		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 10
85		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 12
86		Montant total des transactions de crédit	n 16
87		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 16
88		Montant total des transactions de débit	n 16
89		Montant total des transactions d'annulation de débit	n 16
90		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	n 10
91		cf prENV 1750 : 1996 – réservé usage futur	
92		cf prENV 1750 : 1996 – réservé usage futur	
93		cf prENV 1750 : 1996 – réservé usage futur	
94		cf prENV 1750 : 1996 – réservé usage futur	
95		cf prENV 1750 : 1996 – réservé usage futur	
96		cf prENV 1750 : 1996	LLVAR b ...999
97		cf prENV 1750 : 1996	LVAR ans ...255
98		cf prENV 1750 : 1996	LLVAR ansb ...65535
99		cf prENV 1750 : 1996 – réservé usage futur	

Champ	Type	Libellé	Format
100		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	LVAR n ...11
101		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	LVAR ans ...17
102		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	LVAR ans ...28
103		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	LVAR ans ...28
104		cf prENV 1750 : 1996 – réservé usage futur	
105		cf prENV 1750 : 1996 – réservé usage futur	
106		cf prENV 1750 : 1996 – réservé usage futur	
107		cf prENV 1750 : 1996 – réservé usage futur	
108		cf prENV 1750 : 1996 – réservé usage futur	
109		cf prENV 1750 : 1996 – réservé usage futur	
110		cf prENV 1750 : 1996 – réservé usage futur	
111		cf prENV 1750 : 1996 – réservé usage futur	
112		cf prENV 1750 : 1996 – usage national	
113		cf prENV 1750 : 1996 – usage national	
114		cf prENV 1750 : 1996 – usage national	
115		cf prENV 1750 : 1996 – usage national	LLVAR ansb...max
116		cf prENV 1750 : 1996 – usage national	LLVAR ans...max
117		cf prENV 1750 : 1996 – usage national	
118		Données nationales	LLVAR ans ...999
06		Types de prestations demandées	structure 10
07		Traitement de l'autorisation	structure 5
08		Types de prestations exécutées	structure 10
0A		Mode opératoire	n1
0B		Nature des lots	n3
0C		Nombre d'éléments du lot initial	n6
119		cf prENV 1750 : 1996 – usage national	
120		cf prENV 1750 : 1996 – usage privé	
121		cf prENV 1750 : 1996 – usage privé	
122		cf prENV 1750 : 1996 – usage privé	
123		cf prENV 1750 : 1996 – usage privé	
124		cf prENV 1750 : 1996 – usage privé	
125		cf prENV 1750 : 1996 – usage privé	
126		cf prENV 1750 : 1996 – usage privé	
127		cf prENV 1750 : 1996	b 64
128		cf prENV 1750 : 1996 – non utilisé	b 8

2.3.3. Précisions sur les types répétables

La répétabilité d'un type s'applique au niveau d'un message. Un type non répétable peut être, selon son usage, présent dans plusieurs messages d'un même échange.

Dans le cas d'un type répétable associé à un type primaire répétable, l'association entre ces types est réalisée par " proximité ", c'est-à-dire que le type associé est lié au type primaire le précédent dans le message. Cette règle est nécessaire à la gestion des types associés et facultatifs.

2.3.4. Définition des champs de données

Ce paragraphe définit les champs de données utilisés par les protocoles applicatifs. Ces champs sont un sous-ensemble de ceux prévus par la norme prENV 1750 : 1996. La définition donnée ici est plus restrictive que celle de la norme afin de faciliter la mise en œuvre et d'indiquer les choix effectués pour les cartes bancaires françaises et étrangères.

Pour chaque champ défini, le libellé utilisé dans la norme prENV 1750 : 1996 version anglaise est précisé, entre parenthèses.

Tout champ non défini dans CB2A Fichier mais défini dans la norme prENV 1750 : 1996 peut être utilisé dans le cadre d'accords entre utilisateurs.

Tout type non défini dans CB2A Fichier est réservé à usage CB, sauf s'il est expressément déclaré à usage privé dans le dictionnaire.

Toute valeur d'une donnée non définie dans CB2A Fichier est réservé à usage CB, sauf si elle est expressément déclarée à usage privé dans le dictionnaire.

Présence d'un champ non attendu dans un message

Le principe suivant est retenu par le protocole :

- **Tout champ de donnée décodable* reçu et attendu est traité conformément aux spécifications ;**
- **Tout champ de donnée décodable* reçu et non attendu n'est pas traité. Il n'est pas retransmis et ne provoque pas de rejet ;**
- **Tout champ de donnée explicitement déclaré avec une condition « obligatoirement absent », si reçu, fait l'objet d'un rejet ;**
- **Toute donnée non décodable* reçue fait l'objet d'un rejet.**

* Un champ de donnée est décodable si sa structure est décrite dans le dictionnaire et conforme à la description :

- Fixe : le format du champ de données est décrit ;
- Variable sans TLV : le format du champ de données est décrit ;
- Variable avec TLV : le champ de donnée est muni de la structure TLV (le type n'est pas forcément décrit).

Champ 2

Champ 2

Format : LVAR n..19

Numéro de porteur (Primary Account Number).

Ce champ contient le numéro porteur issu de la carte.

Champ 3

Format : n 6

Code traitement (Processing Code)

Description de la transaction

n2

Valeur	Description
00	Achat de biens ou services
01	Retrait sur automate (DAB/GAB)
11	Quasi-cash
17	Retrait Guichet
18-19	Réserve privé
20	Crédit (retours)
28	Retour quasi cash
29	Réserve privé
38-40	Réserve privé
41	Transfert de fonds, débit
42	Transfert de fonds, crédit
43-45	Réserve privé
48-49	Réserve privé
58-79	Réserve privé
90-99	Réserve privé

Type de compte affecté au débit

n2

Valeur	Description
00	Conditions normales
33	Différé de recouvrement

Type de compte affecté au crédit

n2

Valeur	Description
00	Données non significatives

Champ 4

Format : n 12

Montant de la transaction (Amount, transaction).

Montant de la transaction exprimé dans la monnaie ou devise dont le code est précisé dans le champ 49.

Le montant est exprimé dans la plus petite unité de la monnaie ou devise (en centimes pour les euros) dont la liste figure dans le document ISO 4217.

Dans le cas particulier de transactions non-abouties, un montant à zéro est possible.

Champ 11

Champ 11

Format : n 6

Numéro d'audit (System trace audit number).

Le numéro d'audit est une référence identifiant un message.

L'attribution d'un numéro d'audit doit être conforme aux règles 1 à 4 du paragraphe « Règles » du volume « Principes généraux ».

Champ 12

Format : hhmmss n 6

Heure locale de la transaction (Time, local transaction).

Les champs 12 et 13 et 47 type 07 fonctionnent de concert. Ils transportent pour une transaction donnée, la date - heure locale à laquelle la transaction est effectuée. L'heure locale est une résultante de l'opération d'horodatage (voir téléparamétrage).

En dehors des messages de remises, le champ 12 transporte l'heure locale de constitution du message.

Champ 13

Format : MMJJ n 4

Date locale de la transaction (Date, local transaction).

La date locale est une résultante de l'opération d'horodatage (voir téléparamétrage).

L'année correspondant à cette date se trouve dans le champ 47 type 07.

Voir explications dans le champ 12.

En dehors des messages de remises, le champ 13 transporte le mois et le jour local de constitution du message.

Champ 14

Format : AAMM n 4

Date d'expiration de la carte (Date, expiration).

Date de fin de validité de la carte.

Champ 18

Format : n 4

Code activité de l'accepteur (Merchant type).

Code indiquant le type d'activité de l'accepteur.

Ce code correspond au MCC (Merchant Category Code) dont la liste des valeurs possibles est définie dans la norme ISO 18245.

Champ 21

Format : an 6

Code capacité du point d'acceptation (Point of service capability code).

Cette donnée est liée à la configuration du Point d'acceptation, en aucun cas au moyen utilisé par le terminal au moment de la transaction qui est précisé dans le champ 22. Ce champ précise le moyen "principal" dont dispose le terminal pour certaines fonctions :

Champ 21

Capacité de lecture de la carte

an1

Valeur	Description
0	Inconnue
1	Pas de capacité de lecture de la carte
2	Piste magnétique ISO2
3	Lecteur de carte à microcircuit sans contact contexte puce EMV
4	Lecteur de carte à microcircuit sans contact contexte piste magnétique
5	Microcircuit
6	Manuel
8	Issu d'un serveur
9	Réserve privée
S-Z	Réserve privée

Capacité d'authentification du porteur de la carte

an1

Valeur	Description
0	Pas d'authentification électronique
1	Authentification par code confidentiel (PIN)
2	Analyse électronique de signature
6	Autres (Valeur par défaut)
9	Réserve privée
S-Z	Réserve privée

Capacité de capture de la carte

an1

Valeur	Description
0	Aucune
1	Capture possible

Capacité d'écriture sur la carte

an1

Valeur	Description
0	Inconnue
1	Pas de capacité d'écriture sur la carte
2	Piste magnétique ISO2
3	Microcircuit
8-9	Réserve privée
S-Z	Réserve privée

Capacité à afficher/imprimer des messages

an1

Valeur	Description
0	Inconnue
1	Aucune
2	Impression
3	Affichage
4	Impression et affichage
T-Z	Réserve privée

Capacité de lecture du code confidentiel

an1

Valeur	Description
0	Aucune
1	Inconnue
4	4 caractères
5	5 caractères
6	6 caractères
7	7 caractères
8	8 caractères
9	9 caractères
A	10 caractères
B	11 caractères
C	12 caractères
S-Z	Réserve privée

Champ 22

Champ 22

Format : n 6

Condition de réalisation de la transaction au point de vente (Point of service entry mode)

Environnement d'émission

n1

Valeur	Description
0	Inconnu
1	Dans les locaux de l'accepteur, sous surveillance
2	Dans les locaux de l'accepteur, sans surveillance
3	Hors des locaux de l'accepteur, sous surveillance
4	Hors des locaux de l'accepteur, sans surveillance
5	Chez le porteur, sans surveillance
9	Réserve privée

Présence du porteur

n1

Valeur	Description
0	Porteur présent
1	Porteur non présent
2	Vente Par Correspondance (VPC)
3	Vente Par Téléphone (VPT)
4	Porteur non présent, en attente autorisation
9	Réserve privée

Mode de lecture de la carte

n1

Valeur	Description
0	Non spécifié
2	Piste magnétique
3	Transaction microcircuit sans contact utilisant les données puce EMV
4	Transaction microcircuit sans contact utilisant les données piste
5	Microcircuit
6	Saisie manuelle
7	Piste magnétique, après tentative de lecture du microcircuit
8	Issu d'un serveur
9	Réserve privée

Méthode d'authentification du porteur

n1

Valeur	Description
0	Pas d'authentification
1	Code confidentiel
2	Signature électronique
5	Signature manuelle
6	Autres authentifications manuelles
7	Vérification de l'adresse
8	Code confidentiel + signature manuelle

Système authentifiant le porteur

n1

Valeur	Description
0	Pas d'authentification
1	Microcircuit
2	Terminal
3	Agent autorisé
4	Accepteur
5	Autres
8-9	Réserve privée

Etats des moyens d'affichage/impression des messages

n1

Valeur	Description
0	Inconnu
1	Aucun
2	Impression indisponible

Champ 23

Valeur	Description
3	Affichage indisponible
4	Impression et affichage indisponibles
9	Réserveé privé

Champ 23

Format : n 3

Numéro séquentiel de la carte (Card sequence number).

Ce numéro permet de distinguer des cartes portant le même numéro de porteur.

Champ 24

Format : n 3

Code fonction (Function code).

Code indiquant la fonction du message.

Valeur	Description
Les valeurs 100 à 199 sont réservées aux messages de classe 0100	
108	Demande de renseignement
Les valeurs 300 à 305 sont utilisées dans les messages 0360 de transfert de fichier du service de paramétrage de CB2A Fichier	
301	Enregistrement à ajouter
303	Enregistrement à effacer
Les valeurs 306 à 360 sont utilisées dans les messages 0360 d'initialisation de transfert de fichier de paramètres du service paramétrage de CB2A Fichier	
306	Fichier à remplacer
308	Fichier à supprimer
360	Fichier à modifier
380-399	Réserveé privé
Les valeurs 600 à 699 sont utilisées dans les messages 06xx du service Etat Fonctionnel de CB2A Fichier	
670	Paramètres de l'état fonctionnel du système d'acceptation
671	Données de référence du système d'acceptation
672	Données de référence du point d'acceptation
680	Prise en compte de l'état fonctionnel
690-699	Réserveé privé
Les valeurs 800 à 899 sont utilisées dans les messages 08xx du service de Gestion de Réseaux de CB2A Fichier	
860	Fermeture de dialogue ou fichier
861	Ouverture de fichier
865	Ouverture de service télécollecte Ouverture de service remise
866	Ouverture de service téléparamétrage Ouverture de service paramétrage
868	Ouverture de service autorisation-remise, vente à distance
872	Ouverture de service relevé des mouvements financiers
874	Ouverture de service impayé
875	Ouverture de service remise dégradée
876	Ouverture de service additionnel
880-899	Réserveé privé
900	Service non identifié et/ou non traité
901	Ouverture de service Etat fonctionnel
902	Ouverture de service autorisation vente à distance
903	Notification d'acquittement de fichier
904	Notification d'acquittement de service
905	Ouverture de service compte-rendu de réception

Champ 25

Champ 25

Format : n 4

Code raison du message (Message Reason code).

Le code raison du message fournit au destinataire d'un message de demande ou d'avis, la raison ou le but du message.

Valeur	Description
8600-8999	Réserve privée
9300	Flux recyclé
9301	accepté
9305	absent
9306	Remise recyclée
9310	Rejet partiel
9311	Rejet total
9320	Réponses différées (après appel phonie) à demande d'autorisation remise.
9321	rejet
9322	alerte
9323	Regroupement de RMF
9324	Etat fonctionnel
9325	Prise en compte état fonctionnel
9326	Réception
9327	Regroupement de CRR
9600-9999	Réserve privée

Champ 26

Format : n 6

Contrôle de transfert Accepteur-Acquéreur (Upload control).

Ce champ est utilisé pour contrôler le transfert d'informations entre les applicatifs des systèmes Accepteur et Acquéreur. En particulier, il permet le contrôle du transfert des transactions lors d'une remise.

- Indication du besoin d'acquittement** _____ **n1**
- Numéro de message** _____ **n5**

Indication du besoin d'acquittement = « 0 » (sauf indication contraire dans un service) ;

Numéro de message :

- Message d'initialisation = « 00001 » ;
- Messages de détail : numérotation séquentielle à partir de « 00001 ». La numérotation est unique au niveau détail (par exemple dans le corps de remise). Ce compteur limite la taille des transferts.

Champ 27

Format : n 6

Contrôle de transfert Acquéreur-Accepteur (download control).

Ce champ est utilisé pour contrôler le transfert d'information entre les applicatifs des systèmes Acquéreur et Accepteur. En particulier, il permet le contrôle du transfert tables, lors d'un téléparamétrage.

- Acquittement de transfert acquéreur – accepteur** _____ **n1**
- Numéro de message** _____ **n5**

Champ 30

Acquittement de transfert acquéreur accepteur = « 0 » (sauf indication contraire dans un service) ;

Numéro de message :

- Message d'initialisation = « 00001 » ;
- Messages de détail : numérotation séquentielle à partir de « 00001 ». La numérotation est unique dans un fichier (par exemple un paramétrage). Ce compteur limite la taille des transferts.

Champ 30

Format : n 12

Montant d'origine (Amount, original transaction).

Montant de la transaction d'origine exprimé dans la monnaie ou devise dont le code est précisé dans le champ 49.

Champ 31

Format : LVAR ansc ..255

Données à imprimer/afficher (Print/display data).

Ce champ contient des données à afficher et/ou imprimer par le système d'acceptation pour l'accepteur et/ou le porteur.

Ce champ a une structure de type TLV « caractères » (Type, Longueur, Valeur).

Le champ 31 peut être constitué de plusieurs éléments de donnée consécutifs, dans la limite de la longueur totale du champ.

Structure des éléments de données :

Type d'élément de donnée

an2

Valeur	Description	Répétabilité
01	Impression	
0F	Réservé privé	

Longueur de la donnée à suivre

an3

Valeur de la donnée

➤ **TYPE = 01 : IMPRESSION**

Format de la donnée : ans...250

Longueur transportée : ...250

Champ 32

Format : LVAR n ..11

Identification de l'organisme acquéreur (Acquiring institution identification code)

Ce champ permet d'identifier l'acquéreur.

BIN Banque

n6

si disponible, sinon zéro

Code Banque

n5

Champ 33

Champ 33	Format : LVAR n..11
----------	---------------------

Identifiant de l'organisme transmetteur de la transaction (forwarding institution identification code)

Ce champ permet à l'entité qui transmet des données de s'identifier. La codification est établie en bilatéral.

Remettant → Centre de traitement <i>identifiant remettant</i>	Centre de traitement → Acquéreur <i>identifiant centre de traitement</i>
--	---

Remettant ← Centre de traitement <i>identifiant centre de traitement</i>	Centre de traitement ← Acquéreur <i>identifiant acquéreur</i>
---	--

Champ 35	Format : LVAR z..37
----------	---------------------

Piste ISO2 (Track 2 data).

Champ 37	Format : anp 12
----------	-----------------

Numéro de référence d'archivage (Retrieval reference number).

Donnée laissée à la discrétion du circuit accepteur – acquéreur. Une fois renseignée, elle n'est pas modifiable sur l'ensemble de la chaîne (acceptation, autorisation, télécollecte/remise).

Champ 38	Format : anp 6
----------	----------------

Numéro d'autorisation (Approval Code).

Ce champ est obligatoire en cas d'autorisation positive, il est facultatif dans les autres cas.

Champ 39	Format : an 4
----------	---------------

Code action (Action code).

La donnée "Action immédiate" indique au système d'acceptation l'action immédiate qu'il doit effectuer pour continuer ou terminer la transaction en cours.

La donnée "Action suivante" indique au système d'acceptation l'action suivante qu'il doit effectuer lorsque la transaction sera terminée.

La donnée "Complément d'informations sur action immédiate" donne des informations supplémentaires sur la signification de l'action immédiate.

Action immédiate

an1

Valeur	Description
0	Approuvée
1	Refusée
7	Réserve ISO
8	Réserve pour la remontée des transactions CB2A Fichier et réponse à demande d'Autorisation VAD et d'Autorisation - Remise VAD. Utilisé si l'émetteur a été contacté.

Champ 40

Valeur	Description
9	Réserveé privé

Action suivante _____ an1

Valeur	Description
0	Aucune
1-7	Réserveé ISO
8	Réserveé à CB2A Fichier : ARVAD et AVAD, forçage
9	Réserveé privé

Complément d'informations sur action immédiate _____ an2

Cette donnée dépend :

des types de messages ;

de la valeur de la donnée "Action immédiate".

Valeur	Description
Dans tous les messages (sauf 0116, 0146, 0216, 0246, 0406, 0416, 0446, et 0516)	
00	pas d'information complémentaire
04	erreur de format
09	arrêt momentané du système
Dans les messages état fonctionnel (0610)	
50	Identifiant inconnu
51	Paramètres absents
Dans les messages état fonctionnel (0644)	
52	Disparition du système ou d'un point d'acceptation

Dans les remises des transactions (messages 0146, 0246, 0446) :

La donnée 'Complément d'informations sur action immédiate' est renseignée avec la valeur du code réponse de l'autorisation.

Dans la réponse aux demandes d'Autorisation-Remise (message 0216) :

En paiement de proximité et sur automate, en vente à distance et en télépaiement, la donnée 'Complément d'informations sur action immédiate' correspond au code réponse de l'autorisation dont les valeurs sont précisées dans chaque service.

Dans la réponse à une demande d'autorisation (message 0116) :

En vente à distance, la donnée 'Complément d'informations sur action immédiate' correspond aux codes réponses pour une réponse à une demande d'autorisation dont les valeurs sont précisées dans le service AVAD.

Dans la demande et dans la réponse aux demandes de redressement (messages 0406 et 0416) :

En vente à distance, la donnée 'Complément d'informations sur action immédiate' correspond aux codes réponses pour une demande de redressement ou une réponse à la demande de redressement dont les valeurs sont précisées dans le service AVAD.

Champ 40

Format : n 3

Code service (Service code).

Le code service est décrit dans la norme ISO 7813.

Champ 41

Format : ans 8

Identification du système d'acceptation (Card accepting device identification).

Ce champ contient :

à l'initialisation du système d'acceptation, le numéro logique du terminal ;

à partir du transfert par le système acquéreur d'un identifiant 'enveloppe 41', le contenu de cette enveloppe.

Champ 42

Champ 42

Format : ans 15

Identification de l'accepteur de carte (Card acceptor identification code).

Ce champ contient :

- à l'initialisation du système d'acceptation, le numéro de contrat accepteur ;
- à partir du transfert par le système acquéreur d'un identifiant 'enveloppe 42', le contenu de cette enveloppe.

Champ 43

Format : ans40

Nom et adresse de l'accepteur de carte (Card acceptor name/location).

Exemple :

Valeur de la donnée : DURAND\PARIS\75007 (20 espaces) FR

Codage ASCII :

[44][55][52][41][4E][44][5C][50][41][52][49][53][5C][37][35][30][30][37] [20]_{x20} [46][52]

Nom, ville et code postal _____ **ans38**

Les données sont séparées par un "anti-slash" ("\").

Comme tout champ de type "ans" de longueur fixe, la structure "nom\ville\code postal" est justifiée à gauche et complétée par des espaces à droite.

Dans le cas où la longueur des données « Nom, ville et code postal » dépasserait les 38 caractères, la donnée de la ville sera tronquée de façon à correctement renseigner le code postal.

Une donnée valorisée ne peut contenir une chaîne de caractères ne comprenant que des zéros ou des espaces.

Dans le cas des transactions effectuées par un facilitateur de paiement, le schéma peut exiger des spécificités de format de la donnée « Nom ».

Pays _____ **ans2**

Cette donnée est codée selon la codification alphabétique conforme à l'ISO 3166.

Champ 44

Format : LVAR ans...99

Données complémentaires de réponse (Additional response data).

Dans une réponse négative à tout type de message, le champ permet de préciser la cause du refus. Par exemple, c'est l'utilisation du type AA pour déclarer une erreur sur un champ, ou l'absence d'un champ obligatoire et nécessaire aux traitements ;

Dans une notification de remise, le champ 44 s'il est présent, correspond aux données complémentaires de réponse de la réponse à la demande d'autorisation initiale.

Le champ 44 a une structure de type TLV « caractères » (Type Longueur Valeur).

Type d'élément de donnée

an2

Type	Description	Répétabilité
AA	Champ erroné	X
AC	Conversion de champ	X
AD	Précision sur la cause du refus ou de l'accord	
BC	Message à destination de l'initiateur de la transaction	

Champ 44

Type	Description	Répétabilité
RA-ZZ	Réservé pour usage privé	

Longueur de la donnée _____ an3

Valeur de la donnée _____

Les valeurs et signification possibles pour la donnée sont précisées pour chaque type.

➤ **TYPE=AA : CHAMP ERREUR**

Format de la donnée : ans3 / ans7

Longueur transportée : 3 ou 7

Le type AA lorsqu'il est présent dans les notifications de remise (0146/0246/0446) correspond à la valeur renseignée dans la réponse à la demande d'autorisation initiale.

Il est également renseigné dans les messages de réponse, pour certaines valeurs du champ 39.

Numéro du champ erroné _____ an3

Type de l'élément de donnée TLV erroné _____ an4

Contient éventuellement le type du sous-champ erroné, sur 4 caractères (significatifs), s'il s'agit d'un champ de structure TLV, ou la position de début du sous-champ erroné, sur 4 caractères (significatifs), s'il s'agit d'un champ comportant plusieurs sous-champs consécutifs. (le caractère blanc n'étant pas significatif).

➤ **TYPE=AC : CONVERSION DE CHAMP**

Format de la donnée : ans...21

Longueur transportée : ...21

Le type AC est utilisé pour donner des informations sur des valeurs de champs ayant été converties lors de la réponse à la demande d'autorisation : il permet le transport de l'ancienne valeur du champ et du responsable de la conversion, dans une notification de remise.

Responsable de la conversion _____ an1

Valeur	Description
0	e-rsb
1	passerelle VISA
2	passerelle Mastercard
9	autre

Numéro du champ _____ an3

Valeur initiale _____ ans...17

➤ **TYPE=AD : PRECISION SUR LA CAUSE DU REFUS OU DE L'ACCORD**

Format de la donnée : ans1...5

Longueur transportée : 1...5

Responsable de la réponse _____ an1

Valeur	Description
4	Acquéreur

Champ 46

- Code refus ou accord** _____ **ans2**

Ce code précise, pour le cas d'un acquéreur, l'origine de la demande de forçage.

Valeur	Description
01	Demande d'autorisation forcée sur demande de l'accepteur
02	Demande d'autorisation forcée sur décision de l'acquéreur

➤ **TYPE = BC : MESSAGE A DESTINATION DE L'INITIATEUR DE LA TRANSACTION**

Format de la donnée : ans...21 Longueur transportée : ...21

La donnée contient un libellé à destination de l'initiateur de la transaction.

Elle est utilisée uniquement dans les messages de notification de remise en télécollecte, pour remonter les valeurs de réponse à la demande d'autorisation.

Champ 46

Format : LVAR ansb ..255

Configuration du Système et des Points d'Acceptation (CAD management/Service Quality data).

La longueur du champ est variable selon les fonctions applicatives mises en oeuvre lors d'un Téléparamétrage ou d'un Téléchargement.

Le champ 46 a une structure de type TLV « binaire » (Type Longueur Valeur).

- Type d'élément de donnée** _____ **b2**

Type	Description	Répétabilité
DF50	ITP (Identifiant de l'application terminal)	
DF51	Numéro logique du système d'acceptation	
DF52	Type d'architecture du système d'acceptation	
DF53	Code activation application	
DF54	Statut de l'application	
DF55	Compléments de données de référence du système d'acceptation	
DF56	Compléments de données de référence du point d'acceptation	
DF5B	Numéro logique du point d'acceptation	
DF5C	IDPA	
DF5D	SIRET	
DF5E	IDSA	
DF5F	Numéro de contrat accepteur	
DF61	Code regroupement du remettant	
DF62	Code regroupement de l'acquéreur	
DF63	Date de l'état fonctionnel	
DF64	Etat de fonctionnement du système d'acceptation	
DF66	Données de référence du système d'acceptation	
DF67	Données de référence du point d'acceptation	
DF68	Paramètres de l'état fonctionnel V2	X
DF69-DF6F	Réservé privé	
DF92	Kernel Id	X
DF94	Complément d'information du numéro de série	
DF96	Informations sur le point d'acceptation	
DF97	Niveau d'agrément PCI PED	

- Longueur de la donnée** _____ **b2**

- Valeur de la donnée** _____

Les valeurs et significations possibles pour la donnée sont précisées pour chaque type.

Champ 46

➤ **TYPE = DF50 : ITP (IDENTIFIANT DE L'APPLICATION TERMINAL).**

Format de la donnée : ans12 Longueur transportée : 12

Ce type est utilisé dans les ouvertures de dialogues, ainsi que dans les réponses à demande d'état fonctionnel.

- **Code Constructeur** _____ ans3
- **Version des Spécifications de Référence** _____ ans3
- **Modèle d'équipement** _____ ans3
- **Version du logiciel applicatif interbancaire** _____ ans3

➤ **TYPE = DF51 : NUMERO LOGIQUE DU SYSTEME D'ACCEPTATION**

Format de la donnée : ans3 Longueur transportée : 3

Numéro du système d'acceptation géré par l'accepteur.

➤ **TYPE = DF52 : TYPE D'ARCHITECTURE DU SYSTEME D'ACCEPTATION.**

Format de la donnée : ans2 Longueur transportée : 2

Valeur	Description
10	Autonome
20	Réparti concentré
21	Réparti grappé

➤ **TYPE = DF53 : CODE ACTIVATION APPLICATION**

Format de la donnée : ans1 Longueur transportée : 1

Valeur	Description
0	Désactiver
1	Activer

➤ **TYPE = DF54 : STATUT DE L'APPLICATION**

Format de la donnée : ans1 Longueur transportée : 1

Valeur	Description
0	Désactivé
1	Activé

➤ **TYPE = DF55 : COMPLEMENTS DE DONNEES DE REFERENCE DU SYSTEME D'ACCEPTATION**

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 10

- **Bitmap de la capacité de raccordement du système d'acceptation** _____ b3

Champ 46

Bits octet 1	Description
8	GSM IP
7	GSM X25
6	RNIS canal D X25
5	RNIS canal B (EBS)
4	Ligne spécialisée X25
3	RTC PAD X25
2	RTC NAS IP
1	LAN IP

Bits octet 2	Description
8-2	Réservé usage futur
1	GPRS IP

Bits octet 3	Description
8-1	Réservé privé

Cette donnée liste les modes de raccordement supportés par le système d'acceptation que la connexion soit opérationnelle ou non. »). Un bit est positionné lorsque le mode de raccordement est supporté.

Bitmap de la capacité de lecture du système d'acceptation _____ b1

octet 1	Description
Bits 8-2	RUF
Bit 1	L'application gère le sans contact

Cette donnée liste les moyens opérationnels complémentaires utilisés sur le système d'acceptation.

Réservé CB _____ b6

➤ **TYPE = DF56 : COMPLEMENTS DE DONNEES DE REFERENCE DU POINT D'ACCEPTATION**

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 10

Bitmap de la capacité de lecture du point d'acceptation _____ b1

Bits octet 1	Description
8-2	RUF
1	L'application gère le sans contact

Cette donnée liste les capacités complémentaires offertes par le système d'acceptation. Un bit est positionné lorsque la capacité complémentaire est offerte.

Réservé CB _____ b9

➤ **TYPE = DF5B : NUMERO LOGIQUE DU POINT D'ACCEPTATION**

Format de la donnée : ans3 Longueur transportée : 3

Numéro du point d'acceptation géré par l'accepteur.

Champ 46

➤ **TYPE = DF5C : IDPA (IDENTIFICATION DU POINT D'ACCEPTATION)**

Format de la donnée : ans8 Longueur transportée : 8

Identifiant du point d'acceptation géré par l'acquéreur.

➤ **TYPE = DF5D : SIRET**

Format de la donnée : ans14 Longueur transportée : 14

➤ **TYPE = DF5E : IDSA (IDENTIFICATION DU SYSTEME D'ACCEPTATION)**

Format de la donnée : ans8 Longueur transportée : 8

Identifiant du système d'acceptation géré par l'acquéreur.

➤ **TYPE = DF5F : NUMERO DE CONTRAT ACCEPTEUR**

Format de la donnée : ans7 Longueur transportée : 7

Plus communément appelé « contrat commerçant ».

➤ **TYPE = DF61 : CODE REGROUPEMENT DU REMETTANT**

Format de la donnée : ans7 Longueur transportée : 7

Valeur attribuée par le remettant qui lui permet d'associer plusieurs remises par ensemble cohérent (par exemple par contrat accepteur ou zone géographique).

➤ **TYPE = DF62 : CODE REGROUPEMENT DE L'ACQUEREUR**

Format de la donnée : ans7 Longueur transportée : 7

Valeur attribuée par l'acquéreur qui lui permet d'associer plusieurs contrats accepteur.

➤ **TYPE = DF63 : DATE DE L'ETAT FONCTIONNEL**

Format de la donnée : n12 Longueur transportée : 6

Date de réception de l'état fonctionnel chez le remettant. Format « AAMMJJhhmmss ».

➤ **TYPE = DF64 : ETAT DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ACCEPTATION**

Format de la donnée : n2 Longueur transportée : 1

Valeur	Description
00	Inactivité provisoire
01	Inactivité définitive

➤ **TYPE = DF66 : DONNEES DE REFERENCE DU SYSTEME D'ACCEPTATION**

Format de la donnée : ans89 Longueur transportée : 89

Champ 46

Code éditeur du logiciel applicatif _____ ans3

Numéro de version logiciel du gestionnaire des applications _____ ans4

Code éditeur du gestionnaire des applications _____ ans3

N° version logicielle du noyau _____ ans4

Code éditeur du noyau _____ ans3

Numéro de version logicielle du résident _____ ans12

Renseigné à blanc si non significatif.

N° de série du point d'acceptation _____ ans12

Nombre de lecteur CàM _____ ans1

Nombre de lecteur piste _____ ans1

Taille de liste de contrôle de numéros de carte porteur _____ ans4

Valeur exprimée en centaine, cadrée à droite et précédée par des zéros.

Type de liste de contrôle de numéros de carte porteur _____ ans1

Valeur	Description
1	liste noire normale 1

Capacité mémoire FLASH du système d'acceptation (Ko) _____ ans6

Capacité restante de stockage FLASH du système d'acceptation (Ko) _____ ans6

Capacité mémoire RAM du système d'acceptation (Ko) _____ ans6

Capacité restante de stockage RAM du système d'acceptation (Ko) _____ ans6

Nombre de points d'acceptation gérés par le système d'acceptation _____ ans3

Non significatif si système d'acceptation autonome.

Nombre d'applicatifs _____ ans2

Pour renseigner cet élément de donnée, on doit compter :

- les applicatifs (et non les applications) y compris l'applicatif en ligne ;
- les applicatifs CB et les applicatifs non CB ;
- Les applicatifs actifs et les applicatifs non actifs.

Numéro de version du matériel coupleur _____ an4

Numéro de version logiciel coupleur _____ an4

Champ 46

Numéro de version des spécifications coupleur _____ an4

Exemples de codage du "numéro de version des spécifications coupleur" :

- Version 2.0 = '200 ' ;
- Version 2.2 = '202 ' ;
- Version 2.20 = '220 ' ;
- Version 10.2 = '1002'

➤ **TYPE = DF67 : DONNEES DE REFERENCE DU POINT D'ACCEPTATION**

Format de la donnée : ans79 Longueur transportée : 79

Contient l'ensemble des informations relatives au point d'acceptation.

Code éditeur du logiciel applicatif _____ ans3

Version logiciel du gestionnaire des applications _____ ans4

Code éditeur du gestionnaire des applications _____ ans3

N° version logicielle du noyau _____ ans4

Numéro de version logicielle du résident _____ ans12

Renseigné à blanc si non significatif.

N° de série du point d'acceptation _____ ans12

Nombre de lecteur CàM _____ ans1

Nombre de lecteur piste _____ ans1

Capacité mémoire FLASH du point d'acceptation (Ko) _____ ans6

Capacité restante de stockage FLASH du point d'acceptation (Ko) _____ ans6

Capacité mémoire RAM du point d'acceptation (Ko) _____ ans6

Capacité restante de stockage RAM du point d'acceptation (Ko) _____ ans6

Code éditeur du noyau _____ ans3

Numéro de version du matériel coupleur _____ an4

Numéro de version logiciel coupleur _____ an4

Numéro de version des spécifications coupleur _____ an4

Exemples de codage du "numéro de version des spécifications coupleur" :

Champ 46

- Version 2.0 = '200' ;
- Version 2.2 = '202' ;
- Version 2.20 = '220' ;
- Version 10.2 = '1002'

➤ TYPE = DF68 : PARAMETRES DE L'ETAT FONCTIONNEL V2

Format de la donnée : ans 11 Longueur transportée : 11

Contient le n° de version d'une table du système d'acceptation.

□ Identifiant de la table _____ ans2

Valeur	Description
01	Table Monnaie ou devise
02	Table Message porteur
03	Table Message Accepteur
04	Table Paramètres accepteur
05	Table Edition Ticket porteur
06	Table Edition Ticket compte rendu
07	Table Paramètres applicatifs
08	Table Appel
09	Table Données spécifiques EMV par AID
10	Réservé à usage futur
11	Table Liste des DOL EMV
12	Table Risque acquéreur
13	Table Liste de contrôle de numéros de carte porteur
14	Table Liste de BINs agréées CB
15	Réservé à usage futur
16	Table Liste des TAC EMV
17	Table Autre monnaie ou devise
18	Table Paramètres d'horodatage GMT
19	Table Liste clés publiques d'authentification EMV
20	Table Liste de AID EMV
21	Table Télécommunication télécollecte
22	Table Télécommunication téléparamétrage
23	Table Télécommunication autorisation
25	Table Télécommunication téléchargement Env 1
26	Table Télécommunication téléchargement Env 2
27	Table Appel aléatoire EMV
29	Table Données complémentaires EMV pour télécollecte
32	Table Identifiant pseudo-session étendu de l'accepteur de carte
34	Table Paramètres spécifiques au paiement sans contact
35	Table Paramètres « Dynamic Reader Limits » pour le paiement sans contact
36	Table Paramètres édition première ligne ticket
37	Table Fonctions
38	Table Désactivation Produits Carte

□ N° de version Table _____ ans4

Renseigné à la valeur « zéro » si le fichier est géré par l'application mais que le fichier est absent ou vide. Renseigné à « blanc » si la table de paramètres est gérée par l'application en téléparamétrage mais n'est pas utilisée.

□ Statut de la table _____ ans1

Valeur	Description
0	Valide
1	Non valide

Champ 47

Extension n° de version _____ **ans4**

Renseigné à blanc si non significatif

➤ **TYPE = DF92 : KERNEL ID**

Format de la donnée : b1 Longueur transportée : 1

Identifiant d'un Kernel présent sur le terminal.
Cf. EMV.

➤ **TYPE = DF94 : COMPLEMENT D'INFORMATION DU NUMERO DE SERIE**

Format de la donnée : ans1..10 Longueur transportée : 1..10

Cette donnée contient des informations complémentaires sur le numéro de série du système ou du point d'acceptation.

➤ **TYPE = DF96 : INFORMATIONS SUR LE POINT D'ACCEPTATION**

Format de la donnée : n 1 Longueur transportée : 1

Valeur	Description
1	Solution d'acceptation Mobile

➤ **TYPE = DF97 : NIVEAU D'ACCORD PCI PED**

Format de la donnée : ans 3 Longueur transportée : 3

Le niveau d'accord prend la forme «x.y», il est converti dans un format sur trois positions

Exemple :
1.3 : 130
2.0 : 200

Champ 47

Format : LVAR ans...255

Données complémentaires nationales (Additional data - national).

Le champ 47 a une structure de type TLV « caractères » (Type Longueur Valeur).

Type d'élément de donnée _____ **an2**

Type	Description	Répétabilité
01	Raison de la demande d'autorisation	X
02	Environnement réglementaire / technique de la transaction	
03	Type de facture /procédure	
04	Date et heure locale de la demande d'autorisation	
05	Code forçage d'une transaction en autorisation	
06	Type de site	
07	Année de la transaction	
09	Nombre de transactions non abouties d'une remise	
10	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	
17	Cryptogramme visuel	
18	Code pays du système d'acceptation	

Champ 47

Type	Description	Répétabilité
19	IBAN	
20	BIC	
21	IBAN 2	
22	BIC 2	
24	Numéro de dossier	
25	Identifiant relevé	
26	Type de transfert de fonds	
30	Capacité additionnelle de lecture de carte	
32	ITP du point d'acceptation	
47	Code anomalie	X
48	TASA (Type d'applicatif du système d'acceptation)	
49	Référence impayé de l'acquéreur	
4A	Extension du numéro de version	
95	Donnés de réseau	
AA-ZZ	Réservé privé	

Longueur de la donnée _____ an3

Valeur de la donnée _____

Les valeurs et significations possibles pour la donnée sont précisées pour chaque type.

➤ **TYPE = 01 : RAISON DE LA DEMANDE D'AUTORISATION**

Format de la donnée : n4

Longueur transportée : 4

Valeur	Description
1503	Appel aléatoire (terminal)
1506	« On-line » forcé par l'accepteur de carte
1507	« On-line » forcé par le dispositif d'acceptation de carte pour mise à jour
1508	« On-line » forcé par le terminal
1509	« On-line » forcé par l'émetteur (Code service)
1510	Dépassement seuil d'appel
1511	Soupçons de l'accepteur
1512	BIN interdit
1513	Carte interdite
1651	Cumul / porteur / application/ jour
1652	BIN surveillé
1653	BIN inconnu
1654	N° surveillé
1655	Demande de pré-autorisation
1656	Forcé par l'émetteur (Contrôle de flux)
1657	Monnaie ou devise étrangère
1658	Code monnaie ou devise de la transaction inconnu
1659	Carte refusée
1660	Appel suite à ARQC émis par la carte
1663	BIN refusé
1664	Strictement on-line
1665	Off-line avec capacité on-line
1666	Centre d'appel
1667	Appel phonie demandé par l'émetteur
1671	Transaction puce sans contact utilisant les données piste
1672	Carte en mode SDA
4000	Annulation par le client
4007	Terminal accepteur incapable d'effectuer la transaction
4200	Décision porteur
4201	Décision terminal
4203	Décision porteur ou terminal
4204	Décision accepteur

Champ 47

➤ **TYPE = 02 : ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE / TECHNIQUE DE LA TRANSACTION**

Format de la donnée : an2

Longueur transportée : 2

Code identifiant de manière précise l'environnement réglementaire / technique de la transaction. Ce code peut prendre les valeurs suivantes :

Valeur	Description
paiement de proximité	
10	Paiement de proximité
paiement à distance (pas de présentation de carte)	
20	non spécifié
21	téléphone
22	correspondance
24	réseaux ouverts
25	télévision
27	Paiement récurrent issu de commande sur réseaux ouverts
28	Paiement récurrent issu d'autre moyen de commande
télépaiement (présentation de carte) :	
30	non spécifié
33	télévision
paiement sur automate :	
41	Paiement par automate de classe I – niveau 1 : ADM
42	Paiement par automate de classe II.1 – niveau 1 : ADM
43	Paiement sur automate à authentification porteur obligatoire
45	Paiement par automate de classe I – niveau 2 : SST
46	Paiement par automate de classe II.1 – niveau 2 : SST
47	Paiement par automate de classe II.2 – niveau 2 : SST
48	Paiement sur automate hors contexte CB
49	Paiement par automate de classe I – niveau 3 : LAT
50	Paiement par automate de classe II.1 – niveau 3 : LAT
51	Paiement par automate de classe II.2 – niveau 3 : LAT
54	Paiement sur automate bancaire multiservices de classe I - ADM
55	Paiement sur automate bancaire multiservices de classe II.1 - ADM
56	Paiement sur automate bancaire multiservices de classe II.2 - ADM
57	Paiement sur automate de location
quasi-cash :	
60	non spécifié (correspond au cas standard)
63	télévision
64	réseau ouvert
65	automate
retrait guichet	
75	retrait guichet
Pré-autorisation	
80	Pré-autorisation
Transfert de fonds	
B0	transfert de fonds par courrier et téléphone
B1	transfert de fonds sur réseaux ouverts
B2	transfert de fonds en proximité
B3	transfert de fonds sur automate
Valeurs privées	
90-99	
9A-9F	

Seules des valeurs hexadécimales peuvent être transportées par ce champ.

Rappel :

CLASSIFICATION NATIONALE CB	
Automate de classe I	Automate pour lequel le séquencement des opérations est tel que le montant de la transaction est connu avant la délivrance du bien ou du service
Automate de classe II – 1	Automate caractérisé par le fait que le montant de la transaction ne peut être connu qu'à la fin des opérations, mais où le montant peut être estimé a priori, soit par l'utilisateur,

Champ 47

	soit par l'automate en fonction de la demande de l'utilisateur.
Automate de classe II – 2	Automate caractérisé par le fait que le montant de la transaction ne peut être connu qu'à la fin des opérations et pour lequel l'estimation du montant de la transaction est impossible.
CLASSIFICATION INTERNATIONALE	
Automate de niveau 1	ADM : demande d'autorisation systématique et contrôle de code confidentiel
Automate de niveau 2	SST : demande d'autorisation systématique et pas de contrôle du code confidentiel
Automate de niveau 3	LAT : pas de demande d'autorisation et pas de contrôle de code confidentiel
Automate de niveau 4	Vente à bord (non permis en intra-régional)

➤ **TYPE = 03 : TYPE DE FACTURE/PROCEDURE**

Format de la donnée : n1 Longueur transportée : 1

Ce champ contient le type de facture dans le traitement des transactions de pré-autorisation dans le contexte de la location et des transactions de paiement récurrent.

Valeur	Description
1	Facture No-show
2	Facture Pré-autorisée
3	Facture complémentaire
5	RUF
6	Paiement récurrent, premier paiement
7	Paiement récurrent, autre paiement

➤ **TYPE = 04 : DATE ET HEURE LOCALE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION**

Format de la donnée : n12 Longueur transportée : 12

Contient la date et l'heure locale du système accepteur à laquelle la demande d'autorisation a été déclenchée.

Format : AAMMJJJhhmmss

➤ **TYPE = 05 : CODE FORÇAGE D'UNE TRANSACTION EN AUTORISATION**

Format de la donnée : n1 Longueur transportée : 1

Valeur	Description
1	Forçage autorisation après réponse émetteur
2	Forçage avant demande autorisation
3	Saisie manuelle de l'autorisation
4	Pas de forçage

➤ **TYPE = 06 : TYPE DE SITE**

Format de la donnée : ans...8 Longueur transportée : ...8

Cette donnée fait partie de l'unité de vente. Elle permet la localisation d'un point de vente (cf. SICB).

➤ **TYPE = 07 : ANNEE DE LA TRANSACTION**

Format de la donnée : n2 (AA) Longueur transportée : 2

Année de réalisation de la transaction.

Voir explications dans le champ 12.

Champ 47

➤ **TYPE = 09 : NOMBRE DE TRANSACTIONS NON ABOUTIES D'UNE REMISE**

Format de la donnée : n6 Longueur transportée : 6

Dans un message de consolidation, cette donnée précise le nombre de transactions non abouties.

Nb : les transactions non abouties sont également appelées "transactions non financières".

➤ **TYPE = 10 : NUMERO DE LA TRANSACTION GENEREE PAR LE SYSTEME D'ACCEPTATION**

Format de la donnée : n6 Longueur transportée : 6

Cette donnée est positionnée dans les notifications d'une remise. Pour les transactions autorisées, elle contient le numéro d'audit de la transaction initiale.

➤ **TYPE = 17 : CRYPTOGRAMME VISUEL**

Format de la donnée : Structure Longueur transportée : 1 ou 4

Information sur la présence du cryptogramme visuel _____ n1

Valeur	Description
0	Le cryptogramme visuel n'est pas remonté par le commerçant
1	le cryptogramme visuel est présent lors de la demande d'autorisation
2	Le cryptogramme visuel était présent sur la carte du porteur, mais illisible (donc non remonté)
9	Le porteur a informé le commerçant que le cryptogramme visuel n'était pas imprimé sur sa carte

Valeur du cryptogramme visuel _____ n3

Présent dans le respect des règles sécuritaires applicables et uniquement si la donnée 'information sur la présence du cryptogramme visuel' vaut '1' et si la donnée est potentiellement transmise dans une demande d'autorisation

➤ **TYPE = 18 : CODE PAYS DU SYSTEME D'ACCEPTATION**

Format de la donnée : n3 Longueur transportée : 3

Code identifiant le pays du système d'acceptation. Sa codification doit être conforme à la norme ISO 3166. Il s'agit du codage numérique sur 3 caractères.

➤ **TYPE = 19 : IBAN (INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER)**

Format de la donnée : an...34 Longueur transportée : ...34

Définition de l'IBAN selon la norme ISO 13616 :

Code pays _____ an2

Code alphabétique selon la norme ISO 3166.

Clé de contrôle _____ an2

Clé calculée selon le paragraphe 6 de la norme ISO 13616.

Champ 47

- BBAN** _____ an...30

Il est spécifique à chaque Etablissement. Il doit identifier de manière unique le compte d'un client dans une institution financière. Le BBAN est de longueur fixe pour chaque pays. Pour la France, il correspond au RIB (23 Caractères).

L'IBAN d'un compte tenu par un établissement dont le code pays est "FR" (France) a une longueur de 27 caractères.

La donnée BBAN ou RIB pour un compte tenu en France a la structure suivante :

- Code banque Domiciliataire** _____ an 5
- Code guichet** _____ an 5
- Numéro de compte bancaire de l'accepteur** _____ an 11
- Clé RIB** _____ an 2

➤ TYPE=20 : BIC (BANK IDENTIFIER CODES)

Format de la donnée : an8...11 Longueur transportée : 8 ...11

Définition selon la norme ISO 9362 :

- Code banque** _____ an 4
- Code pays** _____ an 2
- Code localisation** _____ an 2
- Code agence** _____ an 3

➤ TYPE=21 : IBAN 2 (INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER 2)

Format de la donnée : an...34 Longueur transportée : ...34

L'IBAN 2 décrit le compte d'imputation des commissions.

Définition de l'IBAN selon la norme ISO 13616 :

- Code pays** _____ an2
- Code alphabétique selon la norme ISO 3166.
- Clé de contrôle** _____ an2
- Clé calculée selon le paragraphe 6 de la norme ISO 13616.
- BBAN** _____ an...30

Il est spécifique à chaque Etablissement. Il doit identifier de manière unique le compte d'un client dans une institution financière. Le BBAN est de longueur fixe pour chaque pays. Pour la France, il correspond au RIB (23 Caractères).

Champ 47

L'IBAN d'un compte tenu par un établissement dont le code pays est "FR" (France) a une longueur de 27 caractères.

La donnée BBAN ou RIB pour un compte tenu en France a la structure suivante :

- Code banque Domiciliataire** _____ an 5
- Code guichet** _____ an 5
- Numéro de compte bancaire de l'accepteur** _____ an 11
- Clé RIB** _____ an 2

➤ **TYPE = 22 : BIC 2 (BANK IDENTIFIER CODES)**

Format de la donnée : an 8...11 Longueur transportée : 8 ...11

Le BIC 2 décrit la banque d'imputation des commissions.

Définition selon la norme ISO 9362 :

- Code banque** _____ an 4
- Code pays** _____ an 2
- Code localisation** _____ an 2
- Code agence** _____ an 3

➤ **TYPE = 24 : NUMERO DE DOSSIER**

Format de la donnée : anp 12 Longueur transportée : 12

Référence une facture pré-autorisée et identifiée comme telle par le responsable de l'archivage (accepteur sous la responsabilité de l'acquéreur, ou acquéreur). Ce champ est identique pour les différentes demandes d'autorisations liées à cette facture.

➤ **TYPE = 25 : IDENTIFIANT RELEVE**

Format de la donnée : an 6 Longueur transportée : 6

Cette donnée permet d'identifier tous les relevés issus d'une même remise.

➤ **TYPE = 26 : TYPE DE TRANSFERT DE FONDS**

Format de la donnée : an3 Longueur transportée : 3

Différentie des types d'application pour un service.

- Nomenclature** _____ an1

Champ 47

Valeurs	Description
3	CB

- Identifiant du type d'application à l'origine de la transaction _____ an2

Valeurs	Description
Nomenclature CB pour les transferts de fonds	
RE	Transfert de fonds sur récepteur de fonds

➤ **TYPE = 30 : CAPACITE ADDITIONNELLE DE LECTURE DE CARTE**

Format de la donnée : n 1 Longueur transportée : 1

Valeur	Description
1	Application sans contact active

➤ **TYPE = 32 : ITP DU POINT D'ACCEPTATION**

Format de la donnée : ans12 Longueur transportée : 12

Identification d'application terminal au point d'acceptation.

Code constructeur	ans3
Version des spécifications de référence	ans3
Modèle d'équipement	ans3
Version du logiciel applicatif interbancaire	ans3

➤ **TYPE = 47 : CODE ANOMALIE**

Format de la donnée : an 2, 5 ou 9 Longueur transportée : 2, 5 ou 9

Cette valeur permet d'indiquer le type anomalie associé à la remise ou au message concerné.

- Code anomalie** _____ an2

Valeur	Description
04	Erreur non codifiée
11	Erreur de cinématique des messages dans un fichier
14	Nombre de messages transférés supérieur à celui annoncé
15	Nombre de messages transférés inférieur à celui annoncé
16	Impossible de localiser le message initial
17	Message associé rejeté
19	Trop d'erreur
20	Erreur de séquence
21	Service non identifié ou non traité
22	Champ erroné : erreur de valeur (valeur non codifiée)
23	Champ erroné : erreur de format
24	Absence injustifiée d'un champ
25	Présence à tort d'un champ interdit
26	Incident doublon
27	Niveau vide
28	Condition de présence non respectée

Champ 47

Numéro du champ concerné _____ an3

Type du champ concerné _____ an4

Utilisé pour les champs TLV.

➤ **TYPE = 48 : TASA (TYPE D'APPLICATIF DU SYSTEME D'ACCEPTATION)**

Format de la donnée : b5...16 Longueur transportée : 10...32

Donnée technique permettant l'identification de l'applicatif du système d'acceptation à l'origine du message. Sa structure est inspirée de l'AID ISO 7816-5. Il est composé de :

Identifiant du fournisseur d'applicatif _____ b5

Valeurs : Toute valeur en conformité avec ISO 7816-5

Identifiant du type d'applicatif _____ b...11

Valeurs : Toute valeur en conformité avec ISO 7816-5

Dans le cadre CB, les valeurs retenues sont :

- Identifiant du fournisseur d'applicatif : A000000042 ;
- Identifiant du type d'applicatif : les valeurs, limitées à b2, sont reprises ci-après.

Valeur	Description				
Octet 1					
00	Non spécifié				
20	EMV / piste ISO2				
40-80	valeurs privées				
Octet 2					
10	Paiement de proximité				
20	Vente à distance	non spécifié téléphone correspondance réseaux ouverts			
21					
22					
24					
30	Télépaiement	non spécifié télévision			
33					
41	Paiement par automate	de classe I	niveau 1 : ADM		
42		de classe II.1	niveau 1 : ADM		
43		Paiement sur automate à authentification porteur obligatoire			
45		de classe I	niveau 2 : SST		
46		de classe II.1	niveau 2 : SST		
47		de classe II.2	niveau 2 : SST		
48		Hors contexte CB			
49		de classe I	niveau 3 : LAT		
50		de classe II.1	niveau 3 : LAT		
51		de classe II.2	niveau 3 : LAT		
54	Paiement sur automate bancaire multiservices				
57	Paiement sur automate de location				
60	Quasi-cash	non spécifié (correspond au cas standard)			
63		télévision			
64		réseau ouvert			
65		automate			
75	Retrait	Retrait guichet			
80	Pré-autorisation				
90-99	Valeurs privées				
B0	Transfert de fonds	Transfert de fonds par courrier et téléphone			
B1		Transfert de fonds sur réseaux ouverts			

Champ 47

Valeur	Description
B2	Transfert de fonds en proximité
B3	Transfert de fonds sur automate

Règle de correspondance TASA / ERT

TASA		ERT	
Paiement de proximité			
10	Paiement de proximité	10	Paiement de proximité
Paiement à distance			
20	Vente à distance : non spécifié	20	Vente à distance : non spécifié
21	Vente à distance : Téléphone	21	Vente à distance : Téléphone
22	Vente à distance : Correspondance	22	Vente à distance : Correspondance
25	Vente à distance : Télévision	25	Vente à distance : Télévision
20	Vente à distance : non spécifié	28	Paiement récurrent issu d'autre moyen de commande
24	Vente à distance : réseaux ouverts	24	réseaux ouverts
24	Vente à distance : réseaux ouverts	27	Paiement récurrent issu de commande sur réseaux ouverts
Télèpaiement			
30	Télèpaiement : non spécifié	30	Télèpaiement : non spécifié
33	Télèpaiement : télévision	33	Télèpaiement : télévision
Paiement par automate			
41	Paiement sur automate de classe I - niveau 1 : ADM	41	paiement par automate de classe I – niveau 1 : ADM
42	paiement par automate de classe II.1 – niveau 1 : ADM	42	paiement par automate de classe II.1 – niveau 1 : ADM
43	Paiement sur automate à authentification porteur obligatoire	43	Paiement sur automate à authentification porteur obligatoire
45	paiement par automate de classe I – niveau 2 : SST	45	paiement par automate de classe I – niveau 2 : SST
46	paiement par automate de classe II.1 – niveau 2 : SST	46	paiement par automate de classe II.1 – niveau 2 : SST
47	paiement par automate de classe II.2 – niveau 2 : SST	47	paiement par automate de classe II.2 – niveau 2 : SST
48	paiement sur automate hors contexte CB	48	paiement sur automate hors contexte CB
49	paiement par automate de classe I	49	paiement par automate de classe I
50	paiement par automate de classe II.1 – niveau 3 : LAT	50	paiement par automate de classe II.1 – niveau 3 : LAT
51	paiement par automate de classe II.2 – niveau 3 : LAT	51	paiement par automate de classe II.2 – niveau 3 : LAT
54	paiement par automate bancaire multiservices de Classe I – niveau 1 : ADM	54	paiement par automate bancaire multiservices de Classe I – niveau 1 : ADM
54	paiement par automate bancaire multiservices de Classe I – niveau 1 : ADM	55	paiement par automate bancaire multiservices de Classe II.1 – niveau 1 : ADM
54	paiement par automate bancaire multiservices de Classe I – niveau 1 : ADM	56	paiement par automate bancaire multiservices de Classe II.2 – niveau 1 : ADM
57	paiement par automate de location	57	paiement par automate de location
Quasi-cash			
60	Quasi-cash : cas standard	60	Non spécifié
63	Télévision	63	Télévision
64	Réseaux ouverts	64	Réseaux ouverts
65	Quasi-cash : automate	65	automate
Retrait guichet			
75	Retrait guichet	75	Retrait guichet
Pré-autorisation			
80	Pré-autorisation	80	Pré-autorisation
Transfert de fonds			
B0	transfert de fonds par courrier et téléphone	B0	transfert de fonds par courrier et téléphone
B1	transfert de fonds sur réseaux ouverts	B1	transfert de fonds sur réseaux ouverts
B2	transfert de fonds en proximité	B2	transfert de fonds en proximité
B3	transfert de fonds sur automate	B3	transfert de fonds sur automate

Champ 49

➤ **TYPE = 49 :** *REFERENCE IMPAYE DE L'ACQUEREUR*

Format de la donnée : ans...12 Longueur transportée : ...12

Numéro de référence attribué à l'impayé par l'acquéreur.

➤ **TYPE = 4A :** *EXTENSION DU NUMERO DE VERSION*

Format de la donnée : ans 4 Longueur transportée : 4

Cette donnée permet de compléter « l'identification du fichier » et « numéro de version » transportés dans le champ 71.

TYPE = 95 : DONNEES DE RESEAU (NETWORK DATA)

Format de la donnée : an...50 Longueur transportée : ...50

Données de réseau incluant un numéro de référence généré par le système d'autorisation.

Champ 49

Format : n 3

Code monnaie ou devise de la transaction (Currency code, transaction).

Indique la monnaie ou devise utilisée pour exprimer le montant de la transaction définie dans le champ 4. La liste des codes figure dans le document ISO 4217.

Les valeurs numériques de la norme sont retenues.

Champ 50

Format : n 3

Code monnaie ou devise de la consolidation (Currency code, reconciliation).

La liste des codes numériques figure dans le document ISO 4217.

Les valeurs numériques de la norme sont retenues.

Champ 54

Format : LVAR ans .. 120

Montants, autres (Amounts, additional).

Ce champ contient un maximum de 6 éléments de données. Chaque élément de données se décompose en quatre parties de longueurs fixes définies comme suit :

❑ **Type de compte**

Valeur	Description
00	non significatif

an2

❑ **Type de montant**

Valeur	Description
51	Montant estimé

an2

Champ 55

Valeur	Description
53	Montant d'une transaction en contre valeur
54	Montant autorisé (pré-autorisation ou DAC)
57	Montant d'origine (autorisation partielle)
59	Montant autorisé (autorisation partielle)

- Code monnaie ou devise** _____ **an3**

La liste des codes figure dans le document ISO 4217. La liste utilisée est la liste numérique.

- Montant (format : x + n 12)** _____ **an13**

Par convention, dans le cadre de CB2A, le x du format x + n12, étant non significatif, sera renseigné à « C ».

Champ 55

Format : LVAR b .. 255

Données liées aux cartes à microcircuit (Integrated circuit card system related data)

Le champ 55 a une structure de type TLV « binaire » (Type Longueur Valeur)

- Type d'élément de donnée** _____ **b2**

Type	Description	Répétabilité
0056	Données équivalentes piste ISO1 lues en mode sans contact	
0082	Application interchange profile	
008E	CVM list (Cardholder Verification Method list)	
009A	Terminal Transaction Date	
5F24	Application expiration date	
5F25	Application effective date	
9F02	Amount, Authorized	
9F06	Application IDentifier (AID)	
9F07	Application usage control	
9F0D	Issuer action code default	
9F0E	Issuer action code denial	
9F0F	Issuer action code on-line	
9F10	Issuer application data	
9F26	Application cryptogram	
9F27	Cryptogram information data	
9F36	Application transaction counter (cf. EMV)	
9F6B	Données équivalentes piste ISO2 lues en mode sans contact	
9F7C	Customer Exclusive Data (CED)	
DF70	Résultats des vérifications de l'applicatif "CB" effectués par le système d'acceptation	
DF73	Type d'application carte	
DF86	Dispositif sans contact	
FF00	Issuer script results	X

- Longueur de la donnée** _____ **b2**

- Valeur de la donnée** _____

Les valeurs et significations possibles pour la donnée sont précisées pour chaque type.

➤ **TYPE = 0056 : DONNEES EQUIVALENTES PISTE ISO1 LUES EN MODE SANS CONTACT**

Format de la donnée : ans...76

Longueur transportée : ...76

Champ 55

➤ **TYPE = 0082 : APPLICATION INTERCHANGE PROFILE**

Format de la donnée : b2 Longueur transportée : 2

Valeurs : Tableau binaire (cf. EMV).

➤ **TYPE = 008E : CVM LIST (CARDHOLDER VERIFICATION METHOD LIST)**

Format de la donnée : b...252 Longueur transportée : ...252

Valeurs : Tableau binaire (cf. EMV).

Préconisation : si le nombre de méthodes est supérieur à douze, seules les douze premières méthodes de la liste seront remontées.

La norme prévoit une longueur de 252. Or, les contraintes techniques liées à CB2A imposent une longueur maximum de 251.

➤ **TYPE = 009A : TERMINAL TRANSACTION DATE (TAG EMV 9A)**

Format de la donnée : n6 (AAMMJJ) Longueur transportée : 3

Cette donnée est utilisée pour effectuer le calcul du cryptogramme EMV.

➤ **TYPE = 5F24 : APPLICATION EXPIRATION DATE**

Format de la donnée : n6 (AAMMJJ) Longueur transportée : 3

Cette donnée contient la date de fin de validité de l'application carte EMV

➤ **TYPE = 5F25 : APPLICATION EFFECTIVE DATE**

Format de la donnée : n6 (AAMMJJ) Longueur transportée : 3

Cette donnée contient la date de début de validité de l'application carte EMV

➤ **TYPE = 9F02 : AMOUNT, AUTHORIZED**

Format de la donnée : n12 Longueur transportée : 6

Indique le montant que présente le terminal à la carte.

➤ **TYPE = 9F06 : APPLICATION IDENTIFIER (AID)**

Format de la donnée : b5...16 Longueur transportée : 5...16.

Contient l'identifiant de l'application carte (cf ISO 7816-5).

➤ **TYPE = 9F07 : APPLICATION USAGE CONTROL**

Format de la donnée : b2 Longueur transportée : 2

Valeurs : Tableau binaire (cf. EMV)

Champ 55

➤ **TYPE = 9F0D : ISSUER ACTION CODE DEFAULT**

Format de la donnée : b5 Longueur transportée : 5

Valeurs : Tableau binaire (cf. EMV)

➤ **TYPE = 9F0E : ISSUER ACTION CODE DENIAL**

Format de la donnée : b5 Longueur transportée : 5

Valeurs : Tableau binaire (cf. EMV)

➤ TYPE = 9F0F : ISSUER ACTION CODE ON-LINE

Format de la donnée : b5 Longueur transportée : 5

Valeurs : Tableau binaire (cf. EMV)

➤ **TYPE = 9F10 : ISSUER APPLICATION DATA**

Format de la donnée : b...32 Longueur transportée : ...32

Valeurs : cf. EMV

➤ TYPE = 9F26 : APPLICATION CRYPTOGRAM

Format de la donnée : b8 Longueur transportée : 8

Valeurs : cf. EMV

➤ **TYPE = 9F27 : CRYPTOGRAM INFORMATION DATA**

Format de la donnée : b1 Longueur transportée : 1

Valeurs : cf. EMV

➤ **TYPE = 9F36 : APPLICATION TRANSACTION COUNTER**

Format de la donnée : b2 Longueur transportée : 2

Valeurs : cf. EMV

TYPE = 9F6B : DONNEES EQUIVALENTES PISTE ISO2 LUES EN MODE SANS CONTACT

Format de la donnée : b...19 Longueur transportée : ...19

➤ **TYPE = DEZ0 :** RÉSULTATS DES VÉRIFICATIONS DE L'APPLICATION "CR" EFFECTUÉES PAR LE SYSTÈME D'ACCEPTATION

Format de la donnée : an? Longueur transportée : ?

Champ 56

Cette donnée est utilisable en mode piste.

Valeur	Description
10	Non spécifié
11	Carte traitée sans erreur
22	Carte interdite en liste de numéro de contrôle
23	Carte refusée en liste de numéro de contrôle
24	Carte interdite BINs
25	Carte refusée BINs
26	Carte interdite en réponse demande d'autorisation
27	Carte refusée en réponse demande d'autorisation
31	Incident technique lors de l'acquisition des données porteur
32	Incident technique lors de l'édition du ticket porteur
33	Incident sans forçage possible lors d'une demande d'autorisation

➤ **TYPE = DF73 : TYPE D'APPLICATION CARTE**

Format de la donnée : an1 Longueur transportée : 1

Valeur	Description
2	EMV
3	Microcircuit sans contact contexte piste

➤ **TYPE = 9F7C : CUSTOMER EXCLUSIVE DATA (CED)**

Format de la donnée : b..32 Longueur transportée : ..32

Contient des données à transmettre à l'émetteur.

Cf. EMV.

➤ **TYPE = DF86 : DISPOSITIF SANS CONTACT**

Format de la donnée : b...35 Longueur transportée : ...35

Contient le Facteur de Forme reçu de la puce par le terminal.

Cette donnée est composée :

- Sur 2 octet : tag contenant le facteur de forme
- Sur 1 octet : la longueur
- Jusqu'à 32 octets : la valeur

➤ **TYPE = FF00 : ISSUER SCRIPT RESULTS**

Format de la donnée : b...5 Longueur transportée : ...5

Valeurs : cf. EMV

Préconisation : si le nombre de résultats est supérieur à neuf, seuls les neuf premiers résultats seront remontés.

Champ 56

Format : LLVAR n...36

Eléments d'information initiaux (Original data elements).

Utilisé dans un message qui fait référence à un message transmis ou reçu antérieurement.

Champ 57

Ce champ est conforme à la norme ISO 8583:1993 et non prENV 1750 : 1996. C'est le format LLVAR qu'il faut retenir pour la codification de la longueur de ce champ sans tenir compte des précisions de codage de ce dictionnaire. En conséquence, la longueur du champ 56 doit être exprimée sur deux octets.

- Identifiant du message initial** _____ n4
- Numéro d'audit** _____ n6
Champ 11 du message initial.
- Heure locale de la transaction du message initial** _____ n6
Champ 12 du message initial (hhmmss).
- Date locale de la transaction du message initial** _____ n6
Champ 13 du message initial (AAMMJJ).
- Longueur de l'identifiant de l'organisme acquéreur** _____ n2
La longueur de l'identifiant de l'organisme acquéreur est codée en DCB.
- Identifiant de l'organisme acquéreur du message initial** _____ n...11
Champ 32 du message initial. Le champ est complété à gauche par un zéro en cas de longueur impaire.

Tous les éléments du champ sont obligatoirement renseignés.

Champ 57

Format : LVAR ansb ...255

Description de la transaction (Transaction description)

Le champ 57 a une structure de type TLV (Type Longueur Valeur). Il contient des données sectorielles, spécifiques à l'activité commerciale de l'accepteur.

- Type d'élément de donnée** _____ b2
- | Type | Description | Répétabilité |
|------|-------------------------------|--------------|
| FF01 | Libellé porteur 1 | |
| FF02 | Libellé porteur 2 | |
| FF0E | Destination du billet d'avion | X |
| FF0F | Numéro de billet d'avion | X |

- Longueur de la donnée** _____ b2
- Valeur de la donnée** _____
Les valeurs et significations possibles pour la donnée sont précisées pour chaque type.

➤ TYPE = FF01 : LIBELLE PORTEUR 1

Format de la donnée : ans32 Longueur transportée : ...32

Donnée pouvant apparaître sur le relevé porteur.

➤ TYPE = FF02 : LIBELLE PORTEUR 2

Format de la donnée : ans32 Longueur transportée : ...32

Champ 58

Donnée pouvant apparaître sur le relevé porteur.

➤ **TYPE = FF0E : DESTINATION DU BILLET D'AVION**

Format de la donnée : an3 Longueur transportée : 3

➤ **TYPE = FF0F : NUMERO DE BILLET D'AVION**

Format de la donnée : an...13 Longueur transportée : ...13

Champ 58

Format : LVAR ansb ...255

Réservé national (Reserved - national)

Le champ 58 a une structure de type TLV « binaire » (Type Longueur Valeur).

□ **Type d'élément de donnée** _____ **b2**

Type	Description	Répétabilité
0095	Terminal verification results	
009C	Transaction type	
0409	Informations relatives au traitement du cryptogramme commerce électronique	
0410	Méthode d'authentification porteur utilisée par l'émetteur	
0411	Méthode de calcul du cryptogramme de commerce électronique	
0412	Résultat de l'utilisation de l'architecture de paiement sécurisé VADS	
0413	Mode de sécurisation de la transaction modifié	
0414	Données complémentaires de commerce électronique	
0415	Dénomination du portefeuille numérique	
0416	Indicateur de commerce électronique	
0417	Données additionnelles portefeuilles numériques	
0418	Identifiant wallet	
0603	Agent Unique ID	
0805	Services optionnel supportés (domaine accepteur)	
0809	Type d'édition du ticket porteur	
9F33	Terminal capabilities	
9F34	CVM results (Cardholder Verification Method results)	
9F35	Terminal type	
9F37	Unpredictable number terminal	
9F66	Terminal Transaction Qualifiers (TTQ)	
DF85	Résultat du traitement terminal (RTT)	
DF93	Kernel ID utilisé	
FF0D	Terminal action code default	
FF0E	Terminal action code denial	
FF0F	Terminal action code on-line	
FF20	Heure locale de traitement de la remise	
FF21	Date locale de traitement de la remise	
FF22	Date de valeur 1	
FF23	Montant de la commission	
FF24	Montant de la commission en monnaie ou devise de traitement	
FF25	Montant net récapitulatif	
FF26	Montant net récapitulatif en monnaie ou devise de traitement	
FF27	Code monnaie ou devise de traitement	
FF28	Montant total des commissions dues par l'acquéreur à l'accepteur	
FF29	Montant total des commissions dues par l'accepteur à l'acquéreur	
FF2B	Date de valeur 2	
FF2C	Montant récapitulatif 2	

Champ 58

Type	Description	Répétabilité
FF2D	Montant récapitulatif 2 en monnaie ou devise de traitement	
FF30	Montant de la transaction en monnaie ou devise de traitement	
FF31	Taux de conversion	
FF35	Nombre total de transactions de débit en différé de recouvrement	
FF36	Montant total des transactions de débit en différé de recouvrement	
FF38	Montant de l'impayé imputé	
FF39	Code monnaie ou devise du montant des frais imputé	
FF3A	Montant des frais de gestion de l'impayé	
FF3B	Montant débiteur total des frais de gestion de l'impayé	
FF3C	Montant créiteur total des frais de gestion de l'impayé	
FF3D	Statut de l'impayé	
FF40	Code impayé	
FF42	Montant cumulé par porteur	
FF47	Type de sécurisation de transaction de commerce électronique	
FF48	Identifiant transaction fourni par l'accepteur	
FF49	Cryptogramme de commerce électronique	
FF50	Motif de la transaction non aboutie	
FF52	Type de support	
FF53	Gestion étendue des transferts	
FF54	Potentiel de recyclage	
FF55	Identifiant du attribué par le système d'acceptation	
FF56	Identifiant du lot attribué par le système collecteur	
FF57	Nombre de messages reçus par le système collecteur	
FF58	Nombre de transactions en différé de recouvrement annulées	
FF59	Montant des transactions en différé de recouvrement annulées	
FF60	Date limite de recyclage	
FF61	Eléments d'information initiaux d'un fichier	
FF62	Eléments d'information initiaux d'un service	
FF63	Référence externe sens acquéreur-remettant	
FF64	Référence externe sens remettant-acquéreur	
FF65	Eléments d'information initiaux d'un lot	
FF81	Error indicator	

Longueur de la donnée _____ **b2**

Valeur de la donnée _____

Les valeurs et significations possibles pour la donnée sont précisées pour chaque type.

➤ **TYPE = 0095 : TERMINAL VERIFICATION RESULTS**

Format de la donnée : b5

Longueur transportée : 5

Valeurs : Tableau binaire (cf. EMV)

➤ **TYPE = 009C : TRANSACTION TYPE**

Format de la donnée : n2

Longueur transportée : 1

Indique le type de transaction financière, représenté par les deux premières positions du code traitement défini par ISO8583-1987.

La correspondance entre les valeurs privées du champ 3 et leur équivalent à renseigner dans la donnée « transaction Type » (champ 55 type 009C) est la suivante:

Valeur privée du champ 03		Valeur correspondante du champ 55 type 009C	
11	quasi-cash	00	achat de biens ou de services
17	retrait guichet	01	retrait
28	retour quasi-cash	20	crédit : retours

Champ 58

➤ **TYPE = 0409 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DU CRYPTOPGRAMME COMMERCE ELECTRONIQUE**

Format de la donnée : anp1 Longueur transportée : 1

➤ **TYPE = 0410 : METHODE D'AUTHENTIFICATION PORTEUR UTILISEE PAR L'EMETTEUR**

Format de la donnée : ans2 Longueur transportée : 2

Contient la méthode d'authentification du porteur utilisée par l'ACS d'un émetteur CB.

➤ **TYPE = 0411 : METHODE DE CALCUL DU CRYPTOPGRAMME DE COMMERCE ELECTRONIQUE**

Format de la donnée : an1 Longueur transportée : 1

Contient la méthode de calcul utilisée par l'émetteur pour constituer le cryptogramme de commerce électronique ou la preuve utilisée par une solution Wallet

- Pour 3-D Secure : Sa valorisation est identique au tag XML <TX><cavvAlgorithm> du message 3D-Secure PARes
- **W : Cryptogramme généré par une solution wallet**

➤ **TYPE = 0412 : RESULTAT DE L'UTILISATION DE L'ARCHITECTURE DE PAIEMENT A DISTANCE SECURISE**

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 4

Décrit le résultat des échanges d'une architecture de paiement à distance sécurisé.

Nomenclature _____ **n1**

Indique le type de codification des résultats d'utilisation de l'architecture de paiement à distance sécurisé.

Valeur	Description
0	CB

Authentification porteur _____ **an1**

Résultat de l'authentification du porteur (message PARes).

Valeur	Description
U	Appel au serveur d'authentification effectué
A	Preuve de passage par le serveur d'authentification
N	Authentification erronée
Y	Authentification réussie, avec cryptogramme
E	Authentification réussie, pas de cryptogramme
blanc	Time out sur le serveur d'authentification ou pas d'appel au serveur d'authentification

Vérification de l'inscription _____ **b2**

Bitmap des événements liés à l'inscription du porteur (message VERes).

Valeur	Description
Bit 16-11	Réservés CB
Bit 10	Carte absente du cache du service d'annuaire (CRRes)
Bit 9	Carte absente du cache MasterCard (CRRes)
Bit 8	Carte absente du cache VISA (CRRes)

Champ 58

Valeur	Description
Bit 7	Carte inscrite (VERes – type 'Y')
Bit 6	Time out ou VERes - type 'U' sur Appel à l'ACS
Bit 5	Time out ou VERes - type 'U' sur Appel au Directory Server Visa
Bit 4	Time out ou VERes - type 'U' sur Appel au Directory Server MasterCard
Bit 3	Carte non inscrite ACS (VERes – type 'N')
Bit 2	Carte non inscrite MasterCard (VERes – type 'N')
Bit 1	Carte non inscrite Visa (VERes – type 'N')

➤ TYPE = 0413 : MODE DE SECURISATION DE LA TRANSACTION MODIFIE

Format de la donnée : b1 Longueur transportée : 1

Informé l'accepteur et/ou l'acquéreur CB que le type de sécurisation initialement annoncé pour la transaction a été modifié.

Valeur	Description
09	Transaction de commerce électronique sécurisée par tout autre moyen que VADS

➤ TYPE=0414 : DONNEES COMPLEMENTAIRES DE COMMERCE ELECTRONIQUE

Format de la donnée : Structure Longueur transportée : 3..40

- Nomenclature** _____ an1

Valeurs	Description
3	CB

- Type de la donnée complémentaire _____ an2

Valeurs	Description
Dans le cas d'une nomenclature CB	
01	MasterPass (anciennement PPOL)
02	PEPS wallet
03	VISA Europe V.me

- Valeur de la donnée complémentaire _____ ans..37

Si « Nomenclature » = « 3 » et « Type de la donnée complémentaire » = « 03 », le format est le suivant :

- Additional Authentication Method _____ an2

Valeur qui identifie la méthode avec laquelle la plateforme V.me de Visa Europe a authentifié la transaction.

Valeur	Méthode d'authentification utilisée
01	V.me Authentication
02	Additional 3D-Secure Authentication
03	Additional 3D-Secure attempted
04	Additional Mobile phone one-time password

Champ 58

Additional Authentication Reason Code _____ **an2**

Indicateur définissant le processus d'authentification réalisée lors de la transaction (1ère utilisation de la carte, authentification additionnelle, acteurs de la demande d'authentification additionnelle).

Première utilisation	Moteur de gestion des risques indisponible	Le moteur de gestion des risques demande une authentification supplémentaire	Le porteur demande une authentification supplémentaire	Le commerçant demande une authentification supplémentaire	Pas d'authentification supplémentaire demandée	Authentication Reason Code
					✓	01
				✓		02
			✓			03
			✓	✓		04
		✓				05
	✓			✓		06
	✓		✓			07
	✓		✓	✓		08
	✓				✓	09
	✓			✓		0A
	✓		✓			0B
	✓		✓	✓		0C
✓					✓	11
✓				✓		12
✓			✓			13
✓			✓	✓		14
✓		✓				15
✓	✓			✓		16
✓	✓	✓	✓			17
✓	✓	✓	✓	✓		18
✓	✓				✓	19
✓	✓			✓		1A
✓	✓		✓			1B
✓	✓		✓	✓		1C

Si « Nomenclature » = « 3 » et « Type de la donnée complémentaire » = « 01 », le format est le suivant :

Wallet Program Data _____ **an3**

Valeur	Identifiant du portefeuille
101	MasterPass remote
102	MasterPass remote NFC Payment

Si « Nomenclature » = « 3 » et « Type de la donnée complémentaire » = « 02 », le format est le suivant :

Additional Authentication Method _____ **an2**

Valeur qui identifie la méthode avec laquelle la plateforme PEPS a authentifié la transaction.

Valeur	Méthode d'authentification utilisée
00	Aucune authentification additionnelle
01	Mot de passe rejouable (date de naissance, mot de passe, code postal, ...)
02	OTP téléphone (SMS, SVI, token, ...)

Champ 58

Valeur	Méthode d'authentification utilisée
03	OTP sur élément sécurisé software (SEA, ...)
04	OTP sur élément sécurisé hardware (CAP, SIM, ...)

Additional Authentication Reason Code _____ an2

Raison de la demande d'authentification

Première utilisation	Moteur de gestion des risques indisponible	Le moteur de gestion des risques demande une authentification forte supplémentaire	Pas d'authentification supplémentaire demandée	Valeur du champ Additional Authentication Reason Code
✓			✓	01
✓		✓		02
✓	✓			03
			✓	11
		✓		12
	✓			13

➤ **TYPE = 0415 : DENOMINATION DU PORTEFEUILLE NUMERIQUE**

Format de la donnée : an2 Longueur transportée : 2

Le tableau suivant présente les valeurs pouvant être utilisées

Valeurs	Description
02	V.me
03	MasterPass (anciennement PPOL)
04	PEPS

➤ **TYPE = 0416 : INDICATEUR DE COMMERCE ELECTRONIQUE**

Format de la donnée : an2 Longueur transportée : 2

Indicateur de commerce électronique issu de l'architecture de sécurisation

➤ **TYPE = 0417 : DONNEES ADDITIONNELLES PORTEFEUILLES NUMERIQUES**

Format de la donnée : an12..24 Longueur transportée : 12..24

Le contenu de cette donnée est décrit dans la spécification fonctionnelle du wallet.

Données transmises en compensation _____ an12

Données additionnelles _____ an..12

➤ **TYPE = 0418 : IDENTIFIANT WALLET**

Format de la donnée : n6 Longueur transportée : 3

Champ 58

Identifiant attribué à l'agrément du portefeuille. Le contenu de cette donnée est décrit dans la spécification fonctionnelle du portefeuille numérique.

- Réseau _____ n2
- Technologie _____ n2
- Marque _____ n2

➤ **TYPE = 0603 : AGENT UNIQUE ID**

Format de la donnée : an5 Longueur transportée : 5

Permet d'identifier la plateforme qui a traité la transaction

Valeur	Signification
a9001	Identifiant de « Visa Europe V.me »

➤ **TYPE = 0805 : SERVICES OPTIONNELS SUPPORTES (DOMAINE ACCEPTEUR)**

Format de la donnée : b2 Longueur transportée : 2

Bitmap décrivant les services supportés par l'accepteur. Plusieurs combinaisons de bits sont possibles. Un bit est positionné lorsque le service est supporté.

Valeur	Description
Bits 16-4	Réservés CB
Bit 3	Redressement
Bit 2	Réservé CB
Bit 1	Réservé CB

➤ **TYPE = 0809 : TYPE D'EDITION DU TICKET PORTEUR**

Format de la donnée : b1 Longueur transportée : 1

Contient des informations relatives au ticket porteur.

Valeur	Description
1	Ticket papier
2	Pas de ticket
3	Ticket électronique SMS
4	Ticket électronique email
5	Ticket manuscrit
6	Ticket électronique autre canal

➤ **TYPE = 9F33 : TERMINAL CAPABILITIES**

Format de la donnée : b3 Longueur transportée : 3

Valeurs : Tableau binaire (Cf. EMV)

Champ 58

➤ TYPE = 9F34 : CVM RESULTS (CARDHOLDER VERIFICATION METHOD RESULTS)

Format de la donnée : b3 Longueur transportée : 3

Valeurs : cf. EMV

➤ **TYPE = 9F35 : TERMINAL TYPE**

Format de la donnée : n2 Longueur transportée : 1

Valeurs : cf. EMV

➤ TYPE = 9F37 : UNPREDICTABLE NUMBER TERMINAL

Valeurs : cf. EMV

➤ **TYPE = 9F66 : TERMINAL TRANSACTION QUALIFIERS (TTQ)**

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 4

Etat du terminal lors de la transaction.
Cf. EMV.

➤ TYPE = DF85 : RESULTAT DU TRAITEMENT TERMINAL (RTT)

Format de la donnée : b5 Longueur transportée : 5

Contient le résultat des différents contrôles effectués par le terminal pour un paiement en mode puce sans contact.

➤ ***TYPE = DF93 : KERNEL ID UTILISE***

Format de la donnée : b1 Longueur transportée : 1

Identifiant du Kernel utilisé pour le traitement de la transaction.
Cf. EMV.

➤ **TYPE = FF0D :** *TERMINAL ACTION CODE DEFAULT*

Format de la donnée : b5 Longueur transportée : 5

➤ ***TYPE = FF0E : TERMINAL ACTION CODE DENIAL***

Format de la donnée : b5 Longueur transportée : 5

➤ **TYPE = EEOF :** TERMINAL ACTION CODE ON-LINE

Format de la donnée : b5 Longueur transportée : 5

Champ 58

➤ **TYPE = FF20 : HEURE LOCALE DE TRAITEMENT DE LA REMISE**

Format de la donnée : n6 (hhmmss) Longueur transportée : 3

➤ **TYPE = FF21 : DATE LOCALE DE TRAITEMENT DE LA REMISE**

Format de la donnée : n6 (AAMMJJ) Longueur transportée : 3

➤ **TYPE = FF22 : DATE DE VALEUR 1**

Format de la donnée : n6 (AAMMJJ) Longueur transportée : 3

La donnée contient la date de valeur du débit/crédit sur le compte de l'accepteur.

➤ **TYPE = FF23 : MONTANT DE LA COMMISSION**

Format de la donnée : x+n12 Longueur transportée : 7 (1+6)

Montant de commission exprimée dans la monnaie de la transaction.

➤ **TYPE = FF24 : MONTANT DE LA COMMISSION EN MONNAIE OU DEVISE DE TRAITEMENT**

Format de la donnée : x+n12 Longueur transportée : 7 (1+6)

Il s'agit du montant de commission exprimé dans la monnaie ou devise de traitement définie par l'acquéreur.

➤ **TYPE = FF25 : MONTANT NET RECAPITULATIF**

Format de la donnée : x+n16 Longueur transportée : 9 (1+8)

Il s'agit du montant à imputer à l'accepteur. La donnée est exprimée dans la monnaie ou devise de la transaction.

➤ **TYPE = FF26 : MONTANT NET RECAPITULATIF EN MONNAIE OU DEVISE DE TRAITEMENT**

Format de la donnée : x+n16 Longueur transportée : 9 (1+8)

Il s'agit du montant net récapitulatif exprimé dans la monnaie ou devise de traitement définie par l'acquéreur. La valeur du taux qui a permis la conversion est celle contenue dans le champ "taux de conversion"

➤ **TYPE = FF27 : CODE MONNAIE OU DEVISE DE TRAITEMENT**

Format de la donnée : n3 Longueur transportée : 2

Indique la monnaie ou devise de traitement définie par l'acquéreur.

La liste des codes utilisables figure dans le document ISO 4217. Les valeurs numériques de la norme sont retenues.

➤ **TYPE = FF28 : MONTANT TOTAL DES COMMISSIONS DUES PAR L'ACQUEREUR A L'ACCEPTEUR**

Format de la donnée : n16 Longueur transportée : 8

Champ 58

Cumul des montants de commissions de sens "D", dans la monnaie ou devise de la transaction.

➤ **TYPE = FF29 :** MONTANT TOTAL DES COMMISSIONS DUES PAR L'ACCEPTEUR A L'ACQUEREUR

Cumul des montants de commissions de sens "C", dans la monnaie ou devise de transaction.

➤ **TYPE = FF2B :** **DATE DE VALEUR 2**

Format de la donnée : n6 (AAMMJJ) Longueur transportée : 3

La donnée contient la date de valeur du débit/crédit sur le compte de l'accepteur.

➤ **TYPE = FF2C : MONTANT RECAPITULATIF 2**

Format de la donnée : x+n16 Longueur transportée : 9 (1+8)

Il s'agit du montant à imputer. La donnée est exprimée dans la monnaie ou devise de la transaction.

➤ TYPE = FF2D : MONTANT RECAPITULATIF EN MONNAIE OU DEVISE DE TRAITEMENT

Format de la donnée : x+n16 Longueur transportée : 9 (1+8)

Il s'agit du montant net récapitulatif exprimé dans la monnaie ou devise de traitement définie par l'acquéreur. La valeur du taux qui a permis la conversion est celle contenue dans le champ "taux de conversion".

> TYPE = FF30 : MONTANT DE LA TRANSACTION EN MONNAIE OU DEVISE DE TRAITEMENT

La donnée contient le montant brut de la transaction en monnaie de traitement définie par l'acquéreur. La valeur du taux qui a permis la conversion est celle contenue dans le champ "taux de conversion".

Cette donnée n'intervient pas dans les consolidations

➤ **TYPE = FF31 : TAUX DE CONVERSION (CONVERSION RATE)**

Format de la donnée : n8 Longueur transportée : 4

Il s'agit du taux à appliquer à un montant pour obtenir l'équivalent de ce montant dans une autre monnaie ou devise.

- Nombre de positions dont sera déplacé le séparateur décimal à partir de la droite

- Taux de conversion

Exemples :

valeur du champ 47 type 31 = "91234567" indique un taux de 0.001234567 (9 décimales) :

valeur du champ 47 type 31 = "40035273" indique un taux de 3 5273 (4 décimales)

Champ 58

➤ **TYPE = FF35 : NOMBRE TOTAL DES TRANSACTIONS DE DEBIT EN DIFFERE DE RECOUVREMENT**

Format de la donnée : n10 Longueur transportée : 5

➤ **TYPE = FF36 : MONTANT TOTAL DES TRANSACTIONS DE DEBIT EN DIFFERE DE RECOUVREMENT**

Format de la donnée : n16 Longueur transportée : 8

➤ **TYPE = FF38 : MONTANT DE L'IMPAYE IMPUTE**

Format de la donnée : x+n12 Longueur transportée : 7 (1+6)

Ce champ permet de notifier le montant de l'impayé. Il peut être différent du montant de la transaction.

➤ **TYPE = FF39 : CODE MONNAIE OU DEVISE DU MONTANT DES FRAIS IMPUTE**

Format de la donnée : n3 Longueur transportée : 2

La liste des codes utilisables figure dans le document ISO 4217. Les valeurs numériques de la norme sont retenues.

➤ **TYPE = FF3A : MONTANT DES FRAIS DE GESTION DE L'IMPAYE**

Format de la donnée : x+n16 Longueur transportée : 9 (1+8)

Ce champ permet de notifier le montant des frais de gestion d'un impayé.

➤ **TYPE = FF3B : MONTANT TOTAL DES FRAIS DUS PAR L'ACCEPTEUR A L'ACQUEREUR**

Format de la donnée : n16 Longueur transportée : 8

Ce champ permet de notifier le montant total des frais de sens débiteur imputés.

➤ **TYPE = FF3C : MONTANT TOTAL DES FRAIS DUS PAR L'ACQUEREUR A L'ACCEPTEUR**

Format de la donnée : n16 Longueur transportée : 8

Ce champ permet de notifier le montant total des frais créiteur imputés.

➤ **TYPE = FF3D : STATUT DE L'IMPAYE**

Format de la donnée : n1 Longueur transportée : 1

Valeur	Description
1	Provisoire
2	Définitif

➤ **TYPE = FF40 : CODE IMPAYE**

Format de la donnée : an4 Longueur transportée : 4

Ce champ permet à l'acquéreur de préciser le motif de l'impayé et son réseau d'origine.

Champ 58

Réseau _____ an2

Valeur	Description
CB	Cartes Bancaires
VI	Visa
MC	Mastercard

Code _____ an2

En fonction du réseau d'origine le code impayé prend les valeurs référencées dans la dernière version du RIBA et des réglementations internationales.

Dans le cadre du réseau « CB », les valeurs définies ci-dessous, ou toute autre valeur décrite dans le RIBA, est utilisable.

Valeur	Description
AA	Opération de remboursement des achats publics
AB	Opération de remboursement des transactions de vente à distance sécurisée au motif de non-livraison
10	Carte sur liste d'opposition
12	Transaction non autorisée pour un porteur de carte à autorisation systématique
13	Forçage
14	Transaction non autorisée
15	Garantie par carte, par jour, par SIRET
16	Non contrôle du code confidentiel
17	SIRET invalide
18	Certificat faux ou non vérifiable (version EMV)
19	Transaction autorisée sans certificat
21	Carte périmee
22	Présentation tardive
23	Empreinte manquante
25	Signature manquante ou non conforme
27	Facture crédit non reçue
28	Facture crédit traitée en débit
40	Carte annulée
41	Demande de documentation insatisfaisante ou justificatif illisible
42	Opération dupliquée
43	N° de carte inexistant
44	Montant contesté
45	Facture contestée
46	Liquidation ou redressement judiciaire de l'accepteur
61	Accepteur suspendu ou radié
62	Transaction non admise

➤ **TYPE = FF42 : MONTANT CUMULE PAR PORTEUR**

Format de la donnée : n12

Longueur transportée : 6

Cette donnée contient, pour un porteur, le cumul des montants de toutes les transactions de débit abouties, transaction en cours incluse, pour une même application.

Les transactions prises en compte sont celles dont le montant est exprimé dans la monnaie de la transaction ou dans sa contre valeur

Il ne faut pas soustraire les transactions d'annulation qui sont associées à ces transactions de débit.

Les transactions de crédit ne sont pas prises en compte dans ce cumul.

Le montant du cumul est exprimé dans la monnaie du montant de la transaction en cours.

➤ **TYPE = FF47 : TYPE DE SECURISATION DE TRANSACTION DE COMMERCE ELECTRONIQUE**

Format de la donnée : n2

Longueur transportée : 1

Champ 58

Valeur	Description
08	Transaction de commerce électronique non sécurisée
09	Transaction de commerce électronique sécurisée par tout autre moyen que ceux précisés par les autres valeurs
20	Vente à distance sécurisée (VADS)

➤ **TYPE = FF48 : IDENTIFIANT TRANSACTION FOURNI PAR L'ACCEPTEUR**

Format de la donnée : b20 Longueur transportée : 20

Contient le numéro qui référence, de manière unique, une transaction VADS. Cet identifiant entre dans certaines méthodes de calcul du cryptogramme de commerce électronique.

➤ **TYPE = FF49 : CRYPTOGRAMME DE COMMERCE ELECTRONIQUE**

Format de la donnée : b20...40 Longueur transportée : 20...40

Contient le cryptogramme généré lors de l'authentification d'une transaction VADS. ou wallets de proximité.

➤ **TYPE = FF50 : MOTIF DE LA TRANSACTION NON ABOUTIE**

Format de la donnée : an2 Longueur transportée : 2

Cette liste est donnée à titre indicatif, elle n'est pas exhaustive. Les listes de référence sont dans le MPE et le MPA. Il est recommandé aux acquéreurs de ne pas rejeter les transactions pour cause de valeur inconnue de ce champ.

Code	Description	Utilisé en sans contact	Utilisé en contact
01	Donnée carte EMV absente		X
02	Erreur lors de la lecture des compteurs Carte		X
03	Données obligatoires de la carte absentes		X
04	Donnée carte EMV redondante		X
05	Erreur de format dans les données Carte		X
06	Erreur lors de l'authentification de la Carte		X
07	Transaction abandonnée par le porteur lors de la saisie du code		X
08	Erreur lors de la vérification du code confidentiel offline		X
09	Erreur lors de la première demande de cryptogramme à la carte		X
10	Erreur lors de la seconde demande de cryptogramme à la carte		X
11	Transaction refusée au premier Generate AC		X
12	Transaction refusée au second Generate AC		X
13	Validation d'une transaction de crédit incorrecte (Bin non trouvé en table de BIN et mouvement initial non trouvé)		X
14	Validation d'une transaction d'annulation incorrecte		X
15	Structure de la carte invalide (Longueur, date de validité ou clé de lühn invalide)		X
16	Données permettant de vérifier la signature de la carte absentes		X
17	La carte est périmée et ne peut être utilisée		X
18	La carte est en opposition		X
19	La carte est présente en liste de contrôle en « interdit » ou « refusé »		X
20	La carte est présente dans la liste des BINs en « interdit » ou « refusé »		X
21	Une demande d'autorisation a été transmise et la réponse de la banque émettrice est négative		X

Champ 58

Code	Description	Utilisé en sans contact	Utilisé en contact
22	La carte est interdite ou refusée en réponse à une demande d'autorisation ou la réponse de la banque émettrice demande la capture de la carte		X
23	Erreur lors de l'impression du ticket		X
24	La transaction d'annulation n'a pas été acceptée (transaction a annulée non trouvée)		X
25	La transaction de crédit n'a pas été acceptée		X
26	Problème à l'enregistrement de la transaction		X
27	Autorisation partielle refusée par le porteur		X
28	Erreur de réponse carte au 1er ou second Generate AC mode CDA (erreur carte)		X
29	Erreur de réponse carte au 1er ou second Generate AC mode SDA/DDA (erreur carte)		X
30	Problème de distribution du bien ou service		X
50	Des données obligatoires de la carte (AFL, AIP) sont absentes ; la transaction ne peut se poursuivre.	X	
51	Des données permettant de vérifier la signature de la carte sont absentes. La transaction ne peut se poursuivre.	X	
52	Une zone de traitement du CDA est inférieure à la taille nécessaire.	X	
53	La méthode d'authentification supportée par la carte n'est pas le CDA qui est la seule méthode supportée	X	
54	La date de début de validité de l'application carte n'est pas atteinte et ne peut dans ce cadre être utilisée	X	
55	La carte est périmée et ne peut être utilisée. Sa vérification est basée sur les règles EMV.	X	
56	La carte présentée est une carte de tests dans le référentiel des listes d'acceptation.	X	
57	La carte n'est pas paramétrée (AUC) pour être utilisée sur ce point d'acceptation.	X	
58	L'authentification proposée au porteur n'est pas supportée par l'application de votre terminal.	X	
59	La carte ne possède pas de CVM list	X	
60	L'authentification du porteur a échoué ou les authentifications du porteur ne sont pas compatibles avec celles du terminal.	X	
61	Erreur durant le déroulement de l'authentification carte (CDA)	X	
62	La carte étant en opposition, la transaction n'a pu aboutir	X	
63	Le Bin de la carte est refusé ou interdit dans la table des BIN de l'application	X	
64	Le certificat reçu de la carte n'est pas interprétable	X	
65	La date d'expiration est < à la date locale. Le paramétrage de la carte demande le refus de la transaction. Cette décision est uniquement une décision carte (Visa).	X	
66	La carte demande de changer d'interface sur un échec d'authentification (Visa) Cette décision est uniquement une décision carte (Visa)	X	
67	Abandon de la transaction demandée par le commerçant dans le cadre d'une annulation. Cette décision concerne tous les kernels	X	
68	Un problème a été rencontré sur le mobile durant la phase de l'authentification porteur. Ceci peut correspondre à un délai échu avant représentation du mobile est échu. Cette décision concerne tous les kernels	X	
69	Une demande d'autorisation a été transmise et la réponse de la banque émettrice est négative.	X	
70	Une demande d'autorisation a été transmise et la réponse de la banque émettrice est de type demande de capture.	X	
71	Erreur lors de l'impression du ticket	X	

Champ 58

Code	Description	Utilisé en sans contact	Utilisé en contact
72	La transaction d'annulation n'a pas été acceptée. Ceci est peut être dû aux éléments contrôlés ou la transaction d'origine non trouvée	X	
73	La transaction de crédit n'a pas été acceptée.	X	
80	La transaction n'a pas été transmise pour des problèmes de communication	X	
81	La réponse n'est pas parvenue	X	
82	Erreur lors de l'impression du ticket	X	
83	Structure de la réponse invalide	X	
84	Une demande d'autorisation a été transmise et la réponse de la banque émettrice est négative	X	
85	L'autorisation partielle a été refusée par le porteur	X	
87	Un timer est arrivé à échéance à la présentation du dispositif ou de la carte.	X	X

➤ **TYPE = FF52 : TYPE DE SUPPORT**

Format de la donnée : n1

Longueur transportée : 1

Type de support utilisé par le transmetteur pour indiquer le support :

- du fichier, au niveau de l'ouverture de fichier ;
- du service, au niveau de l'ouverture de service ;
- de la remise, au niveau de l'initialisation de remise.

Valeur	Description
1	Papier
2	télécollecte
3	Bande magnétique
4	Disquette
5	Transfert de fichier
6	Liaison informatique en ligne
8	mode dégradé

➤ **TYPE = FF53 : GESTION ETENDUE DES TRANSFERTS**

Format de la donnée : n8

Longueur transportée : 4

Cette donnée permet d'indiquer le nombre d'éléments à transférer dans un service. Par exemple, le nombre de remises dans un service « remise » ou le nombre de relevé des mouvements financiers dans un service « relevé des mouvements financiers ».

➤ **TYPE FF54 : POTENTIEL DE RECYCLAGE**

Format de la donnée : n1

Longueur transportée : 1

Cette donnée indique que des informations rejetées peuvent ou non être recyclées.

Valeur	Description
1	recyclage autorisé
2	recyclage non autorisé

➤ **TYPE = FF55 : IDENTIFIANT DU LOT ATTRIBUE PAR LE SYSTEME D'ACCEPTATION**

Format de la donnée : n12

Longueur transportée : 6

Champ 58

Identification du fichier _____ n6

Nombre de messages du fichier _____ n6

Nombre de messages constituant un fichier en dehors des messages d'initialisation et de consolidation (ou fin de fichier).

➤ **TYPE = FF56 : IDENTIFIANT DU LOT ATTRIBUE PAR LE SYSTEME COLLECTEUR**

Format de la donnée : n6 Longueur transportée : 3

➤ **TYPE = FF57 : NOMBRE DE MESSAGES REÇUS PAR LE SYSTEME COLLECTEUR**

Format de la donnée : n6 Longueur transportée : 3

➤ **TYPE = FF58 : NOMBRE DE TRANSACTIONS EN DIFFERE DE RECOUVREMENT ANNULEES**

Format de la donnée : n10 Longueur transportée : 5

➤ **TYPE = FF59 : MONTANT DES TRANSACTIONS EN DIFFERE DE RECOUVREMENT ANNULEES**

Format de la donnée : n16 Longueur transportée : 8

➤ **TYPE = FF60 : DATE LIMITE DE RECYCLAGE**

Format de la donnée : n6 (AAMMJJ) Longueur transportée : 3

Cette donnée indique pour une informations rejetée et recyclable, la date jusqu'à laquelle l'entité qui a fait le rejet acceptera le recyclage.

➤ **TYPE = FF61 : ELEMENTS D'INFORMATION INITIAUX D'UN FICHIER**

Format de la donnée : n22 Longueur transportée : 11

Utilisé dans un message qui fait référence à un fichier précédemment reçu ou notifié absent.

Identifiant du message initial _____ n4

Numéro d'audit _____ n6

Valeur : champ 11 du message initial d'ouverture.

Heure locale de la transaction du message initial _____ n6

Valeur : champ 12 du message initial d'ouverture (hhmmss).

Date locale de la transaction du message initial _____ n6

Valeur : champ 13 et 47 type 07 du message initial d'ouverture (AAMMJJ).

Champ 58

➤ **TYPE = FF62 : ELEMENTS D'INFORMATION INITIAUX D'UN SERVICE**

Format de la donnée : n22 Longueur transportée : 11

Utilisé dans un message qui fait référence à un service précédemment reçu ou notifié absent.

Identifiant du message initial _____ n4

Numéro d'audit _____ n6

Valeur : champ 11 du message initial d'ouverture.

Heure locale de la transaction du message initial _____ n6

Valeur : champ 12 du message initial d'ouverture (hhmmss).

Date locale de la transaction du message initial _____ n6

Valeur : champ 13 et 47 type 07 du message initial d'ouverture (AAMMJJ).

➤ **TYPE = FF63 : REFERENCE EXTERNE SENS ACQUEREUR-REMETTANT**

Format de la donnée : n16 Longueur transportée : 8

Cette donnée permet de référencer un message. Elle est laissée à la discréption de l'émetteur du message.

➤ **TYPE = FF64 : REFERENCE EXTERNE SENS REMETTANT-ACQUEREUR**

Format de la donnée : n16 Longueur transportée : 8

Cette donnée permet de référencer un message. Elle est laissée à la discréption de l'émetteur du message.

➤ **TYPE = FF65 : ELEMENTS D'INFORMATION INITIAUX D'UN LOT**

Format de la donnée : n22 Longueur transportée : 11

Utilisé dans un message qui fait référence à un lot précédemment reçu.

Identifiant du message initial _____ n4

Numéro d'audit _____ n6

Valeur : champ 11 du message initial d'initialisation.

Heure locale de la transaction du message initial _____ n6

Valeur : champ 12 du message initial d'initialisation (hhmmss).

Date locale de la transaction du message initial _____ n6

Valeur : champ 13 et 47 type 07 du message initial d'initialisation (AAMMJJ).

Champ 59

➤ **TYPE = FF81 : ERROR INDICATION**

Format de la donnée : b 3 Longueur transportée : 3

Information issue du Kernel 2 (FF8115) sur le déroulement de la transaction notamment sur la nature de l'erreur qui a pu être rencontrée lors du traitement des transactions.

Valeurs :

- L1 _____ b1
 L2 _____ b1
 L3 _____ b1

Champ 59

Format : LLVAR ansb...65535

Données nationales additionnelles (Reserved for national use).

Le champ 59 a une structure de type TLV « binaire » (Type Longueur Valeur).

- Type d'élément de la donnée _____ b2

Type	Description	Répétabilité
0001	Données facilitateur de paiement	
0002	Indicateur sélection application	
0003	Marque choisie	
0004	Adresse commerçant final	

- Longueur de la donnée _____ b1

- Valeur de la donnée.

Champ 59

➤ **TYPE = 0001 : DONNEES FACILITATEUR DE PAIEMENT**

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 27

- Payment Facilitator ID** _____ **n11**
- Independent Sales Organization ID** _____ **n11**
- Sub-Merchant ID** _____ **ans15**

TYPE = 0002 : INDICATEUR SELECTION APPLICATION

Format de la donnée : n2 Longueur transportée : 1

Valeurs	Description
00	Sélection par défaut
01	Choix porteur

TYPE = 0003 : MARQUE CHOISIE

Format de la donnée : b1 Longueur transportée : 1

Indique la marque choisie par le porteur.

Valeurs	Description
00	CB
01	VISA
02	Vpay
03	Electron
04	MasterCard
05	Maestro
06	JCB
07	Discover
80 à 99	Reservé privé

➤ **TYPE = 0004 : ADRESSE COMMERÇANT FINAL**

Format de la donnée : ans 40 Longueur transportée : 40

Dans le cas où le commerçant passe par un facilitateur de paiement, cette donnée contient l'adresse postale complète du commerçant.

Champ 70

Champ 70

Format : n 14

Gestion Transfert (sens Accepteur-Acquéreur) (Upload file management).

Ce champ identifie le fichier à transférer et la méthode de transfert dans le sens système d'acceptation vers système acquéreur.

Identification du fichier _____ n6

Cette donnée contient l'identification du fichier à transférer.

Nombre de messages du fichier _____ n6

Nombre de messages constituant le fichier en dehors des messages d'initialisation et de consolidation (ou fin de fichier).

Fenêtre d'acquittement _____ n2

La fenêtre d'acquittement est le nombre de messages (0246, 0146 ou 0446) que peut envoyer l'émetteur du fichier sans attendre de message d'acquittement (0256). Cette donnée est non significative et explicitement renseignée à la valeur '0'.

Champ 71

Format : n 14

Gestion Transfert (sens Acquéreur-Accepteur) (Download file management).

Ce champ identifie le fichier à transférer et la méthode de transfert dans le sens système acquéreur– système d'acceptation.

Identification du fichier _____ n2

Valeur	Description
01	Monnaie ou Devise
02	Message porteur
03	Message Accepteur
04	Paramètres accepteur
05	Edition Ticket porteur
06	Edition Ticket compte rendu
07	Paramètres applicatifs
08	Appel
09	Liste des données spécifiques EMV par AID
10	RUF
11	Liste des DOL EMV
12	Risque acquéreur
13	Liste de contrôle de numéros de carte porteur
14	Liste de BINs agréés CB
15	RUF
16	Liste des TAC EMV
17	Autre monnaie ou devise
18	Paramètres d'horodatage GMT
19	Liste clés publiques d'authentification EMV
20	Liste de AID EMV
21	Télécommunication télécollecte
22	Télécommunication téléparamétrage
23	Télécommunication autorisation
25	Télécommunication téléchargement Env 1
26	Télécommunication téléchargement Env 2
27	Appel aléatoire EMV
29	Liste des données complémentaires EMV pour télécollecte
32	Identifiant pseudo-session étendu de l'accepteur de carte
34	Paramètres spécifiques au paiement sans contact
35	Paramètres « Dynamic Reader Limits » pour le paiement sans contact
36	Paramètres édition première ligne ticket
37	Fonctions

Champ 72

Valeur	Description
38	Désactivation Produits Carte
82-99	Réserve pour usage privé

- Numéro de version** _____ **n4**

Dans les messages d'initialisation de transfert, le système acquéreur communique le numéro de version.

- Nombre de messages du fichier** _____ **n6**

Nombre de messages constituant le fichier en dehors des messages d'initialisation et de consolidation (ou fin de fichier).

- Fenêtre d'acquittement** _____ **n2**

Cette donnée est non significative et explicitement renseignée à la valeur '0'.

Champ 72**Format : LLVAR ansb... MAX****Données transférées (Data record).**

Ce champ est utilisé pour le transfert d'une table de paramètres entre un système acquéreur et un système d'acceptation. Une table est constituée d'un ou plusieurs enregistrements.

Un enregistrement est composé au minimum de données obligatoires de longueur fixe, ainsi qu'éventuellement de données obligatoires de longueur variable et/ou de données facultatives (longueur fixe ou variable).

Pour chaque table de paramètres, les données obligatoires de longueur fixe d'un enregistrement sont regroupées dans un type, les autres données (données obligatoires de longueur variable, données facultatives) sont affectées chacune à un type particulier.

Le champ 72 a une structure de type TLV « binaire » (Type Longueur Valeur) (voir tableaux ci-après).

- Type d'élément de la donnée** _____ **b2**

Le tableau suivant décrit, pour chaque table, les types pouvant composer un enregistrement :

Identifiant fichier	Libellé du fichier de paramètres	Données primaires	Données associées
01	Monnaie ou devise	DF01	
02	Message porteur	DF02	
03	Message Accepteur	DF03	
04	Paramètres accepteur	DF04	DF20-DF21-DF22-DF23
05	Edition Ticket porteur	DF05	
06	Edition Ticket compte rendu	DF06	
07	Paramètres applicatifs V2	DF0D	
08	Appel	DF08	DF24
09	Liste des données spécifiques par AID	DF19	
10	Réserve pour usage futur		
11	Liste des DOL EMV	DF1A	
12	Risque acquéreur	DF0C	DF26-DF27-DF28-DF2A-DF2B-DF3A
13	Liste de contrôle de numéros de carte porteur	DF1D	
14	Liste de BINs agréés CB	DF1E	
15	Réserve pour usage futur		
16	Liste des TAC EMV	DF18	
17	Autre monnaie ou devise	DF0B	
18	Paramètres d'horodatage GMT	DF09	
19	Liste des clés publiques d'authentification EMV	DF16	DF2F
20	Liste de AID EMV	DF17	
21	Télécomm. Télécollecte	DF43	DF41-DF47
22	Télécomm. Téléparamétrage	DF43	DF41-DF47

Champ 72

Identifiant fichier	Libellé du fichier de paramètres	Données primaires	Données associées
23	Télécomm. Autorisation	DF43	DF41-DF47
24	Réservé usage futur		
25	Télécm. Téléchargement Env 1	DF43	DF41-DF2C-DF2D-DF46-DF47
26	Télécm. Téléchargement Env 2	DF43	DF41-DF44-DF47
27	Table d'appel aléatoire EMV	DF1B	
29	Liste des données complémentaires EMV pour télécollecte	DF1F	
32	Identifiant pseudo-session étendu de l'accepteur de carte	DF45	
34	Paramètres spécifiques au paiement sans contact	DF87	DF88-DF89-DF8A
35	Paramètres « Dynamic Reader Limits » pour le paiement sans contact	DF8B	
36	Paramètres édition première ligne ticket	DF48	
37	Fonctions	DF90	
38	Désactivation Produits Cartes	DF49	

Le tableau suivant présente la liste des types possibles dans le champ 72 :

Type	Description	Répétabilité
DF01	Paramètres de la monnaie ou devise	
DF02	Paramètres messages porteur	X
DF03	Paramètres messages accepteur	X
DF04	Paramètres accepteur	
DF05	Paramètres d'édition du ticket porteur	
DF06	Paramètres d'édition du ticket compte-rendu	
DF08	Paramètres d'appel	X
DF09	Paramètres d'horodatage GMT	X
DF0B	Paramètres autre monnaie ou devise	X
DF0C	Paramètres risque acquéreur/code numérique de la monnaie ou devise	
DF0D	Paramètres applicatifs V2	
DF16	Paramètres liste des clés publiques d'authentification EMV	X
DF17	Paramètres liste des AID EMV	X
DF18	Liste des TAC EMV	X
DF19	Liste des données spécifiques par AID	X
DF1A	DOL EMV par défaut pour une application carte EMV	X
DF1B	Paramètres d'appel aléatoire EMV	X
DF1D	Paramètres liste de contrôle des numéros de carte porteur	X
DF1E	Paramètres liste des BIN agréés CB	X
DF1F	Liste des données complémentaires EMV pour télécollecte	
DF20	Paramètres accepteur / Mode facturation télécom	
DF21	Paramètres accepteur / Code activation mode appelé	
DF22	Paramètres accepteur / SIRET	
DF23	Paramètres accepteur / Type de site	
DF24	Paramètres d'appel / Fonctionnement	X
DF26	Paramètres risque acquéreur / Montant minimum accepté d'une transaction	
DF27	Paramètres risque acquéreur / Montant maximum accepté d'une transaction	
DF28	Paramètres risque acquéreur / Montant utilisé de double authentification porteur	
DF2A	Paramètres risque acquéreur / Valeur du service commercial	
DF2B	Paramètres risque acquéreur / Montant d'autorisation	
DF2C	Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Elément de contrôle d'accès au système acquéreur de téléchargement	
DF2D	Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Référence du logiciel à télécharger	

Champ 72

Type	Description	Répétabilité
DF2F	Paramètres liste clés publiques d'authentification EMV / Modulo clé RSA	X
DF3A	Paramètres risque acquéreur/ Montant maximum accepté pour une carte étrangère sur automate	
DF3B	Liste de diffusion	
DF3C	Type de liste de diffusion	
DF3D-DF40	Réservé privé	
DF41	Paramètres de télécommunication acquéreur	X
DF43	Paramètres d'appel	
DF44	Paramètres de téléchargement enveloppe 2	
DF45	Identifiant pseudo-session étendu de l'accepteur de carte	
DF46	Données appel récurrent	
DF47	Activations techniques	
DF48	Libellé du réseau d'acceptation	
DF49	Désactivation Produites Cartes	X
DF87	Paramètres identifiants spécifiques au paiement sans contact	X
DF88	Paramètres montants spécifiques au paiement sans contact	X
DF89	Paramètres données complémentaires au paiement sans contact	
DF8A	Liste des TAC pour le paiement sans contact	
DF8B	Paramètres « Dynamic Reader Limits » pour le paiement sans contact	X
DF90	Activation Fonctions	X
DFF0-DFFF	Réservé privé	

Le champ 72 permet le transfert de plusieurs enregistrements. Il peut contenir plusieurs fois les mêmes types.

- Longueur de la donnée** _____ b2
- Valeur de la donnée** _____

Les valeurs et significations sont précisées pour chaque type.

➤ **TYPE = DF01 : PARAMETRES DE LA MONNAIE OU DEVISE.**

Format de la donnée : ans25 Longueur transportée : 25

Contient l'ensemble des informations relatives à la monnaie ou devise.

- Code numérique de la monnaie ou devise 1** _____ an3
- Code alphabétique de la monnaie ou devise 1** _____ an3
- Partie fractionnaire de la monnaie ou devise 1** _____ an1
- Code numérique de la monnaie ou devise 2** _____ an3
- Code alphabétique de la monnaie ou devise 2** _____ an3
- Partie fractionnaire de la monnaie ou devise 2** _____ an1
- Partie fractionnaire du taux de conversion** _____ an1

Indique le nombre de positions dont sera déplacé le séparateur décimal à partir de la droite.

Champ 72

- Taux de conversion** _____ **an7**

C'est un taux appliqué sur les montants exprimés dans les unités fractionnaires des monnaies ou devises, et tel que soit vérifiée la relation : montant monnaie ou devise 1 = (Taux, virgule appliquée)*(montant monnaie ou devise 2).

- Code activation monnaie ou devise** _____ **an1**

Valeur	Description
0	Monnaie ou devise 1 uniquement
1	Monnaie ou devise 1 et Monnaie ou devise 2 simultanément
2	Monnaie ou devise 2 uniquement

- Code activation impression contre-valeur _____ an1

Valeur	Description
0	pas d'impression de la contre valeur de la Monnaie ou devise
1	impression de la contre valeur de la Monnaie ou devise

- Code activation impression taux de conversion _____ an1

Valeur	Description
0	pas d'impression du taux de conversion
1	impression du taux de conversion

➤ **TYPE = DF02 :** *PARAMETRES MESSAGES PORTEUR.*

Format de la donnée : ansc48

Longueur transportée : 48

Contient l'ensemble des informations relatives aux messages porteur (données primaires de format fixe).

- Code langue** _____ **ansc3**

- Abréviation de la langue** _____ **ansc3**

- Numéro du message affiché ou édité **ansc2**

- Libellé du message affiché ou édité

Le code langue est codifié par l'acquéreur. Cette donnée est alphanumérique mais sa valeur doit être strictement numérique (valeur de 0 à 999).

L'abréviation de la langue est conforme à la norme ISO 639 (indicatif de la langue codé sur deux caractères alphabétiques)

➤ **TYPE = DF03 :** PARAMETRES MESSAGES ACCEPTEUR.

Format de la donnée : ansc48

Longueur transportée : 48

Contient l'ensemble des informations relatives aux messages accepteur (données primaires de format fixe).

- Code langue** **ansc 3**

- Abréviation de la langue**

- Numéro du message affiché ou édité

- Libellé du message affiché ou édité ansc 40

Champ 72

Le code langue est codifié par l'acquéreur. Cette donnée est alphanumérique mais sa valeur doit être strictement numérique (valeur de 0 à 999).

Exemple de codage :

valeur de la donnée : 4

codage de la donnée : [34][20][20]

L'abréviation de la langue est conforme à la norme ISO 639 (indicatif de la langue codé sur deux caractères alphabétiques)

➤ **TYPE = DF04 : PARAMETRES ACCEPTEUR.**

Format de la donnée : ansc107 Longueur transportée : 107

Contient une partie des informations relatives à l'accepteur. Peut être complété des données DF20, DF21, DF22, DF23

- **Enseigne de l'accepteur** _____ ansc 60
- **Identification organisme acquéreur** _____ n 11
- **Type d'activité commerciale** _____ n 4
- **Réserve usage futur (renseigné à blanc)** _____ ansc 2
- **Numéro contrat accepteur** _____ n 7
- **Enveloppe 41** _____ ans 8
 - valeur à utiliser dans le champ 41.
- **Enveloppe 42** _____ ans 15
 - valeur à utiliser dans le champ 42.

➤ **TYPE = DF05 : PARAMETRES D'EDITION DU TICKET PORTEUR.**

Format de la donnée : ansc100 Longueur transportée : 100

Contient l'ensemble des informations relatives au ticket porteur (données primaires de format fixe).

- **Entête du ticket transaction** _____ ansc 50
- **Pied de ticket transaction** _____ ansc 50

➤ **TYPE = DF06 : PARAMETRES D'EDITION DU TICKET COMPTE-RENDU.**

Format de la donnée : ansc100 Longueur transportée : 100

Contient l'ensemble des informations relatives au ticket compte-rendu (données primaires de format fixe).

- **Entête du ticket compte-rendu** _____ ansc 50
- **Pied de ticket compte-rendu** _____ ansc 50

Champ 72

➤ **TYPE = DF08 : PARAMETRES D'APPEL.**

Format de la donnée : an17 Longueur transportée : 17

Contient l'ensemble des informations relatives aux paramètres d'appel (peut être complété de la donnée DF24).

- Seuil d'appel** _____ an12
- Code numérique de la monnaie ou devise (Norme ISO 4217)** _____ an3
- Coefficient réducteur d'appel** _____ an2

➤ **TYPE = DF09 : PARAMETRES D'HORODATAGE GMT.**

Format de la donnée : an29 Longueur transportée : 29

Le décalage est calculé entre l'heure locale et l'heure GMT.

- Période GMT inférieure** _____ an12
Indique la date inférieure de prise en compte du décalage. Format AAMMJJhhmmss.
- Période GMT supérieure** _____ an12
Indique la date supérieure de prise en compte du décalage. Format AAMMJJhhmmss.
- Décalage GMT** _____ an4
Indique le décalage. Format hhmm.
- Signe du décalage** _____ an1

Valeur	Description
0	En plus
1	En moins

➤ **TYPE = DF0B : PARAMETRES AUTRE MONNAIE OU DEVISE.**

Format de la donnée : an8 Longueur transportée : 8

- Code numérique de la monnaie ou devise (Norme ISO 4217)** _____ an3
- Code alphabétique de la monnaie ou devise (Norme ISO 4217)** _____ an 3
- Unité fractionnaire de la monnaie ou devise (nb décimale de la monnaie ou devise)** _____ an 1
- Code activation autre monnaie ou devise** _____ an 1

Valeur	Description
0	Désactivé
1	Activé

Champ 72

➤ **TYPE = DF0C :** PARAMETRES RISQUE ACQUEREUR / CODE NUMERIQUE MONNAIE OU DEVISE.

Format de la donnée : an3 Longueur transportée : 3

Peut être complété des données DF26, DF27, DF28, DF2A, DF2B, DF3A

Contient le code monnaie ou devise. La liste des codes figure dans le document ISO 4217.

➤ **TYPE = DF0D :** PARAMETRES APPLICATIFS V2.

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 19

Contient l'ensemble des informations relatives à l'applicatif.

Longueur minimum n° carte porteur _____ an2

Longueur maximum n° carte porteur _____ an2

Temporisation de saisie du code confidentiel _____ an2

Exprimée en secondes.

Code pays du système _____ an3

Sa codification doit être conforme aux valeurs numériques de la norme ISO 3166.

Mode de traitement pour monnaie ou devise application carte non supportée _____ an1

Traitements à suivre si la monnaie ou devise de l'application carte n'est pas reconnue (renseigné à zéro pour EMV).

Valeur	Description
0	Non significatif

Durée de vie carte maximum acceptée _____ an2

Exprimée en nombre d'années.

Code langue _____ an3

Le code langue est codifié par l'acquéreur. Cette donnée est alphanumérique mais sa valeur doit être strictement numérique (valeur de 0 à 999).

Exemple de codage :

- valeur de la donnée : 5
- codage de la donnée : [30][30][35]

Codes activation fonctions _____ b4

La donnée indique les fonctions à activer / désactiver sur le système d'acceptation.

Octet 1 _____ b1

Valeur	Description
Bit 8-7	Réservé CB
Bit 6	Type de déclenchement de la demande d'autorisation (1 : automatique – 0 manuel)
Bit 5	Forçage autorisé (1 : activer – 0 désactiver)
Bit 4	Différé de recouvrement (1 : activer – 0 : désactiver)

Champ 72

Valeur	Description
Bit 3	Annulation (1 : activer – 0 : désactiver)
Bit 2	Crédit (1 : activer – 0 : désactiver)
Bit 1	Débit (1 : activer – 0 : désactiver)

Octet 2 _____ b1

Valeur	Description
Bit 8	Réserve CB
Bit 7	Appel Phonie (1 : activer - 0 : désactiver)
Bit 6	Troncature du PAN (1 : activer - 0 : désactiver)
Bit 5	Autorisation partielle (1 : activer - 0 : désactiver)
Bit 4	Facture no-show (1 : activer - 0 : désactiver)
Bit 3	Facture complémentaire (1 : activer - 0 : désactiver)
Bit 2	Facture pré-autorisée de prolongation (non PLBS) ou Facture paiement pour la location de biens et services en mode VAD (PLBS) (1 : activer - 0 : désactiver)
Bit 1	Facture pré-autorisée (non PLBS) ou Demande de renseignement (PLBS) (1 : activer - 0 : désactiver)

Octet 3 _____ b1

Réserve CB.

Octet 4 _____ b1

Réserve CB.

➤ **TYPE = DF16 : PARAMETRES LISTE DES CLES PUBLIQUES D'AUTHENTIFICATION EMV.**

Format de la donnée : b12 Longueur transportée : 12

Cette donnée doit être complétée des données DF2F

- RID de l'application EMV** _____ b5
- Index de la clé d'authentification** _____ b2
- Exposant de la clé RSA publique** _____ b3
- Longueur du modulo de la clé RSA publique** _____ b2

➤ **TYPE = DF17 : PARAMETRES LISTE DES AID EMV.**

Format de la donnée : Structure Longueur transportée : 10...21

- Longueur de l'AID (RID+PIX)** _____ n2
- AID de l'application EMV** _____ b5... 16
- Terminal Application Version Number** _____ b2
- Niveau de priorité** _____ b1

Champ 72

Le niveau de priorité permet la sélection rapide de l'AID. La plus forte priorité est 255. Celle-ci est unique et ne peut être positionnée que face à un seul AID de la liste

- Indicateur de forçage autorisé** _____ n1

Valeur	Description
0	Forçage en autorisation interdit
1	Forçage en autorisation permis

➤ **TYPE = DF18 : LISTE DES TAC EMV.**

Format de la donnée : Structure Longueur transportée : 21...32

Contient l'ensemble des informations relatives aux paramètres TAC EMV (données primaires de format fixe)

- Longueur de l'AID (RID+PIX)** _____ n2

- AID de l'application EMV** _____ b5...16

- TAC Denial** _____ b5

- TAC On-line** _____ b5

- TAC Default** _____ b5

➤ **TYPE = DF19 : LISTE DES DONNEES SPECIFIQUES PAR AID.**

Format de la donnée : Structure Longueur transportée : 10...272

Permet de transporter une liste de données spécifiques, avec leurs valeurs.

Valeurs :

Description	Type de donnée
Longueur de l'AID (RID+PIX)	n 2
AID de l'application	b5...16
Enveloppe de données	b...255

L'enveloppe de données permet de transporter les tags ainsi que leurs valeurs en juxtaposant des éléments de données de la forme suivante :

Description	Type de donnée
Tag	b 2
Longueur de la donnée du tag	b 1
Valeur du tag	b...252

Les valeurs du tag peuvent être :

Tag	Longueur	Valeur	Description
9F53	1	Cf EPI/MCI	TCC – Terminal Category Code
DF0F	18..252	voir ci-après	Seuils de contrôle du montant

➤ **TYPE = DF1A : DOL EMV PAR DEFAUT POUR UNE APPLICATION CARTE EMV.**

Format de la donnée : Structure Longueur transportée : 7...270

Cette donnée permet de transmettre, au système d'acceptation, les Data Object List (DOL) par défaut pour une application carte EMV (Une application carte EMV étant identifiée par un AID = RID + PIX).

Champ 72

Longueur de l'AID (RID+PIX) _____ n 2

AID de l'application EMV _____ b5...16

Nature du Data Object List _____ b 1

Valeur	Description
00	TDOL
01	PDOL
03	DDOL

Liste des éléments de données _____ b...252

Un élément de données est composé d'un TAG EMV sur 2 octets suivi d'une longueur sur 1 octet.

➤ **TYPE = DF1B : PARAMETRES D'APPEL ALEATOIRE EMV.**

Format de la donnée : Structure Longueur transportée : 16...27

Précise les données fournies par défaut aux commandes.

Longueur de l'AID (RID+PIX) _____ n2

AID de l'application EMV _____ b5...16

Code numérique de la monnaie ou devise _____ n3

Seuil d'appel pour la sélection aléatoire _____ n12

Zéro ou montant inférieur au seuil d'appel.

Coefficient associé à l'algorithme de la sélection aléatoire _____ n2

Coefficient maximum associé à la sélection aléatoire _____ n2

➤ **TYPE = DF1D : PARAMETRES LISTE DE CONTROLE DE NUMEROS DE CARTE PORTEUR.**

Format de la donnée : Structure Longueur transportée : ...12

Contient l'ensemble des informations relatives aux données nécessaires à la gestion de la liste des cartes.

Longueur du n° de carte en opposition _____ n2

Numéro de carte en opposition _____ n...19

Niveau d'acceptation d'une carte porteur _____ n1

Valeur	Description
1	Interdit : Blocage application carte
2	Surveillé : Appel autorisation avec réponse positive obligatoire
3	Refusé : Rejet de la transaction

Champ 72

➤ **TYPE DF1E : PARAMETRES LISTE DES BIN AGREES CB.**

Format de la donnée : Structure Longueur transportée : ...24

- **Longueur de la donnée ‘Début de la plage BIN’** _____ n2
- **Début de plage BIN** _____ n...19
- **Longueur de la donnée ‘Fin de la plage BIN’** _____ n2
- **Fin de plage BIN** _____ n...19
- **Code niveau d'acceptation associé à une plage** _____ n1

Valeur	Description
0	Accepté
1	Surveillé
2	Refusé
3	Interdit

- **Codes traitement particulier** _____ n2

Valeur	Description
02	Traitement selon le code service utilisé pour l'application EMV
08	Traitement obligatoire en mode puce
10	Carte de test puce
11	Carte de test piste
99	Non significatif

➤ **TYPE = DF1F : LISTE DES DONNEES COMPLEMENTAIRES EMV POUR TELECOLLECTE.**

Format de la donnée : b...255 Longueur transportée : ...255

Permet de transporter une liste de tags complémentaires pour la télécollecte.

- **Liste des tags complémentaires** _____ b...255

Les tags EMV sont transportés sans modification lorsqu'ils sont codés sur 2 octets. Ils sont cadrés à droite et complétés à gauche par des zéros lorsqu'ils sont codés sur 1 octet.

➤ **TYPE = DF20 : PARAMETRES ACCEPTEUR / MODE FACTURATION TELECOM.**

Format de la donnée : an1 Longueur transportée : 1

Cette donnée peut faire suite au type DF04.

Valeur	Description
0	Appelé
1	Appelant

➤ **TYPE = DF21 : PARAMETRES ACCEPTEUR / CODE ACTIVATION MODE APPELE.**

Format de la donnée : an1 Longueur transportée : 1

Cette donnée peut faire suite au type DF04.

Champ 72

Valeur	Description
0	Désactivé
1	Activé

➤ **TYPE = DF22 :** PARAMETRES ACCEPTEUR / NUMERO SIRET

Format de la donnée : an14 Longueur transportée : 14

Cette donnée peut faire suite au type DF04.

➤ **TYPE = DF23 :** PARAMETRES ACCEPTEUR / TYPE DE SITE.

Cette donnée peut faire suite au type DF04.

➤ TYPE = DF24 : PARAMETRES D'APPEL / FONCTIONNEMENT.

Format de la donnée : an10 Longueur transportée : 10

Cette donnée peut faire suite au type DF08.

Réervé CB

Valeur	Description
0	Pas d'authentification (ni code, ni signature)
1	Code confidentiel
5	Signature manuelle

Heure locale (applicatif du système d'acceptation) de début associée à un mode de fonctionnement an4

Format hhmm

Heure locale (applicatif du système d'acceptation) de fin associée à un mode de fonctionnement

Format hhmm

➤ TYPE = DF26 : PARAMETRES RISQUE ACQUEREUR / MONTANT MINIMUM ACCEPTÉ D'UNE TRANSACTION

Format de la donnée : an12 Longueur transportée : 12

Cette donnée peut faire suite au type DF0C.

➤ TYPE = DF27 : PARAMETRES RISQUE ACQUEREUR / MONTANT MAXIMUM ACCEPTÉ D'UNE TRANSACTION

Format de la donnée : an12 Longueur transportée : 12

Cette donnée peut faire suite au type DF0C.

➤ **TYPE = DF28 :** PARAMETRES RISQUE ACQUEREUR / MONTANT UTILISE DE DOUBLE AUTHENTIFICATION PORTEUR.

Format de la donnée : an12 Longueur transportée : 12

Champ 72

Cette donnée peut faire suite au type DF0C.

➤ **TYPE = DF2A : PARAMETRES RISQUE ACQUEREUR / VALEUR DU SERVICE COMMERCIAL.**

Format de la donnée : an12 Longueur transportée : 12

Cette donnée peut faire suite au type DF0C.

➤ **TYPE = DF2B : PARAMETRES RISQUE ACQUEREUR / MONTANT D'AUTORISATION.**

Format de la donnée : an12 Longueur transportée : 12

Cette donnée peut faire suite au type DF0C.

➤ **TYPE = DF2C : PARAMETRES TELECHARGEMENT ENVELOPPE 1 / ELEMENT DE CONTROLE D'ACCES AU SYSTEME ACQUEREUR DE TELECHARGEMENT.**

Format de la donnée : ans...30 Longueur transportée : ...30

Cette donnée peut faire suite au type DF43.

Contient les éléments de contrôle d'accès au système acquéreur de téléchargement.

➤ **TYPE = DF2D : PARAMETRES TELECHARGEMENT ENVELOPPE 1/REFERENCE DU LOGICIEL A TELECHARGER.**

Format de la donnée : ans...30 Longueur transportée : ...30

Cette donnée peut faire suite au type DF43.

Contient la référence du logiciel à télécharger.

➤ **TYPE = DF2F : PARAMETRES LISTE DES CLES PUBLIQUES D'AUTHENTIFICATION EMV/MODULO CLE RSA.**

Format de la donnée : b...256 Longueur transportée : ...256

Cette donnée fait suite au type DF16.

➤ **TYPE = DF3A : PARAMETRES RISQUE ACQUEREUR / MONTANT MAXIMUM ACCEPTE POUR UNE CARTE ETRANGERE SUR UN AUTOMATE.**

Format de la donnée : an12 Longueur transportée : 12

Cette donnée peut faire suite au type DF0C.

➤ **TYPE = DF3B : LISTE DE DIFFUSION.**

Format de la donnée : ans 10...65528 Longueur transportée : 10...65528

Cette donnée contient 1 à n identifiant dont le type dépend de la valeur du champ 72 type DF3C. Cette liste a pour objectif d'éviter la répétition de paramètres identiques destinés à plusieurs applications.

➤ **TYPE = DF3C : TYPE DE LISTE DE DIFFUSION.**

Format de la donnée : an1 Longueur transportée : 1

Champ 72

Cette donnée indique quel est le type de liste de diffusion utilisé dans le champ 72 type DF3B « liste de diffusion ».

Valeur	Description
1	Liste de (numéro de contrat accepteur + IDSA)
2	Liste de (numéro de contrat accepteur + numéro logique du système d'acceptation)

➤ **TYPE = DF41 : PARAMETRES DE TELECOMMUNICATION ACQUEREUR**

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 22...123

Contient les informations relatives aux télécommunications avec un système acquéreur pour une application.

Priorité d'accès au système acquéreur _____ n1

Indique la priorité d'appel du système acquéreur.

Valeurs	Description
0	Serveur nominal
1	Serveur de secours n°1
2	Serveur de secours n°2
3	Serveur de secours n°3

Type d'adressage réseau _____ n1

Indique le type d'adressage réseau du système acquéreur.

Valeurs	Description
0	IP V4
1	DNS (IP V4)
2	X25

Adresse réseau du système acquéreur ou du DNS _____ b20

Une adresse IP V4 est codée binaire sur 4 octets. Un port TCP est codé binaire sur 2 octets. Dans ce cas, ces informations sont cadrées à gauche, complétées à droite par des 00 binaires. Si le port n'est pas mentionné (valeur 0x00) alors le port par défaut 21000 sera utilisé.

Dans le cas d'accès au réseau via un point de présence ou un PAD, le numéro de téléphone désignant ce point de présence sera fourni par ailleurs.

Dans le cas de l'accès à l'acquéreur par l'intermédiaire d'un DNS, l'adresse IP indiquée dans cette donnée est l'adresse du serveur DNS. Le numéro de port est valorisé à 53 (cf. RFC 1035). Si des adresses de serveurs DNS sont configurées par le fournisseur d'accès, les adresses fournies par l'acquéreur dans le paramétrage sont prioritaires. Si aucune adresse de DNS n'est fournie par paramétrage, elles devront obligatoirement être données par le fournisseur d'accès (DHCP, etc.). Le nom de domaine désignant le serveur acquéreur sera fourni par ailleurs.

Une adresse X25 est codée en DCB, complétée à droite par la valeur 0xF.

Nom de domaine _____ ans40

Les caractères autorisés sont les caractères alphanumériques, le '.' (code ASCII 0x2E) et le '-' (code ASCII 0x2D). Le nom de domaine est immédiatement suivi du caractère ':' (code ASCII 0x3A) et du numéro de port (codé en caractères) à utiliser pour accéder à l'acquéreur une fois la résolution de nom réalisée. Si le port n'est pas fourni alors le port par défaut 21000 sera utilisé.

Présent uniquement pour un adressage réseau via DNS. Présent et non significatif si l'accès au réseau est réalisé via un accès téléphonique et l'adressage réseau réalisé via une adresse IP.

Numéro de téléphone d'accès au réseau _____ ans20

Contient le numéro de téléphone du PAD pour l'accès à un réseau X25 ou d'un point de présence pour l'accès à un réseau IP.

Présent uniquement si l'accès au réseau est réalisé par un modem téléphonique.

Champ 72

Nature du PAD _____ **n1**

Présent uniquement si l'accès au réseau est réalisé par un modem téléphonique.

Valeurs	Description
0	Non significatif
1	EMA
2	EBAM
7-9	Réserveé privé

Identifiant d'accès _____ **ans20**

Présent uniquement si l'accès au réseau nécessite une identification.

Mot de passe _____ **ans20**

Présent uniquement si l'accès au réseau nécessite une authentification.

Champ 72

Tableau récapitulatif :

	IP ADSL, GPRS, Câble		IP via RTC/GSM		X25 natif	X25 via RTC	Long
Tronc commun 22 caractères	Priorité d'accès au serveur acquéreur	Priorité d'accès au serveur acquéreur	Priorité d'accès au serveur acquéreur	Priorité d'accès au serveur acquéreur	Priorité d'accès au serveur acquéreur	Priorité d'accès au serveur acquéreur	1
	Type d'adressage réseau = 0 (IPV4)	Type d'adressage réseau = 1 (DNS IPV4)	Type d'adressage réseau = 0 (IPV4)	Type d'adressage réseau = 1 (DNS IPV4)	Type d'adressage réseau = 2 (X25)	Type d'adressage réseau = 2 (X25)	1
	adresse du système acquéreur	adresse du DNS	adresse du système acquéreur	adresse du DNS	adresse du système acquéreur	adresse du système acquéreur	20
Partie variable 0 à 101 caractères		Nom du domaine	Non significatif	Non du domaine		Non significatif	40
			Numéro de téléphone d'accès au réseau	Numéro de téléphone d'accès au réseau		Numéro de téléphone d'accès au réseau	20
			Non significatif	Non significatif		Nature du PAD	1
			Identifiant d'accès	Identifiant d'accès			20
		Mot de passe		Mot de passe			20
	22 caractères	62 caractères	82 ou 123 caractères	82 ou 123 caractères	22 caractères	83 caractères	

➤ **TYPE = DF43 : PARAMETRES D'APPEL**

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 16

Cette donnée est complétée par une ou plusieurs occurrences du type DF41 et éventuellement par les types DF44, DF2C, DF2D, DF46, DF47.

Les règles d'utilisation des données du type DF43 sont spécifiées dans les manuels MPE et MPA. Les sous-données composant le type DF43 sont toujours présentes, mais pas obligatoirement alimentées de façon significative.

□ **Mode de bascule sur la liaison de secours** n1

Indique, lors d'une défaillance sur l'accès au serveur, si l'accepteur confirme l'accès au serveur de priorité inférieure ou si l'accès est automatique.

Valeurs	Description
0	Automatique
1	Manuel

□ **Nombre de connexions simultanées** n4

Indique le nombre maximum de connexions concurrentes que le système d'acceptation peut établir avec le système acquéreur. Non significatif pour les systèmes d'acceptation autonomes. Uniquement significatif pour la fonction autorisation.

□ **Nombre de messages maximum par minute** n4

Indique le nombre maximum de messages, toutes connexions confondues, que le système d'acceptation peut envoyer en 1 minute au système acquéreur. Non significatif pour les systèmes d'acceptation autonomes. Uniquement significatif pour la fonction autorisation.

Champ 72

- Nombre maximum d'essais d'appel** _____ n2
Uniquement significatif pour les fonctions téléparamétrage, télécollecte et téléchargement.
- Délai d'attente entre deux appels** _____ n4
En secondes.
Uniquement significatif pour les fonctions téléparamétrage, télécollecte et téléchargement.
- Fréquence d'appel** _____ n4
En jours. Uniquement significatif pour les fonctions téléparamétrage et télécollecte.
- Heure locale d'appel automatique** _____ n4
L'heure est relative à celle de l'applicatif du système d'acceptation (hhmm).
Uniquement significatif pour les fonctions téléparamétrage, télécollecte et téléchargement.
- Date locale d'appel automatique** _____ n6
La date est relative à celle de l'applicatif du système d'acceptation (AAMMJJ).
Uniquement significatif pour les fonctions téléparamétrage et téléchargement.
- Nombre maximum de reprises** _____ n2
Uniquement significatif pour le téléchargement de logiciel applicatif.

➤ **TYPE = DF44 : PARAMETRES DE TELECHARGEMENT ENVELOPPE 2**

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 29

Contient des informations obligatoires relatives au téléchargement de l'enveloppe 2.

Cette donnée peut faire suite au type DF43.

- Enveloppe 42** _____ ans15
Contient le numéro de contrat accepteur, cadré à gauche et complété par des espaces.
- Identification de l'organisme acquéreur** _____ n11
Voir définition et format dans le champ 32.
- Enveloppe 41** _____ ans8
Contient le numéro de terminal géré par l'accepteur, cadré à gauche et complété par des espaces.

➤ **TYPE = DF45 : IDENTIFIANT PSEUDO-SESSION ETENDU DE L'ACCEPTEUR DE CARTE**

Format de la donnée : anscb...40 Longueur transportée : ...40

Champ 72

➤ **TYPE = DF46 : DONNEES APPEL RECURRENT**

Format de la donnée : ans10 Longueur transportée : 10

Cette donnée peut faire suite au type DF43.

Description	Type de donnée
Indicateur d'appel récurrent : 0 : Non activé 1 : Activé	ans 1
Délai d'attente (en jours)	ans 3
Date de fin de l'appel récurrent (AAMMJJ)	ans 6

➤ **TYPE = DF47 : ACTIVATIONS TECHNIQUES**

Format de la donnée : b1...3 Longueur transportée : 1...3

Octet 1 _____ **b1**

Valeur	Description
Bits 2-8	Réservés CB
Bit 1	Utilisation d'une passerelle (1 : activer – 0 : désactiver)

Octet 2 et 3 _____ **b2**

Réserve CB.

➤ **TYPE = DF48 : LIBELLE DU RESEAU D'ACCEPTATION**

Format de la donnée : ans 24 Longueur transportée : 24

Champ 72

➤ **TYP TYPE = DF49 : PRODUITS CARTES DESACTIVES**

Format de la donnée : Structure

Longueur transportée : 7...20

Permet de transporter un produit carte refusé sur le terminal pour un AID donné.

Valeurs :

Description	Type de donnée
Longueur de l'AID (RID+PIX)	n 2
AID de l'application EMV	b5...16
Produit désactivé : - 'C' : Carte de crédit - 'D' : Carte de débit - 'P' : Carte prépayée - 'E' : Carte entreprise	anp 1
Reservé CB	b..2

➤ **TYPE = DF87 : PARAMETRES IDENTIFIANTS SPECIFIQUES AU PAIEMENT SANS CONTACT**

Format de la donnée : structure

Longueur transportée : 8..19

Contient l'ensemble des informations relatives au paiement sans contact et est complété par les données DF88, DF89, DF8A.

Valeurs :

- Kernel ID** _____ **b1**
Identifiant du Kernel.
- Longueur de l'AID** _____ **n2**
Longueur de l'Application IDentifier (AID) = RID + PIX
- Application IDentifier (AID)** _____ **b 5..16**
Contient l'identifiant de l'application carte (cf ISO 7816-5) sélectionné par le terminal
- Type de transaction Kernel** _____ **n2**
Valeurs :
- 00 : Paiement
- 20 : Crédit ou Annulation

➤ **TYPE = DF88 : PARAMETRES MONTANTS SPECIFIQUES AU PAIEMENT SANS CONTACT**

Format de la donnée : structure

Longueur transportée : 27 ou 33

Contient des paramètres montants par devise relativi au paiement sans contact.
Cette donnée fait suite au type DF87.

Valeurs :

Pour le Kernel 2 :

Champ 72

- Code numérique de la monnaie ou devise** _____ an3
(Norme ISO 4217)
- Terminal Floor Limit** _____ n12
Indique le plafond limite du terminal. Cf EMV.
- Reader ContactLess Floor limit** _____ n12
Seuil au-delà duquel la transaction doit être traitée Online
- Reader CVM Required Limit** _____ n12
Seuil à partir duquel une authentification du porteur est obligatoire
- Reader ContactLess Transaction limit (No on Device CVM)** _____ n12
Montant maximum d'une transaction sans contact
- Reader ContactLess Transaction limit (on Device CVM)** _____ n12
Montant maximum d'une transaction sans contact
- Pour le Kernel 3 :
- Code numérique de la monnaie ou devise** _____ an3
(Norme ISO 4217)
- Terminal Floor Limit** _____ n12
Indique le plafond limite du terminal. Cf EMV.
- Reader ContactLess Floor limit** _____ n12
Seuil au-delà duquel la transaction doit être traitée Online.
La valeur '999999999999' est utilisée pour indiquer que le contrôle de ce seuil est désactivé.
- Reader CVM Required Limit** _____ n12
Seuil à partir duquel une authentification du porteur est obligatoire.
La valeur '999999999999' est utilisée pour indiquer que le contrôle de ce seuil est désactivé.
- Reader ContactLess Transaction limit** _____ n12
Montant maximum d'une transaction sans contact.
La valeur '999999999999' est utilisée pour indiquer que le contrôle de ce seuil est désactivé.

➤ **TYPE = DF89 : PARAMETRES DONNEES COMPLEMENTAIRES AU PAIEMENT SANS CONTACT**

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 3

Contient des données complémentaires relatives au paiement sans contact.
Cette donnée fait suite au type DF87.

Valeurs :

- CVM supportée** _____ b1

Méthodes d'authentification porteur dont les valeurs possibles sont :

Octet 1	Description
Bit 8-5	Réservé usage futur
Bit 4	Signature
Bit 3	Pin online
Bit 2	No_CVM
Bit 1	Consumer Device CVM : Le Consumer Device CVM est une CVM traitée et vérifiée par

Champ 72

le dispositif porteur et indépendante du terminal

- Status check support flag** _____ **b1**

Valeurs :

- 0 : activé
- 1 : désactivé

- Zero amount allowed support flag** _____ **b1**

Valeurs :

- 0 : activé
- 1 : désactivé

➤ **TYPE = DF8A : LISTE DES TAC POUR LE PAIEMENT SANS CONTACT**

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 15

Contient l'ensemble des informations relatives aux paramètres TAC EMV (données primaires de format fixe).

Cette donnée fait suite au type DF87.

Valeurs :

- TAC Denial** _____ **b5**
 TAC On-line _____ **b5**
 TAC Default _____ **b5**

➤ **TYPE = DF8B : PARAMETRES « DYNAMIC READER LIMITS » POUR LE PAIEMENT SANS CONTACT**

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 26..41

Le « Dynamic Reader Limits » (DRL) permet de gérer un paramétrage spécifique par acquéreur et commerçant qui prévaut sur le paramétrage par défaut.

Valeurs :

- Kernel ID** _____ **b1**
Identifiant du Kernel.

- Longueur de l'Application Program ID** _____ **n2**

Longueur de la donnée Application Program ID

- Application Program ID** _____ **b 1..16**

- Code numérique de la monnaie ou devise** _____ **an3**
(Norme ISO 4217)

- Reader ContactLess Transaction limit** _____ **n12**

Montant maximum d'une transaction sans contact.

La valeur '999999999999' est utilisée pour indiquer que le contrôle de ce seuil est désactivé.

- Reader ContactLess Floor limit** _____ **n12**

Champ 74

Seuil au-delà duquel la transaction doit être traitée Online.

La valeur '999999999999' est utilisée pour indiquer que le contrôle de ce seuil est désactivé.

Reader CVM Required Limit _____ **n12**

Seuil à partir duquel une authentification du porteur est obligatoire.

La valeur '999999999999' est utilisée pour indiquer que le contrôle de ce seuil est désactivé.

Status check support flag _____ **b1**

Valeurs :

- 0 : activé
- 1 : désactivé

Zero amount allowed support flag _____ **b1**

Valeurs :

- 0 : activé
- 1 : désactivé

➤ **TYPE = DF90 : ACTIVATION FONCTIONS**

Format de la donnée : b2

Longueur transportée : 2

Octet 1 _____ **b1**

Valeur	Description
Bits 4-8	Réservés CB
Bit 3	Appel phonie (1 : activer – 0 : désactiver)
Bit 2	Troncature du PAN (1 : activer – 0 : désactiver)
Bit 1	Autorisation partielle (1 : activer – 0 : désactiver)

Octet 2 _____ **b1**

Réservé CB.

Champ 74 _____ **Format : n10**

Nombre de transactions de crédit (Credits, number).

Champ 76 _____ **Format : n 10**

Nombre de transactions de débit (Debits, number).

Champ 77 _____ **Format : n 10**

Nombre de transactions d'annulation de débit (Debits, reversal number).

Dans le cas du service Autorisation – Vente à Distance, ce champ est utilisé pour comptabiliser les redressements.
Dans les autres cas, ce champ est utilisé pour comptabiliser les annulations de débit.

Champ 78

Champ 78

Format : n 10

Nombre de transactions en attente d'appel phonie.

Champ 79

Format : n 10

Nombre de transactions refusées.

Champ 86

Format : n 16

Montant total des transactions de crédit (Credits, amount).

Champ 88

Format : n 16

Montant total des transactions de débit (Debits, amount).

Champ 89

Format : n 16

Montant total des transactions d'annulation de débit (Debits, reversal amount).

Dans le cas du service Autorisation – Vente à Distance, ce champ est utilisé pour comptabiliser les redressements.
Dans les autres cas, ce champ est utilisé pour comptabiliser les annulations de débit.

Champ 118

Format : LLVAR ans...999

Données nationales (Reserved for national use).

Le champ 118 a une structure de type TLV « caractères » (Type Longueur Valeur).

Type d'élément de donnée

an2

Type	Description	Répétabilité
06	Types de prestations demandées	
07	Traitement de l'autorisation	
08	Types de prestations exécutées	
0A	Mode opératoire	
0B	Nature des lots	
0C	Nombre d'éléments du lot initial	

Longueur de la donnée

an3

Valeur de la donnée

Les valeurs et significations possibles pour la donnée sont précisées pour chaque type.

➤ TYPE = 06 : TYPES DE PRESTATIONS DEMANDEES

Champ 118

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 10

Cette donnée permet d'indiquer quelles prestations sont demandées à l'acquéreur.

- Gestion de l'appel phonie** _____ n1

Valeur	Description
1	Appel phonie géré par l'accepteur
2	Appel phonie géré par l'acquéreur

- Réserve usage futur** _____ ans9

➤ **TYPE = 07 : TRAITEMENT DE L'AUTORISATION**

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 5

Cette donnée permet d'indiquer les conditions de traitement des autorisations.

- Déclenchement de la demande d'autorisation** _____ n1

Valeur	Description
1	Demande d'autorisation systématique
2	Décision de demande d'autorisation soumise à l'acquéreur

- Forçage de l'autorisation** _____ n1

Valeur	Description
1	Mode « toujours » : l'autorisation doit être forcée, dans les limites de la réglementation
2	Mode « acquéreur » : l'acquéreur est délégué pour décider du forçage de l'autorisation
3	Mode « jamais » : le forçage de l'autorisation est refusé

- Réserve usage futur** _____ ans3

➤ **TYPE = 08 : TYPES DE PRESTATIONS EXECUTEES**

Format de la donnée : structure Longueur transportée : 10

Cette donnée permet d'indiquer quelles prestations ont été exécutées par l'acquéreur.

- Gestion de l'appel phonie** _____ n1

Valeur	Description
0	Donnée non significative
1	Appel phonie pris en charge par l'accepteur
2	Appel phonie pris en charge par l'acquéreur

- Réserve usage futur** _____ ans9

➤ **TYPE = 0A : MODE OPERATOIRE**

Format de la donnée : n1 Longueur transportée : 1

Cette donnée permet d'indiquer le mode de fonctionnement explicite ou implicite d'un service ou d'un lot.

Champ 118

Valeur	Description
0	Non significatif
1	Mode explicite
2	Mode implicite

➤ **TYPE = 0B : NATURE DES LOTS**

La valeur de la donnée reprend celle du code fonction du service acquitté (champ 24).

➤ **TYPE = 0C :** NOMBRE D'ELEMENTS DU LOT INITIAL

GESTION DE RESEAUX

"Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L.122.5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122.4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335.2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle".

SOMMAIRE

GESTION DE RESEAUX.....	1
1. Introduction.....	3
2. Présentation du service	4
2.1. Ouverture de fichier.....	4
2.1.1. Fichier standard.....	4
2.1.2. Fichier recyclé	4
2.2. Ouverture de service	4
2.2.1. Service standard.....	4
2.2.2. Service recyclé	4
2.2.3. Services particuliers	5
2.3. Acquittement de fichier.....	5
2.4. Acquittement de service	6
2.5. Fermeture de fichier	6
3. Cinématique générale.....	7
3.1. Emission de Fichiers (exemples).....	7
3.1.1. Fichier émis par le système acquéreur.....	7
3.1.2. Fichier émis par le système remettant.....	8
3.2. Notifications d'acquittement (exemples).....	9
3.2.1. Notification de rejet de fichier ou de service par le système acquéreur.....	9
3.2.2. Notification d'acquittement de fichier ou de service par le système remettant	10
3.3. Exemples de transfert, rejet, recyclage	11
3.3.1. Transfert, rejet, recyclage de « Fichier »	11
3.3.2. Transfert, rejet, recyclage de « Fichier »	12
3.3.3. Transfert, rejet, recyclage de « Service »	13
3.3.4. Transfert, rejet, recyclage de « Service »	14
4. Description des messages.....	15

1. INTRODUCTION

Le volume « gestion de réseaux » décrit les échanges CB2A Fichier entre un émetteur de fichiers CB2A Fichier et un récepteur.

On y trouve le descriptif de :

- l'ouverture de fichier ;
- l'ouverture de service ;
- la fermeture de fichier ;
- la notification d'accrétion de fichier ;
- la notification d'accrétion de service.

2. PRESENTATION DU SERVICE

2.1. OUVERTURE DE FICHIER

Message **0840** : pour un fichier émis par le système acquéreur

Message **0844** : pour un fichier émis par le système remettant

Ce message est le premier message du fichier.

2.1.1. Fichier standard

Le fichier « standard » peut contenir :

- des services d'origine ;
- des services recyclés.

Valorisations spécifiques

Champ 24	861 : ouverture de fichier
Champ 25	absent
Champ 58 type FF61	absent

2.1.2. Fichier recyclé

Un fichier est recyclé lorsqu'il a fait l'objet d'un rejet total soit selon la procédure CB2A fichier soit par une procédure « non CB2A fichier » (fax, téléphone, courriel, ...).

Pour annoncer un fichier « recyclé », il faut pouvoir rappeler les références du fichier rejeté dans le champ 58 type FF61. Si ce champ ne peut être renseigné correctement, le fichier « corrigé » est présenté comme un « fichier standard ».

Valorisations spécifiques

Champ 24	861 : ouverture de fichier
Champ 25	9300 : flux recyclé
Champ 58 type FF61	Permet de rappeler les références du message « 0840 - ouverture de fichier » rejeté
Champ 11	Different de celui du fichier d'origine

2.2. OUVERTURE DE SERVICE

Une ouverture de service est mise en œuvre :

- juste après l'ouverture de fichier ;
- lorsqu'un service est enchaîné à la suite d'un autre service ;
- après une notification d'acquittement de fichier ou de service.

Message **0840** : pour un service émis par le système acquéreur

Message **0844** : pour un service émis par le système remettant

2.2.1. Service standard

Un tel service peut contenir :

- des informations d'origine ;
- des informations recyclées.

Valorisations spécifiques

Champ 24	valeur du service concerné
Champ 25	Absent
Champ 58 type FF61	Absent
Champ 58 type FF62	Absent

2.2.2. Service recyclé

Un service est recyclé lorsqu'il a fait l'objet d'un rejet total soit selon la procédure CB2A fichier soit par une procédure « non CB2A fichier » (fax, téléphone...).

Pour annoncer un service « recyclé », il faut pouvoir rappeler les références du service rejeté (dans le champ 58 type FF62) et du fichier qui le contenait (dans le champ 58 type FF61). Si les types FF61 et FF62 du champ 58 ne peuvent être renseignés correctement, le service « corrigé » est présenté comme un « service standard ».

Valorisations spécifiques

Champ 24	valeur du service concerné
Champ 25	9300 : flux recyclé

Champ 58 type FF61	Identification du message « 0840 - ouverture de fichier » qui contenait le service rejeté
Champ 58 type FF62	Identification du message « 0840 - ouverture de service » qui contenait le service rejeté

2.2.3. Services particuliers

Les ouvertures de service décrites ci-dessus correspondent aux cas standards. Certains services peuvent nécessiter une ouverture particulière comprenant des fonctionnalités, et donc des champs, supplémentaires. Le cas existant est décrit ci-dessous.

2.2.3.1 Ouverture de service compte-rendu de réception (CRR)

Ce message permet d'identifier le service CRR. Il remplace le message standard d'ouverture de service défini précédemment.

Ce service permet de notifier l'émetteur d'un lot de la validité technique des données émises. Une description plus ample des fonctionnalités de ce service est fournie dans le chapitre « Compte-Rendu de Réception ».

Message **0840** Ouverture de service compte-rendu de réception, émis par l'acquéreur

Message **0844** Ouverture de service compte-rendu de réception, émis par le remettant

Il rappelle les références du fichier (champ 58 type FF61), et le cas échéant du service (champ 58 type FF62), qui contenaient les lots acquittés. Il indique les natures des lots acquittés (remise, paramétrage, ...). Il précise si tous les lots acquittés sont présents dans le service ou si seuls les rejets sont fournis.

Valorisations spécifiques

Champ 24	905
Champ 58 type FF61	Identification du message « 0840 - ouverture de fichier » qui contenait le service acquitté
Champ 58 type FF62	Identification du message « 0840 - ouverture de service » qui contenait le lot acquitté
Champ 118 type 0A	Mode opératoire : acquittement explicite ou implicite des lot du service
Champ 118 type 0B	Nature des lots acquittés par ce service

2.3. ACQUITTEMENT DE FICHIER

La notification d'acquittement de fichier peut être utilisée pour effectuer une réponse globale : l'acquittement vaut pour la totalité du fichier (tous les services, pour tous les lots, pour tous les messages).

Cette notification d'acquittement n'est pas obligatoire.

La notification d'acquittement de fichier ne peut être utilisée pour acquitter un fichier ne contenant que des notifications d'acquittements.

Une notification d'acquittement de fichier est mise en œuvre :

- juste après l'ouverture de fichier ;
- à la suite d'un service ;
- après une notification d'acquittement de fichier ou de service.

Message **0840** : pour une notification d'acquittement émise par le système acquéreur

Message **0844** : pour une notification d'acquittement émise par le système remettant

L'acquittement d'un fichier notifie son acceptation, son rejet, sa réception ou son absence :

- acceptation : le contenu du fichier reçu est techniquement correct. Il est pris en charge fonctionnellement, dans son intégralité ;
- rejet : le contenu du fichier reçu est techniquement incorrect. Aucune partie du fichier ne fera l'objet d'un traitement ;
- réception : seule la réception du fichier est notifiée. La validité de son contenu n'est pas préjugée. Une réponse ultérieure (i.e. dans un autre fichier) pourra être réalisée, via une notification d'acquittement d'acceptation ou de rejet ou alors par un compte-rendu de réception ;
- absence : la non-réception d'un fichier est signifiée. Selon les accords remettant – acquéreur cette notification peut indiquer la non-réception d'un fichier dans un certain créneau horaire ou encore une rupture de séquence dans les fichiers reçus ou toute autre situation. NB : un fichier absent n'est pas recyclé mais présenté comme nouveau.

Les références du fichier acquitté sont reprises dans le champ 58 type FF61 du message de notification d'acquittement ; si ces références ne peuvent être mentionnées alors la notification d'acquittement de fichier ne peut pas être utilisée et une procédure extra-protocolaire CB2A Fichier doit être utilisée.

Remarque : l'acceptation partielle ou le rejet partiel d'un fichier ne peuvent pas être réalisés par la notification d'acquittement de fichier. Dans cette situation il est nécessaire d'utiliser soit la notification d'acquittement de service (cf paragraphe suivant), soit un compte-rendu de réception (cf l'ouverture de service décrite plus haut et le volume correspondant).

Valorisations spécifiques

Champ 24	903
Champ 25	9301 : accepté ; 9305 : absent ; 9311 : rejet total ; 9326 : réception.

Champ 58 type FF61	Références du fichier acquitté ou absent (seuls les éléments significatifs sont renseignés, et au minimum le numéro d'audit ou la date locale)
--------------------	--

2.4. ACQUITTEMENT DE SERVICE

La notification d'acquittement de service peut être utilisée pour effectuer une réponse globale : l'acquittement vaut pour la totalité du service (tous les lots, pour tous les messages).

La notification d'acquittement d'un service n'est pas obligatoire.

Une notification d'acquittement de service est mise en œuvre :

- juste après l'ouverture de fichier ;
- à la suite d'un service ;
- après une notification d'acquittement de fichier ou de service.

Message **0840** : pour une notification d'acquittement émise par le système acquéreur

Message **0844** : pour une notification d'acquittement émise par le système remettant

L'acquittement d'un service notifie son acceptation, son rejet, sa réception ou son absence. La signification de ces notifications est la suivante :

- acceptation : le contenu du service reçu est techniquement correct. Il est pris en charge fonctionnellement, dans son intégralité ;
- rejet : le contenu du service reçu est techniquement incorrect. Aucun traitement fonctionnel n'est réalisé, sur aucune partie du service ;
- réception : seule la réception du service est notifiée. La validité de son contenu n'est pas préjugée. Une réponse ultérieure (i.e. dans un autre fichier) pourra être réalisée, via une notification d'acquittement d'acceptation ou de rejet ou alors par un compte-rendu de réception lot par lot ;
- absence : la non-réception d'un service est signifiée. Selon les accords remettant – acquéreur cette notification peut indiquer la non-réception d'un service dans un certain créneau horaire ou encore une rupture de séquence dans les services reçus ou toute autre situation.

Les références du service acquitté sont reprises dans le champ 58 type FF62 du message de notification d'acquittement ; si ces références ne peuvent être mentionnées alors la notification d'acquittement de service ne peut pas être utilisée et une procédure extra-protocolaire CB2A Fichier doit être utilisée.

Remarque : l'acceptation ou le rejet partiels d'un service ne peuvent pas être réalisés par la notification d'acquittement de service. Dans cette situation il est nécessaire d'utiliser un compte-rendu de réception (cf l'ouverture de service décrite plus haut et le volume correspondant).

Valorisations spécifiques

Champ 24	904
Champ 25	9301 : accepté ; 9305 : absent ; 9311 : rejet total ; 9326 : réception.
Champ 58 type FF61	Références du fichier acquitté ou absent (seuls les éléments significatifs sont renseignés, et au minimum le numéro d'audit ou la date locale)
Champ 58 type FF62	Références du service acquitté ou absent (seuls les éléments significatifs sont renseignés, et au minimum le numéro d'audit ou la date locale)

2.5. FERMETURE DE FICHIER

Message **0840** : pour un fichier émis par le système acquéreur

Message **0844** : pour un fichier émis par le système remettant

Ce message est le dernier message du fichier.

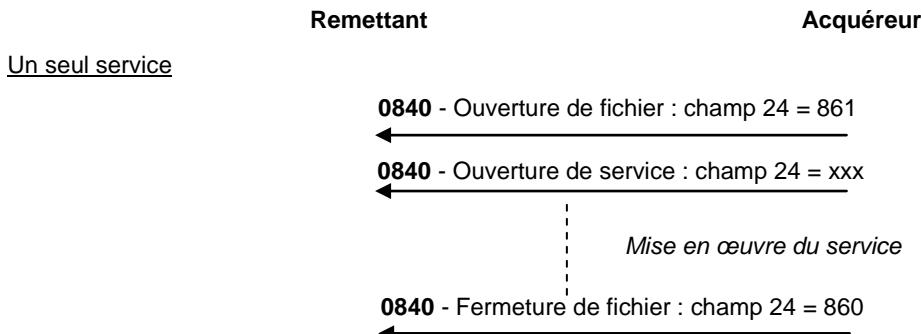
Valorisations spécifiques

Champ 24	860 : fermeture de fichier
----------	----------------------------

3. CINEMATIQUE GENERALE

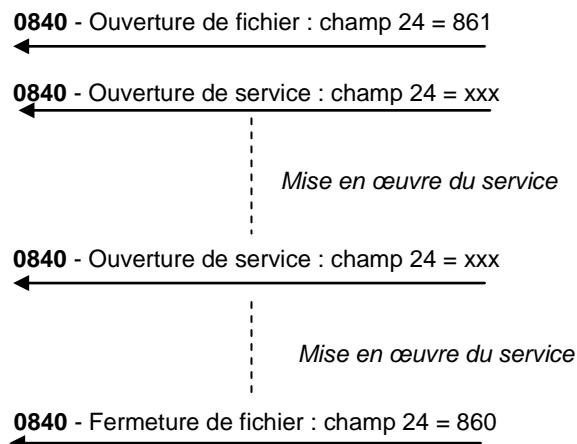
3.1. EMISSION DE FICHIERS (EXEMPLES)

3.1.1. Fichier émis par le système acquéreur

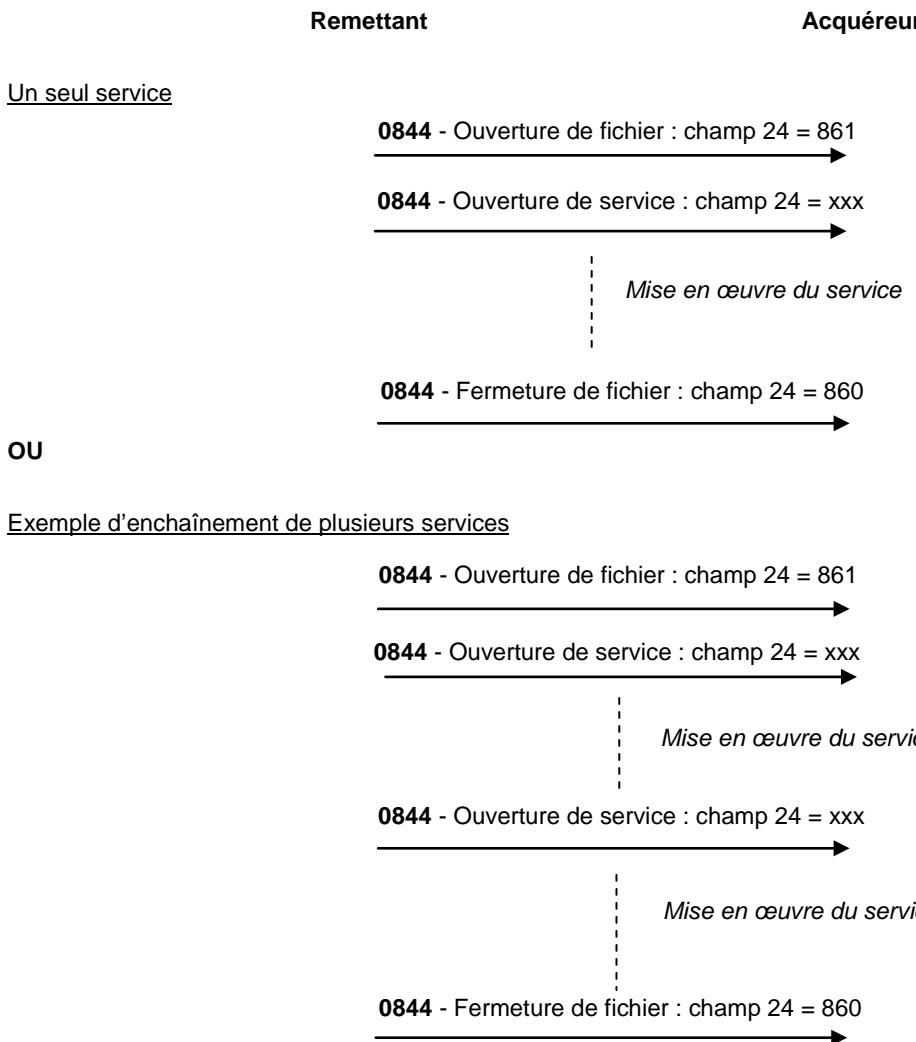


OU

Exemple d'enchaînement de plusieurs services



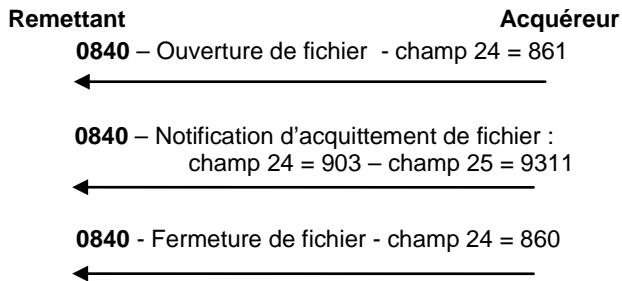
3.1.2. Fichier émis par le système remettant



3.2. **NOTIFICATIONS D'ACQUITTEMENT (EXEMPLES)**

3.2.1. **Notification de rejet de fichier ou de service par le système acquéreur**

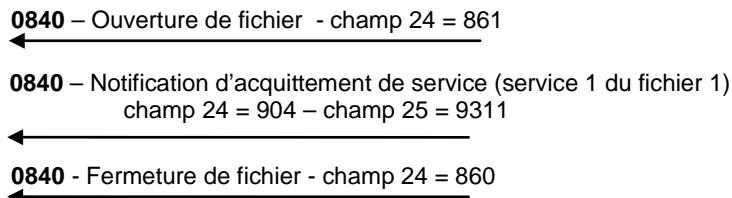
3.2.1.1 **Fichier rejeté par le système acquéreur**



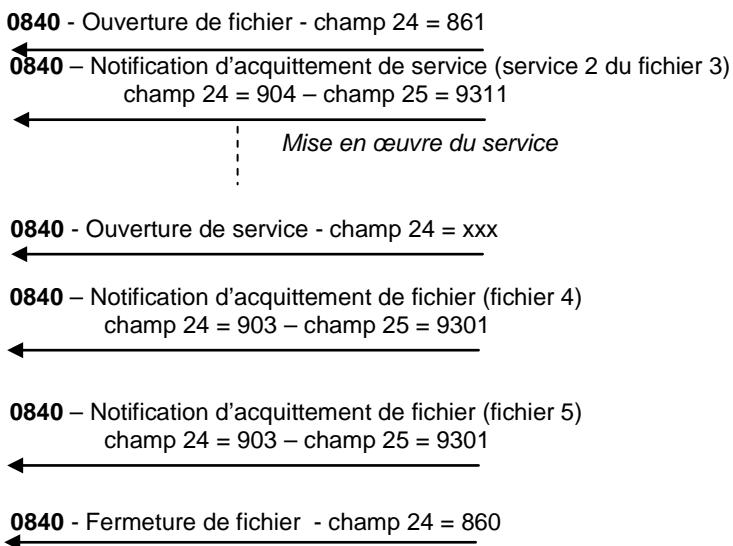
3.2.1.2 **Service rejeté par le système acquéreur**

Remettant	Acquéreur
-----------	-----------

Un seul service rejeté dans le fichier



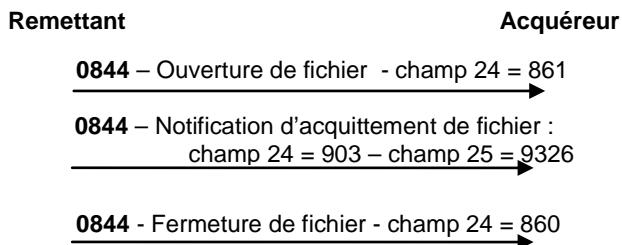
Enchaînement de plusieurs services ou notification (acceptés, rejétés, ...)



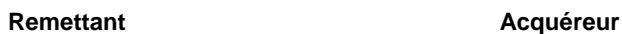
Des exemples d'acquittement d'acceptation ou de réception ne sont pas repris ici car ils sont identiques aux cinématiques ci-dessus, avec seule la valeur du champ 25 modifiée.

3.2.2. Notification d'acquittement de fichier ou de service par le système remettant

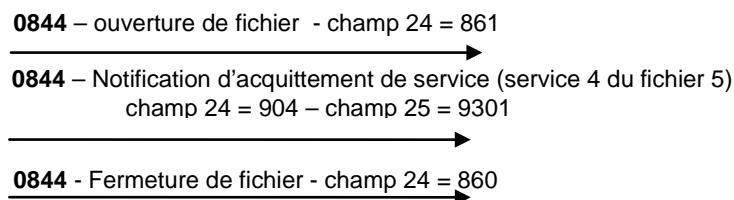
3.2.2.1 Fichier acquitté (réception seule) par le système remettant



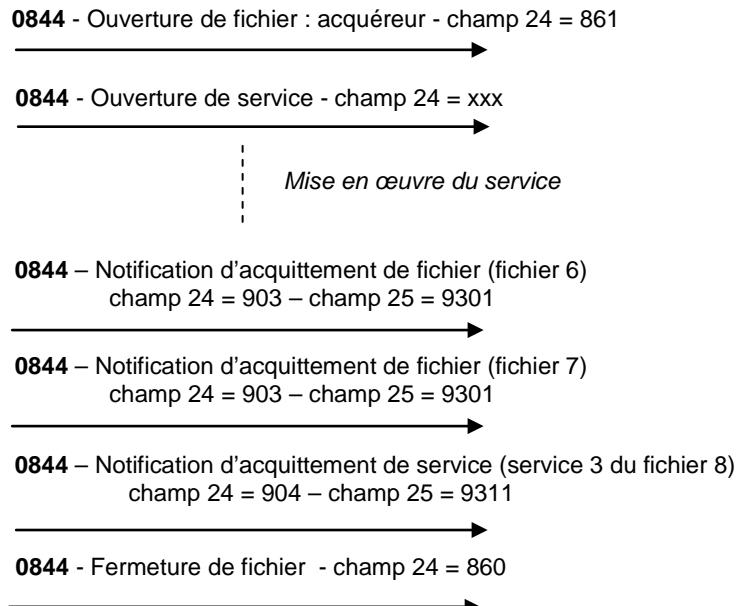
3.2.2.2 Service acquitté par le système remettant



Un seul service accepté dans le fichier



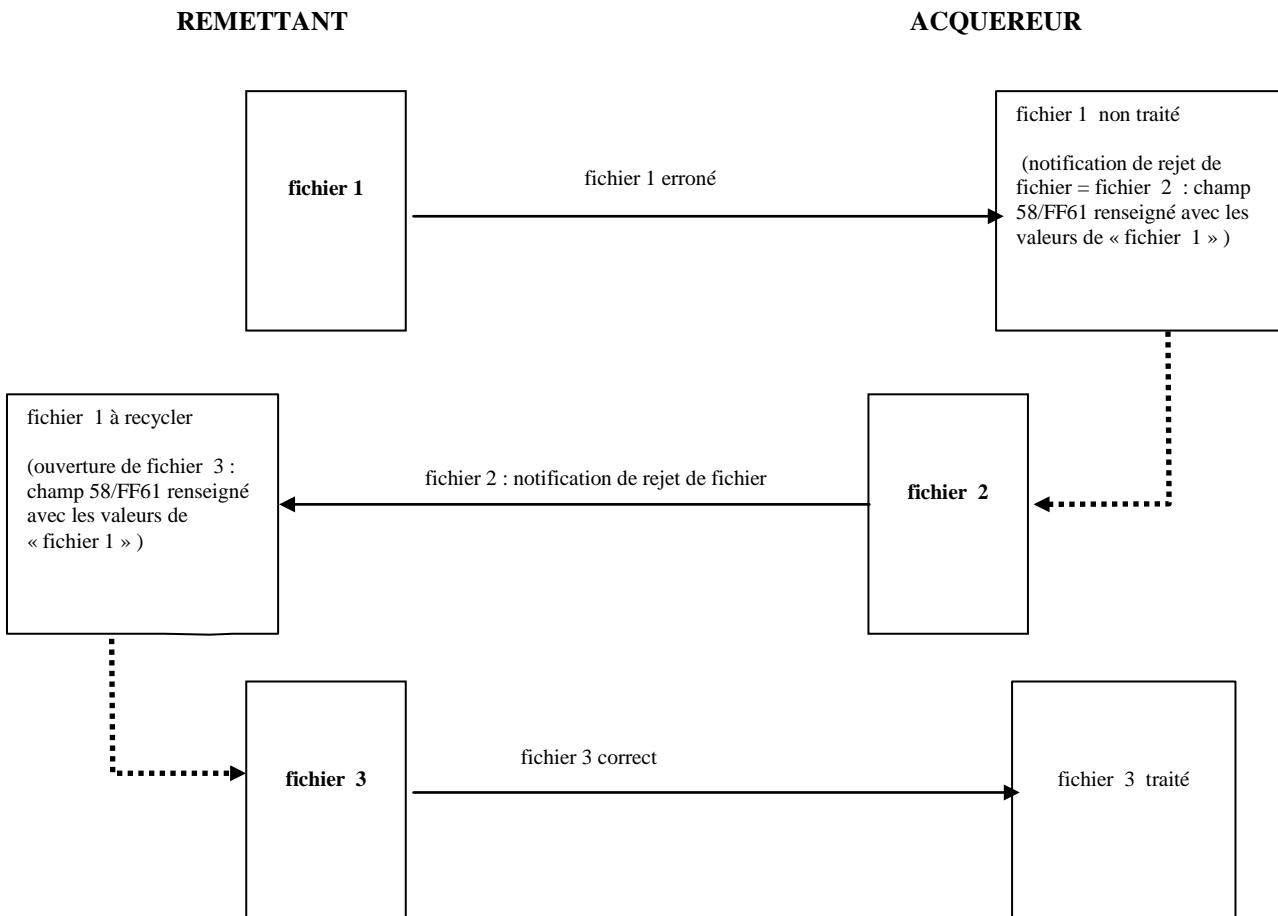
Enchaînement de plusieurs services ou notification (acceptés, rejetés, ...)



3.3. EXEMPLES DE TRANSFERT, REJET, RECYCLAGE

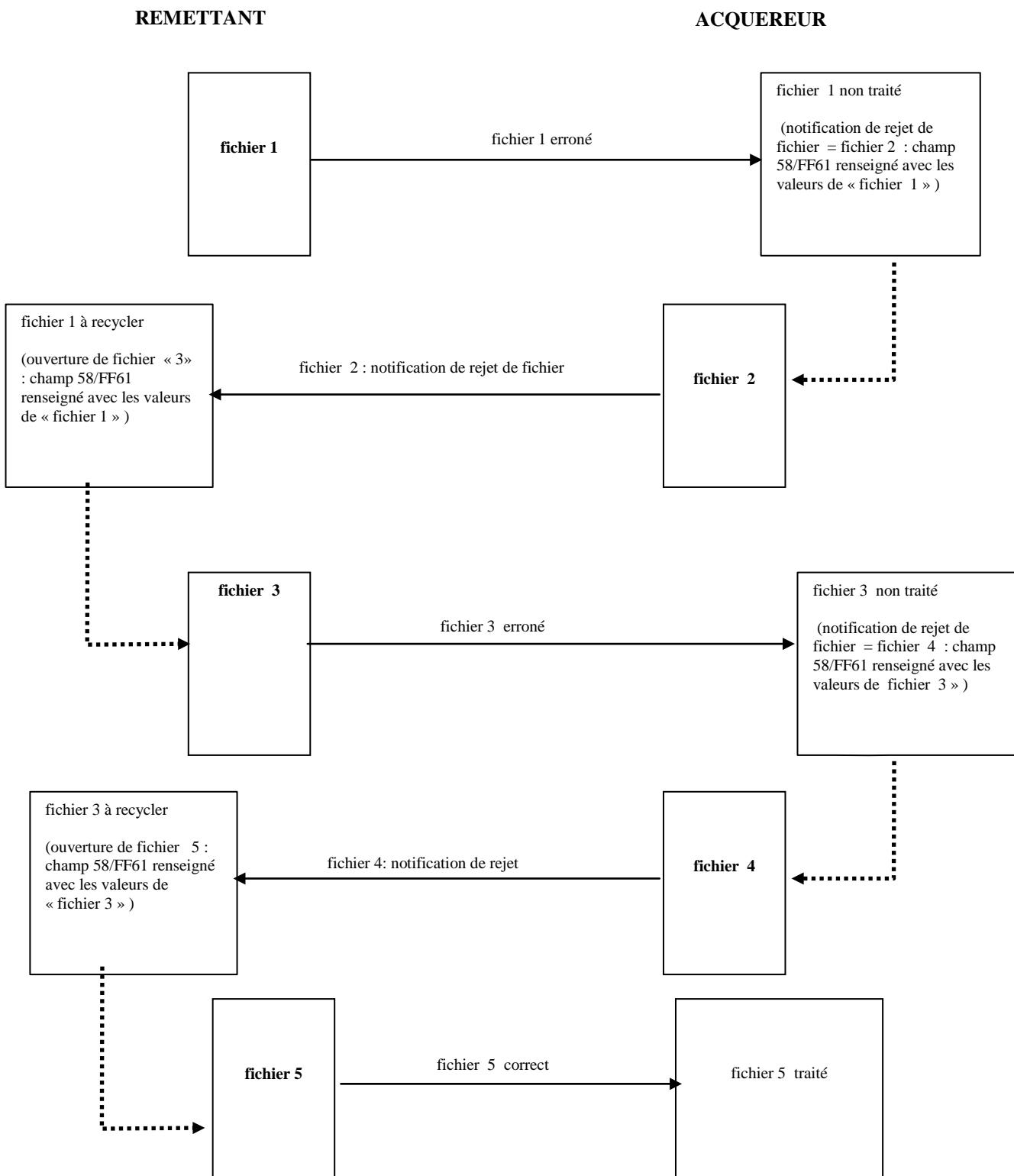
3.3.1. Transfert, rejet, recyclage de « Fichier »

Rejet unique



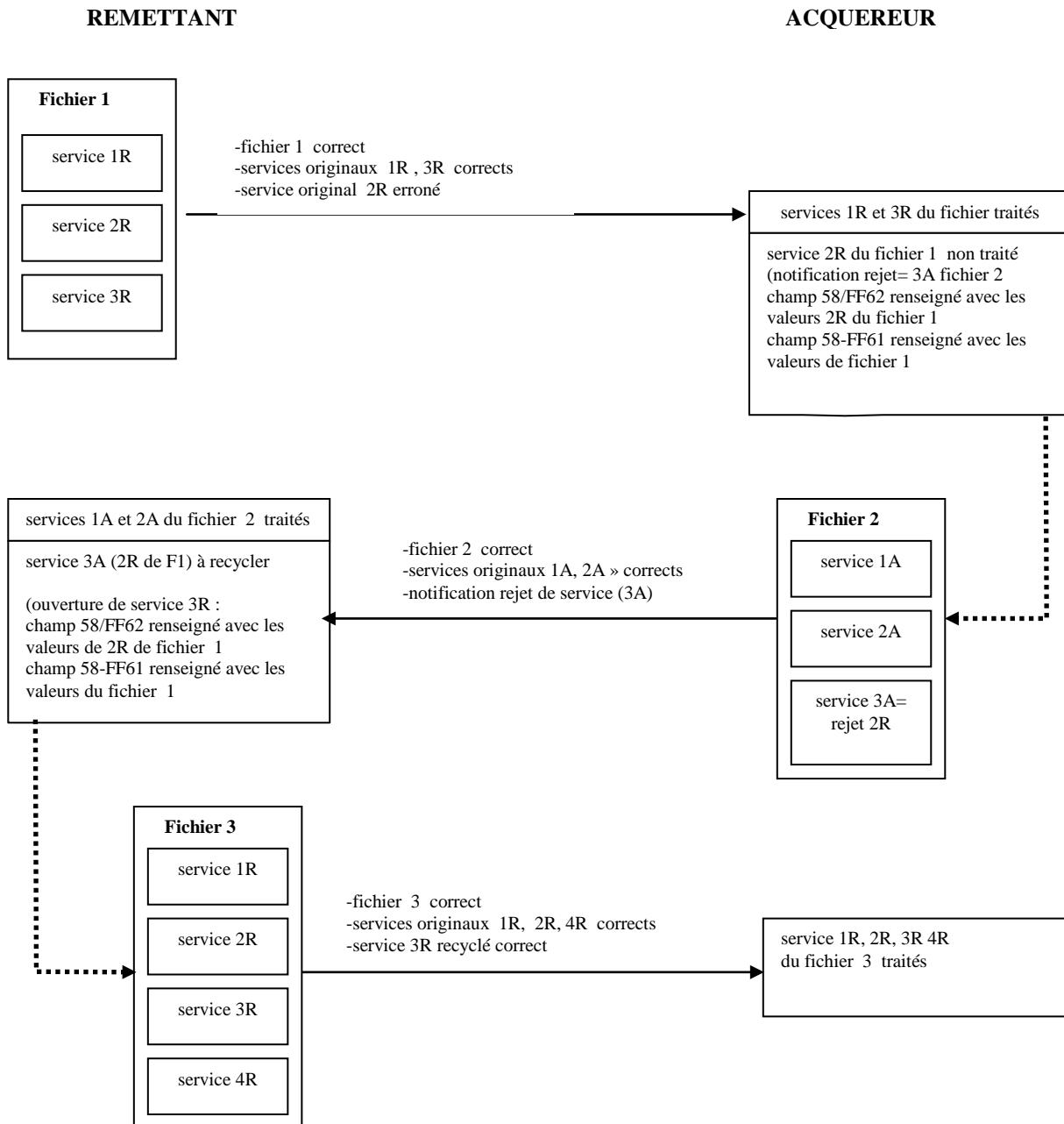
3.3.2. Transfert, rejet, recyclage de « Fichier »

Rejets successifs



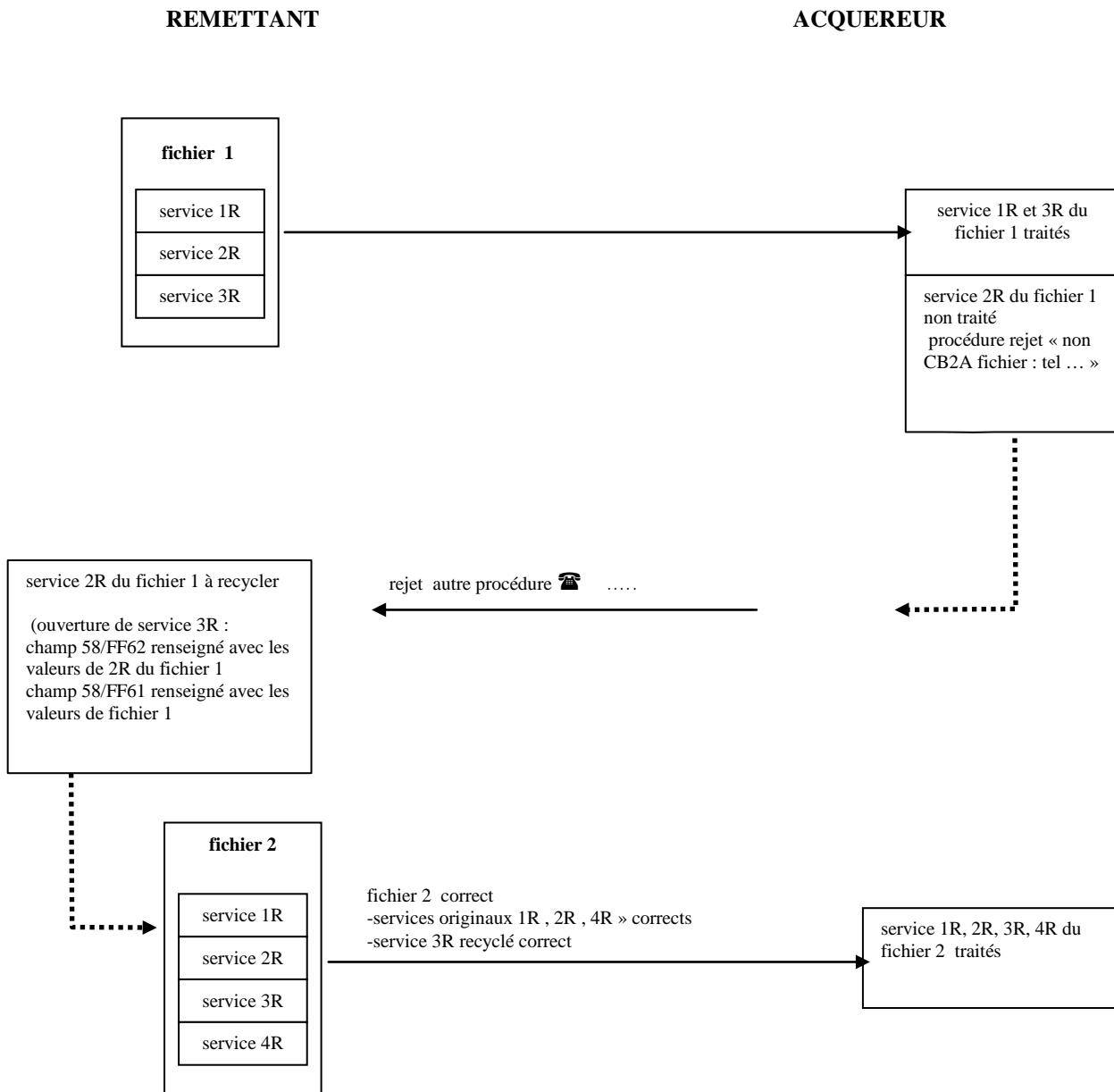
3.3.3. Transfert, rejet, recyclage de « Service »

Procédure avec acquittement « CB2A Fichier »



3.3.4. Transfert, rejet, recyclage de « Service »

Procédure d'acquittement « non CB2A Fichier »



4. DESCRIPTION DES MESSAGES

Conditions de présence des champs

- X** Obligatoire ;
C Conditionnel : la condition est précisée par une note (nn) ;
F Facultatif ;
. Champ pouvant être présent mais non traité par le destinataire

Contenu du champ

- S** Valeur spécifique au message
Q Valeur égale à la valeur de la question
QI Valeur égale à la valeur de la question initiale
RI Valeur égale à la valeur de la réponse initiale

Remarque :

Tous les champs non définis dans CB2A fichier mais conformes à la pré-norme prENV 1750 (96) peuvent être utilisés.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Ouverture de fichier : système acquéreur : 0840	B: Notification d'acquittement de fichier : système acquéreur : 0840
C: Ouverture de fichier - recyclage : système acquéreur : 0840	D: Fermeture de fichier : système acquéreur : 0840

N°	Définition	A	B	C	D
1	Présence deuxième bitmap	C(1)	C(1)	C(1)	C(1)
11	Numéro d'audit	X	X	X	X
12	Heure locale de la transaction	X	X	X	F
13	Date locale de la transaction	X	X	X	F
24	Code fonction	X	X	X	X
25	Code raison du message	.	X	X	.
31	Données à imprimer/afficher	.	C(2)	.	.
01	Impression	.	F	.	.
33	Identifiant de l'organisme transmetteur de la transaction	X	X	X	.
47	Données complémentaires nationales	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
07	Année de la transaction	X	X	X	C(80)
47	Code anomalie	.	C(273)	.	.
58	Réservé national	C(2)	C(2)	C(2)	.
FF52	Type de support	C(302)	C(302)	C(302)	.
FF54	Potentiel de recyclage	.	F	.	.
FF60	Date limite de recyclage	.	F	.	.
FF61	Eléments d'information initiaux d'un fichier	.	X	X	.
FF63	Référence externe sens acquéreur-remettant	F	F	F	.
FF64	Référence externe sens remettant-acquéreur	.	C(232)	C(232)	.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Ouverture de service : système acquéreur : 0840	B: Notification d'acquittement de service : système acquéreur : 0840
C: Ouverture de service - recyclage : système acquéreur : 0840	D: Ouverture de service Compte-rendu de réception : système acquéreur : 0840

N°	Définition	A	B	C	D
1	Présence deuxième bitmap	C(1)	C(1)	C(1)	C(1)
11	Numéro d'audit	X	X	X	X
12	Heure locale de la transaction	X	X	X	X
13	Date locale de la transaction	X	X	X	X
24	Code fonction	X	X	X	X
25	Code raison du message	.	X	X	.
31	Données à imprimer/afficher	.	C(2)	.	.
01	Impression	.	F	.	.
47	Données complémentaires nationales	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
07	Année de la transaction	X	X	X	X
47	Code anomalie	.	F	.	.
58	Réserve national	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
FF52	Type de support	C(302)	C(302)	C(302)	C(302)
FF53	Gestion étendue des transferts	X	X	X	.
FF54	Potentiel de recyclage	.	F	.	.
FF60	Date limite de recyclage	.	F	.	.
FF61	Eléments d'information initiaux d'un fichier	.	X	X	X
FF62	Eléments d'information initiaux d'un service	.	X	X	F
FF63	Référence externe sens acquéreur-remettant	F	F	F	F
FF64	Référence externe sens remettant-acquéreur	.	C(232)	C(232)	C(232)
118	Données nationales	.	.	.	C(2)
0A	Mode opératoire	.	.	.	X
0B	Nature des lots	.	.	.	C(75)

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Ouverture de fichier : système remettant : 0844	B: Notification d'acquittement de fichier : système remettant : 0844
C: Ouverture de fichier - recyclage : système remettant : 0844	D: Fermeture de fichier : système remettant : 0844

N°	Définition	A	B	C	D
1	Présence deuxième bitmap	C(1)	C(1)	C(1)	C(1)
11	Numéro d'audit	X	X	X	X
12	Heure locale de la transaction	X	X	X	F
13	Date locale de la transaction	X	X	X	F
24	Code fonction	X	X	X	X
25	Code raison du message	.	X	X	.
31	Données à imprimer/afficher	.	C(2)	.	.
01	Impression	.	F	.	.
33	Identifiant de l'organisme transmetteur de la transaction	X	X	.	.
47	Données complémentaires nationales	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
07	Année de la transaction	X	X	X	C(80)
47	Code anomalie	.	C(273)	.	.
58	Réservé national	C(2)	C(2)	C(2)	.
FF52	Type de support	C(302)	C(302)	C(302)	.
FF54	Potentiel de recyclage	.	C(273)	.	.
FF60	Date limite de recyclage	.	F	.	.
FF61	Eléments d'information initiaux d'un fichier	.	X	X	.
FF63	Référence externe sens acquéreur-remettant	.	C(232)	C(232)	.
FF64	Référence externe sens remettant-acquéreur	F	F	F	.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Ouverture de service : système remettant : 0844	B: Notification d'acquittement de service: système remettant : 0844
C: Ouverture de service - recyclage : système remettant : 0844	D: Ouverture de service compte-rendu de réception : système remettant : 0844

N°	Définition	A	B	C	D
1	Présence deuxième bitmap	C(1)	C(1)	C(1)	C(1)
11	Numéro d'audit	X	X	X	X
12	Heure locale de la transaction	X	X	X	X
13	Date locale de la transaction	X	X	X	X
24	Code fonction	X	X	X	X
25	Code raison du message	.	X	X	.
31	Données à imprimer/afficher	.	C(2)	.	.
01	Impression	.	F	.	.
47	Données complémentaires nationales	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
07	Année de la transaction	X	X	X	X
47	Code anomalie	.	C(273)	.	.
58	Réserve national	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
FF52	Type de support	C(302)	C(302)	C(302)	C(302)
FF53	Gestion étendue des transferts	X	X	X	.
FF54	Potentiel de recyclage	.	C(273)	.	.
FF60	Date limite de recyclage	.	F	.	.
FF61	Eléments d'information initiaux d'un fichier	.	X	X	X
FF62	Eléments d'information initiaux d'un service	.	X	X	F
FF63	Référence externe sens acquéreur-remettant	.	C(232)	C(232)	C(232)
FF64	Référence externe sens remettant-acquéreur	F	F	F	F
118	Données nationales	.	.	.	C(2)
0A	Mode opératoire	.	.	.	X
0B	Nature des lots	.	.	.	C(75)

N°	COMMENTAIRES
1	obligatoire si un des champs 65 à 128 est renseigné
2	voir liste des types
75	obligatoire si le champ 58 type FF62 est présent
80	obligatoire si champ 13 présent
232	obligatoire si disponible, absent sinon
273	obligatoire si rejet
302	obligatoire si prévu par accord bilatéral

PARAMETRAGE

"Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L.122.5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122.4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335.2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle".

SOMMAIRE

PARAMETRAGE	1
1. Introduction.....	3
2. Présentation du service	4
2.1. Description	4
2.1.1. Initialisation de transfert de tables de paramètres	4
2.1.2. Transfert de tables de paramètres	4
2.2. Cinematiques	5
2.2.1. Transfert d'une table de paramètres.....	5
2.2.2. Transfert de plusieurs tables de paramètres dont les valeurs sont spécifiques à chaque application	6
2.2.3. Transfert d'une table de paramètres composée de plusieurs occurrences, et dont les valeurs sont identiques pour un ensemble d'applications	7
2.2.4. Suppression de deux tables de paramètres :	7
3. Principe de l'horodatage	8
4. Description des messages.....	9
4.1. Description des messages transfert de fichier paramètres : principes de transfert	9
4.1.1. Composition des tables de paramétrage	9
4.1.2. Différentes composition de message de paramétrage	9
4.1.3. Précisions sur le paramétrage des applications sans contact	9
4.1.4. Légende des tableaux.....	10

1. INTRODUCTION

Le service de paramétrage s'inscrit dans le cadre de la relation entre un système acquéreur et un système remettant.

Le service de paramétrage permet :

- au système acquéreur, de transmettre au système remettant les paramètres de fonctionnement des systèmes d'acceptation dont la fonction de paramétrage est pilotée par le remettant ;
- au système remettant, de recevoir le paramétrage des systèmes d'acceptation pour lesquels il assure ce service.

2. PRESENTATION DU SERVICE

Le transfert de tables de paramètres est construit pour s'adapter aux besoins conjoints des acquéreurs et des remettants.

Quel que soit le format des tables transférées, composées d'un ou plusieurs enregistrements, ce service comporte les messages suivants :

- Initialisation de transfert de tables de paramètres
- Transfert de tables de paramètres

Cas particulier : la suppression de table ne comporte que la phase d'initialisation de transfert de tables de paramètres.

2.1. DESCRIPTION

Le transfert de tables de paramètres comporte les messages suivants :

2.1.1. Initialisation de transfert de tables de paramètres

Message 0360

Ce message permet :

- de désigner, éventuellement, un ensemble de systèmes d'acceptation. Envoi d'une même table de paramètres pour :
 - plusieurs couples « numéro de contrat – IDSA » (champ 72 type DF3B) ;
 - ou plusieurs couples « numéro de contrat – numéro logique du système d'acceptation (champ 72 type DF3B) ». Nb : lorsque le champ 72 type DF3B ou le champ 46 type DF62 est renseigné, les types suivants du champ 46 sont absents du message transfert de données :
 - DF51 (numéro logique du système d'acceptation),
 - DF5E (IDSA),
 - DF5F (n° de contrat accepteur).
- de désigner le type d'application à paramétriser : (champ 47 type 48)
- d'identifier la table de paramètres transmise (champ 71 et éventuellement champ 47 type 4A) ;
- d'identifier l'organisme acquéreur (champ 32).

Valorisations spécifiques

Champ 27	position 1 à la valeur '0' (pas d'acquittement demandé)
Champ 24	306 - fichier à remplacer 360 - fichier à modifier 308 - fichier à supprimer
Champ 71	Ce champ identifie la table à transférer dans le sens Acquéreur-Accepteur.

2.1.2. Transfert de tables de paramètres

Message 0360

Ce message permet au système acquéreur :

- de désigner un système d'acceptation utilisateur final de la table : envoi d'une table de paramètres pour :
 - un IDSA (champ 46 type DF5E) pour un numéro de contrat (champ 46 type DF5F);
 - ou un numéro logique du système d'acceptation (champ 46 type DF51) pour un numéro de contrat (champ 46 type DF5F). Nb : lorsqu'un de ces champs est renseigné, les champs 72 type DF3B et 46 type DF62 sont absents dans l'initialisation.
- de transmettre au remettant, les tables de paramètres nécessaires aux systèmes d'acceptation (monnaies, liste de contrôle des numéros de carte porteur, seuil d'appels d'autorisation...).

Les données d'un enregistrement d'une table - qu'il soit simple (un seul enregistrement) ou composé (plusieurs enregistrements) - sont transmises dans le champ 72 (données transférées).

Il est possible de transférer plusieurs enregistrements d'une table de paramètres dans un message 0360.

Valorisations spécifiques

Champ 27	position 1 à la valeur '0' (pas d'acquittement demandé)
Champ 24	301 : enregistrement à ajouter ; 303 : enregistrement à effacer

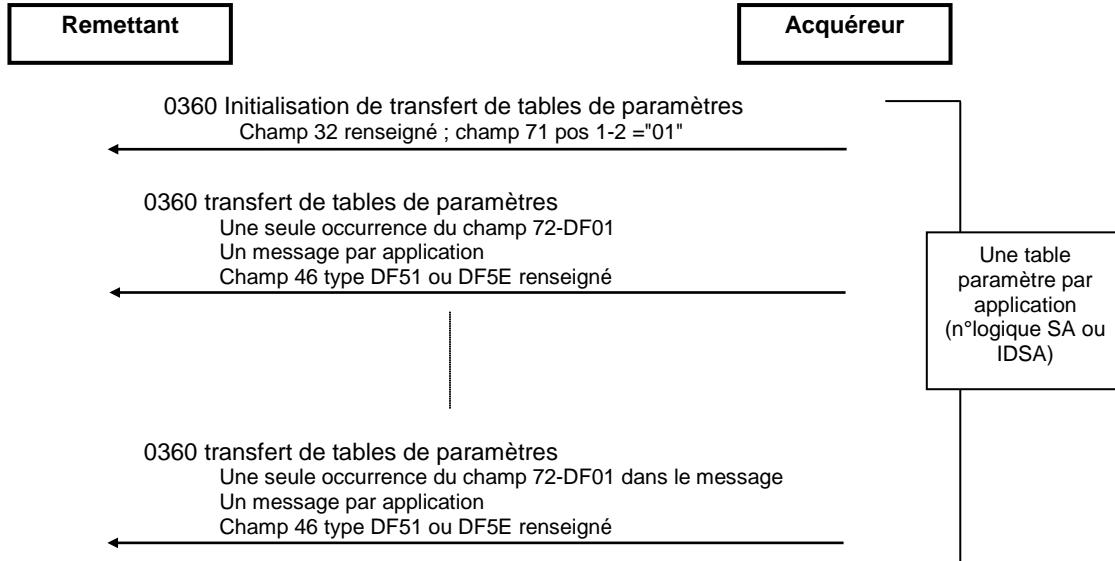
2.2. CINÉMATIQUES

Les cas concernant plusieurs organismes acquéreur dans un même fichier ne sont pas décrits dans les cinématiques ci-dessous. Il suffit dans le même fichier CB2A fichier de répéter les blocs "initialisation - envoi de paramètres" autant de fois qu'il y a d'acquéreurs.

2.2.1. Transfert d'une table de paramètres

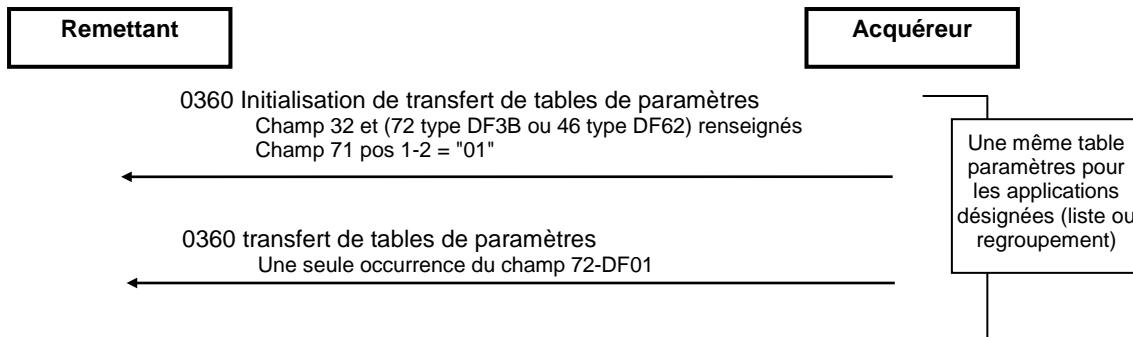
Cas d'une table de paramètres dont les valeurs sont spécifiques à chacune des applications.

Exemple : table paramètre monnaie et devise -72-DF01-



Cas d'une table de paramètres dont les valeurs sont identiques pour un ensemble d'applications

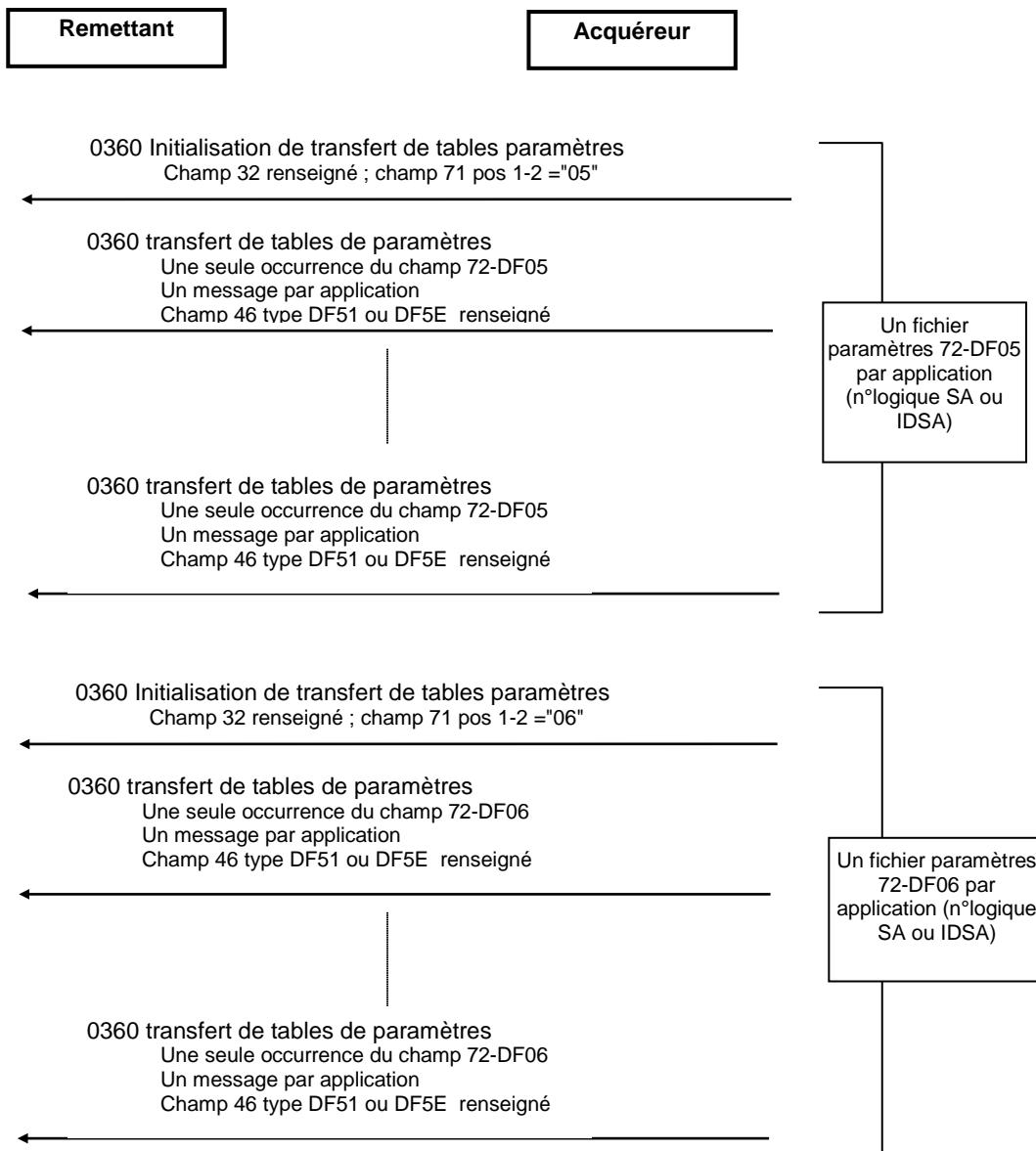
Exemple : Table paramètre monnaie et devise -72-DF01-



2.2.2. Transfert de plusieurs tables de paramètres dont les valeurs sont spécifiques à chaque application

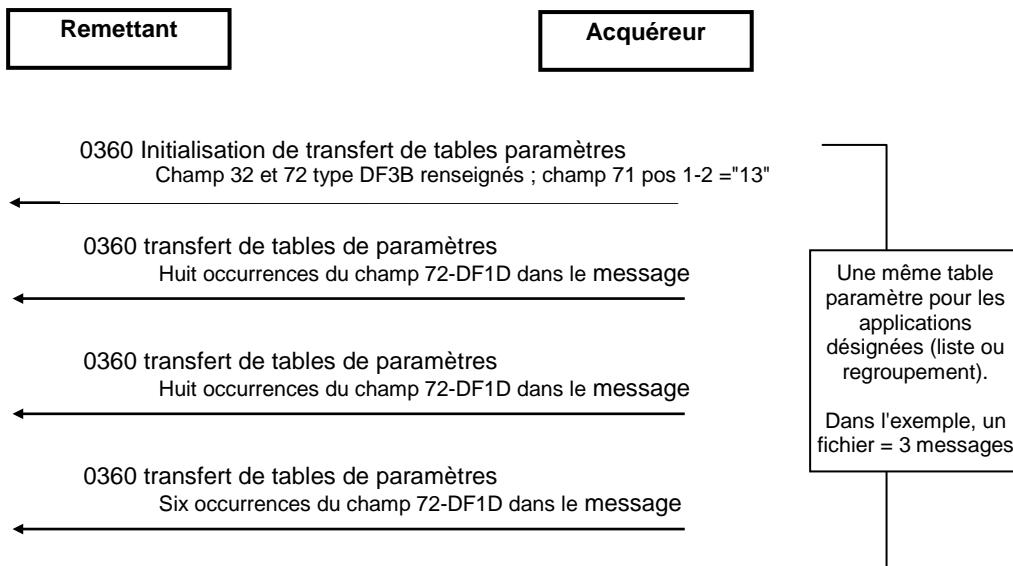
Exemple :

- Table paramètre d'édition du ticket porteur -72-DF05-
- Table paramètre d'édition du ticket compte-rendu -72-DF06-



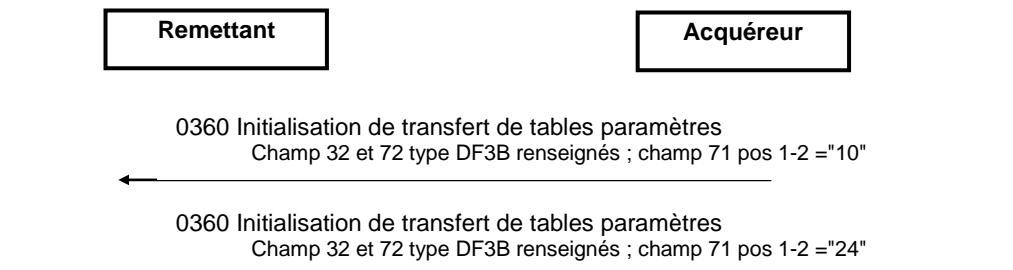
2.2.3. Transfert d'une table de paramètres composée de plusieurs occurrences, et dont les valeurs sont identiques pour un ensemble d'applications

Exemple : table paramètre liste de contrôle des numéros de cartes porteur -72-DF1D- Dans cet exemple 22 occurrences de numéros de carte sont transportées dans 3 messages distincts, réparties en huit, huit et six.



Le nombre d'occurrences indiqué sur chaque message n'a qu'une valeur d'exemple. Ce nombre peut varier de "1" à "n" en fonction de la longueur totale du message (ensemble des données obligatoires et facultatives) et de la configuration des systèmes initiateur et récepteur).

2.2.4. Suppression de deux tables de paramètres :



La suppression de tables de paramètres est un cas particulier. Un message d'initialisation est transmis. Il n'y a pas de message de transfert de tables de paramètres.

Le champ 72 DF3B est utilisé pour désigner un ou plusieurs « n°contrat-IDSA » ou un ou plusieurs « n°contrat-n°logique système d'acceptation ». C'est le seul cas où l'on peut trouver un seul identifiant dans ce champ de liste.

Le champ 24 prend la valeur 308.

3. PRINCIPE DE L'HORODATAGE

Une application a besoin de connaître trois données pour calculer la date locale et l'heure locale qui lui serviront à horodater toutes ses transactions (champ 12 et 13).

- la table 18 (champ 72 type DF09) : paramètres d'horodatage ;
- la date et l'heure GMT ;
- la date et heure système.

La table 18 est paramétrée par l'acquéreur ; Cette table indique pour une application d'un système d'acceptation, pour une période donnée, le décalage entre :

la date et l'heure GMT

et

la date et l'heure locale.

Le remettant transmet au système d'acceptation (par délégation de l'acquéreur) la date et l'heure GMT, au moins à chaque fois que l'acquéreur transmet une mise à jour de la table 18.

La date et l'heure système appartiennent au système d'acceptation dont dépend l'application.

Le système d'acceptation lorsqu'il possède les trois données et particulièrement dès qu'il vient de recevoir la date et l'heure GMT :

- recherche dans la table 18 le décalage GMT(1) qui correspond à l'instant "t" pour l'application concernée ;
- calcule la date et l'heure locale en appliquant le décalage GMT (1) à l'heure GMT qui vient de lui être transmise par le remettant ;
- calcule le décalage local (2) entre la date et heure locale qu'il vient de calculer avec sa date et heure système ;
- ce décalage local (2) est mémorisé et servira de base au calcul de la date et l'heure locale pour chacune des transactions de l'application :

date et heure système

+/- décalage local calculé (2)

= date et heure locale

Le décalage (2) est recalculé lorsque le système d'acceptation reçoit de nouveau la date et l'heure GMT.

4. DESCRIPTION DES MESSAGES

Tous les champs non définis dans CB2A Fichier mais conformes à la pré-norme prENV 1750 (96) peuvent être utilisés.

4.1. DESCRIPTION DES MESSAGES TRANSFERT DE FICHIER PARAMETRES : PRINCIPES DE TRANSFERT

4.1.1. Composition des tables de paramétrage

Une fichier de paramétrage peut être composé d'un ou plusieurs enregistrements ;

Un enregistrement de fichier de paramétrage est composé d'au moins une donnée de type primaire ;

Une donnée de type primaire peut être suivi par un ou plusieurs types associés ;

Une donnée de type primaire peut être répétable ou non répétable ;

Une donnée de type associé peut être répétable ou non répétable.

Dans le cas de type(s) associé(s) à un type primaire, l'association entre ces types est réalisée par " proximité ", c'est-à-dire que le(s) type(s) associé(s) sont liés au type primaire le précédent dans le message. Cette règle est nécessaire à la gestion des types associés et facultatifs

4.1.2. Différentes composition de message de paramétrage

➤ plusieurs enregistrements dans un message

Un ou plusieurs enregistrements de fichiers de paramétrage peuvent être transportés dans un seul message.

Dans ce cas, le même type primaire (uniquement s'il est répétable), figure plusieurs fois dans le message. Chaque occurrence de ce type primaire a une valeur spécifique ;

Type	DFPP	DFA1	DFA2	DFPP	DFA	DFA2	
Valeur	100	abc	123	101	def	234	

Message 1 Enregistrement 1 et 2

Le schéma ci dessus représente un message contenant deux enregistrements avec :

DFPP = type primaire NB : deux occurrences avec valeurs différentes

DFA = types associés

➤ un enregistrement dans plusieurs messages

Un enregistrement de fichier de paramétrage peut être transporté dans un ou plusieurs messages.

Dans ce cas la donnée de type primaire est reportée à l'identique dans tous les messages nécessaires au transport de cet enregistrement.

Le deuxième message et les suivants doivent être considérés comme des « suites ». Le type primaire est utilisé au titre du « chaînage ».

Type	DFPP	DFA1	DFA2	
Valeur	100	xxx	111	

Message 1 Enregistrement 1

Type	DFPP	DFA3	
Valeur	100	yyyy.....	...yyyy

Message 2 Enregistrement 1

Le schéma ci dessus représente un enregistrement contenu dans deux messages

DFPP = type primaire NB : même valeur sur les deux messages

DFA = types associés

4.1.3. Précisions sur le paramétrage des applications sans contact

En fonction de la version des spécifications fonctionnelles, le paramétrage de données spécifiques aux applications sans contact se fait :

- Soit par la table 09 (champ 72 type DF19),

Lorsque la table 09 est utilisée, le téléparamétrage des seuils de contrôle du montant se fait par AID, devise et Facteur de forme (cf. dictionnaire de données). Le Tag DF0F présent dans l'enveloppe de données du champ 72 type DF19 permet de transporter les seuils de contrôle du montant. Il est structuré de la manière suivante:



Le code devise est le code numérique de la devise. La liste des codes figure dans le document ISO 4217.

L'absence de la donnée « facteur de forme » indique que le dispositif est une carte sans contact. Pour tout autre dispositif (ex : téléphone mobile), la donnée « facteur de forme » doit être présente.

Dans certains cas, la seule présence du Tag de cette donnée est déterminante pour reconnaître le dispositif sans contact, la valeur étant non significative. En conséquence, pour permettre l'absence de la valeur, une longueur à zéro est exceptionnellement autorisée pour cette donnée.

Un AID est répété autant de fois que le nombre du couple « devise / facteur de forme » qui lui sont associés. Par exemple pour un AID qui a 2 facteurs de forme et 3 devises associées on aura 6 enregistrements.

4.1.4. Légende des tableaux

Conditions de présence des champs

- X** Obligatoire ;
C Conditionnel : la condition est précisée par une note (nn) ;
F Facultatif ;
. Champ pouvant être présent mais non traité par le destinataire

Contenu du champ

- S** Valeur spécifique au message
Q Valeur égale à la valeur de la question
QI Valeur égale à la valeur de la question initiale
RI Valeur égale à la valeur de la réponse initiale

Remarque :

Tous les champs non définis dans CB2A fichier mais conformes à la pré-norme prENV 1750 (96) peuvent être utilisés.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation de transfert de tables de paramètres : **0360**

B: Transfert de tables de paramètres : **0360**

N°	Définition	A	B
1	Présence deuxième bitmap	X	X
11	Numéro d'audit	X	.
12	Heure locale de la transaction	X	.
13	Date locale de la transaction	X	.
24	Code fonction	X	X
27	Contrôle transfert Acquéreur-Acepteur	X	X
32	Identifiant de l'organisme acquéreur	X	.
46	Configuration du Système et des Points d'Acceptation	C(2)	C(2)
DF51	Numéro logique du système d'acceptation (NLSA)	.	C(115)
DF5E	IDentification du Système d'Acceptation (IDSA)	.	C(116)
DF5F	Numéro de contrat accepteur	.	C(117)
DF62	Code regroupement de l'acquéreur	C(118)	.
47	Données complémentaires nationales	C(2)	.
07	Année de la transaction	X	.
48	Type d'applicatif du système d'acceptation (TASA)	X	.
4A	Extension du numéro de version	C(302)	.
71	Gestion transfert (sens Acquéreur - Accepteur)	X	.
72	Données transférées	C(2)	C(2)
DF01	Paramètres de la monnaie ou devise	.	C(55)
DF02	Paramètres messages porteur	.	C(55)
DF03	Paramètres messages accepteur	.	C(55)
DF04	Paramètres accepteur	.	C(55)
DF05	Paramètres d'édition du ticket porteur	.	C(55)
DF06	Paramètres d'édition du ticket compte-rendu	.	C(55)
DF08	Paramètres d'appel	.	C(55)
DF09	Paramètres d'horodatage GMT	.	C(55)
DF0B	Paramètres autre monnaie ou devise	.	C(55)
DF0C	Paramètres risques acquéreur/code numérique de la monnaie ou devise	.	C(55)
DF0D	Paramètres applicatifs V2	.	C(55)
DF16	Paramètres liste des clés publiques d'authentification EMV	.	C(55)
DF17	Paramètres liste des AID EMV	.	C(55)
DF18	Liste des TAC EMV	.	C(55)
DF19	Liste des données spécifiques par AID	.	C(55)
DF1A	DOL EMV par défaut pour une application carte EMV	.	C(55)
DF1B	Paramètres d'appel EMV	.	C(55)
DF1D	Paramètres liste de contrôle des numéros de carte porteur	.	C(55)
DF1E	Paramètres liste des BIN agréés CB	.	C(55)
DF1F	Liste des données complémentaires Emv pour télécollecte	.	C(55)
DF20	Paramètres accepteur / Mode facturation télécom	.	C(96)
DF21	Paramètres accepteur / Code activation mode appelé	.	C(96)
DF22	Paramètres accepteur / SIRET	.	C(91)
DF23	Paramètres accepteur / Type de site	.	C(91)

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation de transfert de tables de paramètres : **0360**

B: Transfert de tables de paramètres : **0360**

N°	Définition	A	B
DF24	Paramètres d'appel / Fonctionnement	.	C(92)
DF26	Paramètres risque acquéreur / Montant minimum accepté	.	C(104)
DF27	Paramètres risque acquéreur / Montant maximum accepté	.	C(104)
DF28	Paramètres risque acquéreur / Montant utilisé double authentification porteur	.	C(86)
DF2A	Paramètres risque acquéreur / Valeur du service commercial	.	C(87)
DF2B	Paramètres risque acquéreur / Montant d'autorisation	.	C(87)
DF2C	Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Elément de contrôle d'accès au système acquéreur de téléchargement	.	C(332)
DF2D	Paramètres téléchargement enveloppe 1 / Référence du logiciel à télécharger	.	C(332)
DF2F	Paramètres liste clés publiques d'authentification EMV / Modulo clé RSA	.	C(95)
DF3A	Paramètres risque acquéreur / Montant maximum accepté pour une carte étrangère sur un automate	.	C(86)
DF3B	Liste de diffusion	C(81)	.
DF3C	Type de liste de diffusion	C(82)	.
DF41	Paramètres de télécommunication acquéreur	.	C(280)
DF43	Paramètres d'appel	.	C(55)
DF44	Paramètres de téléchargement enveloppe 2	.	C(281)
DF45	Identifiant pseudo-session étendu de l'accepteur de carte	.	C(55)
DF46	Données appel récurrent	.	C(199)
DF47	Activations techniques	.	C(347)
DF48	Libellé du réseau d'acceptation	.	C(55)
DF49	Produits Cartes Désactivés	.	C(55)
DF87	Paramètres identifiants spécifiques au paiement sans contact	.	C(141)
DF88	Paramètres montants spécifiques au paiement sans contact	.	C(140)
DF89	Paramètres données complémentaires au paiement sans contact	.	C(140)
DF8A	Liste des TAC pour le paiement sans contact	.	C(140)
DF8B	Paramètres Dynamic Reader Limits pour le paiement sans contact	.	C(141)
DF90	Activation Fonctions	.	C(55)

N°	COMMENTAIRES
2	voir liste des types
55	un seul type peut être présent
81	obligatoire si le champ 46 type DF62 de l'initialisation et si les types DF5E et DF51 du champ 46 du transfert de fichier sont absents, absent sinon
82	obligatoire si le type DF3B est présent, absent sinon
86	obligatoire si type DF0C présent et si application de paiement de proximité ou de Quasi-cash, absent sinon
87	obligatoire si type DF0C présent et si automate de classe 2.2, absent sinon
91	facultatif si type DF04 renseigné, absent sinon
92	facultatif si type DF08 est renseigné, absent sinon
95	obligatoire si type DF16 est renseigné
96	obligatoire si géré par système acquéreur et si type DF04 renseigné, absent sinon
104	obligatoire si type DF0C renseigné, absent sinon
115	obligatoirement absent si (champs 72-DF3B ou 46-DF62) sont présents en initialisation, sinon obligatoire si champ 46-DF5E absent, absent sinon
116	obligatoirement absent si (champs 72-DF3B ou 46-DF62) sont présents en initialisation, sinon obligatoire si champ 46-DF51 absent, absent sinon
117	obligatoirement absent (champs 72-DF3B ou 46-DF62) sont présents en initialisation, sinon obligatoire si champ 46-DF51 ou 46-DF5E présent, absent sinon
118	obligatoire si le champ 72 type DF3B de l'initialisation et si les types DF5E et DF51 du champ 46 du transfert de fichier sont absents, absent sinon
140	Obligatoire si DF87 renseigné, absent sinon
141	un seul type peut être présent, présent seulement pour application sans contact
199	facultatif si type DF43 des paramètres de téléchargement de l'enveloppe 1 est renseigné, absent sinon
280	au moins un type présent si le type DF43 est renseigné, absent sinon
281	obligatoire si les paramètres d'appel de télécommunication de téléchargement de l'enveloppe 2 sont renseignés, absent sinon
302	obligatoire si prévu par accord bilatéral
332	facultatif si les paramètres d'appel de télécommunication de téléchargement de l'enveloppe 1 sont renseignés, absent sinon
347	Facultatif si type DF43 renseigné, absent sinon

ETAT FONCTIONNEL

"Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L.122.5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122.4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335.2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle".

SOMMAIRE

ETAT FONCTIONNEL	1
1. Introduction.....	3
2. Présentation du service	4
2.1. Description des différentes phases	5
2.1.1. Phase 1 : demande d'état fonctionnel	5
2.1.2. Phase 2 : état fonctionnel.....	5
2.1.3. Phase 3 : prise en compte de l'état fonctionnel	6
2.1.4. Phase 4 : acquittement de prise en compte	6
2.2. Cinématiques (exemples).....	7
2.2.1. Phase 1 : demande d'état fonctionnel	7
2.2.2. Phase 2 : état fonctionnel.....	8
2.2.3. Phase 3 : prise en compte de l'état fonctionnel	11
2.2.4. Phase 4 : acquittement de prise en compte positif.....	11
2.2.5. Phase 4 : acquittement de prise en compte négatif.....	12
3. Description des messages.....	13

1. INTRODUCTION

Le service d'état fonctionnel s'inscrit dans le cadre de la relation entre un système acquéreur et un système remettant.

Le service d'état fonctionnel permet :

- au système acquéreur de faire une ou plusieurs demandes d'état fonctionnel ;
- au système remettant, de répondre à la demande de l'acquéreur ou d'initier l'état fonctionnel.

2. PRESENTATION DU SERVICE

L'état fonctionnel permet au système acquéreur de connaître les caractéristiques matérielles et logicielles ainsi que les numéros de version des tables de paramètres du système d'acceptation puis les caractéristiques matérielles et logicielles des points d'acceptation attachés en cas d'architecture « répartie ».

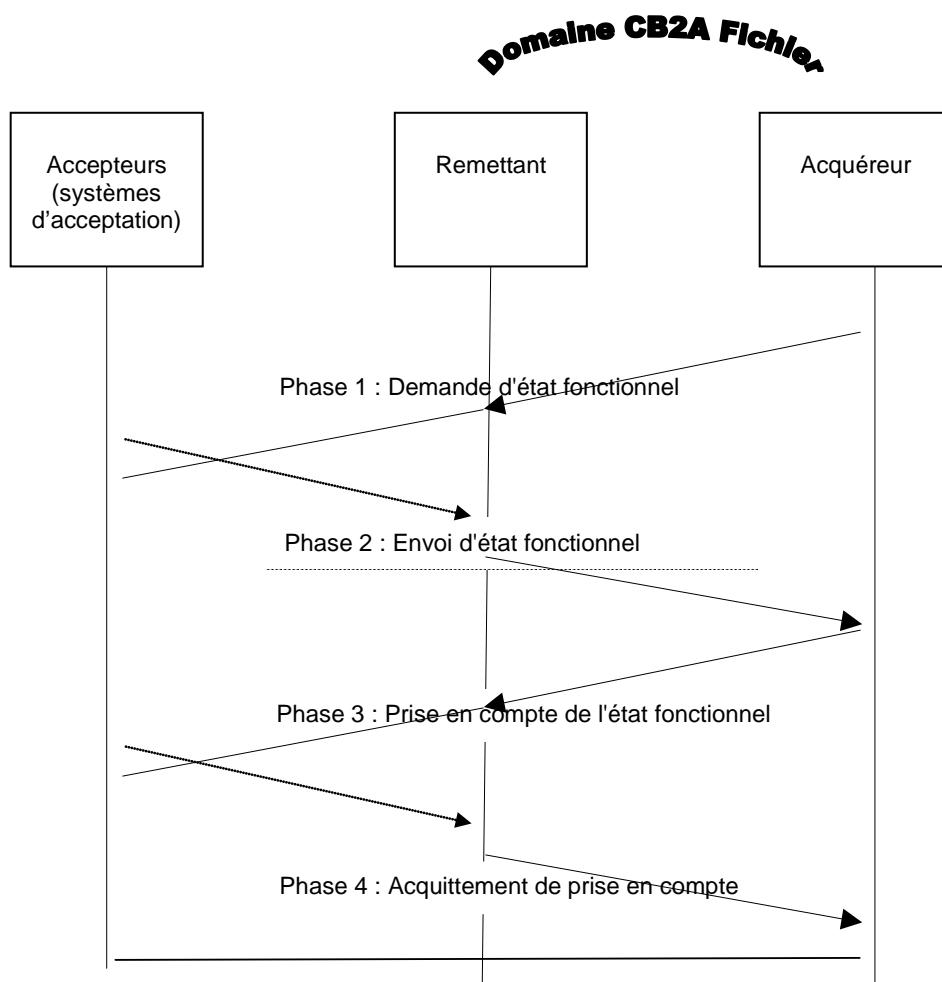
Il permet aussi, au système acquéreur lorsqu'il les gère d'attribuer les données suivantes :

- Un IDentifiant du Système d'Acceptation (IDSA) lorsqu'il s'agit d'un système d'acceptation.
- Un IDentifiant du Point d'Acceptation (IDPA) lorsqu'il s'agit d'un point d'acceptation.

L'état fonctionnel (quelle que soit la phase) figure sous une ouverture de service spécifique.

Le service "état fonctionnel" comporte quatre phases :

- phase 1 : demande d'état fonctionnel ;
- phase 2 : état fonctionnel ;
- phase 3 : prise en compte de l'état fonctionnel (attribution des IDSA et IDPA) ;
- phase 4 : acquittement de prise en compte.



Une description des systèmes d'acceptation et des applications figure dans le MPE V5 partie 1 : description générale.

Codification des identifiants de message du service « Etat fonctionnel »

Lorsqu'un message est transmis par le système acquéreur au système remettant ou transmis par le système remettant au système acquéreur suite à une demande du système acquéreur, l'identifiant du message prend la valeur « 0xx0 ».

Lorsqu'un message est transmis par le système remettant sans qu'il y ait eu une demande du système acquéreur, l'identifiant du message prend la valeur « 0xx4 ».

2.1. **DESCRIPTION DES DIFFERENTES PHASES**

2.1.1. **Phase 1 : demande d'état fonctionnel**

Elle consiste pour l'acquéreur à adresser au remettant, une demande d'état fonctionnel pour un ou plusieurs systèmes d'acceptation.

Cette phase est optionnelle.

L'acquéreur indique le destinataire final de la demande d'état fonctionnel en précisant :

- Obligatoirement :
 - Un numéro de contrat accepteur.
- Facultativement :
 - NLSA (numéro logique du système d'acceptation) ;
 - TASA (type d'applicatif du système d'acceptation) ;
 - IDSA (identification du système d'acceptation).

Lorsque l'acquéreur renseigne uniquement le numéro de contrat, la demande concerne toutes les applications présentes sur le système d'acceptation de l'accepteur correspondant à ce numéro de contrat (EMV ...).

Lorsqu'une ou plusieurs des trois données facultatives sont renseignées, la demande concerne toutes les applications attachées au numéro de contrat et à ces données facultatives.

L'acquéreur s'adresse à un remettant qui pilote plusieurs accepteurs. L'acquéreur peut faire autant de demandes que nécessaire pour connaître tous les systèmes d'acceptation des accepteurs connus par ce remettant.

L'acquéreur peut demander des états fonctionnels de différentes natures :

- les paramètres du système d'acceptation ;
- les données de référence du système d'acceptation (ce qui induit une demande de données de référence des points d'acceptation).

La demande d'état fonctionnel est composée comme suit :

- **message 0340 : Initialisation de demande d'état fonctionnel. Le champ 25 est renseigné à « 9324 ».**
- **message 0600 : Demande d'état fonctionnel. Le champ 24 est renseigné à :**
 - "670" : demande de paramètres du système d'acceptation
 - "671" : demande de données de référence du système d'acceptation

2.1.2. **Phase 2 : état fonctionnel**

L'état fonctionnel a pour objectif de transmettre (selon le cas) :

- les **paramètres du système d'acceptation**. Le code fonction (champ 24) = 670. Ces paramètres n'existent que pour une application, les points d'acceptation n'en possèdent pas. L'état fonctionnel peut être :
 - **court** : si les paramètres de l'état fonctionnel concernent au plus 14 tables, il existe un seul message pour une application. Il s'agit d'un **état fonctionnel court** (champ 26 = « 4xxxxx ») ;
 - **long** : s'ils concernent plus de 14 tables un découpage de l'état fonctionnel est réalisé. L'organisation de ce découpage est laissée à l'initiative du système remettant. Dans ce cas, il existe plusieurs messages pour une application : Il s'agit d'un **état fonctionnel long** (champ 26 = « 3xxxxx » du premier à l'avant-dernier message et « 4xxxxx » pour le dernier message).
- les **données de référence du système d'acceptation**. Le code fonction (champ 24) = 671. Il existe un message par application.
- les **données de référence des points d'acceptation**. Le code fonction (champ 24) = 672. Il existe autant de messages de ce type que de points d'acceptation attachés au système d'acceptation pour une application.

La phase 2 consiste pour le remettant à transmettre les données de l'état fonctionnel :

- en réponse à la demande de l'acquéreur : transmission des paramètres et / ou des données de référence selon la demande de l'acquéreur. Il y a autant de réponses que d'applications attachées au « numéro de contrat accepteur (et éventuellement au TASA et / ou au NLSA et / ou à l>IDSA) » précisé(s) dans la demande. L'état fonctionnel peut être :
 - **positif** : l'acquéreur a fait une demande d'état fonctionnel sur des critères connus du remettant (champ 39, si renseigné = « 0000 »).
 - **négatif** : l'acquéreur a fait une demande d'état fonctionnel sur des critères non connus du remettant (champ 39 = « 10xx »). Par exemple :
 - les paramètres du système d'acceptation ont été demandés et ils n'existent pas
 - l'état fonctionnel a été demandé pour un numéro de contrat et ce contrat n'existe pas...
- Sur initiative prise par le remettant. L'état fonctionnel peut être :
 - **positif** : le remettant transmet les paramètres (si le système d'acceptation a déjà été paramétré) et les données de référence (champ 39, si renseigné = « 0000 »).
 - **négatif** : le remettant informe l'acquéreur qu'un système d'acceptation (et par conséquent tous ses points d'acceptation) ou un point d'acceptation a cessé définitivement son activité.

Les messages de l'état fonctionnel sont :

- Message **0344** : initialisation d'état fonctionnel. Le champ 25 est renseigné à « 9324 ».

- Message **0610** : paramètres du système d'acceptation. Etat fonctionnel positif ou négatif suite à une demande de l'acquéreur.
- Message **0644** : paramètres du système d'acceptation. Etat fonctionnel positif sur initiative du remettant.
- Message **0644** : paramètres du système d'acceptation. Etat fonctionnel négatif sur initiative du remettant. Ce message indique que le système d'acceptation et ses points d'acceptation ont cessé définitivement leur activité (champ 24 = 670).
- Message **0610** : données de référence du système d'acceptation. Etat fonctionnel positif ou négatif suite à une demande de l'acquéreur.
- Message **0644** : données de référence du point d'acceptation. Etat fonctionnel positif sur initiative du remettant. Autant de messages que de points d'acceptation attachés au système d'acceptation.
- Message **0644** : données de référence du point d'acceptation. Etat fonctionnel négatif sur initiative du remettant. Ce message indique qu'un point d'acceptation a cessé définitivement son activité (champ 24 = « 672 »). Autant de messages que de points d'acceptation ayant cessé leur activité.

Nb : Champ 46 type DF63 : date de l'état fonctionnel : une fois renseigné, il conserve sa valeur lors des transmissions successives jusqu'au système acquéreur.

2.1.3. Phase 3 : prise en compte de l'état fonctionnel

Elle consiste pour l'acquéreur à attribuer ou modifier les IDSA et les IDPA. Cette phase est facultative suite à une réception d'un état fonctionnel positif. Elle ne peut pas exister suite à la réception d'un état fonctionnel négatif.

La prise en compte de l'état fonctionnel est composé comme suit :

- Message **0340** : initialisation de prise en compte d'état fonctionnel. Le champ 25 est renseigné à « 9325 ».
- Message **0640** : prise en compte d'état fonctionnel.
 - L'acquéreur a la possibilité de transmettre une prise en compte pour le système d'acceptation et pour tous les points d'acceptation, que les IDSA et IDPA aient été attribués précédemment ou non. Dans ce cas, les identifiants (IDSA et IDPA) sont, soit nouveaux, soit modifiés, soit identiques).
 - Il peut également choisir de ne transmettre les prises en compte, que pour un IDSA et des IDPA nouveaux ou modifiés. Dans ce cas, il n'y a pas de messages de prise en compte pour les identifiants déjà attribués et non modifiés.

Nb : un acquéreur peut gérer les IDSA et ne pas gérer les IDPA. Dans ce cas même si l'état fonctionnel fait apparaître des points d'acceptation, la prise en compte de l'état fonctionnel du système d'acceptation n'est pas suivie de prise en compte des points d'acceptation.

2.1.4. Phase 4 : acquittement de prise en compte

Elle permet au remettant d'indiquer à l'acquéreur que les identifiants (IDSA et IDPA) ont bien été paramétrés sur le ou les systèmes d'acceptation.

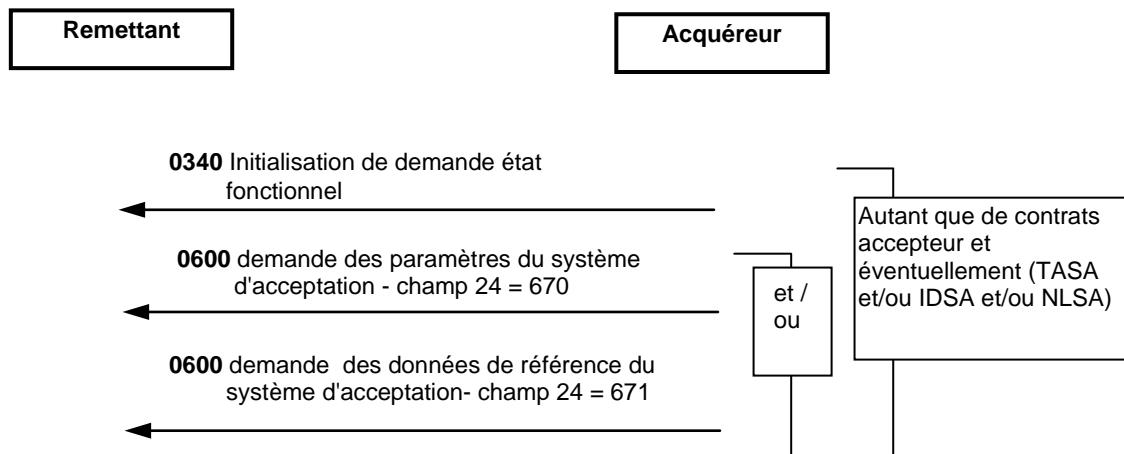
Cette phase est obligatoire après une phase 3.

L'acquittement de prise en compte est composé comme suit :

- Message **0344** : initialisation d'acquittement. Le champ 25 est renseigné à « 9325 ».
- Message **0650** : acquittement de prise en compte positif.
 - Il n'existe un message d'acquittement de prise en compte d'une application d'un système d'acceptation que lorsqu'il y a eu un message de prise en compte.
 - Il existe autant de messages d'acquittement d'état fonctionnel que de messages de prise en compte de points d'acceptation.
- Message **0650** : acquittement de prise en compte négatif.
 - Message d'acquittement de prise en compte négatif d'un système d'acceptation (identifié par son NLSA). Lorsque ce message existe, cela induit que les points d'acceptation ne sont pas pris en compte (il ne peut y avoir d'IDPA sans IDSA).
 - Messages d'acquittement de prise en compte négatif d'un point d'acceptation (NLPA) attachés à l'application du système d'acceptation. Il existe autant de messages de ce type que de points d'acceptation non pris en compte.

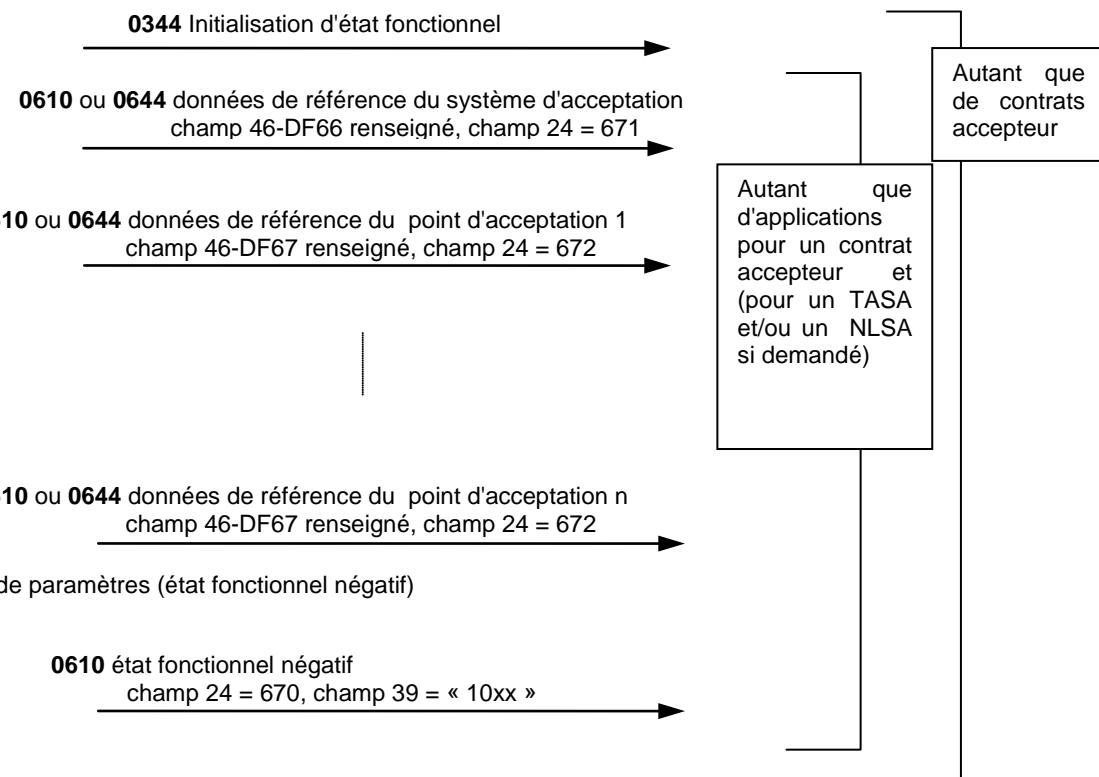
2.2. CINEMATIQUES (EXEMPLES)

2.2.1. Phase 1 : demande d'état fonctionnel



2.2.2. Phase 2 : état fonctionnel

Avant initialisation d'un système d'acceptation

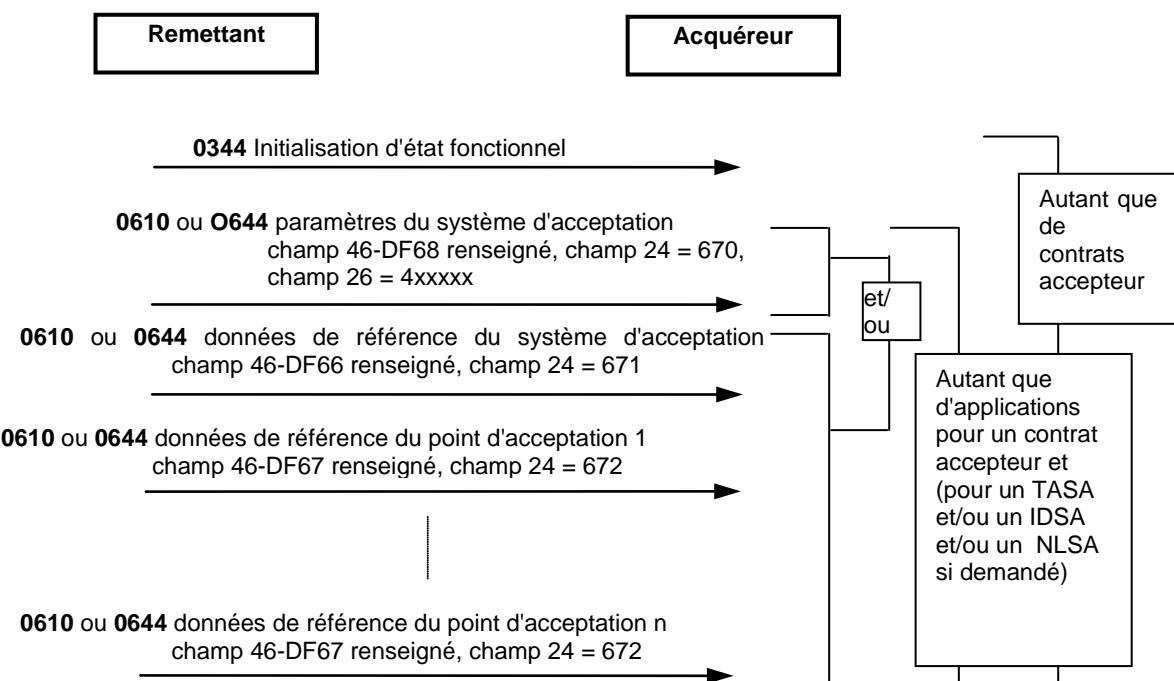


S'il y a eu demande de paramètres (état fonctionnel négatif)

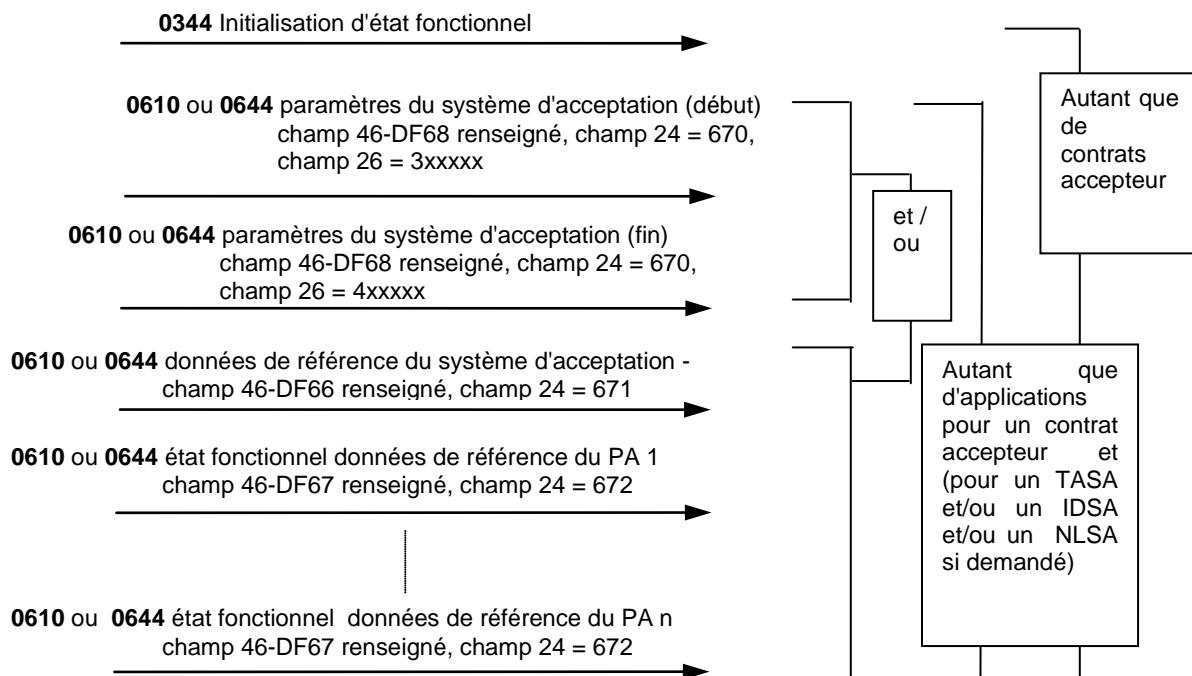
0610 état fonctionnel négatif
champ 24 = 670, champ 39 = « 10xx »

Après initialisation d'un système d'acceptation

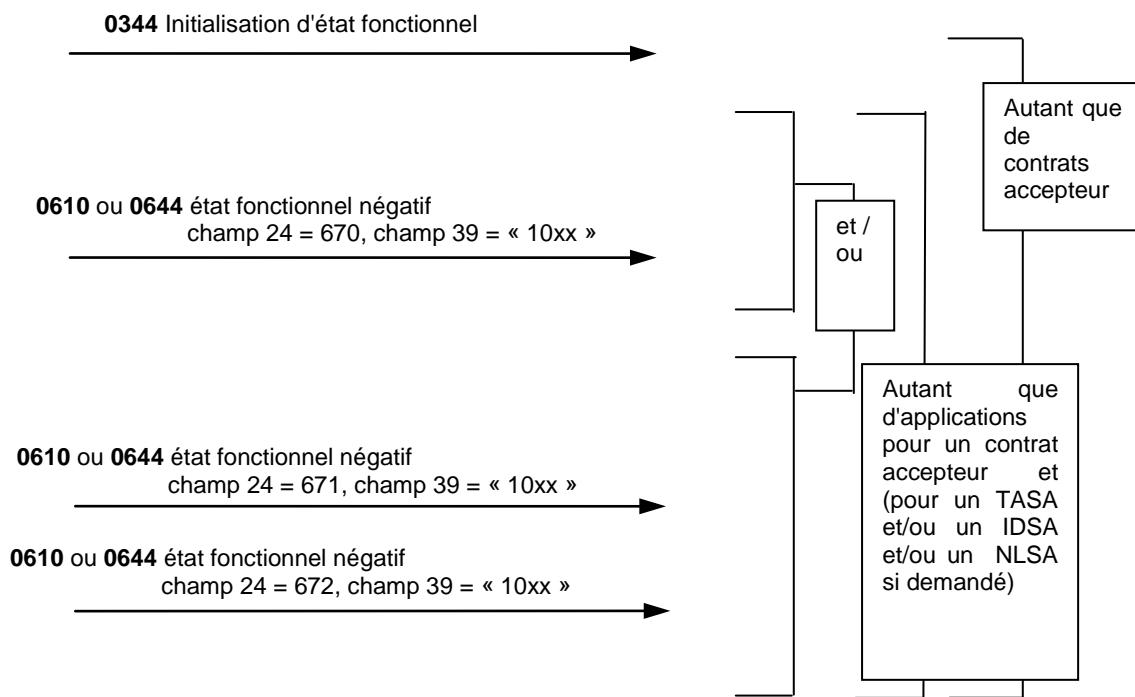
Etat fonctionnel court



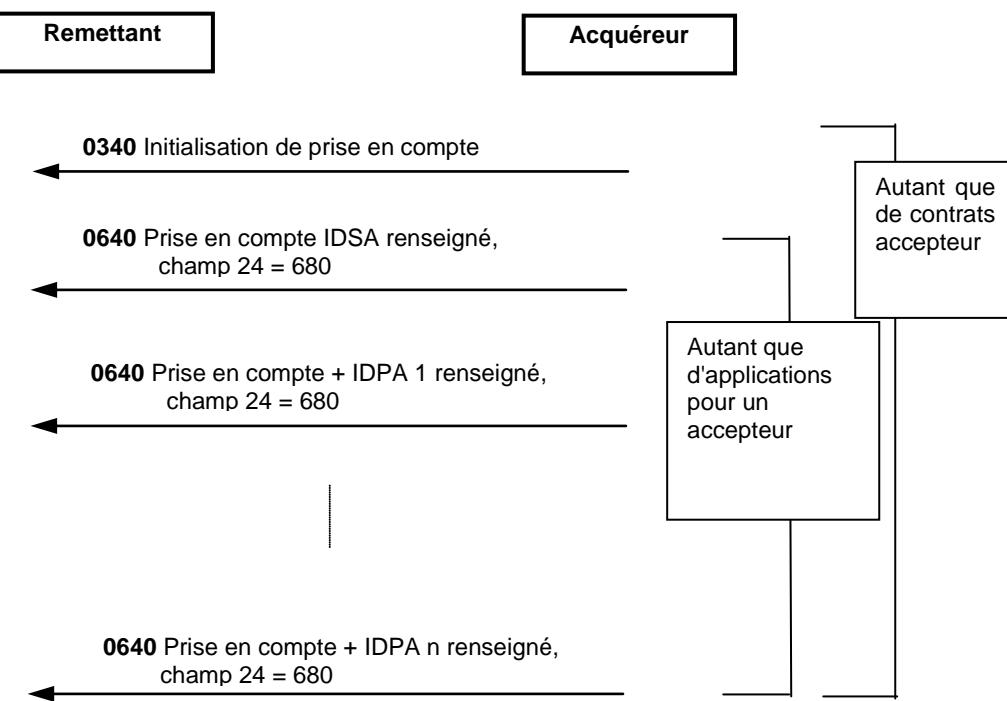
Etat fonctionnel long



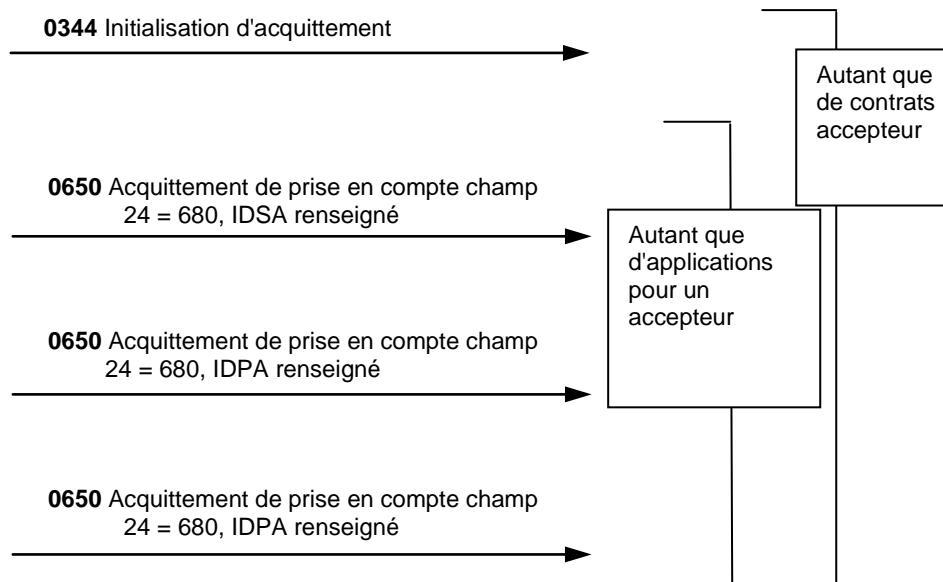
Etat fonctionnel négatif



2.2.3. Phase 3 : prise en compte de l'état fonctionnel

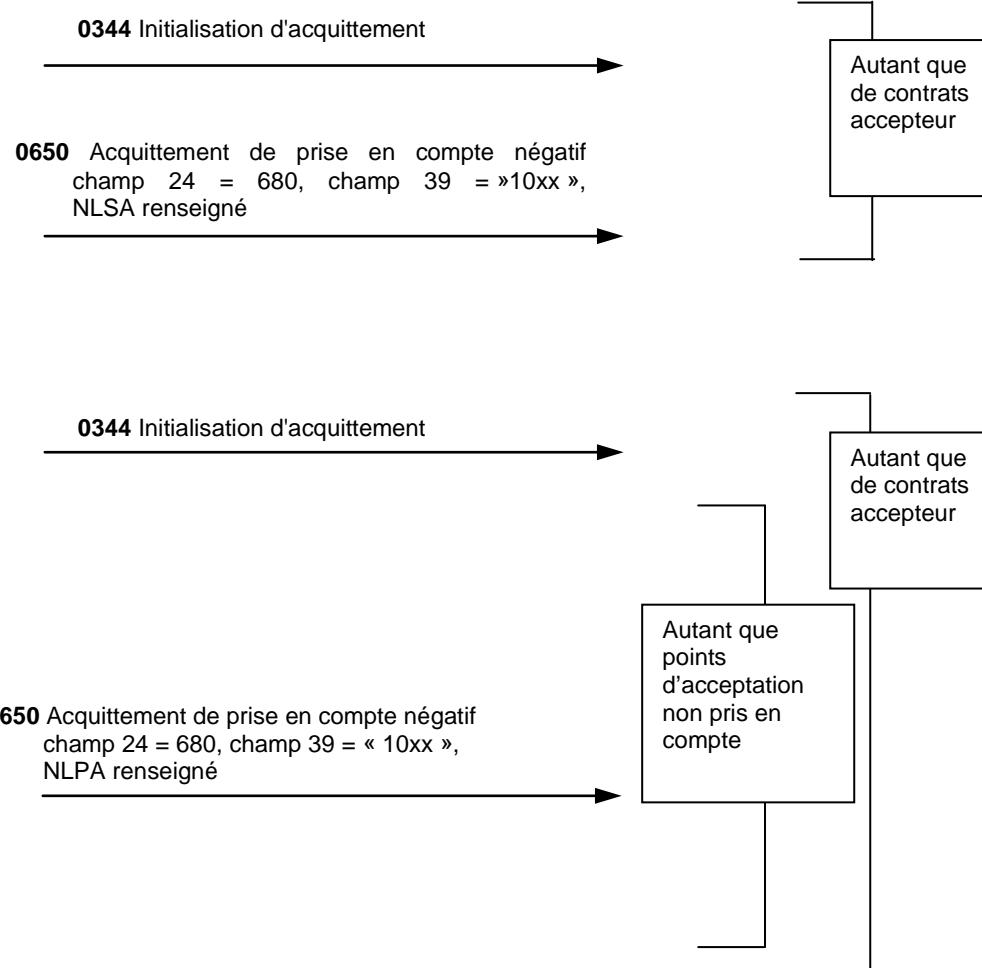


2.2.4. Phase 4 : acquittement de prise en compte positif



2.2.5. Phase 4 : acquittement de prise en compte négatif

OU



3. DESCRIPTION DES MESSAGES

Conditions de présence des champs

- X** Obligatoire ;
- C** Conditionnel : la condition est précisée par une note (nn) ;
- F** Facultatif ;
- .** Champ pouvant être présent mais non traité par le destinataire

Contenu du champ

- S** Valeur spécifique au message
- Q** Valeur égale à la valeur de la question
- QI** Valeur égale à la valeur de la question initiale
- RI** Valeur égale à la valeur de la réponse initiale

Remarque :

Tous les champs non définis dans CB2A fichier mais conformes à la pré-norme prENV 1750 (96) peuvent être utilisés.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation de demande d'état fonctionnel : 0340	B: Demande d'état fonctionnel : 0600
C: Initialisation d'état fonctionnel : 0344	D: Etat fonctionnel positif : 0610/0644
E: Etat fonctionnel négatif : 0610	F: Etat fonctionnel négatif : 0644

N°	Définition	A	B	C	D	E	F
1	Présence deuxième bitmap	C(1)	C(1)	C(1)	C(1)	C(1)	C(1)
11	Numéro d'audit	X	X	X	X	X	X
12	Heure locale de la transaction	X	X	X	X	X	X
13	Date locale de la transaction	X	X	X	X	X	X
21	Code capacité du point d'acceptation	.	.	.	C(130)	.	C(130)
24	Code fonction	.	X	.	X	XQ	X
25	Code raison du message	X	.	X	.	.	.
26	Contrôle transfert Accepteur-Acquéreur	.	.	.	C(131)	.	.
32	Identifiant de l'organisme acquéreur	X	.	C(312)	.	.	.
39	Code action	.	.	.	F	X	X
44	Données complémentaires de réponse	C(2)	.
AA	Champ erroné	X	.
46	Configuration du Système et des Points d'Acceptation	C(2)	.	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
DF50	Identifiant de l'application terminal (ITP)	.	.	.	C(130)	.	.
DF51	Numéro logique du système d'acceptation (NLSA)	F	.	.	X	C(240)	X
DF52	Type d'architecture du système d'acceptation	.	.	.	C(132)	.	.
DF54	Statut de l'application	.	.	.	C(132)	.	.
DF55	Compléments de données de référence du système d'acceptation	.	.	.	C(139)	.	.
DF56	Compléments de données de référence du point d'acceptation	.	.	.	C(144)	.	.
DF5B	Numéro logique du point d'acceptation (NLPA)	.	.	.	C(135)	.	C(135)
DF5C	IDentification du Point d'Acceptation (IDPA)	.	.	.	C(133)	.	C(133)
DF5E	IDentification du Système d'Acceptation (IDSA)	F	.	.	C(232)	C(240)	C(232)
DF5F	Numéro de contrat accepteur	X	.	C(312)	.	.	.
DF63	Date de l'état fonctionnel	.	.	.	C(232)	.	C(232)
DF64	Etat de fonctionnement du système d'acceptation	.	.	.	C(232)	.	X
DF66	Données de référence du système d'acceptation	.	.	.	C(132)	.	.
DF67	Données de référence du point d'acceptation	.	.	.	C(135)	.	.
DF68	Paramètres de l'état fonctionnel v2	.	.	.	C(131)	.	.
DF92	Kernel Id	.	.	.	C(42)	.	.
DF94	Complément d'information du numéro de série	.	.	.	C(322)	.	.
DF96	Informations sur le point d'acceptation	.	.	.	C(322)	.	.
DF97	Niveau d'agrément PCI PED	.	.	.	C(322)	.	.
47	Données complémentaires nationales	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
07	Année de la transaction	X	X	X	X	X	X
48	Type d'applicatif du système d'acceptation (TASA)	F	.	.	X	C(240)	X
58	Réserve national	.	.	.	C(2)	.	.
9F35	Terminal type	.	.	.	C(130)	.	.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation de prise en compte d'état fonctionnel : **0340**

C: Initialisation d'acquittement : **0344**

E: Acquittement de prise en compte négatif : **0650**

B: Prise en compte d'état fonctionnel : **0640**

D: Acquittement de prise en compte positif : **0650**

N°	Définition	A	B	C	D	E
1	Présence deuxième bitmap	C(1)	C(1)	C(1)	C(1)	C(1)
11	Numéro d'audit	X	X	X	X	X
12	Heure locale de la transaction	X	X	X	X	X
13	Date locale de la transaction	X	X	X	X	X
24	Code fonction	.	X	.	XQ	X
25	Code raison du message	X	.	X	.	.
32	Identifiant de l'organisme acquéreur	X	.	XQ	.	.
39	Code action	.	.	.	F	X
44	Données complémentaires de réponse	C(2)
AA	Champ erroné	X
46	Configuration du Système et des Points d'Acceptation	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
DF51	Numéro logique du système d'acceptation (NLSA)	.	X	.	XQ	XQ
DF53	Code activation application	.	C(134)	.	.	.
DF54	Statut de l'application	.	.	.	X	.
DF5B	Numéro logique du point d'acceptation (NLPA)	.	C(323)	.	CQ(323)	CQ(323)
DF5C	IDentification du Point d'Acceptation (IDPA)	.	C(321)	.	CQ(321)	.
DF5E	IDentification du Système d'Acceptation (IDSA)	.	X	.	X	.
DF5F	Numéro de contrat accepteur	X	.	X	.	.
47	Données complémentaires nationales	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
07	Année de la transaction	X	X	X	X	X
48	Type d'applicatif du système d'acceptation (TASA)	.	X	.	X	.

N°	COMMENTAIRES
1	obligatoire si un des champs 65 à 128 est renseigné
2	voir liste des types
42	Obligatoire si disponible
130	obligatoire si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon
131	obligatoire si champ 24 = 670, absent sinon
132	obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon
133	obligatoire si disponible et si champ 24 = 672, absent sinon
134	facultatif si champ 24 = 671, absent sinon
135	obligatoire si champ 24 = 672, absent sinon
139	Obligatoire si champ 24 = 671, absent sinon
144	obligatoire si disponible et si champ 24 = 672 pour une application sans contact, absent sinon
232	obligatoire si disponible, absent sinon
240	obligatoire si présent dans la demande, absent sinon
312	obligatoire. S'il y a eu une demande la valeur est celle de la demande, sinon la valeur est spécifique au message
321	obligatoire s'il s'agit d'une prise en compte de données de référence d'un point d'acceptation et si disponible, absent sinon
322	obligatoire si disponible et si champ 24 = 671 ou 672, absent sinon
323	obligatoire s'il s'agit d'une prise en compte de données de référence d'un point d'acceptation, absent sinon

REMISE

"Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L.122.5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122.4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335.2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle".

SOMMAIRE

REMISE	1
1. Introduction.....	3
2. Présentation du service	4
2.1. Remise	4
2.1.1. Initialisation de remise.....	4
2.1.2. Corps de remise.....	4
2.1.3. Fin de Remise / Consolidation.....	5
2.2. Remise recyclée.....	5
2.2.1. Initialisation de remise recyclée.....	5
2.2.2. Corps de remise recyclée.....	5
2.2.3. Fin de Remise / Consolidation recyclée	6
2.3. Remise dégradée	6
2.3.1. Initialisation de remise dégradée	6
2.3.2. Corps de remise dégradée.....	6
2.3.3. Fin de remise dégradée / consolidation.....	7
2.4. Remise dégradée recyclée.....	7
2.4.1. Initialisation de remise dégradée recyclée.....	7
2.4.2. Corps de remise dégradée recyclée.....	7
2.4.3. Fin de remise dégradée recyclée	7
2.5. Précision sur l'utilisation des montants.....	8
2.5.1. Corps de remise et corps de remise dégradée.....	8
3. Cinématique d'une remise	9
3.1. Remise unique	9
3.2. Multi-remises	10
4. Cinématique d'une remise dégradée	11
4.1. Remise dégradée unique	11
4.2. Multi-remises dégradées	12
5. Spécificités du paiement récurrent.....	13
6. Description des messages.....	14

1. INTRODUCTION

Ce volume présente :

- Les moyens mis à disposition par le protocole CB2A fichier pour la gestion des échanges ;
- La description (sous forme de tableaux) des messages du service de Remise.

2. PRESENTATION DU SERVICE

Le service Remise est composé de deux « sous-services » :

- la remise : transmission de transactions ;
- la remise dégradée : transmission de transactions appauvries.

Ces deux types de remises se distinguent par des codes fonctions différents (champ 24). Ces services peuvent être déclinés en remise recyclée et remise dégradée recyclée.

2.1. REMISE

Une remise CB2A fichier peut être :

- générée directement par le système d'acceptation ;
- issue d'une télécollecte CB2A TLC - TLP - GR ;
- issue d'une remise FRFC ou d'un protocole autre.

Une remise CB2A fichier est composée de l'ensemble des transactions financières et non financières générées par un système d'acceptation, sans altération des données.

Un service de remise est structuré de la manière suivante :

2.1.1. Initialisation de remise

Message **0346** Initialisation de remise

Valorisations spécifiques

	Remise CB2A fichier constituée par système d'acceptation	Remise CB2A fichier constituée à partir d'une remise CB2A TLC	Remise CB2A fichier constituée à partir d'un autre protocole
champs 12, 13 et 47 type 07**	spécifiques à la constitution	Prennent respectivement la valeur de l'initialisation de remise TLC et si absent, prennent la valeur des champs 12, 13 et 47 type 07 du message « d'ouverture de dialogue / service télécollecte » correspondant.	Date et heure de constitution par le protocole autre
Champ 58 type FF55*	Redondant avec les 12 premiers caractères du champ 70 de l'initialisation de la remise en cours	Correspond aux 12 premiers caractères du champ 70 de l'initialisation de transfert de remise	Identifiant et nombre d'origine ou si absent, valorisé par le collecteur
Champ 58 type FF56*	Renseigné par le collecteur (absent dans la remise du système d'acceptation)	Correspond aux 6 premiers caractères du champ 70 du message d'acquittement de consolidation de remise	Renseigné par le collecteur (absent dans la remise du système d'acceptation)
Champ 58 type FF57*	Renseigné par le collecteur (absent dans la remise du système d'acceptation)	Correspond aux caractères 7 à 12 du champ 70 du message d'acquittement de consolidation de remise	Renseigné par le collecteur (absent dans la remise du système d'acceptation)
Champ 70	Valorisé par le transmetteur du fichier	Valorisé par le transmetteur du fichier	Valorisé par le transmetteur du fichier

* une fois renseigné, il conserve sa valeur jusqu'à la fin du traitement de la remise

** une fois renseigné, il conserve sa valeur jusqu'à réception par la banque acquéreur

Nb : le terme « collecteur » identifie la première entité qui reçoit la remise du système d'acceptation

2.1.2. Corps de remise

Celui-ci permet au remettant de transmettre le contenu d'une remise.

Il est composé des messages suivants :

- Message **0246** de notification de remise d'opération financière ;
- Message **0146** de notification de remise d'opération non financière* ;
- Message **0446** de notification de redressement d'opération financière.

* une opération non financière est aussi appelée « transaction non aboutie ».

Chaque message 0246, 0146 ou 0446 correspond à une opération de la remise issue d'un système d'acceptation.

Valorisations spécifiques

Champ 11	valeur du champ « numéro de transaction généré par le système d'acceptation »
Champ 54 sous-champ 2	Valeur = 51 : si montant estimé pour une transaction sur automate II.1 Valeur = 53 : si présence d'un montant de transaction en contre valeur Valeur = 54 : si montant autorisé pour une transaction pré-autorisée ou sur automate II.2
Champ 58 types FF01 et FF02	Libellés porteurs : pris en compte après accord bilatéral

2.1.3. Fin de Remise / Consolidation

Message **0546** Fin de remise

Il permet à l'acquéreur de vérifier les totaux de chaque remise (montants et nombres).

Il contient :

- les totaux en nombre et montant des messages 0246 et 0446 ;
- les totaux en nombre des messages 0146.

Valorisations spécifiques

	Remise CB2A fichier constituée par système d'acceptation	Remise CB2A fichier constituée à partir d'une remise CB2A TLC	Remise CB2A fichier constituée à partir d'un autre protocole
champs 12, 13 et 47 type 07*	Spécifiques à la constitution	Prennent respectivement la valeur de la consolidation de la remise TLC et si absent, même valorisation que l'initialisation	Valeur transmise par le protocole autre, si absent, même valorisation que l'initialisation

* une fois renseigné, il conserve sa valeur jusqu'à réception par la banque acquéreur

2.2. REMISE RECYCLEE

Une remise CB2A fichier ou certaines opérations financières ou non financières d'une remise CB2A fichier peuvent faire l'objet de rejet (voir service compte rendu de réception).

En accord avec l'acquéreur (champ 58 FF54 du CRR) le remettant a la possibilité de recycler cette remise ou ces opérations en les émettant à nouveau après avoir corrigé les erreurs ayant provoqué le rejet.

Une remise recyclée peut, elle-même, être rejetée. Elle pourra être à nouveau recyclée en accord avec l'acquéreur (champ 58 FF54 du CRR).

Une remise recyclée est constituée de la manière suivante :

2.2.1. Initialisation de remise recyclée

Message **0346** d'initialisation de remise recyclée

Valorisations spécifiques

Champ 11, 12, 13 et 47 type 07	Valeur spécifique au message
Champ 25	« 9306 »
Champ 58 type FF55	Prend la valeur du champ 58-FF55 de l'initialisation de la remise rejetée (totalement ou partiellement)
Champ 58 type FF56	Prend la valeur du champ 58-FF56 de l'initialisation de la remise rejetée (totalement ou partiellement)
Champ 58 type FF57	Prend la valeur du champ 58-FF57 de l'initialisation de la remise rejetée (totalement ou partiellement)
Champ 58 type FF61	Valeurs de l'ouverture de fichier qui contenait la remise traitée
Champ 58 type FF62	Valeurs de l'ouverture de service qui contenait la remise traitée
Champ 58 type FF65	Renseigné avec les valeurs respectives du message d'initialisation de la remise d'origine que ce soit un premier recyclage ou un nième

Lorsque le message d'initialisation de la remise d'origine a été rejeté, les données de ce message recyclé conservent les mêmes valeurs que celles de la remise d'origine hormis le ou les champs ayant provoqué le rejet.

2.2.2. Corps de remise recyclée

Messages **0146**, **0246** et **0446** du corps de remise recyclée

- Transactions issues d'une remise rejetée totalement :
- Toutes les opérations financières ou non financières de la remise d'origine sont présentes. Les données des messages associés conservent les mêmes valeurs que celles de la remise d'origine hormis le ou les champs ayant provoqué le rejet ;
- Transactions issues d'une remise rejetée partiellement :
- Seules les transactions rejetées et présentes en tant que telle dans le CRR sont susceptibles d'être recyclées. Les données conservent la même valeur que celle de la transaction d'origine hormis la ou les données ayant provoqué le rejet.

2.2.3. Fin de Remise / Consolidation recyclée

Message 0546 de fin de remise recyclée

Le message de fin de remise, qu'il ait été ou non rejeté, correspond à la consolidation de la remise recyclée qui contient :

- les totalisations en nombre et montant des messages 0246 et 0446 qui ont été recyclés ;
- les totalisations en nombre des messages 0146 qui ont été recyclés.

Valorisations spécifiques

Toutes données	Valeur spécifique au message
----------------	------------------------------

2.3. REMISE DEGRADEE

Une remise dégradée permet à un remettant, qui a perdu tout ou partie de l'image électronique d'une remise, de reconstituer un fichier via un système de saisie, à partir des documents restant à sa disposition (tickets, traces électroniques....).

Les remises dégradées sont regroupées sous une ouverture de service spécifique dont le code fonction, champ 24, prend la valeur « 875 ».

Un service de remise dégradée est structuré de la manière suivante :

2.3.1. Initialisation de remise dégradée

Message 0346 Initialisation de remise dégradée

Valorisations spécifiques

Champ 11	Renseigné par le système de saisie.
Champs 12,13, 47-07	Renseignés avec les dates et heures de fabrication de la remise dégradée
Champ 26	Position 1 est valorisé à '0' (pas d'acquittement demandé).
Champ 70	Positions 1 à 6 : identifie la remise dégradée

2.3.2. Corps de remise dégradée

Celui-ci permet au remettant de transmettre le contenu d'une remise dégradée.

Il est composé des messages suivants :

- Message **0246** opération financière dégradée ;
- Message **0146** opération non financière* dégradée ;
- Message **0446** redressement d'opération financière dégradée.

* une opération non financière est aussi appelée « transaction non aboutie ».

Valorisations spécifiques

Champ 22	Source de l'information
1 - Environnement d'émission	Connu de l'accepteur
2 - Présence du porteur	Connu de l'accepteur
3 - Mode lecture de la carte	Ticket
4 - Méthode d'authentification du porteur	0=Pas d'authentification 1=Code confidentiel (1) 2=Signature électronique Connu de l'accepteur 5=Signature manuelle En clair sur le ticket 6=Autres authentifications manuelles Connu de l'accepteur 7=Vérification de l'adresse Connu de l'accepteur 8=Code confidentiel + signature manuelle (1) + Connu de l'accepteur
5 - Système authentifiant le porteur	Déduction de la donnée précédente.
6 - Etat des moyens d'affichage/impression des messages	Connu de l'accepteur

(1) Uniquement si le mode de lecture est « C » sur le ticket :

- si le TASA = 20xx (EMV, système d'acceptation agréée « CB »), on ne peut pas faire de déduction concernant une éventuelle frappe de code confidentiel.

Champ 47 type 48	Source de l'information
Type d'applicatif du système d'acceptation (TASA)	Ticket

Champ 55 type DF73	Source de l'information
Type d'application carte	Déduction de : Champ 22 : mode de lecture de la carte + Champ 47 type 48 : TASA D910 du MPE - MPA

Champ 58 type 9C	Source de l'information
Transaction type	Champ 3

2.3.3. Fin de remise dégradée / consolidation

Celle-ci est consécutive au transfert de chaque remise dégradée. Elle permet à l'acquéreur de vérifier les totaux de la remise dégradée (montants et nombres) communiqués par le remettant.

Message **0546** Fin de remise dégradée

Les totaux (nombres et montants) correspondent aux seules transactions de la remise dégradée.

2.4. REMISE DEGRADEE RECYCLEE

Une remise dégradée ou certaines opérations financières ou non financières d'une remise dégradée peuvent faire l'objet de rejet technique (voir service compte rendu de réception).

Le remettant a la possibilité de recycler cette remise dégradée ou ces opérations financières en les émettant à nouveau (après avoir corrigé les erreurs ayant provoqué le rejet).

Une remise dégradée recyclée peut, elle-même, être rejetée. Elle pourra être à nouveau recyclée en accord avec l'acquéreur : champ 58 FF54 du compte rendu de remise.

Une remise dégradée recyclée est constituée de la manière suivante :

2.4.1. Initialisation de remise dégradée recyclée

Message **0346** d'initialisation de remise dégradée recyclée

Valorisations spécifiques

Champ 11,12,13, 47-07	renseignés avec les valeurs spécifique à la remise dégradée
Champ 25	= « 9306 »
Champ 58 type FF55	Prend la valeur du champ 58-FF55 de l'initialisation de la remise dégradée d'origine (totalement ou partiellement)
Champ 58 type FF56	Prend la valeur du champ 58-FF56 de l'initialisation de la remise dégradée d'origine (totalement ou partiellement)
Champ 58 type FF57	Prend la valeur du champ 58-FF57 de l'initialisation de la remise dégradée d'origine (totalement ou partiellement)
Champ 58 type FF61	Valeurs de l'ouverture de fichier qui contenait la remise dégradée d'origine
Champ 58 type FF62	Valeurs de l'ouverture de service qui contenait la remise dégradée d'origine
Champ 58 type FF65	Renseigné avec les valeurs respectives du message d'initialisation de la remise dégradée d'origine que ce soit un premier recyclage ou un nième

2.4.2. Corps de remise dégradée recyclée

S'il y a eu rejet total de la remise dégradée, toutes les opérations financières ou non financières de la remise dégradée d'origine sont présentes. Les données des messages conservent les mêmes valeurs que celles de la remise d'origine hormis le ou les champs ayant provoqué le rejet.

S'il y a eu rejet de certaines opérations de la remise dégradée, seules ces opérations sont présentes. Ces messages ont la même valeur que ceux de la remise dégradée d'origine hormis le ou les champs ayant provoqué le rejet, qui sont corrigés.

2.4.3. Fin de remise dégradée recyclée

Le message de fin de remise dégradée recyclée, qu'il ait été ou non rejeté, correspond à la consolidation de la remise recyclée qui contient :

- les totalisations en nombre et montant des messages 0246 et 0446 qui ont été recyclés ;
- les totalisations en nombre des messages 0146 qui ont été recyclés.

Valorisations spécifiques

Toutes données	Valeur spécifique au message
----------------	------------------------------

2.5. PRECISION SUR L'UTILISATION DES MONTANTS

2.5.1. Corps de remise et corps de remise dégradée

2.5.1.1 Précision sur l'utilisation des montants

Champ	Libellé du champ	CB2A Autorisation				CB2A TLC / TLP/ GR - CB2A Fichier			
		Autorisation		Redressement		Télécollecte - Remise Montant non connu à l'avance		Télécollecte - Remise Montant connu à l'avance	
		Demande	Réponse	Demande	Réponse	Autorisation totale	Autorisation partielle	Autorisation totale	Autorisation partielle
4	Montant de la transaction	Montant d'autorisation	Montant autorisé	Montant autorisé	Montant autorisé	Montant final de la transaction	Montant final de la transaction	Montant final de la transaction Montant d'autorisation Montant ayant servi au calcul du certificat Montant autorisé	Montant final de la transaction
54-51						Montant estimé (*)	Montant d'autorisation Montant ayant servi au calcul du certificat Montant autorisé	Montant d'autorisation	
54-54						Montant d'autorisation (*)	Montant d'autorisation Montant ayant servi au calcul du certificat Montant autorisé	Montant d'autorisation	
54-57	Montant d'origine		Montant d'autorisation			Montant d'origine			Montant d'autorisation
54-59						Montant autorisé		Montant autorisé	Montant autorisé
55-9F02						Amount, Authorized		Montant ayant servi au calcul du certificat	Montant ayant servi au calcul du certificat
95	Montant de remplacement			Montant final de la transaction	Montant final de la transaction				

Note (*) : Une seule de ces données est présente

Pour le corps de remise dégradée seul le Champ 4 (Montant de la transaction) est obligatoire, la présence des autres montants est conditionnée à leur disponibilité.

2.5.1.2 Précision sur la valorisation des données lorsque présentes

Champ 54 et 55-9F02 du corps de remise et corps de remise dégradée : 0146/0246/0446

La réponse à la demande d'autorisation a été reçue :

- autorisation totale :
 - le montant du type de montant 51 du champ 54 est égal à la fois au champ 4 de la demande d'autorisation et de la réponse à la demande d'autorisation
 - le montant du type de montant 54 du champ 54 est égal à la fois au champ 4 de la demande d'autorisation et de la réponse à la demande d'autorisation
- autorisation partielle :
 - le montant du type de montant 51 du champ 54 est égal au champ 4 de la **demande d'autorisation**
 - le montant du type de montant 54 du champ 54 est égal au champ 4 de la **demande d'autorisation**
 - le montant du type de montant 57 du champ 54 est égal au champ 4 de la **demande d'autorisation**
 - le montant du type de montant 59 du champ 54 est égal au champ 4 de la **réponse à la demande d'autorisation**
 - le montant du type 9F02 du champ 55 est celui fourni par le système d'acceptation à la carte pour le calcul du certificat EMV.

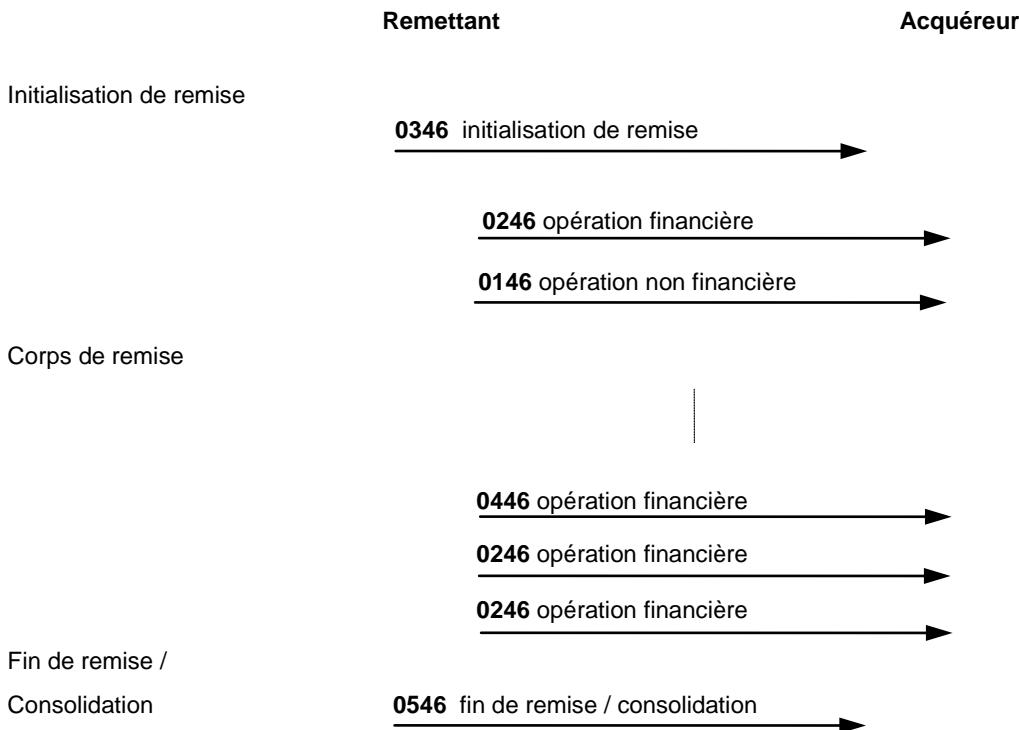
La réponse à la demande d'autorisation n'a pas été reçue :

- le montant du type de montant 51 du champ 54 est égal au champ 4 de la **demande d'autorisation**
- le montant du type de montant 54 du champ 54 est égal au champ 4 de la **demande d'autorisation**

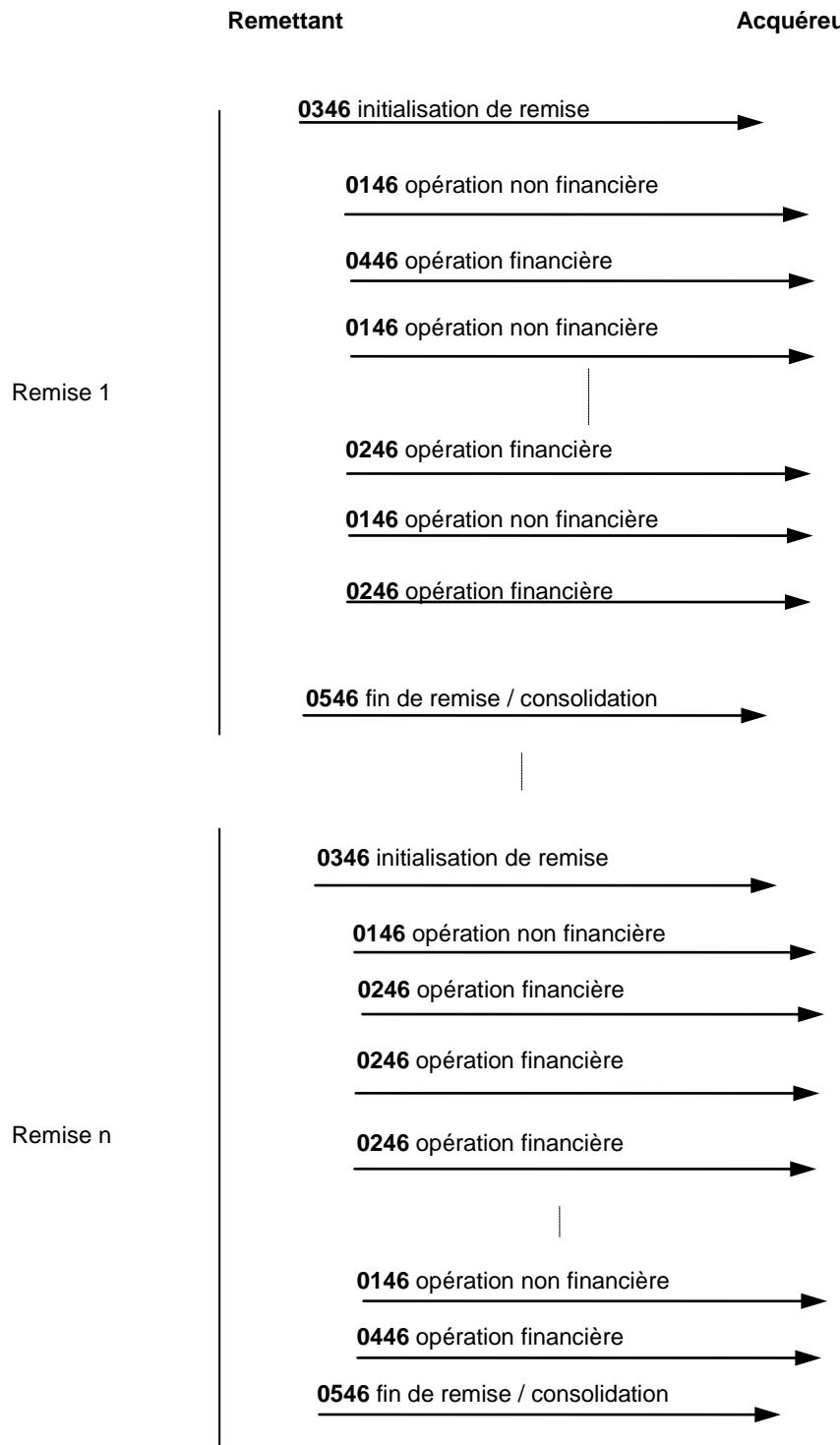
3. CINÉMATIQUE D'UNE REMISE

La cinématique d'une remise recyclée est identique à celle d'une remise.

3.1. REMISE UNIQUE



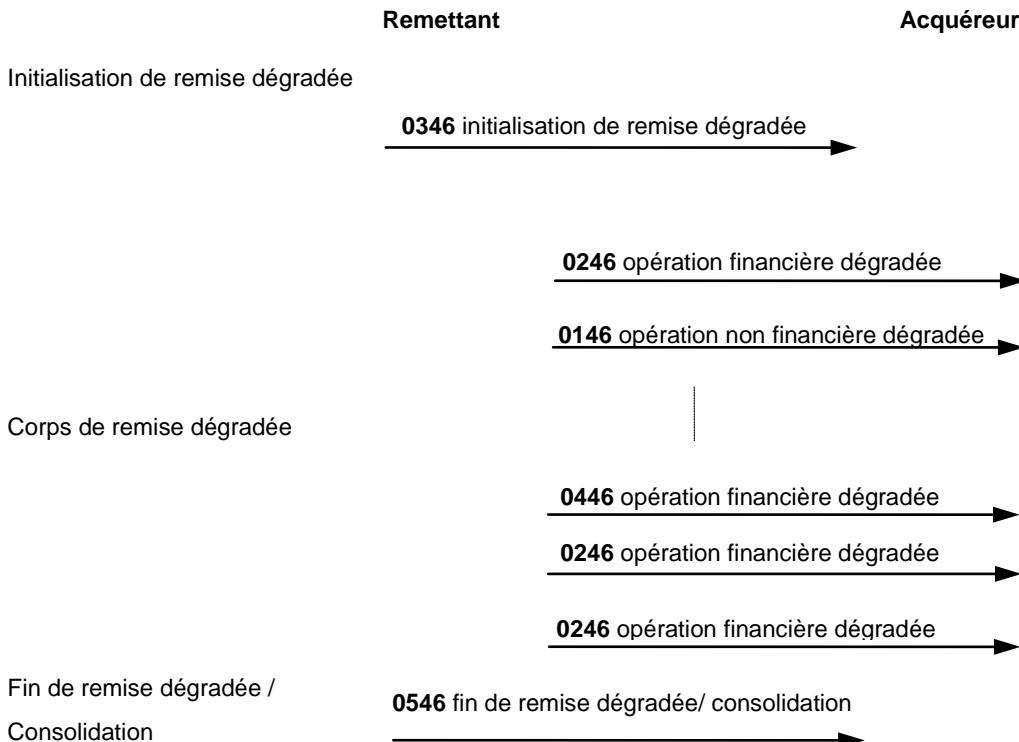
3.2. MULTI-REMISES



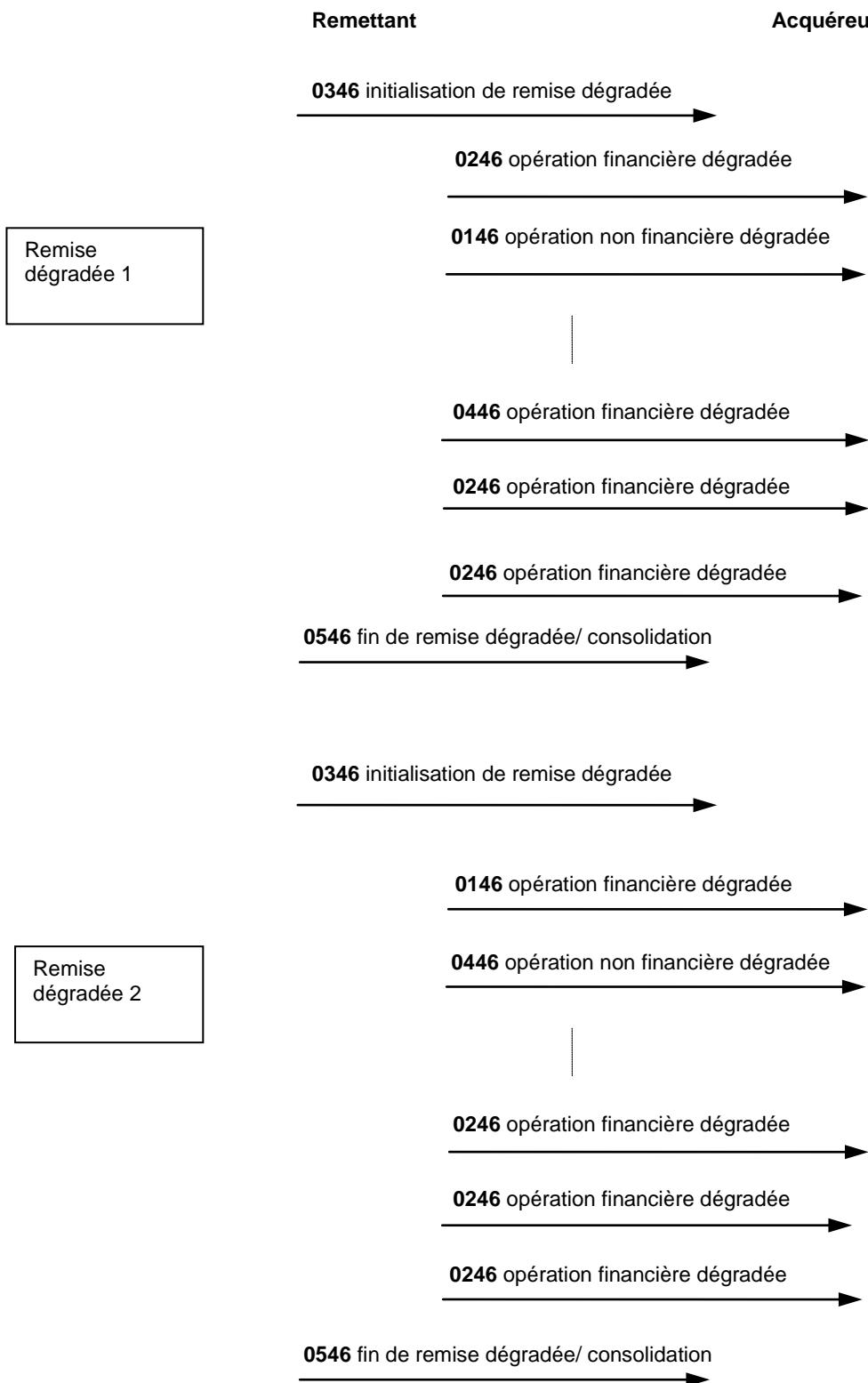
4. CINEMATIQUE D'UNE REMISE DEGRADEE

La cinématique d'une remise dégradée recyclée est identique à celle d'une remise dégradée.

4.1. REMISE DEGRADEE UNIQUE



4.2. MULTI-REMISES DEGRADEES



5. SPECIFICITES DU PAIEMENT RECURRENT

Une transaction initiale de paiement récurrent sur réseaux ouverts (ERT = 27, type de facture/procédure = 6) doit comporter les données de commerce électronique listées ci-dessous dans la limite de leur condition de présence et de valorisation.
Les transactions ultérieures (ERT = 27, type de facture/procédure = 7) ne comportent aucune donnée de commerce électronique.

Les données liées au commerce électronique sont les champs suivants :

Champ 58 type 0409 :	Informations relatives au traitement du cryptogramme commerce électronique
Champ 58 type 0410 :	Méthode d'authentification porteur utilisée par l'émetteur
Champ 58 type 0411 :	Méthode de calcul du cryptogramme de commerce électronique
Champ 58 type 0412 :	Résultat de l'utilisation de l'architecture de paiement à distance sécurisé
Champ 58 type 0413 :	Mode de sécurisation de la transaction modifié
Champ 58 type FF47 :	Type de sécurisation de transaction de commerce électronique
Champ 58 type FF48 :	Identifiant transaction fourni par l'accepteur
Champ 58 type FF49 :	Cryptogramme de commerce électronique

6. DESCRIPTION DES MESSAGES

Conditions de présence des champs

- X** Obligatoire ;
C Conditionnel : la condition est précisée par une note (nn) ;
F Facultatif ;
. Champ pouvant être présent mais non traité par le destinataire

Contenu du champ

- S** Valeur spécifique au message
Q Valeur égale à la valeur de la question
QI Valeur égale à la valeur de la question initiale
RI Valeur égale à la valeur de la réponse initiale

Remarque :

Tous les champs non définis dans CB2A fichier mais conformes à la pré-norme prENV 1750 (96) peuvent être utilisés.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation remise (hors sans contact) : 0346	B: Initialisation remise dégradée (hors sans contact) : 0346
C: Corps de remise (hors sans contact) : 0146/0246/0446	D: Corps de remise dégradée (hors sans contact) : 0146/0246/0446
E: Fin de remise - Consolidation (hors sans contact) : 0546	F: Fin de remise dégradée - Consolidation (hors sans contact) : 0546

N°	Définition	A	B	C	D	E	F
1	Présence deuxième bitmap	X	X	C(1)	C(1)	X	X
2	Numéro de porteur	.	.	X	X	.	.
3	Code traitement	.	.	X	X	.	.
4	Montant de la transaction	.	.	X	X	.	.
11	Numéro d'audit	X	X	X	X	X	X
12	Heure locale de la transaction	X	X	X	X	X	X
13	Date locale de la transaction	X	X	X	X	X	X
14	Date d'expiration de la carte	.	.	C(69)	C(128)	.	.
18	Code activité de l'accepteur	X	X
21	Code capacité du point d'acceptation	.	.	C(232)	C(232)	.	.
22	Condition de réalisation de la transaction au point de vente	.	.	X	X	.	.
23	Numéro séquentiel de la carte	.	.	C(8)	C(8)	.	.
25	Code raison du message	C(210)	C(210)
26	Contrôle transfert Accepteur-Acquéreur	X	X	X	X	.	.
32	Identifiant de l'organisme acquéreur	X	X
35	Piste ISO 2	.	.	C(5)	C(232)	.	.
37	Numéro de référence d'archivage	.	.	C(232)	C(232)	.	.
38	Numéro d'autorisation	.	.	C(50)	C(50)	.	.
39	Code action	.	.	C(51)	C(232)	.	.
40	Code service	.	.	.	C(230)	.	.
41	Identification du Système d'Acceptation	X	X
42	Identification de l'accepteur de carte	X	X
43	Nom et adresse de l'accepteur de carte	.	.	C(346)	C(346)	.	.
44	Données complémentaires de réponse	.	.	C(2)	C(2)	.	.
AA	Champ erroné	.	.	C(37)	C(232)	.	.
AC	Conversion de champ	.	.	C(37)	C(232)	.	.
BC	Message à destination de l'initiateur de la transaction	.	.	C(37)	C(232)	.	.
46	Configuration du Système et des Points d'Acceptation	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	.	.
DF50	Identifiant de l'application terminal (ITP)	X	C(232)
DF51	Numéro logique du système d'acceptation (NLSA)	X	X
DF52	Type d'architecture du système d'acceptation	X	C(232)
DF54	Statut de l'application	X	C(232)
DF5B	Numéro logique du point d'acceptation (NLPA)	.	.	C(304)	C(232)	.	.
DF5C	IDentification du Point d'Acceptation (IDPA)	.	.	C(232)	C(232)	.	.
DF5D	SIRET	C(232)	C(46)
DF5E	IDentification du Système d'Acceptation (IDSA)	C(232)	C(200)
DF5F	Numéro de contrat accepteur	X	X
DF61	Code regroupement du remettant	F	F
DF96	Informations sur le point d'acceptation	.	.	C(232)	C(232)	.	.
DF97	Niveau d'agrément PCI PED	.	.	C(232)	C(232)	.	.
47	Données complémentaires nationales	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation remise (hors sans contact) : 0346	B: Initialisation remise dégradée (hors sans contact) : 0346
C: Corps de remise (hors sans contact) : 0146/0246/0446	D: Corps de remise dégradée (hors sans contact) : 0146/0246/0446
E: Fin de remise - Consolidation (hors sans contact) : 0546	F: Fin de remise dégradée - Consolidation (hors sans contact) : 0546

N°	Définition	A	B	C	D	E	F
01	Raison de la demande d'autorisation	.	.	C(53)	C(232)	.	.
02	Environnement réglementaire / technique de la transaction	.	.	X	X	.	.
03	Type de facture/procédure	.	.	C(270)	C(232)	.	.
04	Date et heure locale de la demande d'autorisation	.	.	C(52)	C(232)	.	.
05	Code forçage d'une transaction en autorisation	.	.	C(53)	C(232)	.	.
06	Type de site	C(232)	C(232)
07	Année de la transaction	X	X	X	X	X	X
09	Nombre de transactions non abouties d'une remise	C(20)	C(20)
10	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	.	.	X	X	.	.
18	Code pays du système d'acceptation	X	C(232)
19	IBAN (International Bank Account Number)	F	F
20	BIC (Bank Identifier Code)	F	F
24	Numéro de dossier	.	.	C(32)	C(232)	.	.
26	Type de transfert de fonds	.	.	C(330)	C(331)	.	.
30	Capacité additionnelle de lecture de carte	.	.	C(232)	C(232)	.	.
32	ITP du point d'acceptation	.	.	C(232)	C(232)	.	.
48	Type d'applicatif du système d'acceptation (TASA)	X	X
95	Données de réseau	.	.	C(345)	C(42)	.	.
49	Code monnaie ou devise de la transaction	X	X
50	Code monnaie ou devise de la consolidation	X	X
54	Montants, autres	.	.	C(25)	C(232)	.	.
55	Données liées aux cartes à Microcircuit	.	.	C(2)	C(2)	.	.
0082	Application Interchange Profile (AIP)	.	.	C(6)	C(8)	.	.
008E	CVM list (Cardholder Verification Method list)	.	.	C(7)	C(7)	.	.
009A	Terminal Transaction date	.	.	C(136)	C(137)	.	.
5F24	Application expiration date	.	.	C(8)	C(7)	.	.
5F25	Application effective date	.	.	C(7)	C(7)	.	.
9F02	Amount, authorized	.	.	C(282)	C(283)	.	.
9F06	Application IDentifier (AID)	.	.	C(6)	C(7)	.	.
9F07	Application usage control	.	.	C(7)	C(7)	.	.
9F0D	Issuer action code default	.	.	C(7)	C(7)	.	.
9F0E	Issuer action code denial	.	.	C(7)	C(7)	.	.
9F0F	Issuer action code on-line	.	.	C(7)	C(7)	.	.
9F10	Issuer application data	.	.	C(8)	C(8)	.	.
9F26	Application cryptogram	.	.	C(8)	C(8)	.	.
9F27	Cryptogram information data	.	.	C(8)	C(8)	.	.
9F36	Application Transaction Counter (ATC)	.	.	C(6)	C(8)	.	.
DF70	Résultats des vérifications de l'applicatif CB effectués par le système d'acceptation	.	.	C(339)	C(339)	.	.
DF73	Type d'application carte	.	.	C(21)	C(28)	.	.
FF00	Issuer script results	.	.	C(10)	C(8)	.	.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation remise (hors sans contact) : 0346	B: Initialisation remise dégradée (hors sans contact) : 0346
C: Corps de remise (hors sans contact) : 0146/0246/0446	D: Corps de remise dégradée (hors sans contact) : 0146/0246/0446
E: Fin de remise - Consolidation (hors sans contact) : 0546	F: Fin de remise dégradée - Consolidation (hors sans contact) : 0546

N°	Définition	A	B	C	D	E	F
56	Eléments d'information initiaux	.	.	C(274)	C(274)	.	.
57	Description de la transaction	.	.	C(2)	C(2)	.	.
FF01	Libellé porteur 1	.	.	F	C(232)	.	.
FF02	Libellé porteur 2	.	.	F	C(232)	.	.
FF0E	Destination du billet d'avion	.	.	C(232)	C(232)	.	.
FF0F	Numéro de billet d'avion	.	.	C(232)	C(232)	.	.
58	Réservé national	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
0095	Terminal verification results	.	.	C(6)	C(8)	.	.
009C	Transaction type	.	.	C(6)	C(6)	.	.
0409	Informations relatives au traitement du cryptogramme commerce électronique	.	.	C(12)	C(12)	.	.
0410	Méthode d'authentification porteur utilisée par l'émetteur	.	.	C(262)	C(262)	.	.
0411	Méthode de calcul du cryptogramme de commerce électronique	.	.	C(232)	C(232)	.	.
0412	Résultat de l'utilisation de l'architecture de paiement à distance sécurisé	.	.	C(65)	C(262)	.	.
0413	Mode de sécurisation de la transaction modifié	.	.	C(262)	C(262)	.	.
0414	Données complémentaires de commerce électronique	.	.	C(333)	C(232)	.	.
0415	Dénomination du portefeuille numérique	.	.	C(341)	C(232)	.	.
0416	Indicateur de commerce électronique	.	.	C(232)	C(232)	.	.
0417	Données additionnelles portefeuilles numériques	.	.	C(336)	C(232)	.	.
0418	Identifiant wallet	.	.	C(342)	C(232)	.	.
0603	Agent Unique ID	.	.	C(337)	C(232)	.	.
0809	Type d'édition du ticket porteur	.	.	C(138)	C(232)	.	.
9F33	Terminal capabilities	.	.	C(19)	C(26)	.	.
9F34	CVM results (Cardholder Verification Method results)	.	.	C(7)	C(8)	.	.
9F37	Unpredictable number terminal	.	.	C(6)	C(8)	.	.
FF0D	Terminal action code default	.	.	C(7)	C(8)	.	.
FF0E	Terminal action code denial	.	.	C(7)	C(8)	.	.
FF0F	Terminal action code on-line	.	.	C(7)	C(8)	.	.
FF35	Nombre total des transactions de débit en différé de recouvrement	C(20)	C(20)
FF36	Montant total des transactions de débit en différé de recouvrement	C(20)	C(20)
FF47	Type de sécurisation de transaction de commerce électronique	.	.	C(41)	C(232)	.	.
FF48	Identifiant transaction fourni par l'accepteur	.	.	C(262)	C(232)	.	.
FF49	Cryptogramme de commerce électronique	.	.	C(334)	C(232)	.	.
FF50	Motif de la transaction non aboutie	.	.	C(85)	C(232)	.	.
FF52	Type de support	F	F
FF55	Identifiant du lot attribuée par le système d'acceptation	X	C(232)
FF56	Identifiant du lot attribué par le système collecteur	C(232)	C(232)

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation remise (hors sans contact) : 0346	B: Initialisation remise dégradée (hors sans contact) : 0346
C: Corps de remise (hors sans contact) : 0146/0246/0446	D: Corps de remise dégradée (hors sans contact) : 0146/0246/0446
E: Fin de remise - Consolidation (hors sans contact) : 0546	F: Fin de remise dégradée - Consolidation (hors sans contact) : 0546

N°	Définition	A	B	C	D	E	F
FF57	Nombre de messages reçus par le système collecteur	C(232)	C(232)
FF58	Nombre de transactions en différé de recouvrement annulées	C(20)	C(20)
FF59	Montant des transactions en différé de recouvrement annulées	C(20)	C(20)
FF61	Eléments d'information initiaux d'un fichier	C(210)	C(210)
FF62	Eléments d'information initiaux d'un service	C(210)	C(210)
FF63	Référence externe sens acquéreur-remettant	C(212)	C(212)
FF64	Référence externe sens remettant-acquéreur	C(212)	C(212)
FF65	Eléments d'information initiaux d'un lot	C(210)	C(210)
59	Données nationales additionnelles	.	.	C(2)	C(2)	.	.
0001	Données facilitateur de paiement	.	.	C(346)	C(346)	.	.
0002	Indicateur sélection application	.	.	C(42)	C(42)	.	.
0003	Marque choisie	.	.	C(42)	C(42)	.	.
0004	Adresse commerçant final	.	.	C(346)	C(346)	.	.
70	Gestion transfert (sens Accepteur - Acquéreur)	X	X
74	Nombre de transactions de crédit	X	X
76	Nombre de transactions de débit	X	X
77	Nombre de transactions d'annulation de débit	C(20)	C(20)
86	Montant total des transactions de crédit	X	X
88	Montant total des transactions de débit	X	X
89	Montant total des transactions d'annulation de débit	C(20)	C(20)

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation remise sans contact : 0346	B: Corps de remise - Trans. débit sans contact : 0246
C: Corps de remise - Trans. crédit sans contact : 0246	D: Corps de remise - Trans. d'annulation sans contact : 0446
E: Corps de remise - Trans. non aboutie sans contact : 0146	F: Fin de remise - Consolidation sans contact : 0546

N°	Définition	A	B	C	D	E	F
1	Présence deuxième bitmap	X	C(1)	C(1)	C(1)	C(1)	X
2	Numéro de porteur	.	X	X	X	X	.
3	Code traitement	.	X	X	X	X	.
4	Montant de la transaction	.	X	X	X	X	.
11	Numéro d'audit	X	X	X	X	X	X
12	Heure locale de la transaction	X	X	X	X	X	X
13	Date locale de la transaction	X	X	X	X	X	X
14	Date d'expiration de la carte	.	C(5)	C(5)	C(5)	C(129)	.
18	Code activité de l'accepteur	X
21	Code capacité du point d'acceptation	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
22	Condition de réalisation de la transaction au point de vente	.	X	X	X	X	.
23	Numéro séquentiel de la carte	.	C(44)	C(44)	C(44)	C(42)	.
25	Code raison du message	C(210)
26	Contrôle transfert Accepteur-Acquéreur	X	X	X	X	X	.
32	Identifiant de l'organisme acquéreur	X
37	Numéro de référence d'archivage	.	F	F	F	F	.
38	Numéro d'autorisation	.	C(50)	.	.	C(50)	.
39	Code action	.	C(51)	.	.	C(51)	.
40	Code service	.	C(90)	C(90)	C(90)	C(129)	.
41	Identification du Système d'Acceptation	X
42	Identification de l'accepteur de carte	X
43	Nom et adresse de l'accepteur de carte	.	C(346)	C(346)	C(346)	C(346)	.
44	Données complémentaires de réponse	.	C(2)	.	.	C(2)	.
AA	Champ erroné	.	C(37)	.	.	C(42)	.
AC	Conversion de champ	.	C(37)	.	.	C(42)	.
BC	Message à destination de l'initiateur de la transaction	.	C(37)	.	.	C(42)	.
46	Configuration du Système et des Points d'Acceptation	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	.
DF50	Identifiant de l'application terminal (ITP)	X
DF51	Numéro logique du système d'acceptation (NLSA)	X
DF52	Type d'architecture du système d'acceptation	X
DF54	Statut de l'application	X
DF5B	Numéro logique du point d'acceptation (NLPA)	.	C(304)	C(304)	C(304)	C(304)	.
DF5C	IDentification du Point d'Acceptation (IDPA)	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
DF5D	SIRET	C(232)
DF5E	IDentification du Système d'Acceptation (IDSA)	C(232)
DF5F	Numéro de contrat accepteur	X
DF61	Code regroupement du remettant	F
DF96	Informations sur le point d'acceptation	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
DF97	Niveau d'agrément PCI PED	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
47	Données complémentaires nationales	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
01	Raison de la demande d'autorisation	.	C(53)	.	.	C(53)	.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation remise sans contact : 0346	B: Corps de remise - Trans. débit sans contact : 0246
C: Corps de remise - Trans. crédit sans contact : 0246	D: Corps de remise - Trans. d'annulation sans contact : 0446
E: Corps de remise - Trans. non aboutie sans contact : 0146	F: Fin de remise - Consolidation sans contact : 0546

N°	Définition	A	B	C	D	E	F
02	Environnement réglementaire / technique de la transaction	.	X	X	X	X	.
03	Type de facture/procédure	.	C(276)	C(276)	C(276)	C(42)	.
04	Date et heure locale de la demande d'autorisation	.	C(52)	.	.	C(42)	.
05	Code forçage d'une transaction en autorisation	.	C(53)	.	.	C(42)	.
06	Type de site	C(232)
07	Année de la transaction	X	X	X	X	X	X
09	Nombre de transactions non abouties d'une remise	C(20)
10	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	.	X	X	X	X	.
18	Code pays du système d'acceptation	X
19	IBAN (International Bank Account Number)	F
20	BIC (Bank Identifier Code)	F
24	Numéro de dossier	.	C(110)	C(110)	C(110)	C(42)	.
32	ITP du point d'acceptation	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
48	Type d'applicatif du système d'acceptation (TASA)	X
95	Données de réseau	.	C(345)	.	C(345)	C(42)	.
49	Code monnaie ou devise de la transaction	X
50	Code monnaie ou devise de la consolidation	X
54	Montants, autres	.	C(47)	C(47)	C(47)	C(47)	.
51	Montant estimé	.	C(102)	.	C(102)	C(42)	.
53	Montant d'une transaction en contre valeur	.	C(103)	C(103)	C(103)	C(42)	.
54	Montant d'autorisation	.	C(105)	.	C(105)	C(42)	.
57	Montant d'origine	.	C(106)	.	C(106)	C(42)	.
59	Montant autorisé	.	C(108)	.	C(108)	C(42)	.
55	Données liées aux cartes à Microcircuit	.	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	.
0056	Données équivalentes piste ISO1 lues en mode sans contact	.	C(12)	C(12)	C(12)	C(12)	.
0082	Application Interchange Profile (AIP)	.	C(97)	C(97)	C(97)	C(101)	.
008E	CVM list (Cardholder Verification Method list)	.	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	.
5F24	Application expiration date	.	C(6)	C(6)	C(6)	C(8)	.
5F25	Application effective date	.	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	.
9F02	Amount, authorized	.	C(328)	.	.	C(42)	.
9F06	Application IDentifier (AID)	.	C(42)	C(42)	C(42)	C(42)	.
9F07	Application usage control	.	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	.
9F0D	Issuer action code default	.	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	.
9F0E	Issuer action code denial	.	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	.
9F0F	Issuer action code on-line	.	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	.
9F10	Issuer application data	.	C(8)	C(8)	C(8)	C(8)	.
9F26	Application cryptogram	.	C(8)	C(8)	C(8)	C(8)	.
9F27	Cryptogram information data	.	C(8)	C(8)	C(8)	C(8)	.
9F36	Application Transaction Counter (ATC)	.	C(6)	C(6)	C(6)	C(8)	.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation remise sans contact : 0346	B: Corps de remise - Trans. débit sans contact : 0246					
C: Corps de remise - Trans. crédit sans contact : 0246	D: Corps de remise - Trans. d'annulation sans contact : 0446					
E: Corps de remise - Trans. non aboutie sans contact : 0146	F: Fin de remise - Consolidation sans contact : 0546					

N°	Définition	A	B	C	D	E	F
9F6B	Données équivalentes piste ISO2 lues en mode sans contact	.	C(12)	C(12)	C(12)	C(12)	.
9F7C	Customer Exclusive Data (CED)	.	C(42)	C(42)	C(42)	C(42)	.
DF73	Type d'application carte	.	X	X	X	X	.
DF86	Dispositif sans contact	.	C(42)	C(42)	C(42)	C(42)	.
56	Eléments d'information initiaux	.	.	.	X	C(42)	.
57	Description de la transaction	.	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	.
FF01	Libellé porteur 1	.	F	F	C(232)	F	.
FF02	Libellé porteur 2	.	F	F	C(232)	F	.
FF0E	Destination du billet d'avion	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
FF0F	Numéro de billet d'avion	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
58	Réservé national	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
0095	Terminal verification results	.	C(6)	C(6)	C(6)	C(6)	.
009C	Transaction type	.	C(6)	C(6)	C(6)	C(6)	.
0809	Type d'édition du ticket porteur	.	C(138)	C(138)	C(138)	C(232)	.
9F33	Terminal capabilities	.	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	.
9F34	CVM results (Cardholder Verification Method results)	.	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	.
9F37	Unpredictable number terminal	.	C(6)	C(6)	C(6)	C(8)	.
9F66	Terminal Transaction Qualifiers (TTQ)	.	C(42)	C(42)	C(42)	C(42)	.
DF85	Résultat du traitement terminal (RTT)	.	C(83)	C(83)	C(83)	C(83)	.
DF93	Kernel ID utilisé	.	C(42)	C(42)	C(42)	C(42)	.
FF0D	Terminal action code default	.	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	.
FF0E	Terminal action code denial	.	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	.
FF0F	Terminal action code on-line	.	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	.
FF35	Nombre total des transactions de débit en différé de recouvrement	C(20)
FF36	Montant total des transactions de débit en différé de recouvrement	C(20)
FF50	Motif de la transaction non aboutie	X	.
FF52	Type de support	F
FF55	Identifiant du lot attribuée par le système d'acceptation	X
FF56	Identifiant du lot attribué par le système collecteur	C(232)
FF57	Nombre de messages reçus par le système collecteur	C(232)
FF58	Nombre de transactions en différé de recouvrement annulées	C(20)
FF59	Montant des transactions en différé de recouvrement annulées	C(20)
FF61	Eléments d'information initiaux d'un fichier	C(210)
FF62	Eléments d'information initiaux d'un service	C(210)
FF63	Référence externe sens acquéreur-remettant	C(212)
FF64	Référence externe sens remettant-acquéreur	C(212)
FF65	Eléments d'information initiaux d'un lot	C(210)
FF81	Error Indication	.	C(42)	C(42)	C(42)	C(42)	.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation remise sans contact : 0346	B: Corps de remise - Trans. débit sans contact : 0246
C: Corps de remise - Trans. crédit sans contact : 0246	D: Corps de remise - Trans. d'annulation sans contact : 0446
E: Corps de remise - Trans. non aboutie sans contact : 0146	F: Fin de remise - Consolidation sans contact : 0546

N°	Définition	A	B	C	D	E	F
59	Données nationales additionnelles	.	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	.
0001	Données facilitateur de paiement	.	C(346)	C(346)	C(346)	C(346)	.
0003	Marque choisie	.	C(42)	.	C(42)	C(42)	.
0004	Adresse commerçant final	.	C(346)	C(346)	C(346)	C(346)	.
70	Gestion transfert (sens Accepteur - Acquéreur)	X
74	Nombre de transactions de crédit	X
76	Nombre de transactions de débit	X
77	Nombre de transactions d'annulation de débit	C(20)
86	Montant total des transactions de crédit	X
88	Montant total des transactions de débit	X
89	Montant total des transactions d'annulation de débit	C(20)

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation remise dégradée sans contact : 0346	B: Corps de remise dégradée - Trans. débit sans contact : 0246
C: Corps de remise dégradée - Trans. crédit sans contact : 0246	D: Corps de remise dégradée - Trans. d'annulation sans contact : 0446
E: Corps de remise dégradée - Trans. non aboutie sans contact : 0146	F: Fin de remise dégradée - Consolidation sans contact : 0546

N°	Définition	A	B	C	D	E	F
1	Présence deuxième bitmap	X	C(1)	C(1)	C(1)	C(1)	X
2	Numéro de porteur	.	X	X	X	X	.
3	Code traitement	.	X	X	X	X	.
4	Montant de la transaction	.	X	X	X	X	.
11	Numéro d'audit	X	X	X	X	X	X
12	Heure locale de la transaction	X	X	X	X	X	X
13	Date locale de la transaction	X	X	X	X	X	X
14	Date d'expiration de la carte	.	C(129)	C(129)	C(129)	C(129)	.
18	Code activité de l'accepteur	X
21	Code capacité du point d'acceptation	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
22	Condition de réalisation de la transaction au point de vente	.	X	X	X	X	.
23	Numéro séquentiel de la carte	.	C(8)	C(8)	C(8)	C(42)	.
25	Code raison du message	C(210)
26	Contrôle transfert Accepteur-Acquéreur	X	X	X	X	X	.
32	Identifiant de l'organisme acquéreur	X
37	Numéro de référence d'archivage	.	F	F	F	F	.
38	Numéro d'autorisation	.	C(232)	.	.	C(232)	.
39	Code action	.	C(232)	.	.	C(232)	.
40	Code service	.	C(231)	C(231)	C(231)	C(231)	.
41	Identification du Système d'Acceptation	X
42	Identification de l'accepteur de carte	X
43	Nom et adresse de l'accepteur de carte	.	C(346)	C(346)	C(346)	C(346)	.
44	Données complémentaires de réponse	.	C(2)	.	.	C(2)	.
AA	Champ erroné	.	C(232)	.	.	C(232)	.
AC	Conversion de champ	.	C(232)	.	.	C(232)	.
BC	Message à destination de l'initiateur de la transaction	.	C(232)	.	.	C(232)	.
46	Configuration du Système et des Points d'Acceptation	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	.
DF50	Identifiant de l'application terminal (ITP)	C(232)
DF51	Numéro logique du système d'acceptation (NLSA)	X
DF52	Type d'architecture du système d'acceptation	C(232)
DF54	Statut de l'application	C(232)
DF5B	Numéro logique du point d'acceptation (NLPA)	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
DF5C	IDentification du Point d'Acceptation (IDPA)	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
DF5D	SIRET	C(46)
DF5E	IDentification du Système d'Acceptation (IDSA)	C(200)
DF5F	Numéro de contrat accepteur	X
DF61	Code regroupement du remettant	F
DF96	Informations sur le point d'acceptation	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
DF97	Niveau d'agrément PCI PED	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
47	Données complémentaires nationales	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
01	Raison de la demande d'autorisation	.	C(232)	.	.	C(232)	.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation remise dégradée sans contact : 0346	B: Corps de remise dégradée - Trans. débit sans contact : 0246
C: Corps de remise dégradée - Trans. crédit sans contact : 0246	D: Corps de remise dégradée - Trans. d'annulation sans contact : 0446
E: Corps de remise dégradée - Trans. non aboutie sans contact : 0146	F: Fin de remise dégradée - Consolidation sans contact : 0546

N°	Définition	A	B	C	D	E	F
02	Environnement réglementaire / technique de la transaction	.	X	X	X	X	.
03	Type de facture/procédure	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
04	Date et heure locale de la demande d'autorisation	.	C(232)	.	.	C(232)	.
05	Code forçage d'une transaction en autorisation	.	C(232)	.	.	C(232)	.
06	Type de site	C(232)
07	Année de la transaction	X	X	X	X	X	X
09	Nombre de transactions non abouties d'une remise	C(20)
10	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	.	X	X	X	X	.
18	Code pays du système d'acceptation	C(232)
19	IBAN (International Bank Account Number)	F
20	BIC (Bank Identifier Code)	F
24	Numéro de dossier	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
32	ITP du point d'acceptation	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
48	Type d'applicatif du système d'acceptation (TASA)	X
95	Données de réseau	.	C(42)	.	C(42)	C(42)	.
49	Code monnaie ou devise de la transaction	X
50	Code monnaie ou devise de la consolidation	X
54	Montants, autres	.	C(47)	C(47)	C(47)	C(47)	.
51	Montant estimé	.	C(232)	.	C(232)	C(232)	.
53	Montant d'une transaction en contre valeur	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
54	Montant d'autorisation	.	C(232)	.	C(232)	C(232)	.
57	Montant d'origine	.	C(232)	.	C(232)	C(232)	.
59	Montant autorisé	.	C(232)	.	C(232)	C(232)	.
55	Données liées aux cartes à Microcircuit	.	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	.
0056	Données équivalentes piste ISO1 lues en mode sans contact	.	C(12)	C(12)	C(12)	C(12)	.
0082	Application Interchange Profile (AIP)	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
008E	CVM list (Cardholder Verification Method list)	.	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	.
5F24	Application expiration date	.	C(8)	C(6)	C(8)	C(8)	.
5F25	Application effective date	.	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	.
9F02	Amount, authorized	.	C(340)	.	.	C(42)	.
9F06	Application IDentifier (AID)	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
9F07	Application usage control	.	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	.
9F0D	Issuer action code default	.	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	.
9F0E	Issuer action code denial	.	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	.
9F0F	Issuer action code on-line	.	C(7)	C(7)	C(7)	C(7)	.
9F10	Issuer application data	.	C(8)	C(8)	C(8)	C(8)	.
9F26	Application cryptogram	.	C(8)	C(8)	C(8)	C(8)	.
9F27	Cryptogram information data	.	C(8)	C(8)	C(8)	C(8)	.
9F36	Application Transaction Counter (ATC)	.	C(8)	C(8)	C(8)	C(8)	.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation remise dégradée sans contact : 0346	B: Corps de remise dégradée - Trans. débit sans contact : 0246
C: Corps de remise dégradée - Trans. crédit sans contact : 0246	D: Corps de remise dégradée - Trans. d'annulation sans contact : 0446
E: Corps de remise dégradée - Trans. non aboutie sans contact : 0146	F: Fin de remise dégradée - Consolidation sans contact : 0546

N°	Définition	A	B	C	D	E	F
9F6B	Données équivalentes piste ISO2 lues en mode sans contact	.	C(12)	C(12)	C(12)	C(12)	.
9F7C	Customer Exclusive Data (CED)	.	C(42)	C(42)	C(42)	C(42)	.
DF73	Type d'application carte	.	C(42)	C(42)	C(42)	C(42)	.
DF86	Dispositif sans contact	.	C(42)	C(42)	C(42)	C(42)	.
56	Eléments d'information initiaux	.	.	.	X	C(42)	.
57	Description de la transaction	.	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	.
FF01	Libellé porteur 1	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
FF02	Libellé porteur 2	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
FF0E	Destination du billet d'avion	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
FF0F	Numéro de billet d'avion	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
58	Réservé national	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
0095	Terminal verification results	.	C(8)	C(8)	C(8)	C(8)	.
009C	Transaction type	.	C(8)	C(6)	C(8)	C(8)	.
0809	Type d'édition du ticket porteur	.	C(232)	C(232)	C(232)	C(232)	.
9F33	Terminal capabilities	.	C(232)	C(7)	C(7)	C(7)	.
9F34	CVM results (Cardholder Verification Method results)	.	C(8)	C(7)	C(7)	C(7)	.
9F37	Unpredictable number terminal	.	C(8)	C(8)	C(8)	C(8)	.
9F66	Terminal Transaction Qualifiers (TTQ)	.	C(42)	C(42)	C(42)	C(42)	.
DF85	Résultat du traitement terminal (RTT)	.	C(8)	C(8)	C(8)	C(8)	.
DF93	Kernel ID utilisé	.	C(42)	C(42)	C(42)	C(42)	.
FF0D	Terminal action code default	.	C(8)	C(7)	C(7)	C(7)	.
FF0E	Terminal action code denial	.	C(8)	C(7)	C(7)	C(7)	.
FF0F	Terminal action code on-line	.	C(8)	C(7)	C(7)	C(7)	.
FF35	Nombre total des transactions de débit en différé de recouvrement	C(20)
FF36	Montant total des transactions de débit en différé de recouvrement	C(20)
FF50	Motif de la transaction non aboutie	C(42)	.
FF52	Type de support	F
FF55	Identifiant du lot attribuée par le système d'acceptation	C(232)
FF56	Identifiant du lot attribué par le système collecteur	C(232)
FF57	Nombre de messages reçus par le système collecteur	C(232)
FF58	Nombre de transactions en différé de recouvrement annulées	C(20)
FF59	Montant des transactions en différé de recouvrement annulées	C(20)
FF61	Eléments d'information initiaux d'un fichier	C(210)
FF62	Eléments d'information initiaux d'un service	C(210)
FF63	Référence externe sens acquéreur-remettant	C(212)
FF64	Référence externe sens remettant-acquéreur	C(212)
FF65	Eléments d'information initiaux d'un lot	C(210)
FF81	Error Indication	.	C(42)	C(42)	C(42)	C(42)	.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation remise dégradée sans contact : 0346	B: Corps de remise dégradée - Trans. débit sans contact : 0246
C: Corps de remise dégradée - Trans. crédit sans contact : 0246	D: Corps de remise dégradée - Trans. d'annulation sans contact : 0446
E: Corps de remise dégradée - Trans. non aboutie sans contact : 0146	F: Fin de remise dégradée - Consolidation sans contact : 0546

N°	Définition	A	B	C	D	E	F
59	Données nationales additionnelles	.	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	.
0001	Données facilitateur de paiement	.	C(346)	C(346)	C(346)	C(346)	.
0003	Marque choisie	.	C(42)	.	C(42)	C(42)	.
0004	Adresse commerçant final	.	C(346)	C(346)	C(346)	C(346)	.
70	Gestion transfert (sens Accepteur - Acquéreur)	X
74	Nombre de transactions de crédit	X
76	Nombre de transactions de débit	X
77	Nombre de transactions d'annulation de débit	C(20)
86	Montant total des transactions de crédit	X
88	Montant total des transactions de débit	X
89	Montant total des transactions d'annulation de débit	C(20)

N°	COMMENTAIRES
1	obligatoire si un des champs 65 à 128 est renseigné
2	voir liste des types
5	obligatoire si traitement en mode piste (contact ou sans contact), absent sinon
6	obligatoire en cas de traitement en mode EMV (contact ou sans contact), absent sinon
7	obligatoire si traitement en mode EMV (contact ou sans contact), si la donnée est disponible et si réclamée en télécollecte par téléparamètrage, absent sinon
8	obligatoire si disponible pour traitement en mode EMV (contact ou sans contact), absent sinon
10	obligatoire si traitement EMV et présence de script dans la réponse à la demande d'autorisation, absent sinon
12	obligatoirement absent
19	obligatoire si l'application du système d'acceptation est EMV, absent sinon
20	obligatoire si de telles transactions sont présentes dans le lot, absent sinon
21	obligatoire si traitement microcircuit, absent sinon
25	obligatoire si montant en contre-valeur ou montant non connu à l'avance ou autorisation partielle
26	obligatoire si l'application du système d'acceptation est EMV et si disponible
28	obligatoire si disponible et si traitement microcircuit, absent sinon
32	obligatoire dans le cas d'une transaction pré-autorisée, facultatif sinon
37	obligatoire si une valeur a été retournée dans réponse à demande d'autorisation, absent sinon
41	obligatoire si transaction sur réseaux ouverts, absent sinon
42	Obligatoire si disponible
44	obligatoire si présent dans l'application carte EMV, absent sinon
46	obligatoire si téléparamétré, absent sinon
47	obligatoire si au moins un des types de montant suivants est présent
50	obligatoire si autorisation accordée, facultatif si non accordée, absent si pas d'autorisation
51	obligatoire s'il y a eu une réponse à une demande d'autorisation, absent sinon
52	obligatoire si la demande d'autorisation a été réalisée à une date-heure différente de la transaction, absent sinon
53	obligatoire s'il y a eu demande d'autorisation ou forçage avant ou après demande d'autorisation, absent sinon
65	obligatoire si champ 58/FF47 = 20
69	obligatoire si traitement VAD ou wallet, absent sinon
83	Obligatoire pour une transaction sans contact en mode EMV, absent sinon
85	obligatoire si disponible dans le cadre d'un message 0146, absent sinon
90	Obligatoire si traitement sans contact en mode piste, absent sinon
97	obligatoire si champ 58 type DF93 présent
101	obligatoire si champ 58 type DF93 présent et si disponible
102	obligatoire si montant non connu à l'avance (montant estimé)
103	obligatoire si montant en contre valeur
105	obligatoire si montant non connu à l'avance (montant paramétré)
106	obligatoire si une autorisation partielle a été accordée pour un montant connu à l'avance
108	obligatoire si une autorisation partielle a été accordée pour un montant non connu à l'avance
110	obligatoire dans le cas d'une transaction pré-autorisée, absent sinon
128	obligatoire si dsdisponibile pour un traitement VAD ou si disponible pour un wallet, absent sinon
129	obligatoire si disponible et si traitement sans contact en mode piste, absent sinon
136	Obligatoire si transaction EMV pour paiement agrégés, absent sinon
137	Obligatoire si transaction EMV pour paiements agregés et si disponible, absent sinon
138	obligatoire si le type d'édition du ticket est saisi par le porteur
200	obligatoire si la donnée a été téléparamétrée, absent sinon
210	obligatoire s'il s'agit d'une remise recyclée
212	obligatoire si disponible et s'il s'agit d'une remise recyclée

N°	COMMENTAIRES
230	obligatoire si l'information est disponible et non présente par ailleurs (piste ISO2 ou transaction EMV), absent sinon
231	obligatoire si l'information est disponible et non présente par ailleurs, absent sinon
232	obligatoire si disponible, absent sinon
262	obligatoire si disponible et si champ 58/FF47 = 20
270	obligatoire si transaction pré-autorisée ou no-show ou récurrente
274	obligatoire dans un message 0446, absent sinon
276	obligatoire si transaction pré-autorisée ou no-show ou récurrente, absent sinon
282	Obligatoire si traitement en mode EMV et si une autorisation partielle a été accordée ou si transaction EMV pour paiements agrégés, absent sinon
283	Obligatoire si disponible et si traitement en mode EMV, si une autorisation partielle a été accordée ou si transaction EMV pour paiements agrégés, absent sinon
304	obligatoire si l'architecture du système d'acceptation est de type répartie, absent sinon
328	Obligatoire si traitement sans contact en mode EMV et si une autorisation partielle a été accordée, absent sinon
330	obligatoire pour une transaction de transfert de fonds
331	obligatoire si disponible pour une transaction de transfert de fonds
333	Obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0415 présent
334	obligatoire pour toute transaction 'VADS authentifiée avec preuve ou tentative d'authentification certifiée', absent sinon
336	obligatoire si disponible pour un portefeuille numérique et si champ 58 type 0418 présent, absent sinon
337	Obligatoire pour une transaction V.me
339	obligatoire si disponible pour une transaction piste, absent sinon
340	Obligatoire si disponible pour un traitement sans contact en mode EMV et si une autorisation partielle a été accordée, absent sinon
341	obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0418 absent
342	obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0415 absent, absent sinon
345	Obligatoire si présent dans la réponse à la demande d'autorisation
346	Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement

COMPTE RENDU DE RECEPTION

"Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L.122.5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122.4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335.2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle".

SOMMAIRE

COMPTE RENDU DE RECEPTION	1
1. Introduction.....	3
2. Présentation.....	4
2.1. Principes généraux.....	4
2.2. Traçabilité des lots	4
2.3. Mode opératoire	4
2.4. Structure du service	5
2.5. Description des messages	6
2.5.1. Initialisation de compte-rendu de réception	6
2.5.2. Notification d'acquittement de message détail	6
2.5.3. Fin de compte-rendu de réception.....	6
2.6. Cas particulier d'un compte-rendu de réception d'un service de remise	7
2.6.1. Initialisation de regroupement de CRR.....	7
2.6.2. Fin de regroupement de CRR	7
2.6.3. Structure.....	8
3. Cinématique.....	9
3.1. Cas 1 : Echange d'un service Compte-rendu de Réception	9
3.2. Cas 2 : Lot de remise accepté par l'acquéreur (ni rejet technique ni alerte).....	10
3.3. Cas 3 : Lot de remise accepté par l'acquéreur (en alerte).....	11
3.4. Cas 4 : Lot de remise accepté par l'acquéreur – cas particulier d'un regroupement.....	12
3.5. Cas 5 : Rejet partiel par l'acquéreur d'un lot de remise.....	13
3.6. Cas 6 : rejet total par un remettant d'un lot de paramétrage	14
3.7. Cas 7 : Lot absent	15
4. Description des messages.....	16

1. INTRODUCTION

Le compte-rendu de réception est le résultat de l'**analyse technique** d'un ou plusieurs lots réalisée par le destinataire (système acquéreur ou remettant). Le destinataire informe l'émetteur de la prise en compte ou du rejet de tout ou partie des lots. Les éléments rejetés ne donnent pas lieu à traitement fonctionnel ultérieur (demande d'autorisation, compensation, paramétrage, ...).

Le service de compte-rendu de réception indique pour chaque lot ou message, son statut, soit :

- une prise en compte (ou acceptation) ;
- un rejet total ;
- un rejet partiel ;
- une alerte.

Ces acquittements s'appliquent sur :

- un lot ;
- un message de détail.

Dans ce document, le terme « émetteur » désigne l'entité qui a envoyé un flux CB2A Fichier, qu'il soit remettant ou acquéreur.

Le terme « destinataire » désigne l'entité qui a reçu un flux CB2A Fichier, qu'il soit remettant ou acquéreur.

2. PRESENTATION

2.1. PRINCIPES GENERAUX

Le compte-rendu de réception est un service contenant des acquittements de lots. Un acquittement de lot peut porter sur plusieurs natures de lots reçus :

- remise (éventuellement recyclée ou dégradée) CB2A Fichier (service REM) ;
- autorisation - remise CB2A Fichier (service ARVAD) ;
- autorisation CB2A Fichier (service AVAD) ;
- paramétrage CB2A Fichier (service PAR).

Il ne peut pas être émis sur réception d'un autre compte-rendu.

Le compte-rendu de réception comporte plusieurs niveaux :

- niveau lot

Un lot peut être :

- accepté : le lot est pris en compte. Il ne comporte aucune anomalie ;
- en alerte : le lot comporte une ou plusieurs anomalies considérées non bloquantes par l'émetteur du CRR. Le lot est pris en compte. Les éléments en alerte sont signalés et sont pris en compte ;
- rejeté : le lot contient une ou plusieurs anomalies considérées bloquantes par l'émetteur du CRR et il n'est pas pris en compte. Une anomalie provoquant un rejet peut porter sur n'importe quel élément du lot : initialisation, consolidation, détail. Un lot rejeté peut contenir des éléments en alerte ou sans anomalie, mais ils ne seront pas pris en compte ;
- partiellement rejeté : le lot contient une ou plusieurs anomalies considérées bloquantes par l'émetteur du CRR mais le lot est pris en compte, excepté un ou plusieurs messages détail qui sont rejetés et ne sont pas pris en compte ;
- absent : le lot n'est pas reçu. Selon les accords remettant – acquéreur cet acquittement peut indiquer la non-réception d'un lot attendu dans un certain créneau horaire ou encore une rupture de séquence dans les lots reçus ou toute autre situation.

- niveau message

Un message peut être :

- accepté : le message est pris en compte ;
- rejeté : l'anomalie sur le message est considérée bloquante. Le message n'est pas pris en compte ;
- en alerte : une anomalie non bloquante sur le message est détectée. Elle est signalée pour correction dans les messages ultérieurs de même type. Le message est pris en compte.

Il ne peut exister qu'un seul message de rejet ou d'alerte pour un lot ou un message détail. Un élément peut être, soit en rejet, soit en alerte, soit accepté ; il ne peut avoir plusieurs types de prise en compte à la fois.

Le code rejet du lot prévaut sur le code rejet du message.

Lorsque le message d'initialisation ou de consolidation du lot reçu est rejeté, le lot entier est rejeté. Cependant une alerte peut être signifiée sur les messages de détail de lot.

2.2. TRACABILITE DES LOTS

Chaque lot acquitté est identifié par les références sur les données d'origine :

- Identifiant du fichier ;
- Identifiant du service ;
- Identifiant du lot.

Si ces références ne peuvent être fournies, le compte-rendu de réception ne peut pas être utilisé.

La référence du fichier d'origine est indiquée sur l'ouverture de service CRR.

La référence du lot d'origine est indiquée sur l'initialisation du CRR.

La références du service d'origine peut être indiquée soit sur l'ouverture de service CRR, soit sur l'initialisation du CRR.

Cette dualité de référencement permet de structurer le CRR selon les organisations suivantes :

- Le service CRR acquitte tous les lots d'un seul service d'un fichier : la référence du service est indiquée sur l'ouverture du service CRR ;
- Le service CRR acquitte tous les lots de tous services d'un fichier : la référence du service est indiquée pour chaque initialisation de CRR.

2.3. MODE OPERATOIRE

Un acquittement de lot peut être implicite ou explicite : la donnée « mode opératoire » en ouverture de service indique la présence de tout ou partie des lots dans la suite du service. Ainsi :

- Mode Explicite : tous les lots sont présents, avec chacun leur type de prise en compte ;
- Mode Implicite : seuls les lots rejetés ou en alerte sont présents ; les lots absents sont acceptés implicitement.

Si la référence du service est absente en ouverture de service CRR alors l'acquittement porte sur tous les services du fichier et le mode opératoire a l'impact suivant :

- Mode Explicite : tous les lots de tous les services sont présents ;
- Mode Implicite : les lots des services non référencés en initialisation d'un CRR sont acceptés.

Un acquittement de message peut être implicite ou explicite : la donnée « mode opératoire » en initialisation de CRR indique la présence de tout ou partie des messages dans la suite du lot.

- Mode Explicite : tous les messages sont présents ;
 - Mode Implicite : seuls les messages rejetés ou en alerte sont présents ; les messages absents sont acceptés implicitement.
- Si le lot est entièrement rejeté les messages absents sont également rejetés.

Le mode opératoire est choisi librement par l'acquéreur ou dépend d'un accord bilatéral remettant – acquéreur. Le mode opératoire de l'ouverture de service est donc identique pour tous les accepteurs dont les lots sont acquittés.

2.4. STRUCTURE DU SERVICE

Un service compte-rendu de réception est annoncé par un message d'ouverture de service (0840/0844) et composé de un ou plusieurs CRR, chacun acquittant un lot.

Un CRR est composé :

- d'un message d'initialisation (0340/0344). Ce message identifie le lot d'origine acquitté ;
- de messages d'acquittement (0640/0644). Ces messages indiquent le type de prise en compte de chaque message du lot acquitté (initialisation et consolidation compris) ;
- d'un message de consolidation (0540/0544). Ce message totalise les éléments reçus dans le lot d'origine.

Dans un CRR, l'ordre d'acquittement des messages doit être le même que l'ordre de réception de ces messages.

La structure du service est schématisée ci-dessous (niveaux 2 à 4) :

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Présence
84x Ouv. Fichier				1 occurrence
	84x Ouv. Serv. CRR	34x Init CRR	64x acq init lot 64x acq détail lot ...	I occurrences J occurrences 0,1 occurrence K occurrences
		54x Fin CRR	64x acq conso lot	0,1 occurrence J occurrences
		
84x Ferm. Fichier				1 occurrence

Le tableau ci-dessous indique les conditions de présence des différents messages et les possibilités de valorisation de certaines données.

Conditions de présence des messages d'initialisation et de fin de CRR, en fonction du mode opératoire du service CRR et du résultat de l'analyse technique.

MTI	Mode opératoire en ouverture de service CRR	accepté totalement		alerte		rejet total		rejet partiel		absent
		explic.	implic.	explic.	implic.	explic.	implic.	explic.	implic.	
0340/0344	Init CRR présence	X	-	X	C	X	C	X	C	X
0540/0544	Fin CRR champ 25	9301	-	9322	9322	9311	9311	9310	9310	9305

Conditions de présence du message de notification d'acquittement, en fonction du mode opératoire du type d'acquittement du lot, du code raison et du résultat de l'analyse technique.

MTI	Mode opératoire en initialisation de CRR	accepté totalement		alerte		rejet total		rejet partiel		absent
		explic.	implic.	explic.	implic.	explic.	implic.	explic.	implic.	
0640/0644	Message détail présence	X	C	C	-	X	X	X	C	X
	champ 25	9301	9321	9321	9322	9301 9321 9322	9301 9321 9322	9301	9322	9305

Légende :

X : obligatoire

C : seuls les éléments en erreur / alerte sont présents

- : absent

2.5. DESCRIPTION DES MESSAGES

Le service de compte-rendu de réception comporte les messages suivants :

2.5.1. Initialisation de compte-rendu de réception

Message **0340** Initialisation de compte-rendu de réception, émis par l'acquéreur

Message **0344** Initialisation de compte-rendu de réception, émis par le remettant

Ce message permet d'identifier le lot acquitté.

➔ Ce message est toujours présent.

Il rappelle les références du lot concerné.

Valorisations spécifiques

Champ 25	9301 : accepté 9305 : absent 9310 : rejet partiel 9311 : rejet total 9322 : alerte
Champ 58 types FF55 et FF56	Selon contexte (pour une remise par exemple), permet de retrouver l'information initiale
Champ 58 types FF62 et FF65	Permet de rappeler les références du service et du lot qui contenaient l'élément traité, si ce n'est pas mentionné sur le service
Champ 118 type 0A	Mode opératoire : acquittement explicite ou implicite des messages du lot
Champ 118 type 0B	Nature des lots acquittés par ce CRR, si ce n'est pas mentionné sur le service

2.5.2. Notification d'acquittement de message détail

Messages **0640** : Notification d'acquittement, émise par l'acquéreur

Messages **0644** : Notification d'acquittement, émise par le remettant

Ces messages indiquent que les opérations concernées ne peuvent pas être prises en compte (rejet) ou peuvent être prises en compte malgré une anomalie (alerte) ou peuvent être prises en compte sans restriction. Ces messages donnent les références (champ 56) du messages d'origine afin que l'émetteur originel puisse identifier le message acquitté. Si ces références ne peuvent être renseignés correctement, la notification d'acquittement de message ne peut pas être utilisée.

➔ La présence de ces messages est conditionnelle et dépend du mode opératoire et du type de prise en compte.

Valorisations spécifiques

Champ 25	9301 : accepté 9321 : rejet 9322 : alerte
Champ 31 type 01	Permet à l'acquéreur de transmettre un message en clair sur le motif de l'anomalie
Champ 47 type 47	code anomalie et champ erroné, si rejet ou alerte
Champ 56	Permet de rappeler les données du message acquitté. Ce champ est constitué des données reçues ayant une syntaxe correcte.

Particularités du rejet d'un message 0446 (concerne un lot « remise »)

Message 064x : Rejet d'un message 0446	Un message 0446 d'une remise (annulation) est toujours lié à un message 0246. Ils doivent être présents dans la même remise. Lorsqu'un message 0446 est rejeté, il convient de rejeter également le message 0246 qui lui est associé. Le code anomalie du message 0640 qui rejette le message 0246 aura alors la valeur "17" : "message associé rejeté". Un message 0446 qui n'a pas de message 0246 associé (soit parce qu'il n'existe pas, soit parce qu'il est inexploitable et par conséquent le rapprochement n'est pas possible) doit être rejeté. Le code anomalie du rejet du message 0640 qui rejette le message 0446 aura pour valeur "16" : "impossible de localiser le message initial". Lorsqu'un message 0246 est rejeté, il convient de vérifier s'il y a un message 0446 qui lui est associé. Si le message 0446 associé existe, il convient de le rejeter. Le code anomalie du message 0440 aura alors la valeur "17" : "message associé rejeté". Cette règle ne s'applique pas aux alertes
--	--

2.5.3. Fin de compte-rendu de réception

Message **0540** Fin de compte-rendu de réception, émis par l'acquéreur

Message **0544** Fin de compte-rendu de réception, émis par le remettant

Ce message permet de notifier la fin d'un compte-rendu de réception. Il fourni également un compteur sur les éléments reçus.

→ Ce message est toujours présent.

Valorisations spécifiques

Champ 118 type 0C	Nombre de messages reçus dans le lot initial
-------------------	--

2.6. CAS PARTICULIER D'UN COMPTE-RENDU DE RECEPTION D'UN SERVICE DE REMISE

Suite à l'échange d'un service de remise (REM ou ARVAD), il peut être utile d'accompagner l'acquittement du service de données de consolidation, telles le nombre de transactions acquittées ou le cumul des montants remis.

Un système acquéreur peut enrichir le compte-rendu de réception REM ou ARVAD de ces informations, sous la forme de messages de regroupement.

L'utilisation de la fonction de regroupement est libre pour l'acquéreur ou dépend d'un accord bilatéral remettant – acquéreur.

Un regroupement est composé d'un ensemble homogène de CRR. Les critères d'homogénéité sont :

- la devise de la transaction : il s'agit d'un critère obligatoire ; un regroupement ne peut comporter des opérations de devises différentes ;
- le code regroupement du remettant : donnée optionnelle et valeur arbitraire positionnée par le remettant dans la remise et permettant à l'acquéreur de grouper les CRR de remises sous le même code regroupement. Il s'agit d'un critère optionnel, mais s'il est fourni par le remettant alors l'acquéreur doit l'utiliser conformément aux règles établies entre les parties.

Un service CRR peut contenir plusieurs regroupements, et un service remise peut être acquitté par plusieurs regroupements.

Les messages permettant de délimiter un regroupement sont les suivants :

2.6.1. Initialisation de regroupement de CRR

Message **0340** Initialisation de regroupement de compte-rendu de réception

Ce message permet d'identifier un début de regroupement.

→ La présence de ce message est à la discrétion de l'acquéreur. S'il est présent, il précède le message d'initialisation du premier CRR du regroupement.

Il indique les critères de regroupement : devise et code regroupement.

Valorisations spécifiques

Champ 25	9327 : Regroupement de CRR
Champ 49	Code devise des transactions du regroupement
Champ 46 type DF61	Valeur du critère de regroupement demandé par le remettant et indiqué dans la remise, si elle existe.

2.6.2. Fin de regroupement de CRR

Message **0540** Fin de regroupement de compte-rendu de réception

Ce message permet d'identifier la fin d'un regroupement.

→ La présence de ce message est liée à la présence du message d'initialisation de regroupement de CRR. S'il est présent, il suit le message de fin du dernier CRR du regroupement.

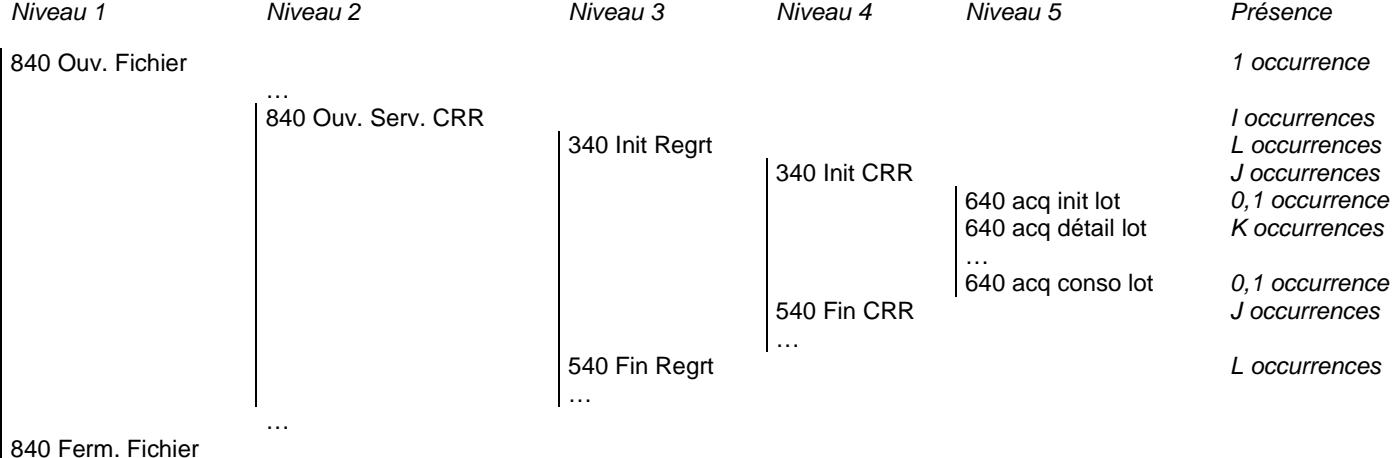
Il indique les données de consolidation : nombre de transactions et cumuls de montants.

Valorisations spécifiques

Champ 25	9327 : Regroupement de CRR
Champs 74, 75, 77, 86, 88, 89	Ces totalisations correspondent au cumul des transactions regroupées, dans la devise de la remise (c'est-à-dire sans conversion). Les totaux correspondent aux données acquittées et pas seulement celles présentes dans le CRR (i.e. le mode opératoire n'a pas d'impact sur ces compteurs).

2.6.3. Structure

La structure du service dans le cas de l'utilisation du regroupement est schématisée ci-dessous (niveaux 2 à 5) :



3. CINEMATIQUE

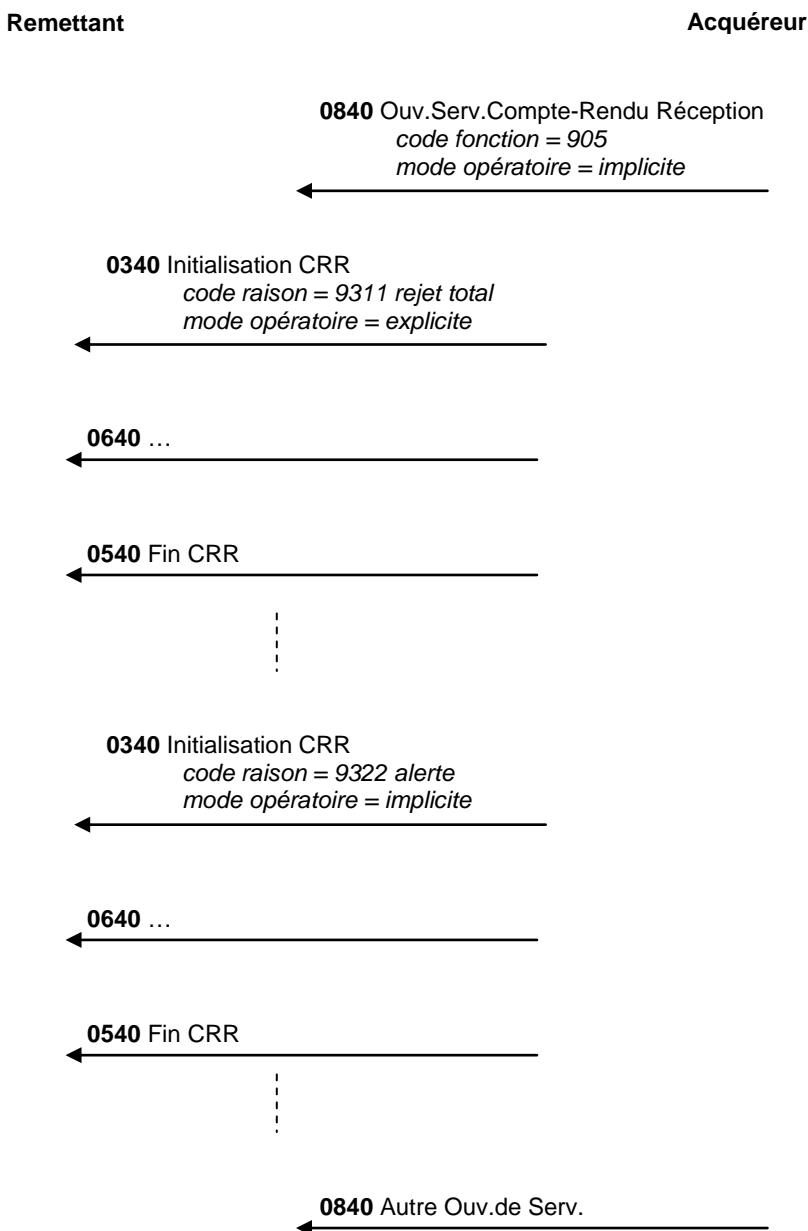
Les descriptifs ci-dessous représentent des cas de figure possibles pour un compte-rendu de réception.

A l'intérieur d'un service de compte-rendu de réception, chaque cas peut exister une ou plusieurs fois en s'enchaînant dans l'ordre déterminé par l'émetteur du fichier.

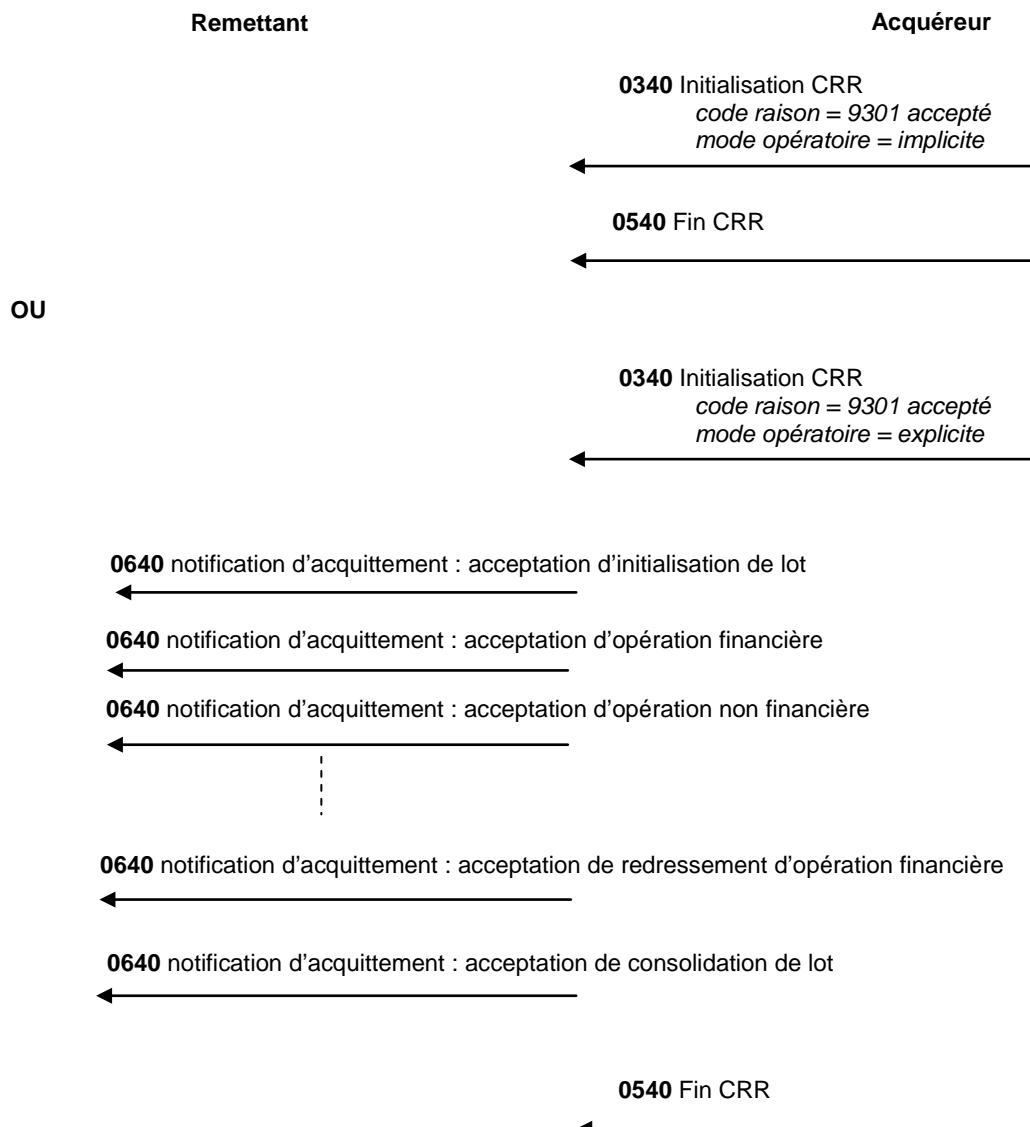
Dans un compte-rendu de réception, les messages sont organisés selon l'ordre du lot reçu quelque soit leur statut (acceptation, rejet ou alerte).

Les schémas ne reprennent pas systématiquement l'ouverture du service Compte-rendu de réception.

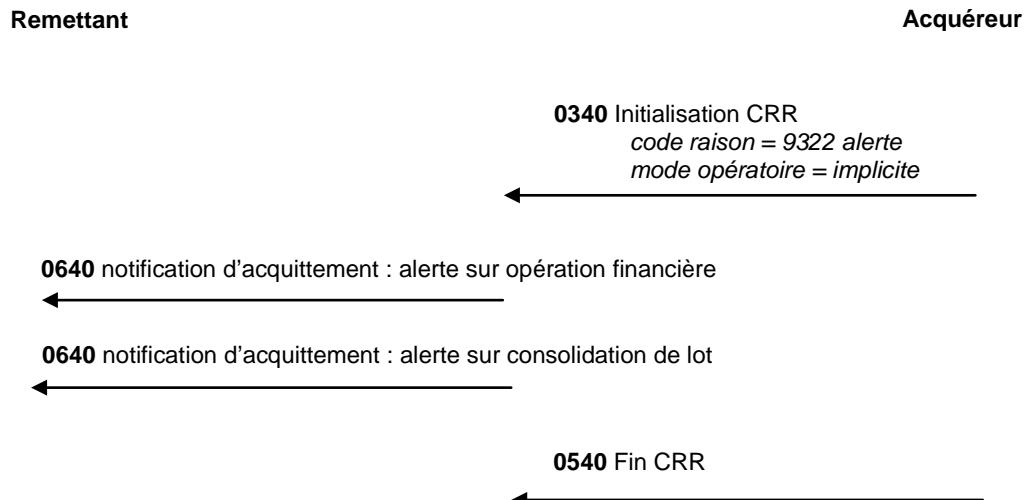
3.1. CAS 1 : ECHANGE D'UN SERVICE COMPTE-RENDU DE RECEPTION



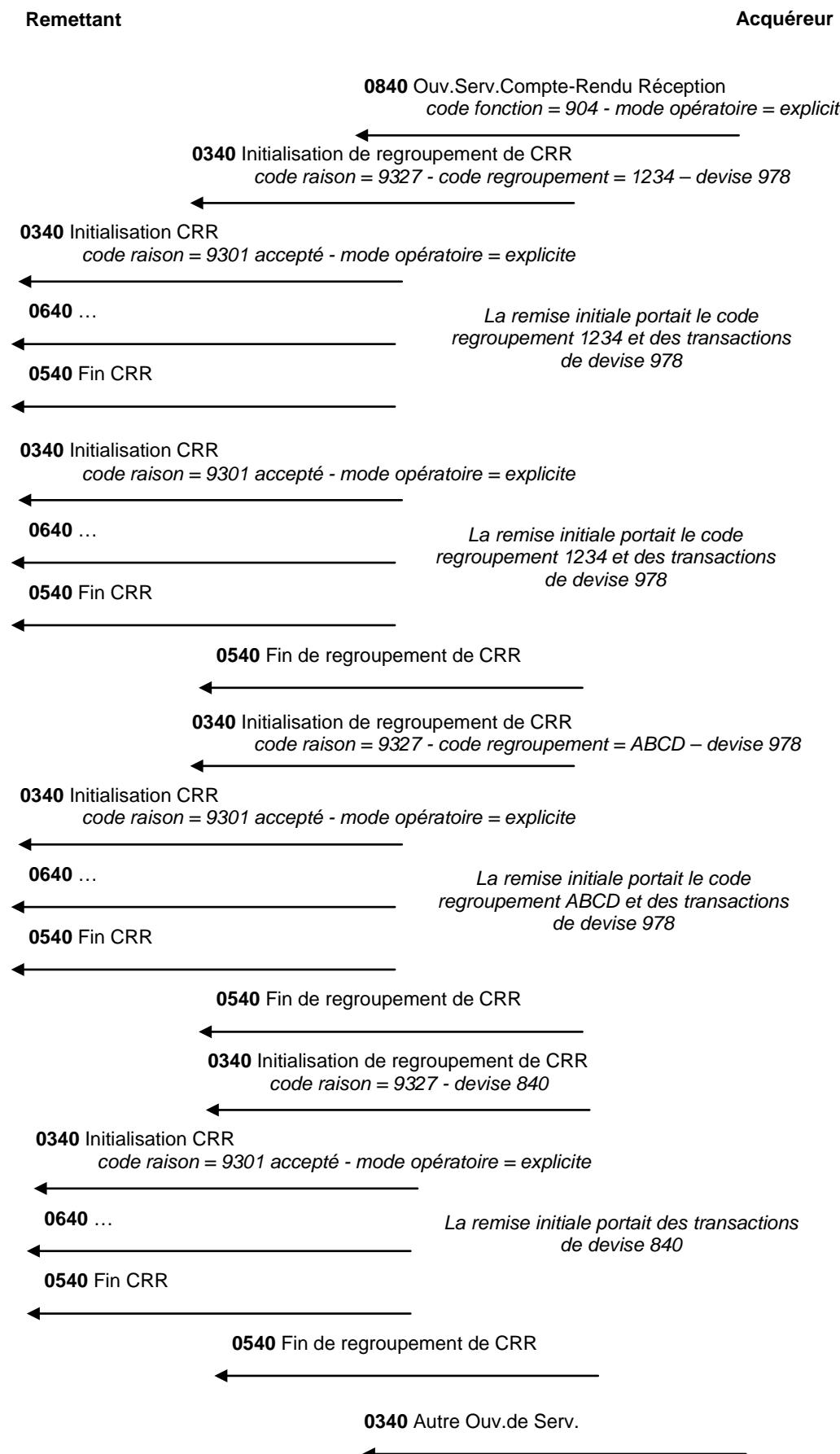
3.2. CAS 2 : LOT DE REMISE ACCEPTE PAR L'ACQUEREUR (NI REJET TECHNIQUE NI ALERTE)



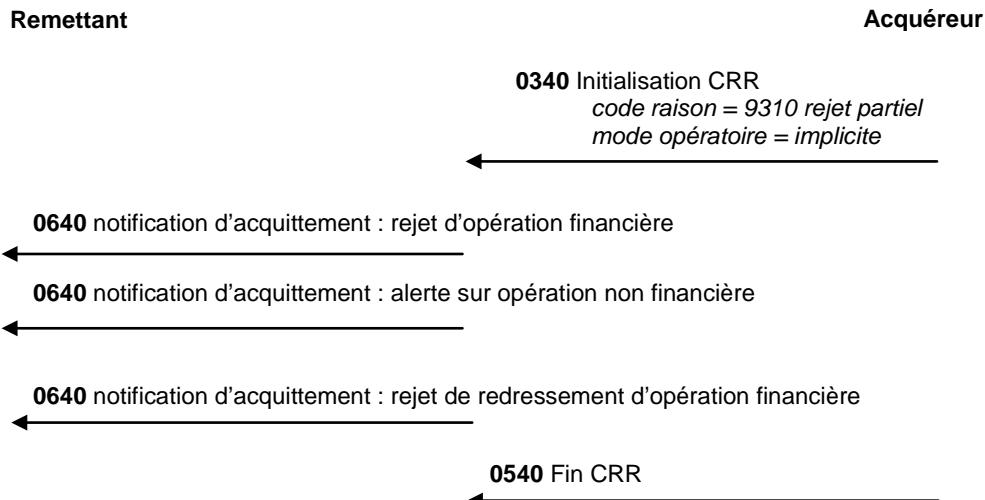
3.3. CAS 3 : LOT DE REMISE ACCEPTE PAR L'ACQUEREUR (EN ALERTE)



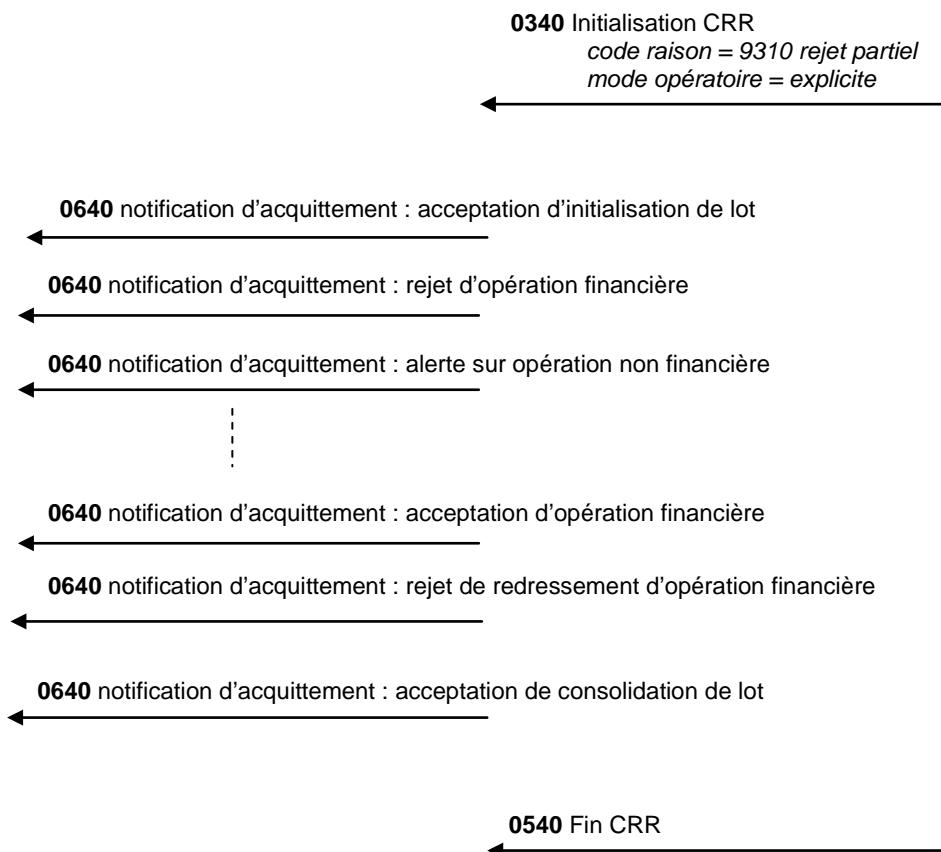
3.4. CAS 4 : LOT DE REMISE ACCEPTE PAR L'ACQUEREUR – CAS PARTICULIER D'UN REGROUPEMENT



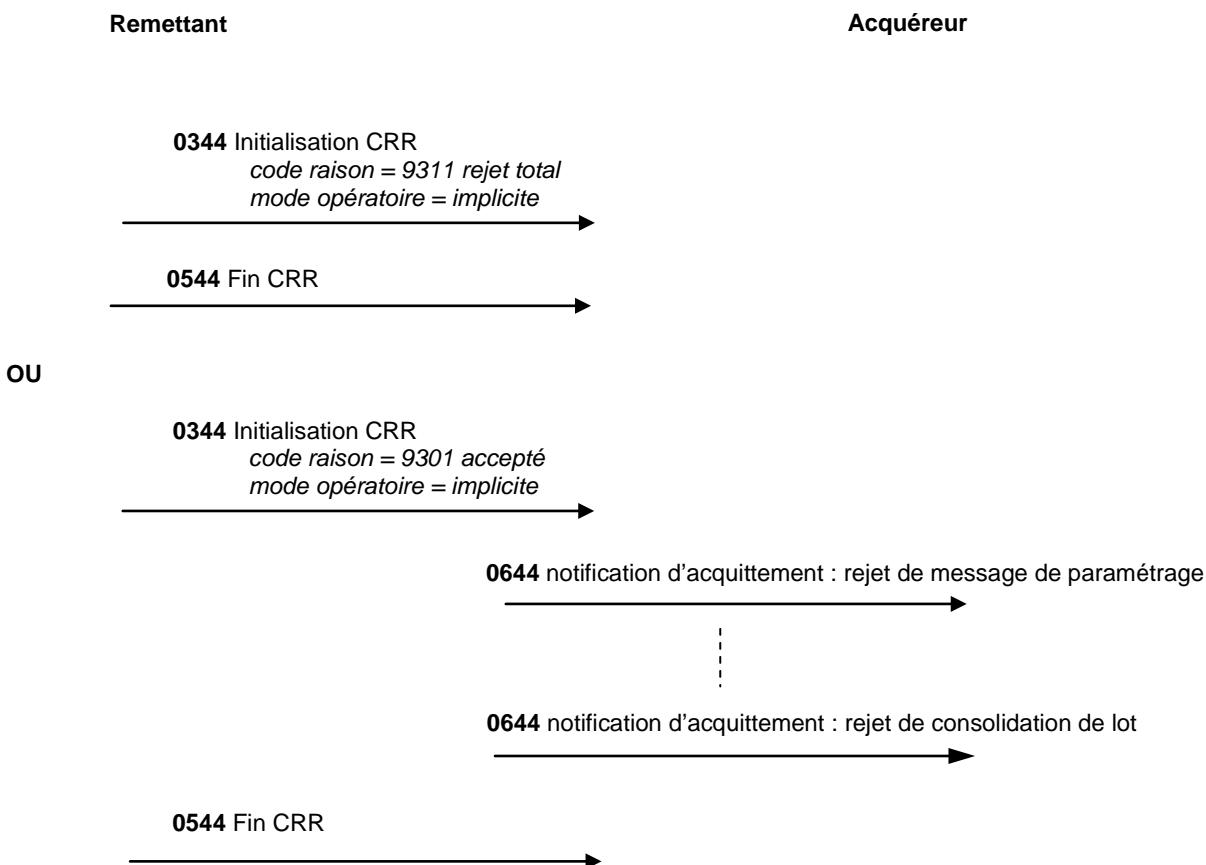
3.5. CAS 5 : REJET PARTIEL PAR L'ACQUEREUR D'UN LOT DE REMISE



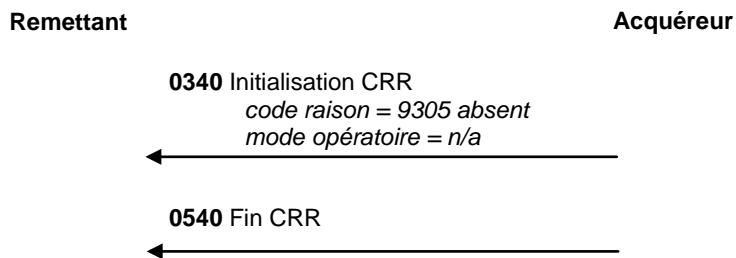
Ou



3.6. CAS 6 : REJET TOTAL PAR UN REMETTANT D'UN LOT DE PARAMETRAGE



3.7. CAS 7 : LOT ABSENT



4. DESCRIPTION DES MESSAGES

Conditions de présence des champs

- X** Obligatoire ;
C Conditionnel : la condition est précisée par une note (nn) ;
F Facultatif ;
. Champ pouvant être présent mais non traité par le destinataire

Contenu du champ

- S** Valeur spécifique au message
Q Valeur égale à la valeur de la question
QI Valeur égale à la valeur de la question initiale
RI Valeur égale à la valeur de la réponse initiale

Remarque :

Tous les champs non définis dans CB2A fichier mais conformes à la pré-norme prENV 1750 (96) peuvent être utilisés.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation de CRR : système acquéreur : **0340**

B: Notification d'acquittement de message : système acquéreur : **0640**

C: Fin de CRR : système acquéreur : **0540**

N°	Définition	A	B	C
1	Présence deuxième bitmap	C(1)	C(1)	C(1)
11	Numéro d'audit	X	X	X
12	Heure locale de la transaction	X	X	X
13	Date locale de la transaction	X	X	X
25	Code raison du message	X	X	.
27	Contrôle transfert Acquéreur-Acepteur	.	X	.
31	Données à imprimer/afficher	.	C(2)	.
01	Impression	.	F	.
32	Identifiant de l'organisme acquéreur	X	.	.
46	Configuration du Système et des Points d'Acceptation	C(2)	.	.
DF5F	Numéro de contrat accepteur	X	.	.
47	Données complémentaires nationales	C(2)	C(2)	C(2)
07	Année de la transaction	X	C(338)	X
47	Code anomalie	.	X	.
56	Eléments d'information initiaux	.	C(60)	.
58	Réserve national	C(2)	.	.
FF54	Potentiel de recyclage	C(272)	.	.
FF55	Identifiant du lot attribué par le système d'acceptation	F	.	.
FF56	Identifiant du lot attribué par le système collecteur	F	.	.
FF60	Date limite de recyclage	F	.	.
FF62	Eléments d'information initiaux d'un service	C(74)	.	.
FF65	Eléments d'information initiaux d'un lot	X	.	.
118	Données nationales	C(2)	.	C(2)
0A	Mode opératoire	X	.	.
0B	Nature des lots	C(74)	.	.
0C	Nombre d'éléments du lot initial	.	.	X

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation de CRR : système remettant : **0344**

B: Notification d'acquittement de message : système remettant : **0644**

C: Fin de CRR : système remettant : **0544**

N°	Définition	A	B	C
1	Présence deuxième bitmap	C(1)	C(1)	C(1)
11	Numéro d'audit	X	X	X
12	Heure locale de la transaction	X	X	X
13	Date locale de la transaction	X	X	X
25	Code raison du message	X	X	.
26	Contrôle transfert Accepteur-Acquéreur	.	X	.
31	Données à imprimer/afficher	.	C(2)	.
01	Impression	.	F	.
32	Identifiant de l'organisme acquéreur	X	.	.
46	Configuration du Système et des Points d'Acceptation	C(2)	.	.
DF5F	Numéro de contrat accepteur	X	.	.
47	Données complémentaires nationales	C(2)	C(2)	C(2)
07	Année de la transaction	X	X	X
47	Code anomalie	.	X	.
56	Eléments d'information initiaux	.	C(60)	.
58	Réserve national	C(2)	.	.
FF54	Potentiel de recyclage	C(272)	.	.
FF55	Identifiant du lot attribuée par le système d'acceptation	F	.	.
FF56	Identifiant du lot attribué par le système collecteur	F	.	.
FF60	Date limite de recyclage	F	.	.
FF62	Eléments d'information initiaux d'un service	C(74)	.	.
FF65	Eléments d'information initiaux d'un lot	X	.	.
118	Données nationales	C(2)	.	C(2)
0A	Mode opératoire	X	.	.
0B	Nature des lots	C(74)	.	.
0C	Nombre d'éléments du lot initial	.	.	X

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation de regroupement de CRR : **0340**

B: Fin de regroupement de CRR : **0540**

N°	Définition	A	B
1	Présence deuxième bitmap	X	X
11	Numéro d'audit	X	X
12	Heure locale de la transaction	X	X
13	Date locale de la transaction	X	X
25	Code raison du message	X	.
27	Contrôle transfert Acquéreur-Acepteur	X	.
32	Identifiant de l'organisme acquéreur	X	.
46	Configuration du Système et des Points d'Acceptation	C(2)	.
DF61	Code regroupement du remettant	CQ(235)	.
47	Données complémentaires nationales	C(2)	C(2)
07	Année de la transaction	X	X
49	Code monnaie ou devise de la transaction	F	.
74	Nombre de transactions de crédit	.	X
76	Nombre de transactions de débit	.	X
77	Nombre de transactions d'annulation de débit	.	X
86	Montant total des transactions de crédit	.	X
88	Montant total des transactions de débit	.	X
89	Montant total des transactions d'annulation de débit	.	X

N°	COMMENTAIRES
1	obligatoire si un des champs 65 à 128 est renseigné
2	voir liste des types
60	obligatoire si au moins une donnée constituante est présente et a une syntaxe correcte
74	obligatoire si absent dans l'ouverture de service, absent sinon
235	obligatoire si cette donnée a été renseignée lors de la remise, absente sinon
272	obligatoire si rejet partiel ou total
338	obligatoire si rejet ou alerte

AUTORISATION – REMISE VENTE A DISTANCE

"Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L.122.5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122.4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335.2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle".

SOMMAIRE

AUTORISATION – REMISE VENTE A DISTANCE	1
1. Introduction.....	3
2. Présentation.....	4
2.1. Principes généraux.....	4
2.2. Mode opératoire	5
2.3. Description	5
2.3.1. Demande d'autorisation remise.....	5
2.3.2. Réponse immédiate à demande d'autorisation remise.....	5
2.3.3. réponse différée à demande d'autorisation remise.....	7
2.4. Cas particulier d'une autorisation – remise recyclée	8
2.4.1. Demande d'autorisation remise	8
3. Cinématique.....	9
3.1. Réponse immédiate	10
3.2. Réponses différées	11
4. Liste des codes réponse et des actions associées	12
5. Guide d'implémentation acquéreur	13
5.1. Exemple d'implémentation fonctionnelle	13
5.2. Particularités d'alimentation de la remise	14
6. Spécificités du paiement récurrent	15
7. Description des messages.....	16

1. INTRODUCTION

Le service « Autorisation – Remise Vente à distance » est spécifique à CB2A Fichier. Il s'inscrit dans le cadre de la relation entre un système remettant et un système acquéreur.

Le service « Autorisation – Remise » dans le cadre de la vente à distance permet au remettant de transmettre à l'acquéreur dans un même message une présentation de demande d'autorisation et les données de remise et permet à l'acquéreur de faire les réponses à cette demande.

Il décrit :

- Les moyens mis à disposition par le protocole CB2A Fichier pour la gestion des échanges ;
- La description (sous forme de tableaux) des messages du service « Autorisation – Remise » dans le cadre de la vente à distance.

2. PRESENTATION

2.1. PRINCIPES GENERAUX

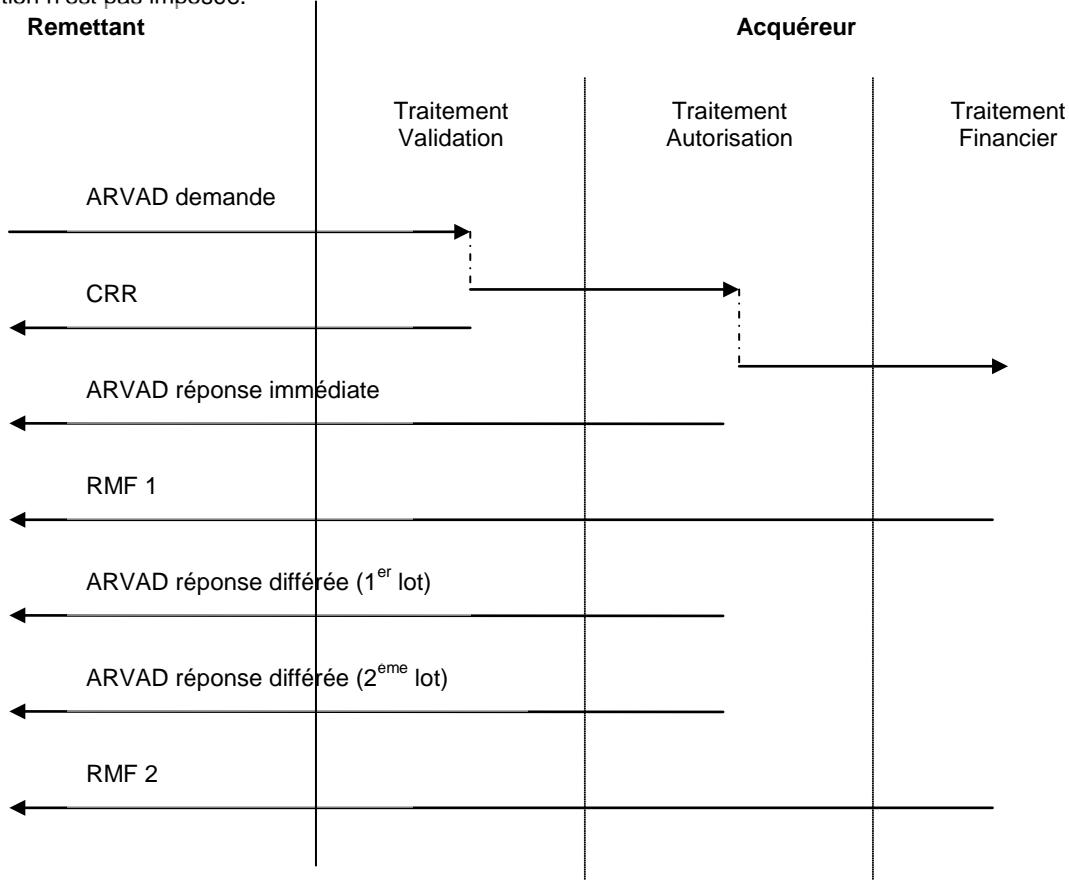
Le service « Autorisation – Remise Vente à Distance – ARVAD » permet à un accepteur de transmettre à un acquéreur un ensemble de transactions.

Un flux ARVAD demande peut contenir des transactions de débit et des transactions de crédit. Il ne peut comporter ni transaction non aboutie, ni le couple transaction d'annulation et sa transaction d'origine.

A un flux de demande ARVAD peuvent correspondre un ou plusieurs types de réponse. Ainsi trois niveaux de réponses sont possibles :

- Niveau technique : le compte-rendu de réception (CRR).
Ce compte-rendu indique les erreurs techniques du lot. Il mentionne les erreurs syntaxiques et sémantiques. La fonction « compte-rendu » est obligatoire. CB2A Fichier propose le CRR mais tout autre moyen peut être utilisé ;
- Niveau autorisation : la réponse ARVAD ;
Ce flux contient les réponses aux demandes d'autorisation. Il n'existe que si le flux de demande ARVAD n'a pas été entièrement rejeté techniquement. Il contient les réponses aux demandes d'autorisation non rejetées techniquement.
Il existe deux types de flux de réponses :
 - Le flux des réponses immédiates - en fonction du mode opératoire utilisé par l'acquéreur, il se compose :
 - Soit de l'ensemble des réponses aux demandes d'autorisation ;
 - Soit des réponses négatives aux demandes d'autorisation et réponses en attente d'appel phonie comprises.
Il n'existe qu'un seul lot réponse immédiate ARVAD pour un lot de demande ARVAD.
Selon le mode opératoire utilisé par l'acquéreur, le lot de réponse pourra contenir aucune réponse à demande d'autorisation et ne sera alors constitué que d'un message d'initialisation et d'un message de consolidation.
 - Le flux des réponses différées : les réponses aux demandes d'autorisation en appel phonie. Ce flux est optionnel : il dépend des prestations demandées par l'accepteur (délégation du traitement de l'appel phonie), du contenu de la réponse immédiate et de la prestation rendue par l'acquéreur (prise en charge du traitement de l'appel phonie). Il peut exister de 0 à n lots de réponses différées pour un lot de demande ARVAD. Un lot de réponses différées ne peut concerner qu'un lot de demande ARVAD.
- Niveau financier : le relevé de mouvements financiers (RMF).
Ce flux contient les mouvements financiers générés par un lot ARVAD. Il peut exister de 0 à n RMF pour un lot de demande ARVAD. Un lot de RMF ne peut concerner qu'un lot de demande ARVAD.

La séquence des flux indiquée ci-dessous correspond à l'enchaînement possible, cependant en terme de protocole la synchronisation n'est pas imposée.



2.2. MODE OPERATOIRE

Le contenu d'une réponse immédiate à un lot d'autorisation – remise peut être implicite ou explicite.

- Mode Explicite : toutes les réponses aux demandes d'autorisation sont présentes ;
- Mode Implicite : seules les réponses aux demandes d'autorisation négatives ou en attente d'appel phonie sont présentes ; les réponses absentes correspondent aux réponses positives aux demandes d'autorisation.

La donnée « mode opératoire » en initialisation de réponse indique la présence de tout ou partie des messages dans la suite du lot.

2.3. DESCRIPTION

Le service gestion de réseaux prévoit un message d'ouverture de service « Autorisation – Remise vente à distance » (champ 24 = 868).

2.3.1. Demande d'autorisation remise

Dans le **sens accepteur - acquéreur**, la demande d'Autorisation - Remise pour la vente à distance a pour objectif de fournir à l'acquéreur un ensemble de transactions destinées à être compensées et pour lesquelles l'accepteur demande éventuellement une demande d'autorisation (avec éventuellement le traitement de l'appel phonie).

La demande est constituée de la manière suivante :

2.3.1.1 Initialisation de demande Autorisation - Remise

Message 0346

Ce message permet au remettant d'initier un lot de demandes d'autorisation - remise VAD, de l'identifier, de spécifier les traitements à appliquer à toutes les demandes du lot.

Valorisations spécifiques

Champ 118 type 06	Prestations demandées
	La donnée permet au remettant d'indiquer le gestionnaire des appels phonie

2.3.1.2 Demande Autorisation - Remise

Message 0206

Celui-ci permet au remettant de transmettre le contenu d'une autorisation-remise et de demander son traitement particulier.

Valorisations spécifiques

Champ 118 type 07	mode de traitement de l'autorisation		
	Sous-champ 1	décision de demande d'autorisation	
		La donnée permet au remettant d'activer le déclenchement de la demande d'autorisation	
	Sous-champ 2	décision de forçage de l'autorisation	
		Valeur « 1 »	Mode forçage « toujours » : l'autorisation doit être forcée, dans les limites de la réglementation
		Valeur « 2 »	Mode forçage « acquéreur » : l'acquéreur est délégué pour décider si l'autorisation peut être forcée
		Valeur « 3 »	Mode forçage « jamais » : pas de forçage demandé
Champ 58 types FF01 et FF02		Libellés porteurs	
		Pris en compte après accord bilatéral	

Le champ 118 type 07 est obligatoire pour les transactions de débit, sans objet (non traité) pour les transactions de crédit.

2.3.1.3 Consolidation de demande Autorisation - Remise

Message 0546

Celui-ci permet à l'acquéreur de vérifier les totaux de chaque remise, en montant et en nombre.

2.3.2. Réponse immédiate à demande d'autorisation remise

Dans le **sens acquéreur - accepteur**, la réponse immédiate à la demande ARVAD permet à l'acquéreur de donner à l'accepteur le résultat des traitements d'autorisation sur le lot reçu.

Si ce lot reçu n'est pas entièrement rejeté, la réponse ARVAD est obligatoire. Elle contient la réponse au traitement de tout ou partie des transactions, selon le mode opératoire utilisé par l'acquéreur. Le lot réponse contiendra au minimum le message d'initialisation et le message de consolidation. Ce lot ne contient pas les réponses aux appels phonie : si un appel phonie a pu être traité avant la constitution de la réponse immédiate, il n'y sera pas inclus, sauf à perdre l'information de traitement en phonie.

La réponse immédiate est constituée de la manière suivante :

2.3.2.1 Initialisation de réponse immédiate à demande d'Autorisation - remise

Message 0340

Valorisations spécifiques

Champ 25	Code raison du message
	Valeur « 9301 » Accepté
	Valeur « 9310 » Rejeté partiellement
Champ 118 type 08	Prestations exécutées L'acquéreur indique s'il gère ou non les appels phonie. Cette information peut être différente de la demande initiale du remettant
Champ 118 type 0A	Mode opératoire Fourniture explicite ou implicite des réponses positives aux demandes d'autorisation

Dans le champ 25, l'utilisation de l'une des valeurs mentionnées ci-dessus qualifie la réponse « immédiate ».

Ce champ 118/08 indique les prestations effectivement réalisées, et qui peuvent être différentes des prestations demandées ; cette différence peut être liée aux particularités de traitement de l'acquéreur ou du contrat liant l'accepteur et l'acquéreur.

Les champs compteurs du message de consolidation de la demande 0546 sont repris dans le message 0340 (c'est-à-dire avec une valorisation identique).

2.3.2.2 Réponse immédiate à demande d'Autorisation - Remise

Message 0216

Le type de la réponse est identifiable par la valeur du champ 39.

La deuxième position du champ 39 est positionnée à « 8 » en cas de forçage. Cette information est complétée par le champ 44 type AD qui indique la condition de forçage de la demande d'autorisation.

Valorisations spécifiques

Champ 39	Code action
	Valeur « 8000 » Accord émetteur
	Valeur « 8008 » Accord acquéreur
	Valeur « 0000 » Refus émetteur, xx étant le motif du refus, y étant l'indicateur de forçage
	Valeur « 8yxx » Refus acquéreur, xx étant le motif du refus, y étant l'indicateur de forçage
Champ 44 Type AD	
	Valeur « 401 » La demande d'autorisation a été forcée sur demande de l'accepteur
	Valeur « 402 » La demande d'autorisation a été forcée sur décision de l'acquéreur
Champ 58 Type FF45	Identifiant du système acquéreur ayant délivré ou forcé des autorisations
Champ 58 Type FF46	Certificat d'acceptation, délivré par l'acquéreur, si l'autorisation a été délivrée par l'acquéreur
Champ 38	Présent si le champ 39 est valorisé à 8000 ou 8008 ; facultatif sinon

2.3.2.3 Consolidation de réponse immédiate à demande d'Autorisation - Remise

Message 0540

Celui-ci permet à l'accepteur de vérifier les totaux de chaque lot, en montant et en nombre. Les compteurs utilisés sont les suivants :

Champ 74	Nombre de transactions de crédit (bonnes pour compensation)
Champ 76	Nombre de transactions de débit autorisées ou forcées (bonnes pour compensation)
Champ 78	Nombre de transactions en attente d'appel phonie (restant à traiter par l'acquéreur)
Champ 79	Nombre de transactions refusées (débit, crédit, appels phonie à traiter par le remettant)
Champ 86	Montant total des transactions de crédit (bonnes pour compensation)
Champ 88	Montant total des transactions de débit autorisées ou forcées (bonnes pour compensation)

Ces compteurs incluent toutes les transactions traitées, y compris celles n'ayant pas été retournées dans le lot quel que soit le mode opératoire (champ 118 / 0A) ; ce comptage permet d'informer l'accepteur des transactions n'étant plus en attente. Les montants sont cumulés et exprimés en valeur absolue.

Les rejets techniques ne sont pas comptabilisés (ceci est à la charge du CRR).

2.3.3. réponse différée à demande d'autorisation remise

Dans le **sens acquéreur - accepteur**, la réponse différée à la demande d'ARVAD permet à l'acquéreur de donner à l'accepteur le résultat des traitements d'autorisation sur les transactions en appel phonie. Cette réponse n'existe que s'il existe des transactions en appel phonie traitées par l'acquéreur. Elle ne contient que les réponses aux appels phonie. Pour un lot de demande ARVAD plusieurs lots de réponses différées peuvent être générés, jusqu'à épuisement du stock d'appels phonie en attente. Un lot de réponses différées ARVAD ne concerne qu'un seul lot demande ARVAD. Le lot de réponses différées contient les accords et les refus d'autorisation : le mode opératoire implicite ou explicite n'est pas utilisable sur les réponses différées.

La réponse différée est constituée de la manière suivante :

2.3.3.1 Initialisation de réponse différée à demande d'Autorisation - remise

Message 0340

Valorisations spécifiques

Champ 25	Code raison du message
	Valeur « 9320 » Réponses différées (après appel phonie) à demande d'autorisation ou demande d'autorisation remise

Dans le champ 25, l'utilisation de la valeur mentionnée ci-dessus qualifie un lot de réponses différées.

Le champ 118 type 0A devient sans objet.

Les champs compteurs ne sont pas utilisés.

2.3.3.2 Réponse différée à demande d'Autorisation - Remise

Message 0216

Les valorisations spécifiques de ce message sont identiques au message 0216 de la réponse immédiate.

Valorisations spécifiques

Champ 58 type FF45	Identifiant du système acquéreur ayant délivré ou forcé des autorisations
--------------------	---

2.3.3.3 Consolidation de réponse différée à demande d'Autorisation - Remise

Message 0540

Celui-ci permet à l'accepteur de vérifier les totaux de chaque lot, en montant et en nombre. Les compteurs utilisés sont les suivants :

Valorisations spécifiques

Champ 76	Nombre de transactions de débit (bonnes pour compensation)
Champ 88	Montant total des transactions de débit (bonnes pour compensation)
Champ 74	Nombre de transactions de crédit (bonnes pour compensation)
Champ 86	Montant total des transactions de crédit (bonnes pour compensation)
Champ 78	Nombre de transactions en attente d'appel phonie (restant à traiter par l'acquéreur)
Champ 79	Nombre de transactions refusées (débit, crédit)

Ces compteurs ne comptabilisent que les transactions de la réponse différée.

2.4. CAS PARTICULIER D'UNE AUTORISATION – REMISE RECYCLEE

Un lot de demande d'autorisation - remise ou certaines opérations financières d'un lot de demande d'autorisation - remise peuvent faire l'objet de rejet technique.

Le remettant a la possibilité de recycler ce lot de demandes d'autorisation - remise ou ces opérations financières en les émettant à nouveau (après avoir corrigé les erreurs ayant provoquées le rejet).

Ce recyclage se fait dans un service d'autorisation - remise ne contenant que des demandes d'autorisation - remises recyclées. Le champ 25 de l'ouverture de service prend la valeur « 9306 ».

2.4.1. Demande d'autorisation remise

Une demande d'autorisation - remise recyclée est constituée de la manière suivante :

2.4.1.1 Initialisation de demande Autorisation - Remise recyclée

Message **0346**

- Les valeurs des champs de ce message sont spécifiques à ce message ;
- Les éléments d'information initiaux (champ 56) sont renseignés avec les valeurs du message d'initialisation de la demande d'autorisation - remise d'origine.

2.4.1.2 Demande Autorisation - Remise recyclée

Message **0206**

Ces messages ont la même valeur que ceux de la demande d'autorisation - remise d'origine hormis le ou les champs ayant provoqué le rejet technique, qui sont corrigés.

- S'il y a eu rejet total de la demande d'autorisation - remise, toutes les opérations financières de la demande d'autorisation - remise d'origine sont présentes ;
- S'il y a eu rejet technique de certaines opérations financières de la demande d'autorisation - remise, seules ces opérations financières sont présentes.

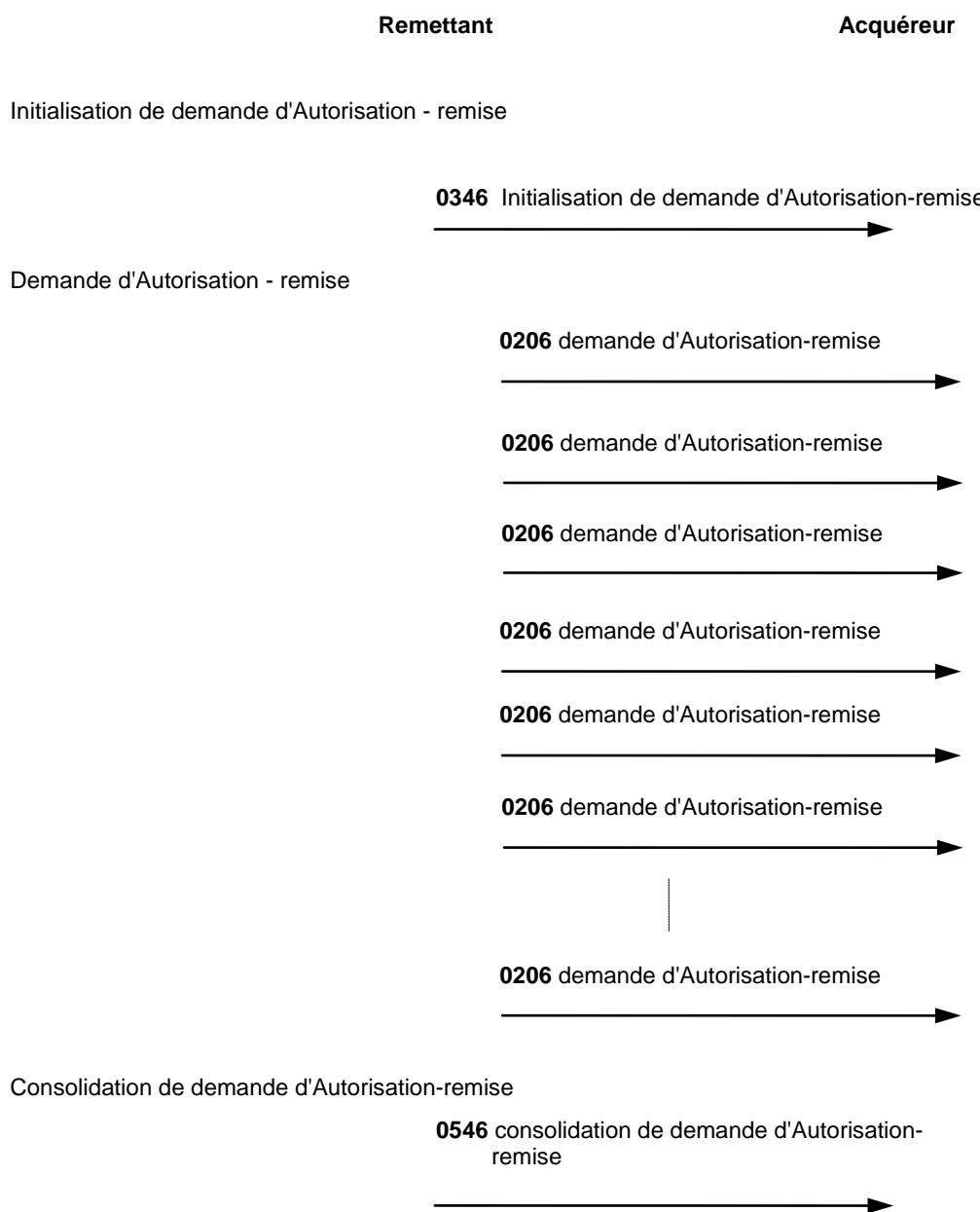
2.4.1.3 Consolidation de demande Autorisation - Remise recyclée

Message **0546**

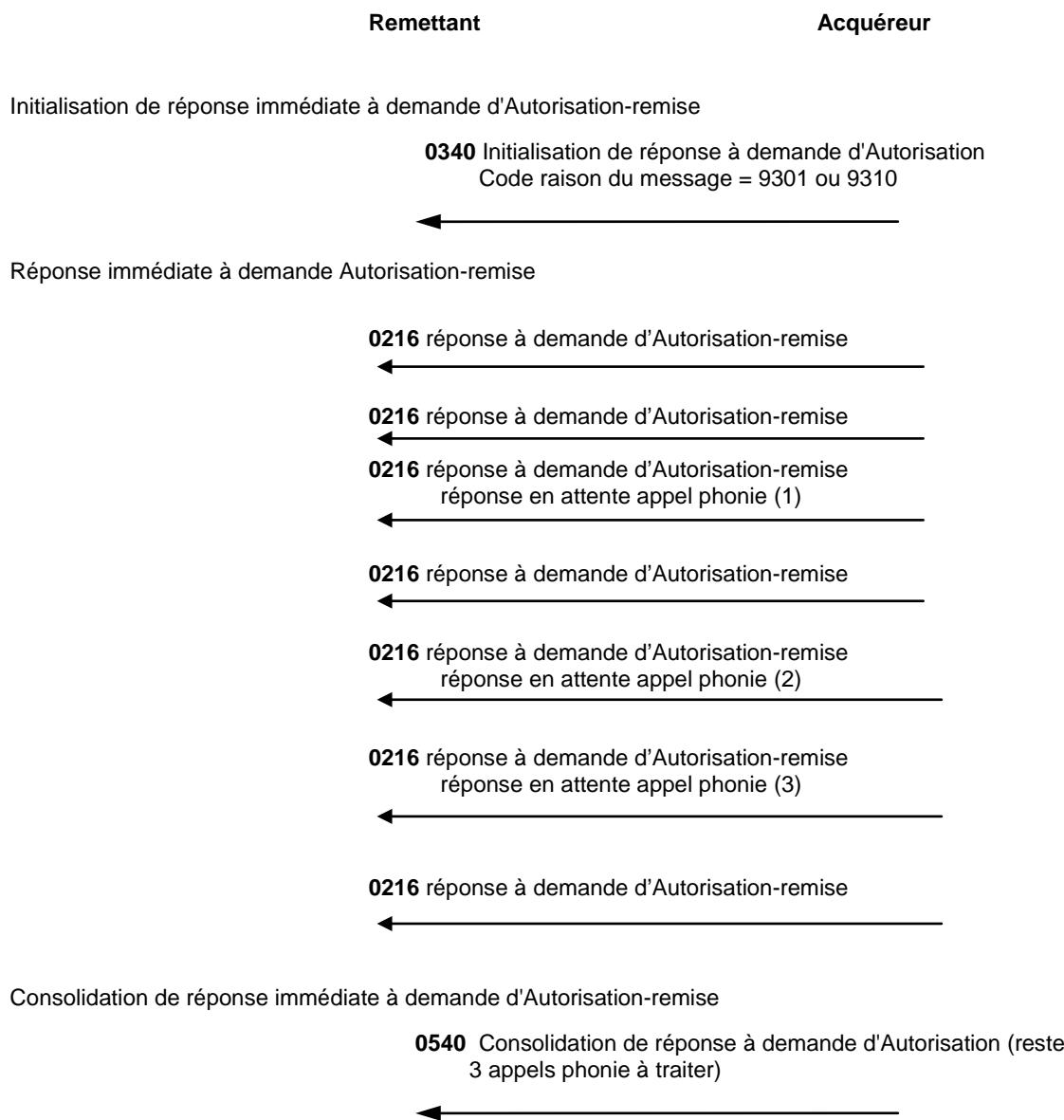
Le message de fin de demande d'autorisation - remise correspond à la consolidation de la demande d'autorisation - remise recyclée c'est à dire aux seuls messages 0206 qui ont été recyclés.

3. CINEMATIQUE

La cinématique d'une demande d'autorisation - remise recyclée est identique à celle d'une demande d'autorisation - remise.
Un exemple d'échange est illustré ci-dessous.



3.1. REPONSE IMMEDIATE



3.2. REPONSES DIFFERES

Premier lot de réponses différées

Initialisation de réponse différée à demande d'Autorisation – Remise

340 Initialisation de réponse à demande d'Autorisation-remise (après appel phonie)
Code raison du message = 9320



Réponse différée à demande Autorisation – Remise

0216 réponse à demande d'Autorisation – Remise
après appel phonie
réponse transaction (1)



0216 réponse à demande d'Autorisation – Remise
après appel phonie
réponse transaction (2)



Consolidation de réponse différée à demande d'Autorisation-remise

0540 Consolidation de réponse à demande d'Autorisation (reste 1
appel phonie à traiter)



Deuxième lot de réponses différées

Initialisation de réponse différée à demande d'Autorisation – Remise (après appel phonie)

340 Initialisation de réponse à demande d'Autorisation –
Remise (après appel phonie)
Code raison du message = 9320



Réponse différée à demande d'Autorisation – Remise (après appel phonie)

0216 réponse à demande d'Autorisation – Remise
après appel phonie
réponse transaction (3)



Consolidation de réponse différée à demande d'Autorisation-remise

0540 Consolidation de réponse à demande d'Autorisation (aucun
appel phonie restant à traiter)

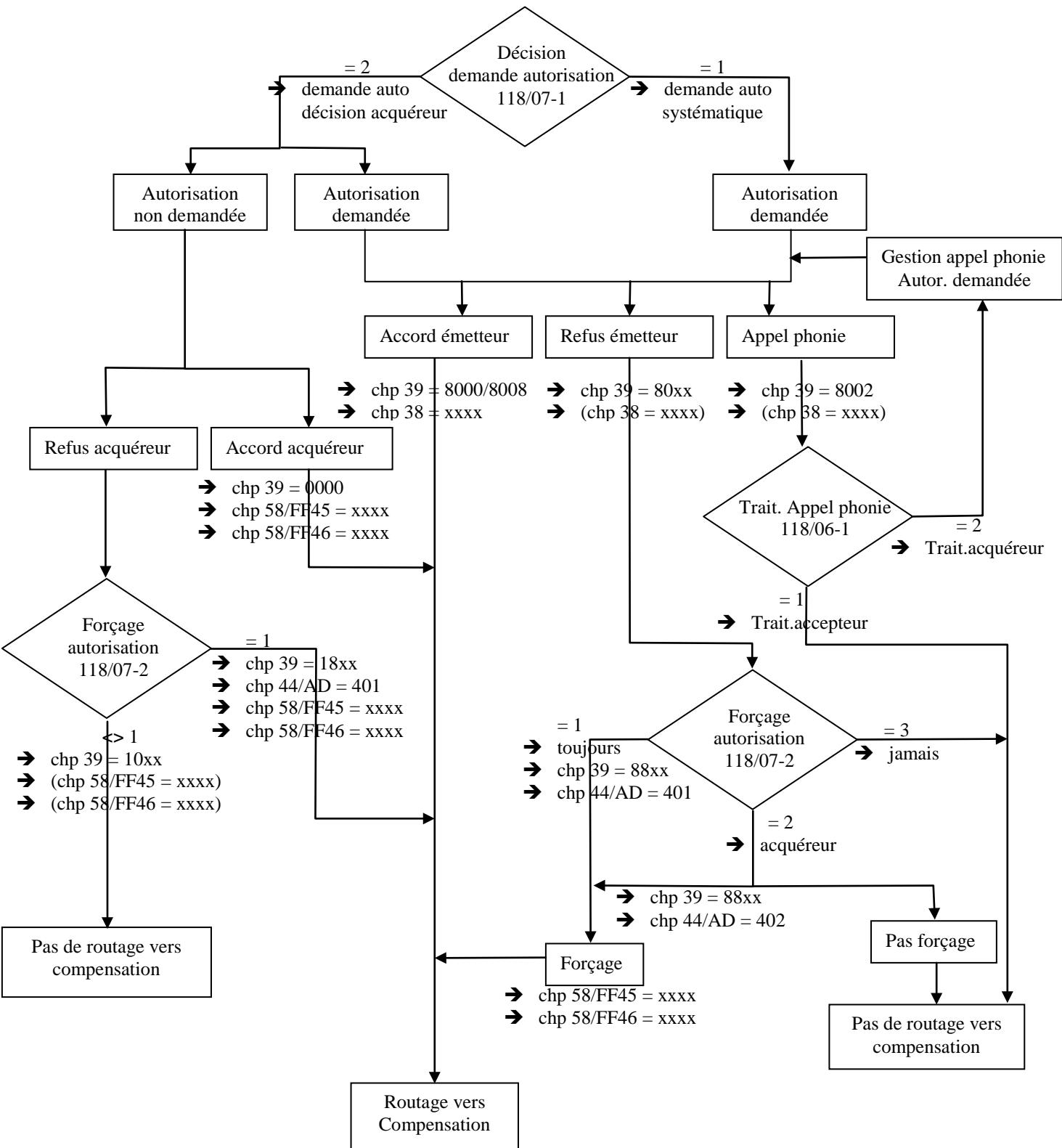


4. LISTE DES CODES REPONSE ET DES ACTIONS ASSOCIEES

N°	Libellé
00	transaction approuvée ou traitée avec succès
02	contacter l'émetteur de carte
03	commerçant invalide
05	ne pas honorer
12	transaction invalide
13	montant invalide
14	numéro de porteur invalide
15	émetteur de carte inconnu
20	réponse erronée (erreur dans le domaine serveur)
30	erreur de format
31	identifiant de l'organisme acquéreur inconnu
33	date de validité de la carte dépassée
34	suspicion de fraude
41	carte perdue
43	carte volée
51	provision insuffisante ou crédit dépassé
54	date de validité de la carte dépassée
56	carte absente du fichier
57	transaction non permise à ce porteur
58	transaction interdite au terminal
59	suspicion de fraude
60	l'accepteur de carte doit contacter l'acquéreur
63	règles de sécurité non respectées
68	réponse non parvenue ou reçue trop tard
91	émetteur de cartes inaccessible
94	demande dupliquée
96	mauvais fonctionnement du système
97	échéance temporation de surveillance globale
98	serveur inaccessible (positionné par le serveur)

5. GUIDE D'IMPLEMENTATION ACQUEREUR

5.1. EXEMPLE D'IMPLEMENTATION FONCTIONNELLE



5.2. PARTICULARITES D'ALIMENTATION DE LA REMISE

Ci-dessous est présenté un tableau indiquant la valorisation de certaines données nécessaires à la remise en compensation en fonction des réponses possibles à l'autorisation – remise :

Condition d'exécution de la transaction	Réponse autorisation - remise		Constitution remise en compensation	
	champ 39	champ 44/AD	champ 39	champ 47/05
Accord émetteur	8000 8008		8000 8008	
Accord acquéreur	0000		-	
Refus émetteur	80xx		Pas de remise	
Refus acquéreur	10xx		Pas de remise	
Refus acquéreur et forçage	18xx	401	-	2
Refus émetteur et forçage	88xx	401 402	80xx	1

6. SPECIFITES DU PAIEMENT RECURRENT

Une transaction initiale de paiement récurrent sur réseaux ouverts (ERT = 27, type de facture/procédure = 6) doit comporter les données de commerce électronique listées ci-dessous dans la limite de leur condition de présence et de valorisation.
Les transactions ultérieures (ERT = 27, type de facture/procédure = 7) ne comportent aucune donnée de commerce électronique.

Les données liées au commerce électronique sont les champs suivants :

Champ 58 type 0409 :	Informations relatives au traitement du cryptogramme commerce électronique
Champ 58 type 0410 :	Méthode d'authentification porteur utilisée par l'émetteur
Champ 58 type 0411 :	Méthode de calcul du cryptogramme de commerce électronique
Champ 58 type 0412 :	Résultat de l'utilisation de l'architecture de paiement à distance sécurisé
Champ 58 type 0413 :	Mode de sécurisation de la transaction modifié
Champ 58 type FF47 :	Type de sécurisation de transaction de commerce électronique
Champ 58 type FF48 :	Identifiant transaction fourni par l'accepteur
Champ 58 type FF49 :	Cryptogramme de commerce électronique

7. DESCRIPTION DES MESSAGES

Conditions de présence des champs

- X** Obligatoire ;
C Conditionnel : la condition est précisée par une note (nn) ;
F Facultatif ;
. Champ pouvant être présent mais non traité par le destinataire

Contenu du champ

- S** Valeur spécifique au message
Q Valeur égale à la valeur de la question
QI Valeur égale à la valeur de la question initiale
RI Valeur égale à la valeur de la réponse initiale

Remarque :

Tous les champs non définis dans CB2A fichier mais conformes à la pré-norme prENV 1750 (96) peuvent être utilisés.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation demande Autorisation - Remise : 0346	B: Demande d'autorisation - remise : 0206
C: Consolidation demande autorisation - remise : 0546	D: Initialisation réponse Autorisation - Remise : 0340
E: Réponse à demande d'autorisation - remise : 0216	F: Consolidation réponse autorisation - remise : 0540

N°	Définition	A	B	C	D	E	F
1	Présence deuxième bitmap	X	C(1)	X	X	C(1)	X
2	Numéro de porteur	.	X	.	.	XQ	.
3	Code traitement	.	X	.	.	XQ	.
4	Montant de la transaction	.	X	.	.	XQ	.
11	Numéro d'audit	X	X	X	X	XQ	X
12	Heure locale de la transaction	X	X	X	X	XQ	X
13	Date locale de la transaction	X	X	X	X	XQ	X
14	Date d'expiration de la carte	.	X	.	.	FQ	.
18	Code activité de l'accepteur	X	.	.	FQ	.	.
22	Condition de réalisation de la transaction au point de vente	.	X	.	.	FQ	.
25	Code raison du message	C(213)	.	.	X	.	.
26	Contrôle transfert Accepteur-Acquéreur	X	X
27	Contrôle transfert Acquéreur-Accepteur	.	.	.	X	X	.
32	Identifiant de l'organisme acquéreur	X	.	.	XQ	.	.
35	Piste ISO 2	.	C(12)
37	Numéro de référence d'archivage	.	F	.	.	C(268)	.
38	Numéro d'autorisation	C(310)	.
39	Code action	X	.
41	Identification du Système d'Acceptation	X	.	.	XQ	.	.
42	Identification de l'accepteur de carte	X	.	.	XQ	.	.
44	Données complémentaires de réponse	C(2)	.
AD	Précision sur la cause du refus ou de l'accord	C(313)	.
BC	Message à destination de l'initiateur de la transaction	F	.
46	Configuration du Système et des Points d'Acceptation	C(2)	C(2)	.	C(2)	C(2)	.
DF50	Identifiant de l'application terminal (ITP)	X
DF51	Numéro logique du système d'acceptation (NLSA)	X	.	.	XQ	.	.
DF52	Type d'architecture du système d'acceptation	X
DF54	Statut de l'application	X
DF5B	Numéro logique du point d'acceptation (NLPA)	.	C(304)	.	.	CQ(240)	.
DF5C	IDentification du Point d'Acceptation (IDPA)	.	C(232)	.	.	CQ(240)	.
DF5D	SIRET	C(232)	.	.	CQ(240)	.	.
DF5E	IDentification du Système d'Acceptation (IDSA)	C(232)	.	.	CQ(240)	.	.
DF5F	Numéro de contrat accepteur	X	.	.	XQ	.	.
DF61	Code regroupement du remettant	F	.	.	CQ(240)	.	.
DF97	Niveau d'agrément PCI PED	.	C(232)
47	Données complémentaires nationales	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
01	Raison de la demande d'autorisation	.	C(309)	.	.	C(241)	.
02	Environnement réglementaire / technique de la transaction	.	X	.	.	XQ	.
03	Type de facture/procédures	.	C(270)	.	.	CQ(240)	.
04	Date et heure locale de la demande d'autorisation	C(58)	.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation demande Autorisation - Remise : 0346	B: Demande d'autorisation - remise : 0206
C: Consolidation demande autorisation - remise : 0546	D: Initialisation réponse Autorisation - Remise : 0340
E: Réponse à demande d'autorisation - remise : 0216	F: Consolidation réponse autorisation - remise : 0540

N°	Définition	A	B	C	D	E	F
06	Type de site	C(232)	.	.	CQ(240)	.	.
07	Année de la transaction	X	X	X	XQ	XQ	XQ
10	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	.	X	.	.	XQ	.
17	Cryptogramme visuel	.	X
18	Code pays du système d'acceptation	C(232)	.	.	CQ(240)	.	.
19	IBAN (International Bank Account Number)	F	.	.	CQ(240)	.	.
20	BIC (Bank Identifier Code)	F	.	.	CQ(240)	.	.
24	Numéro de dossier	.	C(32)
32	ITP du point d'acceptation	.	C(232)
48	Type d'applicatif du système d'acceptation (TASA)	X	.	.	FQ	.	.
49	Code monnaie ou devise de la transaction	X	.	.	XQ	.	.
50	Code monnaie ou devise de la consolidation	.	.	X	.	.	XQ
54	Montants, autres	.	C(25)
57	Description de la transaction	.	C(2)
FF01	Libellé porteur 1	.	F
FF02	Libellé porteur 2	.	F
FF0E	Destination du billet d'avion	.	C(232)
FF0F	Numéro de billet d'avion	.	C(232)
58	Réservé national	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
0409	Informations relatives au traitement du cryptogramme commerce électronique	C(12)	.
0410	Méthode d'authentification porteur utilisée par l'émetteur	.	C(262)
0411	Méthode de calcul du cryptogramme de commerce électronique	.	C(232)
0412	Résultat de l'utilisation de l'architecture de paiement à distance sécurisé	.	C(65)
0413	Mode de sécurisation de la transaction modifié	C(232)	.
0414	Données complémentaires de commerce électronique	.	C(333)
0415	Dénomination du portefeuille numérique	.	C(341)
0416	Indicateur de commerce électronique	.	C(232)
0417	Données additionnelles portefeuilles numériques	.	C(336)
0418	Identifiant wallet	.	C(342)
0603	Agent Unique ID	.	C(337)
0809	Type d'édition du ticket porteur	.	C(138)
FF35	Nombre total des transactions de débit en différé de recouvrement	.	.	C(20)	C(259)	.	C(31)
FF36	Montant total des transactions de débit en différé de recouvrement	.	.	C(20)	C(259)	.	C(31)
FF42	Montant cumulé par porteur	.	X	.	.	FQ	.
FF47	Type de sécurisation de transaction de commerce électronique	.	C(41)

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation demande Autorisation - Remise : 0346	B: Demande d'autorisation - remise : 0206
C: Consolidation demande autorisation - remise : 0546	D: Initialisation réponse Autorisation - Remise : 0340
E: Réponse à demande d'autorisation - remise : 0216	F: Consolidation réponse autorisation - remise : 0540

N°	Définition	A	B	C	D	E	F
FF48	Identifiant transaction fourni par l'accepteur	.	C(262)
FF49	Cryptogramme de commerce électronique	.	C(334)
FF52	Type de support	F	.	.	CQ(240)	.	.
FF55	Identifiant du lot attribuée par le système d'acceptation	X	.	.	XQ	.	.
FF56	Identifiant du lot attribué par le système collecteur	C(232)	.	.	CQ(240)	.	.
FF57	Nombre de messages reçus par le système collecteur	C(232)	.	.	CQ(240)	.	.
FF61	Eléments d'information initiaux d'un fichier	C(213)	.	.	X	.	.
FF62	Eléments d'information initiaux d'un service	C(213)	.	.	X	.	.
FF63	Référence externe sens acquéreur-remettant	.	.	.	F	.	.
FF64	Référence externe sens remettant-acquéreur	F	.	.	CQ(240)	.	.
FF65	Eléments d'information initiaux d'un lot	C(213)	.	.	X	.	.
70	Gestion transfert (sens Accepteur - Acquéreur)	X
71	Gestion transfert (sens Acquéreur - Accepteur)	.	.	.	X	.	.
74	Nombre de transactions de crédit	.	.	X	C(267)	.	X
76	Nombre de transactions de débit	.	.	X	C(267)	.	X
78	Nombre de transactions en attente d'appel phonie	C(31)
79	Nombre de transactions refusées	C(31)
86	Montant total des transactions de crédit	.	.	X	C(267)	.	X
88	Montant total des transactions de débit	.	.	X	C(267)	.	X
118	Données nationales	C(2)	C(2)	.	C(2)	.	.
06	Types de prestations demandées	X
07	Mode de traitement demandé pour l'autorisation	.	C(266)
08	Types de prestations exécutées	.	.	.	X	.	.
0A	Mode opératoire	.	.	.	C(267)	.	.

N°	COMMENTAIRES
1	obligatoire si un des champs 65 à 128 est renseigné
2	voir liste des types
12	obligatoirement absent
20	obligatoire si de telles transactions sont présentes dans le lot, absent sinon
25	obligatoire si montant en contre-valeur ou montant non connu à l'avance ou autorisation partielle
31	obligatoire si de telles transactions sont présentes dans le lot de réponse, absent sinon
32	obligatoire dans le cas d'une transaction pré-autorisée, facultatif sinon
41	obligatoire si transaction sur réseaux ouverts, absent sinon
58	renseigné obligatoirement par l'acquéreur s'il y a eu demande d'autorisation, absent sinon
65	obligatoire si champ 58/FF47 = 20
138	obligatoire si le type d'édition du ticket est saisi par le porteur
213	obligatoire s'il s'agit d'un lot d'autorisation-remise recyclé
232	obligatoire si disponible, absent sinon
240	obligatoire si présent dans la demande, absent sinon
241	obligatoire si présent dans la demande (valeur de la demande), sinon valeur renseignée par l'acquéreur s'il a fait une demande, sinon absent
259	obligatoire si réponse immédiate et si présent dans la consolidation de la question, absent sinon
262	obligatoire si disponible et si champ 58/FF47 = 20
266	obligatoire pour une transaction de débit
267	obligatoire si réponse immédiate, absent sinon
268	obligatoire si présent dans la question (valeur identique à la question) ou si géré par l'acquéreur
270	obligatoire si transaction pré-autorisée ou no-show ou récurrente
304	obligatoire si l'architecture du système d'acceptation est de type répartie, absent sinon
309	obligatoire si l'accepteur a fait des contrôles préalables, absent sinon
310	obligatoire si accord de l'émetteur, facultatif si refus émetteur sans forçage acquéreur, absent sinon
313	obligatoire si l'autorisation a été forcée, absent sinon
333	Obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0415 présent
334	obligatoire pour toute transaction 'VADS authentifiée avec preuve ou tentative d'authentification certifiée', absent sinon
336	obligatoire si disponible pour un portefeuille numérique et si champ 58 type 0418 présent, absent sinon
337	Obligatoire pour une transaction V.me
341	obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0418 absent
342	obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0415 absent, absent sinon

AUTORISATION VENTE A DISTANCE

"Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L.122.5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122.4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335.2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle".

SOMMAIRE

AUTORISATION VENTE A DISTANCE.....	1
1. Introduction.....	3
2. Présentation.....	4
2.1. Principes généraux.....	4
2.2. Description	5
2.2.1. Demande d'autorisation.....	5
2.2.2. Réponse immédiate à demande d'autorisation	6
2.2.3. Réponse différée à demande d'autorisation	7
2.3. Cas particulier d'une autorisation recyclee.....	8
2.3.1. Demande d'autorisation.....	8
3. Cinématique d'un echange Autorisation	9
3.1. Demande d'autorisation	9
3.2. Réponse immédiate	10
3.3. Réponses différées	11
4. Liste des codes réponse et des actions associées	12
4.1. Liste des codes réponse pour une demande d'autorisation (0106).....	12
4.2. Liste des codes réponse pour une demande de redressement (0406)	12
4.3. Liste des codes réponse pour une réponse à une demande de redressement (0416)	12
5. Guide d'implémentation acquéreur	13
5.1. Exemple d'implémentation fonctionnelle	13
6. Guide d'implémentation remettant	14
6.1. Particularités d'alimentation de la remise	14
7. Spécificités du paiement récurrent.....	15
8. Description des messages.....	17

1. INTRODUCTION

Le service « Autorisation Vente à distance » est spécifique à CB2A Fichier. Il s'inscrit dans le cadre de la relation entre un système remettant et un système acquéreur.

Ce service permet la présentation de demandes d'autorisation et de demandes de redressement à l'acquéreur par lot. La réponse à ces demandes se réalise également par lot(s).

Il décrit :

- Les moyens mis à disposition par le protocole CB2A Fichier pour la gestion des échanges ;
- La description (sous forme de tableaux) des messages du service « Autorisation » dans le cadre de la vente à distance.

2. PRESENTATION

2.1. PRINCIPES GENERAUX

Le service « Autorisation Vente à Distance – AVAD » permet à un accepteur de transmettre à un acquéreur un ensemble de transactions. Ces transactions font l'objet d'un traitement d'autorisation de la part de l'émetteur ou de l'acquéreur. Elles ne font pas l'objet d'une remise en compensation de la part de l'acquéreur. La remise en compensation sera demandée ultérieurement par l'accepteur, typiquement par l'intermédiaire du service REM de CB2A Fichier.

Un flux AVAD de demande peut contenir des transactions de débit, des transactions de crédit et des transactions de redressement.

A un flux AVAD de demande peuvent correspondre un ou plusieurs flux de réponse. Ainsi deux niveaux de réponses sont possibles :

- Niveau technique : le compte-rendu de réception ;

Ce compte-rendu indique les erreurs techniques du lot. Il mentionne les erreurs syntaxiques et sémantiques. La fonction compte-rendu est obligatoire. CB2A Fichier propose le CRR mais tout autre moyen peut être utilisé ;

- Niveau autorisation : la réponse AVAD ;

Ce flux indique les réponses aux demandes d'autorisation et aux demandes de redressement. Il n'existe que si le flux de demande AVAD n'a pas été entièrement rejeté techniquement. Il contient les réponses aux demandes d'autorisation et de redressement non rejetées techniquement.

Il existe deux types de flux de réponses :

- Le flux des réponses immédiates ; il se compose de l'ensemble des réponses aux demandes d'autorisation et de redressement, soit :

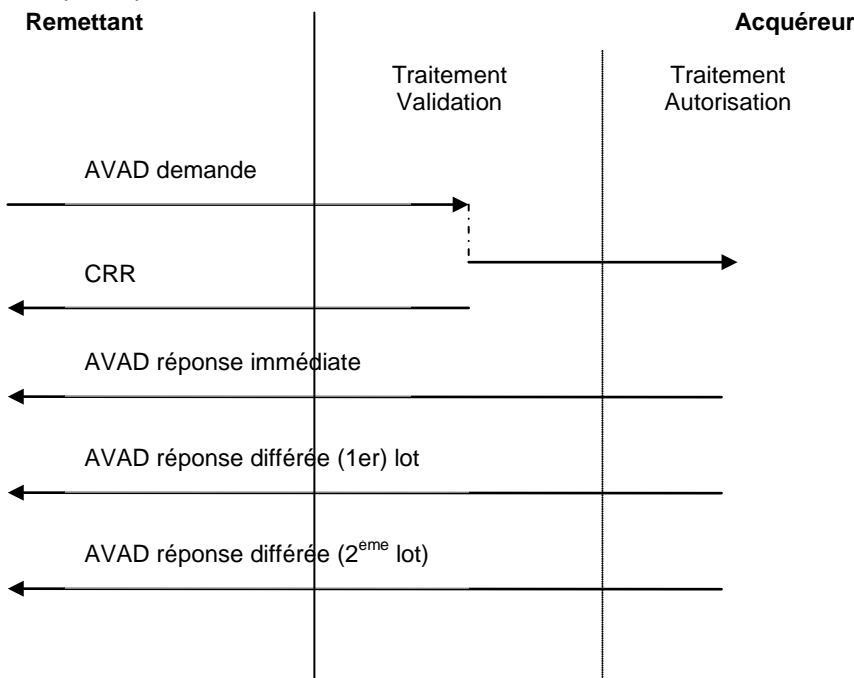
- réponses positives aux demandes d'autorisation ;
- réponses positives aux demandes de redressement ;
- réponses négatives aux demandes d'autorisation et autorisation en attente d'appel phonie ;
- réponses négatives aux demandes de redressement.

Il n'existe qu'un seul lot réponse immédiate AVAD pour un lot de demande AVAD ;

- Le flux des réponses différées : les réponses aux demandes d'autorisation en appel phonie. Ce flux est optionnel : il dépend des prestations demandées par l'accepteur (délégation du traitement de l'appel phonie), du contenu de la réponse immédiate et de la prestation rendue par l'acquéreur (prise en charge de l'appel phonie). Il peut exister de 0 à n lots de réponses différées pour un lot de demande AVAD. Un lot de réponses différées ne peut concerner qu'un lot de demande AVAD. Il se compose des :

- réponses positives ;
- réponses négatives.

La séquence des flux indiquée ci-dessus correspond à l'enchaînement possible, cependant en terme de protocole la synchronisation n'est pas imposée.



2.2. DESCRIPTION

Le service gestion de réseaux prévoit un message d'ouverture de service « Autorisation Vente à distance » (champ 24 = 902).

2.2.1. Demande d'autorisation

Dans le **sens accepteur - acquéreur**, la demande d'Autorisation pour la vente à distance a pour objectif de fournir à l'acquéreur un ensemble de transactions pour lesquelles l'accepteur demande les opérations suivantes :

- Un traitement d'autorisation ;
- Un traitement de redressement ;
- Eventuellement le traitement de l'appel phonie.

La demande est constituée de la manière suivante :

2.2.1.1 Initialisation de demande Autorisation

Message 0346

Celui-ci permet au remettant de signaler un lot d'autorisation VAD, de l'identifier, de spécifier les traitements à appliquer à toutes les demandes du lot.

Valorisations spécifiques

Champ 118 type 06	Prestations demandées
	La donnée permet au remettant d'indiquer le gestionnaire des appels phonie

2.2.1.2 Demande Autorisation

Message 0106

Celui-ci permet au remettant de transmettre le contenu d'une autorisation et de demander son traitement particulier.

Valorisations spécifiques

Champ 118 type 07	mode de traitement de l'autorisation
Sous-champ 1	décision de demande d'autorisation
	La donnée permet au remettant d'activer le déclenchement de la demande d'autorisation
Sous-champ 2	décision de forçage de l'autorisation
	Valeur « 2 » Mode forçage « acquéreur » : l'acquéreur est délégué pour décider si l'autorisation peut être forcée
	Valeur « 3 » Mode forçage « jamais » : pas de forçage demandé

2.2.1.3 Demande de redressement

Message 0406

Celui-ci permet au remettant d'envoyer un redressement pour une autorisation accordée au préalable.

En conséquence la demande de redressement :

- Ne peut pas être dans le même lot que la demande d'autorisation d'origine,
- Ne peut pas être émise tant qu'il n'y a pas eu de réponse à la demande d'autorisation.

Valorisations spécifiques

Champ 4	Montant à redresser
Champ 30	Montant d'origine valeur du champ 4 de la demande d'autorisation d'origine
Champ 39	Code action
	Valeur « 80xx » xx étant le motif du redressement
Champ 56	Eléments d'information initiaux
	Contient les informations de la demande d'autorisation à redresser
Champ 47 type 01	Raison de la demande d'autorisation
	Sert à indiquer la raison du redressement.

Remarque :

Dans la norme prENV 1750, le champ 4 d'une demande de redressement contient le montant à redresser et le champ 30 contient le montant de la transaction d'origine (montant autorisé).

Dans la norme 8583/87, le champ 4 d'un redressement contient le montant de la transaction d'origine (montant autorisé) et le champ 95 contient le montant de remplacement (effectivement servi au porteur).

Exemple de conversion Acquéreur :

Redressement Partiel :		
Autorisation 100 euros ->transaction 60 euros		
	Norme prENV 1750	Norme 8583/87
Ch 4	40	100
Ch 30	100	Non utilisé
Ch 95	Non utilisé	60
Redressement Total :		
Autorisation 100 euros ->transaction 0 euro		
Ch 4	100	100
Ch 30	100	Non utilisé
Ch 95	Non utilisé	0

Dans tous les cas, le champ 4 de CB2A Autorisation ou CBAE contiendra la valeur du champ 30 et le champ 95 aura une valeur qui est la différence entre le champ 30 et le champ 4.

2.2.1.4 Consolidation de demande Autorisation

Message 0546

Celui-ci permet à l'acquéreur de vérifier les totaux de chaque lot, en montant et en nombre.

Les champs 77 et 89 sont utilisés pour vérifier le total des demandes de redressement dans un lot en nombre et en montant.

Remarque : Dans une remise, les champs 77 et 89 contiennent le total des demandes d'annulation de débit en nombre et en montant et non pas de redressement.

2.2.2. Réponse immédiate à demande d'autorisation

Dans le **sens acquéreur - accepteur**, la réponse immédiate à la demande AVAD permet à l'acquéreur de donner à l'accepteur le résultat des traitements d'autorisation sur le lot reçu.

Si ce lot reçu n'est pas entièrement rejeté techniquement, la réponse AVAD est obligatoire. Elle contient la réponse au traitement de toutes les transactions. Ce lot ne contient pas les réponses aux appels phonie : si un appel phonie a pu être traité avant la constitution de la réponse immédiate, il n'y sera pas inclus, sauf à perdre l'information de traitement en phonie.

Elle est constituée de la manière suivante :

2.2.2.1 Initialisation de réponse immédiate à demande d'Autorisation

Message 0340

Valorisations spécifiques

Champ 25	Code raison du message	
	Valeur « 9301 »	Accepté : toutes les demandes d'autorisation et de redressement sont acceptées
	Valeur « 9310 »	Rejeté partiellement : une ou plusieurs demandes d'autorisation ou de redressement sont en erreur
Champ 118 type 08	Prestations exécutées	
	L 'acquéreur indique s'il gère ou non les appels phonie. Cette information peut être différente de la demande initiale du remettant	

Dans le champ 25, l'utilisation de l'une des valeurs mentionnées qualifie la réponse « immédiate ».

Ce champ 118/08 indique les prestations effectivement réalisées, et qui peuvent être différentes des prestations demandées ; cette différence peut être liée aux particularités de traitement de l'acquéreur ou du contrat liant l'accepteur et l'acquéreur.

Les champs compteurs du message de consolidation de la demande 0546 sont repris dans le message 0340 (c'est-à-dire avec une valorisation identique).

2.2.2.2 Réponse immédiate à demande d'Autorisation

Message 0116

Le type de la réponse est identifiable par la valeur du champ 39.

La deuxième position du champ 39 est positionnée à « 8 » en cas de forçage. Cette information est complétée par le champ 44 type AD qui indique la condition de forçage de la demande d'autorisation.

Valorisations spécifiques

Champ 39		Code action
	Valeur « 8000 »	Accord émetteur
	Valeur « 8008 »	
	Valeur « 0000 »	Accord acquéreur
	Valeur « 8yxx »	Refus émetteur, xx étant le motif du refus, y étant l'indicateur de forçage
	Valeur « 10xx »	Refus acquéreur, xx étant le motif du refus
Champ 44	Type AD	
	Valeur « 402 »	La demande d'autorisation a été forcée sur décision de l'acquéreur
Champ 58	Type FF45	Identifiant du système acquéreur ayant délivré ou forcé des autorisations
Champ 58	Type FF46	certificat d'acceptation, délivré par l'acquéreur, si l'autorisation a été délivrée par l'acquéreur
Champ 38		présent si le champ 39 est valorisé à 8000 ou 8008 ; facultatif sinon

2.2.2.3 Réponse immédiate à demande de redressement

Message 0416

Le type de la réponse est identifiable par la valeur du champ 39.

Valorisations spécifiques

Champ 39		Code action
	Valeur « 8000 »	Accord émetteur
	Valeur « 80xx »	Refus émetteur, xx étant le motif du refus
	Valeur « 0000 »	Accord acquéreur
	Valeur « 10xx »	Refus acquéreur, xx étant le motif du refus

2.2.2.4 Consolidation de réponse immédiate à demande d'Autorisation

Message 0540

Celui-ci permet à l'accepteur de vérifier les totaux de chaque lot, en montant et en nombre. Les compteurs utilisés sont les suivants :

Valorisations spécifiques

Champ 74	Nombre de transactions de crédit
Champ 76	Nombre de transactions de débit autorisées ou forcées
Champ 77	Nombre de transactions de redressement
Champ 78	Nombre de transactions en attente d'appel phonie restant à traiter par l'acquéreur
Champ 79	Nombre de transactions refusées (débit, crédit, appels phonie à traiter par le remettant)
Champ 86	Montant total des transactions de crédit
Champ 88	Montant total des transactions de débit autorisées ou forcées
Champ 89	Montant total des transactions de redressement

Ces compteurs incluent toutes les transactions traitées. Les montants sont cumulés et exprimés en valeur absolue.

Les rejets techniques ne sont pas comptabilisés (ceci est à la charge du CRR).

2.2.3. Réponse différée à demande d'autorisation

Dans le **sens acquéreur - accepteur**, la réponse différée à la demande AVAD permet à l'acquéreur de donner à l'accepteur le résultat des traitements d'autorisation sur les transactions en appel phonie. Cette réponse n'existe que s'il existe des transactions en appel phonie traitées par l'acquéreur. Elle ne contient que les réponses aux appels phonie. Pour un lot de demande AVAD plusieurs lots de réponses différées peuvent être générés, jusqu'à épuisement du stock d'appels phonie en attente. Un lot de réponses différées AVAD ne concerne qu'un seul lot demande AVAD. Le lot de réponses différées contient les accords et les refus d'autorisation.

La réponse différée est constituée de la manière suivante :

2.2.3.1 Initialisation de réponse différée à demande d'Autorisation

Message 0340

Valorisations spécifiques

Champ 25	Code raison du message
----------	------------------------

	Valeur « 9320 »	Réponses différées (après appel phonie) à demande d'autorisation ou demande d'autorisation remise
--	-----------------	---

Dans le champ 25, l'utilisation de la valeur mentionnée ci-dessus qualifie un lot de réponses différées.

Les champs compteurs ne sont pas utilisés.

2.2.3.2 Réponse différée à demande d'Autorisation

Message 0116

Les valorisations spécifiques de ce message sont identiques au message 0216 de la réponse immédiate.

2.2.3.3 Consolidation de réponse différée à demande d'Autorisation

Message 0540

Celui-ci permet à l'accepteur de vérifier les totaux de chaque lot, en montant et en nombre. Les compteurs utilisés sont les suivants :

Valorisations spécifiques

Champ 74	Nombre de transactions de crédit
Champ 76	Nombre de transactions de débit autorisées ou forcées
Champ 78	Nombre de transactions en attente d'appel phonie restant à traiter par l'acquéreur
Champ 79	Nombre de transactions refusées (débit, crédit)
Champ 86	Montant total des transactions de crédit
Champ 88	Montant total des transactions de débit autorisées ou forcées

Ces compteurs ne comptabilisent que les transactions de la réponse différée.

2.3. CAS PARTICULIER D'UNE AUTORISATION RECYCLÉE

Un lot de demande d'autorisation et de redressement ou certaines demandes d'autorisation et/ou de redressement peuvent faire l'objet de rejet technique.

Le remettant a la possibilité de recycler ce lot de demandes d'autorisation / redressement ou ces demandes d'autorisation et/ou redressement en les émettant à nouveau (après avoir corrigé les erreurs ayant provoquées le rejet).

Ce recyclage se fait dans un service d'autorisation ne contenant que des demandes d'autorisation et/ou de redressement recyclées. Le champ 25 de l'ouverture de service prend la valeur « 9306 ».

2.3.1. Demande d'autorisation

Une demande d'autorisation recyclée est constituée de la manière suivante :

2.3.1.1 Initialisation de demande Autorisation recyclée

Message 0346

- Les valeurs des champs de ce message sont spécifiques à ce message ;
- Les éléments d'information initiaux (champ 56) sont renseignés avec les valeurs du message d'initialisation de la demande d'autorisation d'origine.

2.3.1.2 Demande Autorisation recyclée

Messages 0106 et 0406

Les messages 0106 ont la même valeur que ceux de la demande d'autorisation d'origine hormis le ou les champs ayant provoqué le rejet technique, qui sont corrigés.

Les messages 0406 ont la même valeur que ceux de la demande de redressement d'origine hormis le ou les champs ayant provoqué le rejet technique, qui sont corrigés.

- S'il y a eu rejet total de la demande d'autorisation, toutes les demandes d'autorisation et de redressement d'origine sont présentes ;
- S'il y a eu rejet technique de certaines demandes d'autorisation et/ou de redressement, seules ces dernières sont présentes.

2.3.1.3 Consolidation de demande Autorisation recyclée

Message 0546

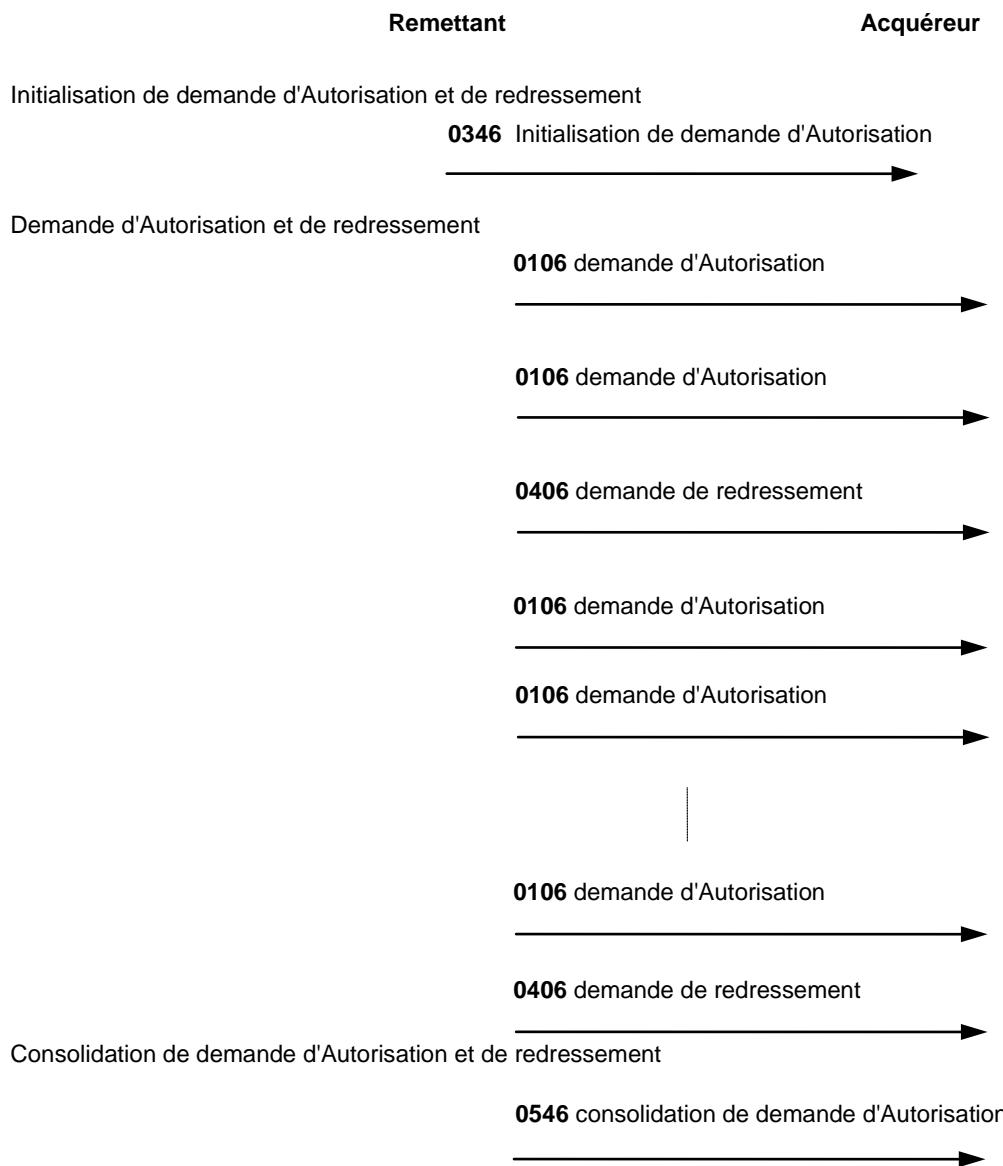
Le message de fin de demande d'autorisation correspond à la consolidation de la demande d'autorisation recyclée c'est à dire aux seuls messages 0106 et 0406 qui ont été recyclés.

3. CINEMATIQUE D'UN ECHANGE AUTORISATION

Un exemple d'échange est illustré ci-dessous.

3.1. DEMANDE D'AUTORISATION

La cinématique d'une demande d'autorisation recyclée est identique à celle d'une demande d'autorisation.



3.2. REPONSE IMMEDIATE

Remettant

Acquéreur

Initialisation de réponse immédiate à demande d'Autorisation et de redressement

0340 Initialisation de réponse à demande d'Autorisation
Code raison du message = 9301 ou 9310



Réponse immédiate à demande Autorisation et de redressement

0116 réponse à demande d'Autorisation



0116 réponse à demande d'Autorisation



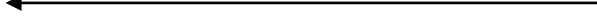
0116 réponse à demande d'Autorisation
réponse en attente appel phonie (1)



0416 réponse à demande de redressement



0116 réponse à demande d'Autorisation
réponse en attente appel phonie (2)



0116 réponse à demande d'Autorisation
réponse en attente appel phonie (3)



0116 réponse à demande d'Autorisation



Consolidation de réponse immédiate à demande d'Autorisation et de redressement

0540 Consolidation de réponse à demande d'Autorisation (reste
3 appels phonie à traiter)



3.3. REPONSES DIFFERES

Premier lot de réponse (fichier A)

Initialisation de réponse différée à demande d'Autorisation

340 Initialisation de réponse à demande d'Autorisation (après appel émetteur)
Code raison du message = 9320



Réponse différée à demande Autorisation

0116 réponse à demande d'Autorisation
après appel phonie
réponse transaction (1)



0116 réponse à demande d'Autorisation
après appel phonie
réponse transaction (2)



Consolidation de réponse différée à demande d'Autorisation

0540 Consolidation de réponse à demande d'Autorisation (reste 1
appel phonie à traiter)



Deuxième lot de réponse (fichier B)

Initialisation de réponse différée à demande d'Autorisation (après appel émetteur)

340 Initialisation de réponse à demande d'Autorisation (après appel phonie)
Code raison du message = 9320



Réponse différée à demande d'Autorisation (après appel émetteur)

0116 réponse à demande d'Autorisation
après appel phonie
réponse transaction (3)



Consolidation de réponse différée à demande d'Autorisation

0540 Consolidation de réponse à demande d'Autorisation (aucun
appel phonie restant à traiter)



4. LISTE DES CODES REPONSE ET DES ACTIONS ASSOCIEES

4.1. LISTE DES CODES REPONSE POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION (0106)

N°	Libellé
00	transaction approuvée ou traitée avec succès
02	contacter l'émetteur de carte
03	commerçant invalide
05	ne pas honorer
12	transaction invalide
13	montant invalide
14	numéro de porteur invalide
15	émetteur de carte inconnu
20	réponse erronée (erreur dans le domaine serveur)
30	erreur de format
31	identifiant de l'organisme acquéreur inconnu
33	date de validité de la carte dépassée
34	suspicion de fraude
41	carte perdue
43	carte volée
51	provision insuffisante ou crédit dépassé
54	date de validité de la carte dépassée
56	carte absente du fichier
57	transaction non permise à ce porteur
58	transaction interdite au terminal
59	suspicion de fraude
60	l'accepteur de carte doit contacter l'acquéreur
63	règles de sécurité non respectées
68	réponse non parvenue ou reçue trop tard
91	émetteur de cartes inaccessible
94	demande dupliquée
96	mauvais fonctionnement du système
97	échéance températisation de surveillance globale

4.2. LISTE DES CODES REPONSE POUR UNE DEMANDE DE REDRESSEMENT (0406)

N°	Libellé
00	transaction approuvée ou traitée avec succès
17	annulation client
21	transaction non exécutée (ISO 8583)
32	transaction partiellement réalisée (ISO 8583)
99	incident domaine initiateur

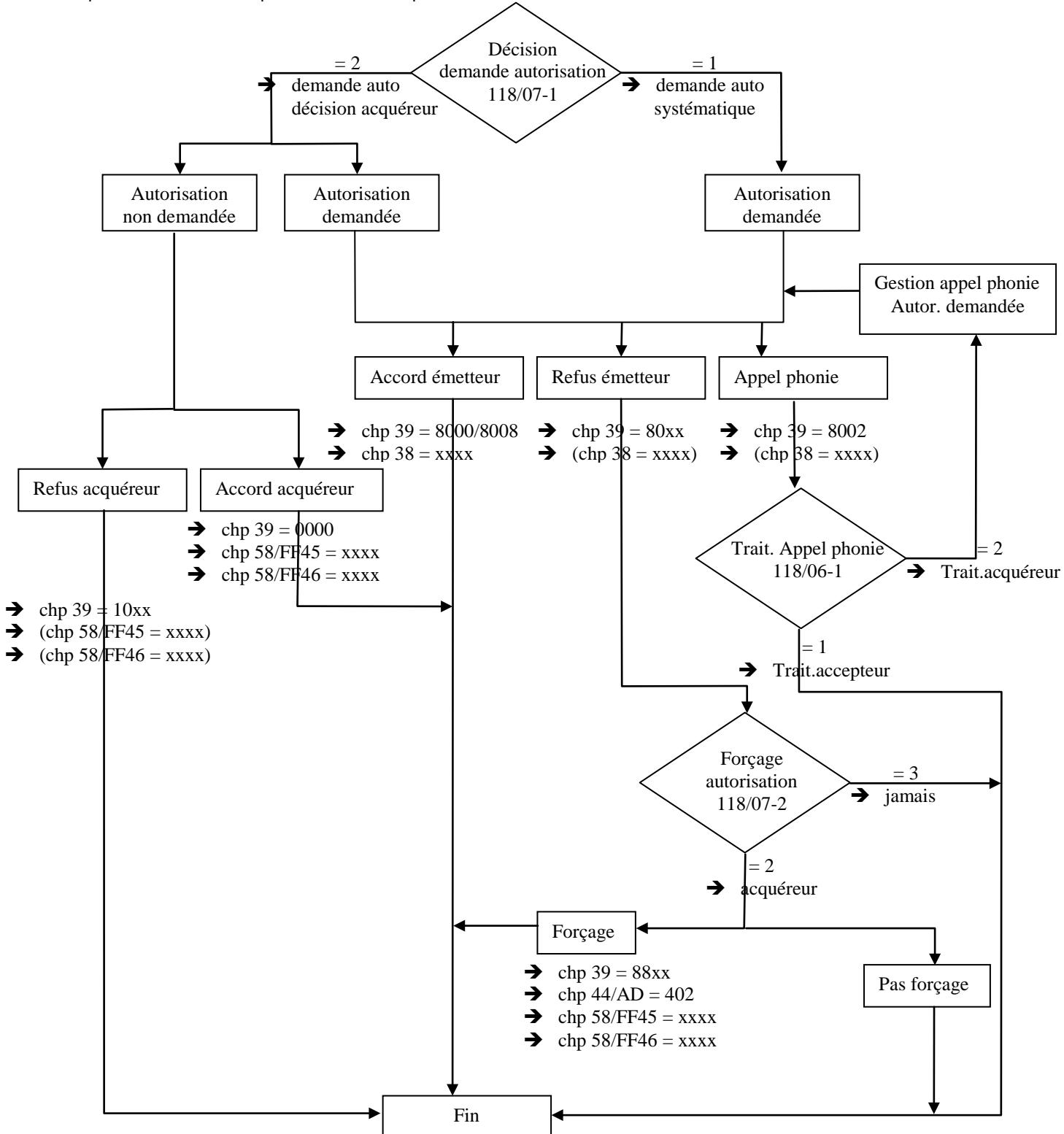
4.3. LISTE DES CODES REPONSE POUR UNE REPONSE A UNE DEMANDE DE REDRESSEMENT (0416)

N°	Libellé
00	transaction approuvée ou traitée avec succès
03	commerçant invalide
12	transaction invalide
13	montant invalide
14	numéro de porteur invalide
15	émetteur de carte inconnu
20	réponse erronée (erreur dans le domaine serveur)
25	impossible de localiser l'enregistrement dans le fichier
30	erreur de format
31	identifiant de l'organisme acquéreur inconnu
56	carte absente du fichier
63	règles de sécurité non respectées
90	arrêt momentané du système
91	émetteur de cartes ou réseau inaccessible
94	demande dupliquée
96	mauvais fonctionnement du système
97	échéance températisation de surveillance globale
98	serveur inaccessible (positionné par le serveur)

5. GUIDE D'IMPLEMENTATION ACQUEREUR

5.1. EXEMPLE D'IMPLEMENTATION FONCTIONNELLE

L'organigramme ci-dessous présente une cinématique de traitement acquéreur. Il est fourni à titre d'exemple pour l'autorisation uniquement et d'autres implémentations sont possibles.



6. GUIDE D'IMPLEMENTATION REMETTANT

6.1. PARTICULARITES D'ALIMENTATION DE LA REMISE

Ci-dessous est présenté un tableau indiquant la valorisation de certaines données nécessaires à la remise en fonction des réponses possibles à l'autorisation :

Condition d'exécution de la transaction	Réponse autorisation		Constitution remise	
	champ 39	champ 44/AD	champ 39	champ 47/05
Accord émetteur	8000 8008		8000 8008	
Accord acquéreur	0000		-	
Refus émetteur	80xx		80xx (1)	1 (1)
Refus acquéreur	10xx			2 (1)
Refus émetteur et forçage	88xx	402	80xx	1

(1) si forçage accepteur

7. SPECIFICITES DU PAIEMENT RECURRENT

Une transaction initiale de paiement récurrent sur réseaux ouverts (ERT = 27, type de facture/procédure = 6) doit comporter les données de commerce électronique listées ci-dessous dans la limite de leur condition de présence et de valorisation.
Les transactions ultérieures (ERT = 27, type de facture/procédure = 7) ne comportent aucune donnée de commerce électronique.

Les données liées au commerce électronique sont les champs suivants :

Champ 58 type 0409 :	Informations relatives au traitement du cryptogramme commerce électronique
Champ 58 type 0410 :	Méthode d'authentification porteur utilisée par l'émetteur
Champ 58 type 0411 :	Méthode de calcul du cryptogramme de commerce électronique
Champ 58 type 0412 :	Résultat de l'utilisation de l'architecture de paiement à distance sécurisé
Champ 58 type 0413 :	Mode de sécurisation de la transaction modifié
Champ 58 type FF47 :	Type de sécurisation de transaction de commerce électronique
Champ 58 type FF48 :	Identifiant transaction fourni par l'accepteur
Champ 58 type FF49 :	Cryptogramme de commerce électronique

8. SPECIFICITES DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Cette transaction permet de demander des renseignements sur un numéro de porteur, par exemple pour l'enrôlement d'une carte dans un wallet

Identifiant du type de message :

demande : 0106

réponse : 0116

Valeurs caractéristiques :

champ 4 (Montant) = 0

champ 24 (Code fonction) = 108 (demande de renseignement)

Le cas particulier de valorisation suivant : champ 24 valorisé à 108, champ 4 valorisé à 0 et champ 58 type 0418 renseigné indique un cas d'inscription de wallet.

9. DESCRIPTION DES MESSAGES

Conditions de présence des champs

- X** Obligatoire ;
C Conditionnel : la condition est précisée par une note (nn) ;
F Facultatif ;
. Champ pouvant être présent mais non traité par le destinataire

Contenu du champ

- S** Valeur spécifique au message
Q Valeur égale à la valeur de la question
QI Valeur égale à la valeur de la question initiale
RI Valeur égale à la valeur de la réponse initiale

Remarque :

Tous les champs non définis dans CB2A fichier mais conformes à la pré-norme prENV 1750 (96) peuvent être utilisés.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation demande autorisation : **0346**
C: Demande de redressement : **0406**

B: Demande d'autorisation : **0106**
D: Consolidation demande autorisation : **0546**

N°	Définition	A	B	C	D
1	Présence deuxième bitmap	X	C(1)	C(1)	X
2	Numéro de porteur	.	X	XQI	.
3	Code traitement	.	X	XQI	.
4	Montant de la transaction	.	X	XS	.
11	Numéro d'audit	X	X	XS	X
12	Heure locale de la transaction	X	X	XS	X
13	Date locale de la transaction	X	X	XS	X
14	Date d'expiration de la carte	.	X	XQI	.
18	Code activité de l'accepteur	X	.	.	.
22	Condition de réalisation de la transaction au point de vente	.	X	XQI	.
25	Code raison du message	C(213)	.	.	.
26	Contrôle transfert Accepteur-Acquéreur	X	X	XS	.
30	Montant d'origine	.	.	X	.
32	Identifiant de l'organisme acquéreur	X	.	.	.
35	Piste ISO 2	.	C(12)	.	.
37	Numéro de référence d'archivage	.	F	CRI(78)	.
38	Numéro d'autorisation	.	.	CRI(78)	.
39	Code action	.	.	XS	.
41	Identification du Système d'Acceptation	X	.	.	.
42	Identification de l'accepteur de carte	X	.	.	.
43	Nom et adresse de l'accepteur de carte	.	C(346)	CQI(68)	.
46	Configuration du Système et des Points d'Acceptation	C(2)	C(2)	C(2)	.
DF50	Identifiant de l'application terminal (ITP)	X	.	.	.
DF51	Numéro logique du système d'acceptation (NLSA)	X	.	.	.
DF5B	Numéro logique du point d'acceptation (NLPA)	.	C(304)	CQI(68)	.
DF5C	IDentification du Point d'Acceptation (IDPA)	.	C(232)	CQI(68)	.
DF5D	SIRET	C(232)	.	.	.
DF5E	IDentification du Système d'Acceptation (IDSA)	C(232)	.	.	.
DF5F	Numéro de contrat accepteur	X	.	.	.
DF61	Code regroupement du remettant	F	.	.	.
47	Données complémentaires nationales	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
01	Raison de la demande d'autorisation	.	C(309)	XS	.
02	Environnement réglementaire / technique de la transaction	.	X	XQI	.
03	Type de facture/procédure	.	C(270)	CQI(68)	.
06	Type de site	C(232)	.	.	.
07	Année de la transaction	X	X	XS	X
10	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	.	X	X	.
17	Cryptogramme visuel	.	X	C(12)	.
18	Code pays du système d'acceptation	C(232)	.	.	.
24	Numéro de dossier	.	C(32)	CQI(68)	.
32	ITP du point d'acceptation	.	C(232)	CQI(68)	.
48	Type d'applicatif du système d'acceptation (TASA)	X	.	.	.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation demande autorisation : **0346**

C: Demande de redressement : **0406**

B: Demande d'autorisation : **0106**

D: Consolidation demande autorisation : **0546**

N°	Définition	A	B	C	D
95	Données de réseau	.	.	C(68)	.
49	Code monnaie ou devise de la transaction	X	.	.	.
50	Code monnaie ou devise de la consolidation	.	.	.	X
56	Eléments d'information initiaux	.	.	XS	.
58	Réservé national	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
0410	Méthode d'authentification porteur utilisée par l'émetteur	.	C(262)	.	.
0411	Méthode de calcul du cryptogramme de commerce électronique	.	C(232)	CQI(68)	.
0412	Résultat de l'utilisation de l'architecture de paiement à distance sécurisé	.	C(65)	CQI(68)	.
0414	Données complémentaires de commerce électronique	.	C(333)	CQI(68)	.
0415	Dénomination du portefeuille numérique	.	C(341)	CQI(68)	.
0416	Indicateur de commerce électronique	.	C(232)	CQI(68)	.
0417	Données additionnelles portefeuilles numériques	.	C(336)	CQI(68)	.
0418	Identifiant wallet	.	C(342)	CQI(68)	.
0603	Agent Unique ID	.	C(337)	CQI(68)	.
0805	Services optionnel supportés (domaine accepteur)	.	C(84)	.	.
0809	Type d'édition du ticket porteur	.	C(138)	.	.
FF35	Nombre total des transactions de débit en différé de recouvrement	.	.	.	C(20)
FF36	Montant total des transactions de débit en différé de recouvrement	.	.	.	C(20)
FF42	Montant cumulé par porteur	.	X	.	.
FF47	Type de sécurisation de transaction de commerce électronique	.	C(41)	CQI(68)	.
FF48	Identifiant transaction fourni par l'accepteur	.	C(262)	CQI(68)	.
FF49	Cryptogramme de commerce électronique	.	C(334)	CQI(68)	.
FF52	Type de support	F	.	.	.
FF55	Identifiant du lot attribuée par le système d'acceptation	X	.	.	.
FF56	Identifiant du lot attribué par le système collecteur	C(232)	.	.	.
FF57	Nombre de messages reçus par le système collecteur	C(232)	.	.	.
FF61	Eléments d'information initiaux d'un fichier	C(213)	.	.	.
FF62	Eléments d'information initiaux d'un service	C(213)	.	.	.
FF64	Référence externe sens remettant-acquéreur	F	.	.	.
FF65	Eléments d'information initiaux d'un lot	C(213)	.	.	.
59	Données nationales additionnelles	.	C(2)	CQI(2)	.
0001	Données facilitateur de paiement	.	C(346)	CQI(68)	.
0002	Indicateur sélection application	.	C(42)	CQI(68)	.
0003	Marque choisie	.	C(42)	CQI(68)	.
0004	Adresse commerçant final	.	C(346)	CQI(68)	.
70	Gestion transfert (sens Accepteur - Acquéreur)	X	.	.	.
74	Nombre de transactions de crédit	.	.	.	X
76	Nombre de transactions de débit	.	.	.	X
77	Nombre de transactions d'annulation de débit	.	.	.	X
86	Montant total des transactions de crédit	.	.	.	X
88	Montant total des transactions de débit	.	.	.	X
89	Montant total des transactions d'annulation de débit	.	.	.	X

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation demande autorisation : **0346**
C: Demande de redressement : **0406**

B: Demande d'autorisation : **0106**
D: Consolidation demande autorisation : **0546**

N°	Définition	A	B	C	D
118	Données nationales	C(2)	C(2)	.	.
06	Types de prestations demandées	X	.	.	.
07	Mode de traitement demandé pour l'autorisation	.	C(266)	.	.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation réponse Autorisation : 0340	B: Réponse à demande d'autorisation : 0116
C: Réponse à demande de redressement : 0416	D: Consolidation réponse autorisation : 0540

N°	Définition	A	B	C	D
1	Présence deuxième bitmap	X	C(1)	C(1)	X
2	Numéro de porteur	.	XQ	XQ	.
3	Code traitement	.	XQ	XQ	.
4	Montant de la transaction	.	XQ	XQ	.
11	Numéro d'audit	X	XQ	XQ	X
12	Heure locale de la transaction	X	XQ	FQ	X
13	Date locale de la transaction	X	XQ	FQ	X
14	Date d'expiration de la carte	.	FQ	FQ	.
18	Code activité de l'accepteur	FQ	.	.	.
22	Condition de réalisation de la transaction au point de vente	.	FQ	FQ	.
24	Code fonction	XQ	.	.	.
25	Code raison du message	X	.	.	.
27	Contrôle transfert Acquéreur-Accepteur	X	X	XS	.
32	Identifiant de l'organisme acquéreur	XQ	.	.	.
37	Numéro de référence d'archivage	.	C(268)	C(268)	.
38	Numéro d'autorisation	.	C(310)	.	.
39	Code action	.	X	XS	.
41	Identification du Système d'Acceptation	XQ	.	.	.
42	Identification de l'accepteur de carte	XQ	.	.	.
43	Nom et adresse de l'accepteur de carte	.	FQ	FQ	.
44	Données complémentaires de réponse	.	C(2)	C(2)	.
AC	Conversion de champ	.	F	F	.
AD	Précision sur la cause du refus ou de l'accord	.	C(313)	.	.
BC	Message à destination de l'initiateur de la transaction	.	F	F	.
46	Configuration du Système et des Points d'Acceptation	C(2)	C(2)	C(2)	.
DF51	Numéro logique du système d'acceptation (NLSA)	XQ	.	.	.
DF5B	Numéro logique du point d'acceptation (NLPA)	.	CQ(240)	FQ	.
DF5C	IDentification du Point d'Acceptation (IDPA)	.	CQ(240)	FQ	.
DF5D	SIRET	CQ(240)	.	.	.
DF5E	IDentification du Système d'Acceptation (IDSA)	CQ(240)	.	.	.
DF5F	Numéro de contrat accepteur	XQ	.	.	.
DF61	Code regroupement du remettant	CQ(240)	.	.	.
47	Données complémentaires nationales	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
01	Raison de la demande d'autorisation	.	C(241)	.	.
02	Environnement réglementaire / technique de la transaction	.	FQ	FQ	.
04	Date et heure locale de la demande d'autorisation	.	C(58)	.	.
06	Type de site	CQ(240)	.	.	.
07	Année de la transaction	XQ	XQ	CQ(80)	XQ
10	Numéro de la transaction généré par le système d'acceptation	.	XQ	XQ	.
18	Code pays du système d'acceptation	CQ(240)	.	.	.
48	Type d'applicatif du système d'acceptation (TASA)	FQ	.	.	.
95	Données de réseau	.	C(232)	.	.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation réponse Autorisation : 0340	B: Réponse à demande d'autorisation : 0116
C: Réponse à demande de redressement : 0416	D: Consolidation réponse autorisation : 0540

N°	Définition	A	B	C	D
49	Code monnaie ou devise de la transaction	XQ	.	.	.
50	Code monnaie ou devise de la consolidation	.	.	.	XQ
56	Eléments d'information initiaux	.	.	FQ	.
58	Réservé national	C(2)	C(2)	.	C(2)
0409	Informations relatives au traitement du cryptogramme commerce électronique	.	C(12)	.	.
0413	Mode de sécurisation de la transaction modifié	.	C(232)	.	.
FF35	Nombre total des transactions de débit en différé de recouvrement	C(259)	.	.	C(31)
FF36	Montant total des transactions de débit en différé de recouvrement	C(259)	.	.	C(31)
FF42	Montant cumulé par porteur	.	FQ	.	.
FF52	Type de support	CQ(240)	.	.	.
FF55	Identifiant du lot attribuée par le système d'acceptation	XQ	.	.	.
FF56	Identifiant du lot attribué par le système collecteur	CQ(240)	.	.	.
FF57	Nombre de messages reçus par le système collecteur	CQ(240)	.	.	.
FF61	Eléments d'information initiaux d'un fichier	X	.	.	.
FF62	Eléments d'information initiaux d'un service	X	.	.	.
FF63	Référence externe sens acquéreur-remettant	F	.	.	.
FF64	Référence externe sens remettant-acquéreur	CQ(240)	.	.	.
FF65	Eléments d'information initiaux d'un lot	X	.	.	.
59	Données nationales additionnelles	.	C(2)	C(2)	.
0001	Données facilitateur de paiement	.	FQ	FQ	.
0002	Indicateur sélection application	.	FQ	FQ	.
0003	Marque choisie	.	FQ	FQ	.
0004	Adresse commerçant final	.	FQ	FQ	.
71	Gestion transfert (sens Acquéreur - Accepteur)	X	.	.	.
74	Nombre de transactions de crédit	C(267)	.	.	X
76	Nombre de transactions de débit	C(267)	.	.	X
77	Nombre de transactions d'annulation de débit	.	.	.	X
78	Nombre de transactions en attente d'appel phonie	.	.	.	C(31)
79	Nombre de transactions refusées	.	.	.	C(31)
86	Montant total des transactions de crédit	C(267)	.	.	X
88	Montant total des transactions de débit	C(267)	.	.	X
89	Montant total des transactions d'annulation de débit	.	.	.	X
118	Données nationales	C(2)	.	.	.
08	Types de prestations exécutées	X	.	.	.

N°	COMMENTAIRES
1	obligatoire si un des champs 65 à 128 est renseigné
2	voir liste des types
12	obligatoirement absent
20	obligatoire si de telles transactions sont présentes dans le lot, absent sinon
31	obligatoire si de telles transactions sont présentes dans le lot de réponse, absent sinon
32	obligatoire dans le cas d'une transaction pré-autorisée, facultatif sinon
41	obligatoire si transaction sur réseaux ouverts, absent sinon
42	Obligatoire si disponible
58	renseigné obligatoirement par l'acquéreur s'il y a eu demande d'autorisation, absent sinon
65	obligatoire si champ 58/FF47 = 20
68	Obligatoire si présent dans la demande initiale
78	Obligatoire si présent dans la réponse initiale
80	obligatoire si champ 13 présent
84	Obligatoire si capacité de gérer le redressement
138	obligatoire si le type d'édition du ticket est saisi par le porteur
213	obligatoire s'il s'agit d'un lot d'autorisation-remise recyclé
232	obligatoire si disponible, absent sinon
240	obligatoire si présent dans la demande, absent sinon
241	obligatoire si présent dans la demande (valeur de la demande), sinon valeur renseignée par l'acquéreur s'il a fait une demande, sinon absent
259	obligatoire si réponse immédiate et si présent dans la consolidation de la question, absent sinon
262	obligatoire si disponible et si champ 58/FF47 = 20
266	obligatoire pour une transaction de débit
267	obligatoire si réponse immédiate, absent sinon
268	obligatoire si présent dans la question (valeur identique à la question) ou si géré par l'acquéreur
270	obligatoire si transaction pré-autorisée ou no-show ou récurrente
304	obligatoire si l'architecture du système d'acceptation est de type répartie, absent sinon
309	obligatoire si l'accepteur a fait des contrôles préalables, absent sinon
310	obligatoire si accord de l'émetteur, facultatif si refus émetteur sans forçage acquéreur, absent sinon
313	obligatoire si l'autorisation a été forcée, absent sinon
333	Obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0415 présent
334	obligatoire pour toute transaction 'VADS authentifiée avec preuve ou tentative d'authentification certifiée', absent sinon
336	obligatoire si disponible pour un portefeuille numérique et si champ 58 type 0418 présent, absent sinon
337	Obligatoire pour une transaction V.me
341	obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0418 absent
342	obligatoire si utilisation d'un portefeuille numérique et si champ 58 type 0415 absent, absent sinon
346	Obligatoire si disponible et si facilitateur de paiement

RELEVE DES MOUVEMENTS FINANCIERS

"Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L.122.5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122.4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335.2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle".

SOMMAIRE

RELEVE DES MOUVEMENTS FINANCIERS	1
1. Introduction	3
2. Présentation	4
2.1. Présentation des messages	6
2.2. Initialisation regroupement relevés mouvements financiers	6
2.3. Initialisation relevé mouvements financiers	6
2.4. Mouvement financier	6
2.5. Consolidation relevé mouvements financiers	7
2.6. Fin regroupement relevés mouvements financiers :	7
3. Cinématique générale	8
3.1. Descriptif du service relevé mouvements financiers - RMF unique	8
3.2. Descriptif du service relevé mouvements financiers - Multi-RMF	9
4. Principes de calcul	10
4.1. Calcul de la consolidation du RMF	10
4.1.1. Calcul du « montant cumulé des commissions dues par l'acquéreur à l'accepteur » "D" (champ 58 - FF28)	10
4.1.2. Calcul du « montant cumulé des commissions dues par l'accepteur à l'acquéreur » "C" (champ 58 - FF29)	10
4.1.3. Calcul du « montant récapitulatif »	10
4.1.4. Calcul du « montant récapitulatif en monnaie ou devise de traitement» (champ 58 - FF26 et champ 58 - FF2D).....	11
4.2. Calcul de la fin de regroupement RMF	11
4.2.1. Calcul du « montant cumulé des commissions dues par l'acquéreur à l'accepteur » "D" (champ 58 - FF28)	11
4.2.2. Calcul du « montant cumulé des commissions dues par l'accepteur à l'acquéreur » "C" (champ 58 - FF29).....	11
4.2.3. Calcul du « montant total des transactions de crédit (champ 86).....	11
4.2.4. Calcul du « montant total des transactions de débit (champ 88)	11
4.2.5. Calcul du « montant total des transactions de débit annulées (champ 89).....	11
5. Description des messages	12

1. INTRODUCTION

Le service de relevé des mouvements financiers permet à un système acquéreur d'informer le remettant que des remises sont prises en compte (à l'exclusion des rejets pour lesquels le remettant a reçu, éventuellement, une information soit par le service de compte rendu de remise (CRR) de CB2A Fichier soit par un moyen privatif).

2. PRESENTATION

Ce service permet au système acquéreur de transmettre au remettant des "relevés des mouvements financiers" (RMF), tout en respectant les contraintes suivantes :

- **Une remise peut donner lieu à 1 ou plusieurs RMF :**

Les critères de décomposition d'une remise en un ou plusieurs RMF sont le résultat d'un accord bilatéral entre l'acquéreur et le remettant .

- 1 remise = 1 RMF

Le RMF contient l'intégralité des opérations compensables de la remise et éventuellement les opérations financières annulées (messages 0240 et 0440 associés).

- 1 remise = 2 à n RMF partiels

On parlera dans ce cas de RMF partiels. La somme des RMF partiels d'une remise contient l'intégralité des opérations compensables de la remise et éventuellement des opérations financières annulées (messages 0240 et 0440 associés).

S'ils sont présents, les messages associés 0240 ou 0440 doivent figurer dans le même RMF partiel.

Il est impossible de trouver une même opération dans plusieurs RMF partiels.

Les RMF partiels issus d'une même remise ne figurent pas obligatoirement dans un même « service RMF » ni dans un même fichier CB2A fichier.

Il est important de noter que la notion fonctionnelle d'un RMF partiel est strictement égale à celle du RMF unique.

- **Regroupement de RMF**

Le regroupement de RMF est matérialisé par :

- un message d'initialisation de regroupement situé avant le premier RMF ;
- un message de fin de regroupement situé après le dernier RMF.

1 à n RMF et/ou RMF partiels peuvent être intégrés entre ces messages.

Tous les RMF partiels d'une même remise ne figurent pas obligatoirement dans un même regroupement.

Les RMF intégrés dans un regroupement conservent leur structure (initialisation, détail, consolidation).

Les critères de regroupement de plusieurs RMF sont le résultat d'un accord bilatéral entre l'acquéreur et le remettant.

Il est important de noter que la notion fonctionnelle d'un regroupement de RMF n'est en aucun cas similaire à celle d'un RMF et n'a de valeur qu'au travers des critères définis en bilatéral.

- **Le service RMF**

Un « service RMF » peut contenir :

- 1 à n RMF ;
- 1 à n RMF partiels ;
- 1 à n regroupements de RMF.

Il n'existe pas de RMF pour les remises qui ont été rejetées globalement dans un CRR .

- **Le RMF**

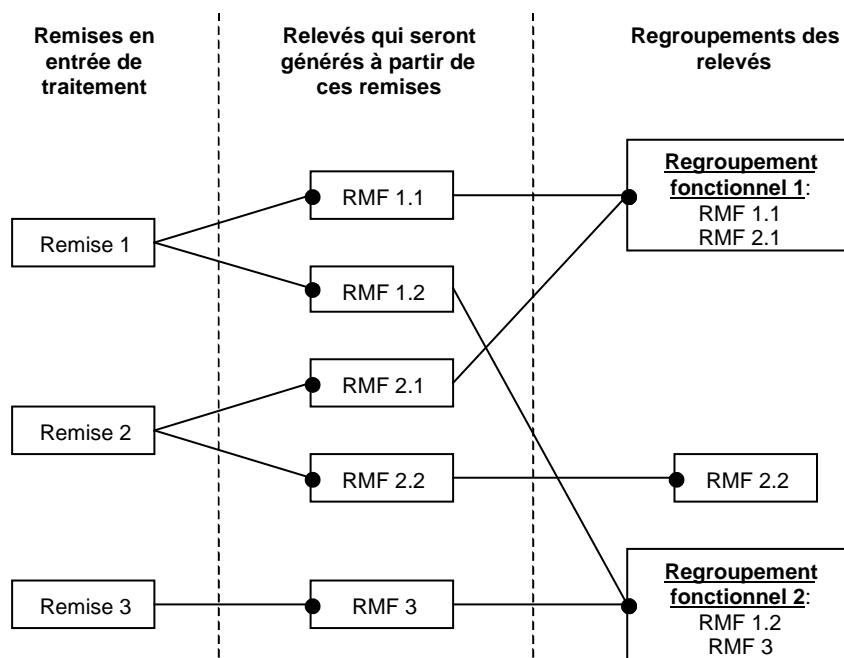
Un RMF contient :

- Des opérations financières issues exclusivement d'une même remise. Certaines de ces opérations peuvent être en alerte dans le CRR.

Un RMF ne contient pas :

- Les opérations non financières d'une remise ;
- Les opérations financières rejetées ;
- Les opérations financières en suspens.

Exemple d'organisation : 3 remises donnant 5 RMF 2 regroupements



2.1. PRESENTATION DES MESSAGES

Le service de RMF comporte les messages suivants :

2.2. INITIALISATION REGROUPEMENT RELEVES MOUVEMENTS FINANCIERS

Message 0340

Ce message matérialise le début d'un regroupement 1 à n RMF.

Valorisations spécifiques

Champ 25	Prend la valeur « 9323 »
Champ 49	Lorsque ce champ est présent, le champ 49 de l'initialisation de tous les RMF regroupés a la même valeur
Champ 58 type FF27	Lorsque ce champ est présent, le champ 58 type FF27 de l'initialisation de tous les RMF regroupés a la même valeur
Champ 58 type FF31	Lorsque ce champ est, le champ 58 type FF31 de l'initialisation de tous les RMF regroupés a la même valeur

2.3. INITIALISATION RELEVE MOUVEMENTS FINANCIERS

Message 0340

Ce message permet d'identifier l'accepteur, la monnaie ou devise des opérations et du traitement et éventuellement la remise attachée au RMF.

Valorisations spécifiques

Champ 47 types 21 et 22	Ces données ne sont renseignées pour imputation des commissions
Champ 56	Permet de rappeler les données du message d'initialisation de la remise traitée.
Champ 58 type FF55	Renseigné avec la valeur du champ 58 type FF55 du message d'initialisation de la remise attribuée par le système d'acceptation.
Champ 58 types FF56 et FF57	Renseignés avec la valeur des types FF56 et FF57 du champ 58 du message d'initialisation la remise, s'ils sont présents. Sinon les valeurs peuvent être renseignées par le système acquéreur.
Champ 58 types FF61 et FF62	Permet de rappeler, respectivement, les références du fichier et du service qui contenait la remise traitée.
Champ 58 type FF63 et FF64	Permet de rappeler, respectivement, les références de la remise attribuées par le système acquéreur et le système remettant

2.4. MOUVEMENT FINANCIER

Messages 0240, 0440

Ces messages reprennent certaines informations de l'opération financière de la remise. Ils sont complétés, s'il y a lieu, par :

- des informations sur le montant de l'opération financière en monnaie ou devise de traitement définie par l'acquéreur ;
- le montant des commissions et le sens exprimé en monnaie ou devise de l'opération financière ;
- le montant des commissions en monnaie ou devise de traitement définie par l'acquéreur.

Il est du choix de l'acquéreur de faire figurer ou non dans le RMF, les opérations financières annulées (messages 0440 et 0240 associés).

- Si un message 0440 figure dans le RMF, le message 0240 associé doit également y figurer ;
- Si un message 0440 ne figure pas dans le RMF, le message 0240 associé ne doit pas y figurer.

Valorisations spécifiques

Champ 56	Permet de rappeler les données du message 0246/0446 de la remise traitée. NB : Dans un message 0446 d'une remise (annulation), le champ 56 est valorisé avec les informations de la transaction d'origine, en l'occurrence, du message 0246 annulé. Dans un message 0440 du RMF, le champ 56 est valorisé avec les informations du message 0446 de la remise. Ce qui implique que l'on perd les références du message 0246 d'origine. Pour retrouver ces références, il faudra rechercher le message 0446 de la remise et analyser le champ 56 qui possède les données du message 0246.
----------	--

2.5. CONSOLIDATION RELEVE MOUVEMENTS FINANCIERS

Message 0540

Valorisations spécifiques

Champ 50	Même valeur que champ 49 de l'initialisation
Totalisations	
Champ 74	Les totalisations de ces messages correspondent aux messages 0240/0440 du relevé mouvements financiers
Champ 76	
Champ 77	
Champ 58 type FF35*	
Champ 86	
Champ 88	
Champ 89	
Champ 58 type FF36*	
Champ 58 type FF58*	
Champ 58 type FF59*	

*Attention « différé de recouvrement »:

- Le nombre de transactions débit en différé de recouvrement (valeur du champ 58 FF35) est inclus dans le nombre de transactions de débit (valeur du champ 76). Il en est de même pour les montants (valeur champ 58 FF36 dans valeur du champ 88).
- Le nombre de transactions en différé de recouvrement annulées (valeur du champ 58 FF58) est inclus dans le nombre de transactions de débit annulées (valeur du champ 77). Il en est de même pour les montants (valeur champ 58 FF59 dans valeur du champ 89).
- Il n'existe pas de transaction de crédit en différé de recouvrement.

2.6. FIN REGROUPEMENT RELEVES MOUVEMENTS FINANCIERS :

Message 0540

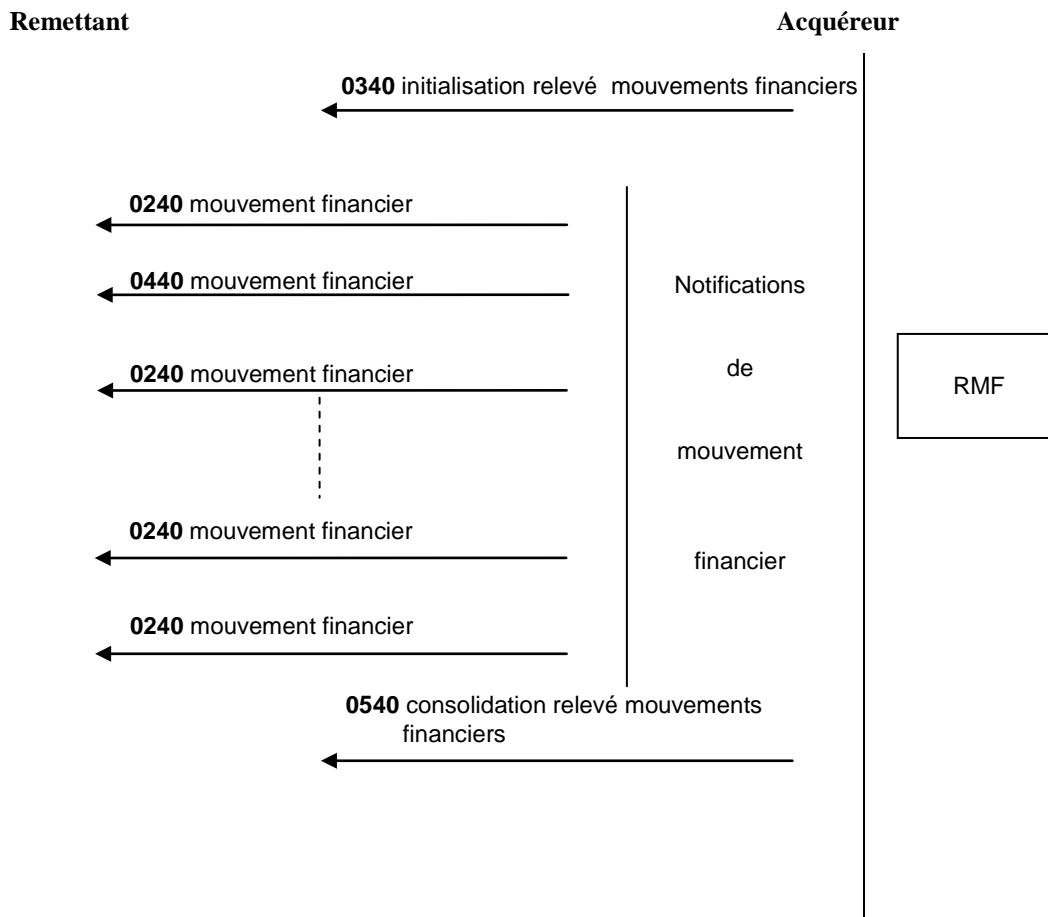
Ce message matérialise la fin d'un regroupement de 1 à n RMF.

Valorisations spécifiques

Champ 25	Prend la valeur « 9323 »
Champ 50	Lorsque ce champ est présent, le champ 50 de la consolidation de tous les RMF regroupés a la même valeur
Champ 58 type FF22	Lorsque ce champ est présent, le champ 58 type FF22 de la consolidation de tous les RMF regroupés a la même valeur
Champ 58 type FF2B	Lorsque ce champ est présent, le champ 58 type FF2B de la consolidation de tous les RMF regroupés a la même valeur
Totalisations	
Champ 74	Les totalisations correspondent au cumul des totalisations des RMF regroupés
Champ 76	
Champ 77	
Champ 58 type FF35*	
Champ 86	
Champ 88	
Champ 89	
Champ 58 type FF36*	
Champ 58 type FF58	
Champ 58 type FF59	

3. CINEMATIQUE GENERALE

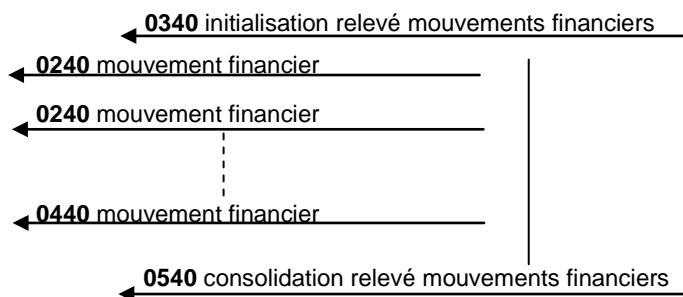
3.1. DESCRIPTIF DU SERVICE RELEVE MOUVEMENTS FINANCIERS - RMF UNIQUE



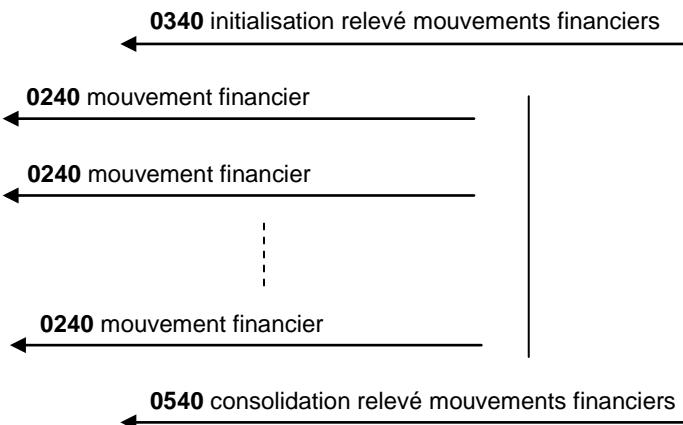
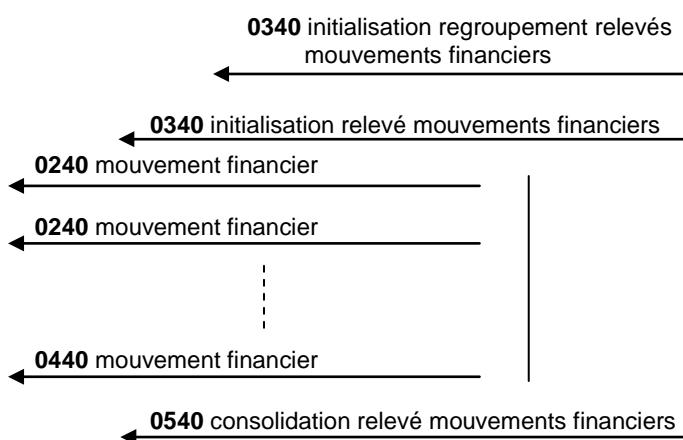
3.2. DESCRIPTIF DU SERVICE RELEVE MOUVEMENTS FINANCIERS - MULTI-RMF

Remettant

Acquéreur



ET / OU



4. PRINCIPES DE CALCUL

Un montant en monnaie ou devise de traitement est obtenu par la multiplication du montant à convertir par le taux de conversion (champ 58 FF31).

Les données suivantes n'interviennent pas dans les totalisations.

- Montant de la transaction en monnaie ou devise de traitement (champ 58 - FF30) des messages « mouvement financier » ;
- Montant de la commission en monnaie ou devise de traitement (champ 58 - FF24) des messages « mouvement financier » ;
- Montant de la commission en monnaie ou devise de traitement (champ 58 - FF24) des messages « initialisation RMF » et « initialisation de regroupement RMF ».

4.1. CALCUL DE LA CONSOLIDATION DU RMF

4.1.1. Calcul du « montant cumulé des commissions dues par l'acquéreur à l'accepteur » "D" (champ 58 - FF28)

+ Valeur du montant de la commission de sens « D » (champ 58 – FF23 des mouvements financiers message 0240/0440)
+ Valeur du montant de la commission si sens « D » (champ 58 – FF23 de l'initialisation RMF message 0340)

= Valeur du champ 58 type FF28

4.1.2. Calcul du « montant cumulé des commissions dues par l'acquéreur à l'accepteur » "C" (champ 58 - FF29)

+ Valeur du montant de la commission de sens « C » (champ 58 – FF23 des mouvements financiers message 0240/0440)
+ Valeur du montant de la commission si sens « C » (champ 58 – FF23 de l'initialisation RMF message 0340)

= Valeur du champ 58 type FF29

4.1.3. Calcul du « montant récapitulatif »

A - Le montant est imputé sur un seul compte : imputation d'un montant net. Les données « IBAN 2 », « BIC 2 » , « date de valeur 2 », « montant net récapitulatif 2 » sont obligatoirement absentes.

Calcul du « montant récapitulatif » (champ 58 - FF25)

+ Montant total des opérations financières de crédit (champ 86)
- Montant total des opérations financières de débit (champ 88)
+ Montant total des opérations financières de débit annulé (champ 89)

+ Montant cumulé des commissions dues par l'accepteur à l'acquéreur "C" (champ 58 - FF29)
- Montant cumulé des commissions dues par l'acquéreur à l'accepteur "D" (champ 58 - FF28)

= Valeur du champ 58 type FF25

B - Le montant est imputé sur deux comptes : imputation d'un montant brut. Les données « IBAN 2 », « BIC 2 » , « date de valeur 2 », « montant net récapitulatif 2 » sont renseignées.

Nb : « IBAN » peut être égal à « IBAN 2 » et « date de valeur 1» peut être différente de « date de valeur 2 ».

Calcul du « montant récapitulatif » (champ 58 - FF25)

+ Montant total des opérations financières de crédit (champ 86)
- Montant total des opérations financières de débit (champ 88)
+ Montant total des opérations financières de débit annulé (champ 89)

= Valeur du champ 58 type FF25

Calcul du « montant récapitulatif 2 » (champ 58 - FF2C)

$$\begin{aligned} &+ \text{Montant cumulé des commissions dues par l'accepteur à l'acquéreur "C" (champ 58 - FF29)} \\ &- \text{Montant cumulé des commissions dues par l'acquéreur à l'accepteur "D" (champ 58 - FF28)} \\ \\ &= \text{Valeur du champ 58 type FF2C} \end{aligned}$$

C - Si le résultat de ces calculs est **négatif** alors le sens du montant est "**D**" soit un crédit pour l'accepteur. Si le résultat de ces calculs est **positif** ou nul alors le sens du montant est "**C**" soit un débit (ou somme nulle) pour l'accepteur.

4.1.4. Calcul du « montant récapitulatif en monnaie ou devise de traitement» (champ 58 - FF26 et champ 58 - FF2D).

Ces montants sont obtenus par la conversion respective de la valeur des champs 58 - FF25 et 58 - FF2C en suivant les règles décrites plus haut.

4.2. CALCUL DE LA FIN DE REGROUPEMENT RMF

4.2.1. Calcul du « montant cumulé des commissions dues par l'acquéreur à l'accepteur » "D" (champ 58 - FF28)

Somme des valeurs du champ 58 FF28 du message de consolidation de tous les RMF regroupés

$$\begin{aligned} &+ \text{Valeur du montant de la commission si sens « D » (champ 58 – FF23 de l'initialisation de regroupement RMF message 0340)} \\ \\ &= \text{Valeur du champ 58 type FF28} \end{aligned}$$

4.2.2. Calcul du « montant cumulé des commissions dues par l'accepteur à l'acquéreur » "C" (champ 58 - FF29)Calcul du « montant total des transactions de crédit (champ 86)

Somme des valeurs du champ 86 du message de consolidation de tous les RMF regroupés

$$= \text{Valeur du champ 86}$$

4.2.3. Calcul du « montant total des transactions de débit (champ 88)

Somme des valeurs du champ 88 du message de consolidation de tous les RMF regroupés

$$= \text{Valeur du champ 88}$$

4.2.4. Calcul du « montant total des transactions de débit annulées (champ 89)

Somme des valeurs du champ 89 du message de consolidation de tous les RMF regroupés

$$= \text{Valeur du champ 89}$$

4.2.5. Calcul du « montant récapitulatif »

Calcul

- du « montant récapitulatif » (champ 58 - FF25)
- du « montant récapitulatif 2» (champ 58 FF2C)
- du « montant récapitulatif en monnaie ou devise de traitement» (champ 58 - FF26 et champ 58 - FF2D)

Le calcul de ces données est identique à celui de la consolidation du RMF en reprenant les résultats des calculs décrits ci-dessous.

5. DESCRIPTION DES MESSAGES

Conditions de présence des champs

- X** Obligatoire ;
C Conditionnel : la condition est précisée par une note (nn) ;
F Facultatif ;
. Champ pouvant être présent mais non traité par le destinataire

Contenu du champ

- S** Valeur spécifique au message
Q Valeur égale à la valeur de la question
QI Valeur égale à la valeur de la question initiale
RI Valeur égale à la valeur de la réponse initiale

Remarque :

Tous les champs non définis dans CB2A fichier mais conformes à la pré-norme prENV 1750 (96) peuvent être utilisés.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation de regroupement RMF : **0340**

C: Mouvement Financier : **0240/0440**

E: Fin de regroupement RMF : **0540**

B: Initialisation Relevé Mouvements financiers : **0340**

D: Consolidation Relevé Mouvements Financiers : **0540**

N°	Définition	A	B	C	D	E
1	Présence deuxième bitmap	X	X	C(1)	X	X
2	Numéro de porteur	.	.	X	.	.
3	Code traitement	.	.	X	.	.
4	Montant de la transaction	.	.	X	.	.
11	Numéro d'audit	X	X	X	X	X
12	Heure locale de la transaction	X	X	X	X	X
13	Date locale de la transaction	X	X	X	X	X
18	Code activité de l'accepteur	.	X	.	.	.
23	Numéro séquentiel de la carte	.	.	C(67)	.	.
25	Code raison du message	X
27	Contrôle transfert Acquéreur-Accepteur	X	X	X	.	.
32	Identifiant de l'organisme acquéreur	X	X	.	.	.
35	Piste ISO 2	.	.	C(12)	.	.
37	Numéro de référence d'archivage	.	.	C(67)	.	.
38	Numéro d'autorisation	.	.	C(67)	.	.
41	Identification du Système d'Acceptation	.	X	.	.	.
42	Identification de l'accepteur de carte	.	X	.	.	.
44	Données complémentaires de réponse	.	.	C(2)	.	.
46	Configuration du Système et des Points d'Acceptation	.	C(2)	C(2)	.	.
DF50	Identifiant de l'application terminal (ITP)	.	F	.	.	.
DF51	Numéro logique du système d'acceptation (NLSA)	.	X	.	.	.
DF52	Type d'architecture du système d'acceptation	.	F	.	.	.
DF54	Statut de l'application	.	F	.	.	.
DF5B	Numéro logique du point d'acceptation (NLPA)	.	.	C(67)	.	.
DF5C	IDentification du Point d'Acceptation (IDPA)	.	.	F	.	.
DF5D	SIRET	.	X	.	.	.
DF5E	IDentification du Système d'Acceptation (IDSA)	.	C(66)	.	.	.
DF5F	Numéro de contrat accepteur	.	X	.	.	.
DF61	Code regroupement du remettant	.	F	.	.	.
47	Données complémentaires nationales	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
02	Environnement réglementaire / technique de la transaction	.	.	X	.	.
06	Type de site	.	F	.	.	.
07	Année de la transaction	X	X	X	X	X
18	Code pays du système d'acceptation	.	F	.	.	.
19	IBAN (International Bank Account Number)	.	.	.	X	F
20	BIC (Bank Identifier Code)	.	.	.	F	F
21	IBAN 2 (International Bank Account Number 2)	.	.	.	F	F
22	BIC 2 (Bank Identifier Code 2)	.	.	.	F	F
25	Identifiant relevé	F
48	Type d'applicatif du système d'acceptation (TASA)	.	F	.	.	.
49	Code monnaie ou devise de la transaction	F	X	.	.	.
50	Code monnaie ou devise de la consolidation	.	.	.	X	F

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation de regroupement RMF : **0340**

C: Mouvement Financier : **0240/0440**

E: Fin de regroupement RMF : **0540**

B: Initialisation Relevé Mouvements financiers : **0340**

D: Consolidation Relevé Mouvements Financiers : **0540**

N°	Définition	A	B	C	D	E
55	Données liées aux cartes à Microcircuit	.	.	C(12)	.	.
56	Eléments d'information initiaux	.	.	F	.	.
57	Description de la transaction	.	.	C(2)	.	.
FF0E	Destination du billet d'avion	.	.	F	.	.
FF0F	Numéro de billet d'avion	.	.	F	.	.
58	Réservé national	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
FF20	Heure locale de traitement de la remise	.	F	.	.	.
FF21	Date locale de traitement de la remise	.	F	.	.	.
FF22	Date de valeur 1	.	.	.	X	C(125)
FF23	Montant de la commission	F	F	F	.	.
FF24	Montant de la commission en monnaie ou devise de traitement	C(203)	C(203)	F	.	.
FF25	Montant récapitulatif	.	.	.	X	C(123)
FF26	Montant récapitulatif en monnaie ou devise de traitement	.	.	.	C(99)	C(126)
FF27	Code monnaie ou devise de traitement	C(100)	C(100)	.	C(12)	C(12)
FF28	Montant total des commissions dues par l'acquéreur à l'accepteur	.	.	.	F	F
FF29	Montant total des commissions dues par l'accepteur à l'acquéreur	.	.	.	F	F
FF2B	Date de valeur 2	.	.	.	C(120)	C(120)
FF2C	Montant récapitulatif 2	.	.	.	C(121)	C(121)
FF2D	Montant récapitulatif 2 en monnaie ou devise de traitement	.	.	.	C(122)	C(122)
FF30	Montant de la transaction en monnaie ou devise de traitement	.	.	F	.	.
FF31	Taux de conversion	C(79)	C(79)	C(12)	C(12)	C(12)
FF35	Nombre total des transactions de débit en différé de recouvrement	.	.	.	C(261)	C(124)
FF36	Montant total des transactions de débit en différé de recouvrement	.	.	.	C(261)	C(124)
FF46	Certificat d'acceptation	.	.	C(12)	.	.
FF47	Type de sécurisation de transaction de commerce électronique	.	.	F	.	.
FF52	Type de support	.	F	.	.	.
FF55	Identifiant du lot attribuée par le système d'acceptation	.	F	.	.	.
FF56	Identifiant du lot attribué par le système collecteur	.	F	.	.	.
FF57	Nombre de messages reçus par le système collecteur	.	F	.	.	.
FF58	Nombre de transactions en différé de recouvrement annulées	.	.	.	C(261)	C(124)
FF59	Montant des transactions en différé de recouvrement annulées	.	.	.	C(261)	C(124)
FF61	Eléments d'information initiaux d'un fichier	.	F	.	.	.
FF62	Eléments d'information initiaux d'un service	.	F	.	.	.
FF63	Référence externe sens acquéreur-remettant	.	F	.	.	.
FF64	Référence externe sens remettant-acquéreur	.	CQ(119)	.	.	.
FF65	Eléments d'information initiaux d'un lot	.	F	.	.	.
71	Gestion transfert (sens Acquéreur - Accepteur)	.	X	.	.	.
74	Nombre de transactions de crédit	.	.	.	X	C(123)
76	Nombre de transactions de débit	.	.	.	X	C(123)
77	Nombre de transactions d'annulation de débit	.	.	.	C(261)	C(124)
86	Montant total des transactions de crédit	.	.	.	X	C(123)
88	Montant total des transactions de débit	.	.	.	X	C(123)

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation de regroupement RMF : **0340**
C: Mouvement Financier : **0240/0440**
E: Fin de regroupement RMF : **0540**

B: Initialisation Relevé Mouvements financiers : **0340**
D: Consolidation Relevé Mouvements Financiers : **0540**

N°	Définition	A	B	C	D	E
89	Montant total des transactions d'annulation de débit	.	.	.	C(261)	C(124)

N°	COMMENTAIRES
1	obligatoire si un des champs 65 à 128 est renseigné
2	voir liste des types
12	obligatoirement absent
66	obligatoire si géré par l'acquéreur, absent sinon
67	obligatoire si présent et syntaxe correcte dans la remise (prend la valeur de la remise), absent si présent et syntaxe incorrecte
79	obligatoire si champ 58 type FF27 renseigné, absent sinon
99	obligatoire si champ 58 type FF27 de l'initialisation renseigné, absent sinon
100	obligatoire si une monnaie ou devise de traitement est gérée, absent sinon
119	Facultatif si renseigné dans la remise, absent sinon
120	obligatoire si champ 58 type FF2C renseigné, absent sinon
121	obligatoire si champ 47 type 21 renseigné, absent sinon
122	obligatoire si 58 type FF2C renseigné et 58 type FF27 de l'initialisation renseigné, absent sinon
123	obligatoire si des totalisations sont effectuées pour le regroupement, absent sinon
124	obligatoire si des totalisations sont effectuées pour le regroupement et si de telles transactions existent, absent sinon
125	obligatoire si champ 58 type FF25 renseigné, absent sinon
126	obligatoire si champ 58 type FF25 renseigné et si champ 58 type FF27 de l'initialisation de regroupement renseigné, absent sinon
203	facultatif (uniquement si champ 58 types FF23 et FF27 renseignés, absent sinon)
261	obligatoire si de telles transactions existent, absent sinon

GESTION DES IMPAYES

"Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L.122.5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122.4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335.2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle".

SOMMAIRE

GESTION DES IMPAYES	1
1. Introduction.....	3
2. Présentation.....	4
2.1. Principes généraux.....	4
2.1.1. Préambule.....	4
2.1.2. Nature.....	4
2.1.3. Sens.....	4
2.1.4. Statut.....	4
2.1.5. Lot d'impayés	4
2.2. Structure du service	4
2.3. Description des messages	5
2.3.1. Initialisation de transfert d'impayés	5
2.3.2. Notification d'impayé pour information	5
2.3.3. Notification d'impayé pour imputation.....	5
2.3.4. Fin de transfert d'impayés	5
3. Cinematique.....	7
4. Description des messages.....	10

1. INTRODUCTION

Le service de gestion des impayés est spécifique à CB2A Fichier. Il s'inscrit dans le cadre d'un échange entre un système acquéreur et un remettant.

Le service de gestion des impayés permet au système acquéreur de signifier au remettant qu'une transaction fait l'objet d'une procédure d'impayé et d'en indiquer le motif.

Ce volume présente :

- Les moyens mis à disposition par le protocole CB2A Fichier pour la gestion des transferts ;
- La description (sous forme de tableaux) des messages du service de gestion des impayés.

2. PRESENTATION

2.1. PRINCIPES GENERAUX

Le service Gestion des Impayés permet à un acquéreur de notifier à un remettant des transactions remises faisant l'objet d'une procédure d'impayé.

Les transactions faisant l'objet d'un impayé peuvent provenir par exemple de remises d'origines suivantes :

- service REM de CB2A Fichier ;
- service ARVAD de CB2A Fichier.

Les transactions soumises à impayé peuvent être des transactions de débit aussi bien que des transactions de crédit.

2.1.1. Préambule

Dans l'ensemble de ce document, les termes « débit » et « crédit » sont utilisés en association avec les notions de « transaction d'origine », « transaction d'impayé », « compte », « montant ». Débit et crédit qualifient toujours le mouvement effectué sur le compte de porteur, soit :

- Montant = Dxxx => Débit porteur => crédit accepteur ;
- Montant = Cxxx => Crédit porteur => débit accepteur.

2.1.2. Nature

Un impayé peut être de plusieurs natures :

- informatif : aucun impact financier pour l'accepteur ;
- financier : impact financier pour l'accepteur ; son compte est débité ou crédité du montant de la transaction augmenté ou diminué, le cas échéant, des frais de gestion.

2.1.3. Sens

Le sens de l'impayé dépend de la transaction d'origine. Si cette transaction est de type :

- débit : L'impayé est un débit du compte de l'accepteur. Son montant est signé par « C » (crédit) ;
- crédit : L'impayé est un crédit du compte de l'accepteur. Son montant est signé par « D » (débit).

L'impayé peut également corriger un impayé précédemment émis, dans ce cas son sens sera inverse à l'impayé précédent.

2.1.4. Statut

Selon le mode de fonctionnement du système d'information de l'acquéreur, l'impayé pourra porter un statut ; il s'agit d'une donnée facultative.

Les statuts possibles sont :

- provisoire : l'impayé est toujours en cours d'instruction. Il sera suivi d'une notification d'impayé définitif. Ce statut peut porter sur un flux de nature financière ou informative ;
- définitif : ce statut clôt l'impayé, en confirmant ou infirmant, par son sens et sa nature, une éventuelle notification provisoire.
 - un impayé définitif confirmant un impayé provisoire financier est de nature informative ;
 - un impayé définitif confirmant un impayé provisoire non financier est de nature financier ;
 - un impayé définitif infirmant un impayé provisoire financier est de nature financière et de sens contraire ;
 - un impayé définitif infirmant un impayé provisoire non financier est de nature non financière et de sens contraire.

Un impayé provisoire doit être suivi d'un impayé définitif. Un impayé définitif peut être émis sans avoir été précédé d'un impayé provisoire.

2.1.5. Lot d'impayés

Les impayés d'un accepteur sont regroupés au sein d'un lot d'impayés. Les flux financiers et les flux non financiers peuvent être transmis dans le même lot. Le critère de regroupement porte au minimum sur les devises, les dates de valeur et les IBAN d'imputation mais peut être aussi au choix de l'acquéreur (par remise, par période, ...). Ce lot comporte également le total des impayés financiers et des frais imputés.

2.2. STRUCTURE DU SERVICE

Un service Impayés est annoncé par un message d'ouverture de service (MTI 0840) avec un champ 24 valorisé à 874 « Gestion des impayés ». Ce service peut être composé de plusieurs lots. Chaque lot est à destination d'un accepteur. Un accepteur peut être destinataire de plusieurs lots d'un même service.

Le lot est composé ainsi :

- d'un message d'initialisation (MTI 0340) ;
- des messages de notification d'impayés. Deux natures existent :
 - une notification d'information (message non financier : MTI 0140) ;

- une notification d'imputation (message financier : MTI 0240).
- d'un message de consolidation (MTI 0540). Ce message totalise le nombre d'impayés financiers émis dans le lot, ainsi que leur montant total et les frais associés.

2.3. DESCRIPTION DES MESSAGES

Le service Impayés comporte les messages suivants :

2.3.1. Initialisation de transfert d'impayés

Message **0340** Initialisation de transfert d'impayés

Ce message permet d'identifier l'accepteur destinataire du lot.

➔ Ce message est toujours présent.

Valorisations spécifiques

Champ 58 type FF27	Devise de traitement (celle du montant des impayés)
Champ 58 type FF39	Devise des frais
Champ 46 type DF5F	Numéro de contrat accepteur

2.3.2. Notification d'impayé pour information

Message **0140** Notification d'impayé pour information

Ce message permet d'identifier la transaction faisant l'objet d'un impayé. Cet impayé ne fait pas l'objet d'une imputation comptable pour l'accepteur.

Valorisations spécifiques

Champ 56	Références de la transaction d'origine
Champ 58 type FF65	Références du lot d'origine
Champ 58 types FF61 et FF62	Références du fichier et du service qui contenaient la transaction d'origine
Champ 58 type FF40	Code impayé
Champ 58 type FF38	Montant brut (frais non compris) de l'impayé (débit ou crédit), s'il était imputé
Champ 58 type FF3A	Montant des frais imputés, liés à la gestion de l'impayé (débit ou crédit), s'ils étaient imputés
Champ 58 type FF3D	Statut de l'impayé
Champ 58 types FF55 et FF56	Références du lot fournies par le système d'acceptation ou le système collecteur contenant la transaction d'origine
Champs 2, 3, 4, 37, 41, 49	Rappelle les caractéristiques principales de la transaction d'origine, permettant à l'accepteur de retrouver l'opération initiale

2.3.3. Notification d'impayé pour imputation

Message **0240** Notification d'impayé financier

Ce message permet d'identifier la transaction faisant l'objet d'un impayé. Cet impayé fait l'objet d'une imputation comptable pour l'accepteur.

Valorisations spécifiques

Champ 56	Références de la transaction d'origine
Champ 58 type FF65	Références du lot d'origine
Champ 58 types FF61 et FF62	Références du fichier et du service qui contenaient la transaction d'origine
Champ 58 type FF40	Code impayé
Champ 58 type FF38	Montant brut (frais non compris) de l'impayé imputé (débit ou crédit)
Champ 58 type FF3A	Montant des frais imputés, liés à la gestion de l'impayé (débit ou crédit)
Champ 58 type FF3D	Statut de l'impayé
Champ 58 types FF55 et FF56	Références du lot fournies par le système d'acceptation ou le système collecteur contenant la transaction d'origine
Champs 2, 3, 4, 37, 41, 49	Rappelle les caractéristiques principales de la transaction d'origine, permettant à l'accepteur de retrouver l'opération initiale

2.3.4. Fin de transfert d'impayés

Message **0540** Fin de transfert d'impayés

Ce message permet d'indiquer la fin du lot d'impayés et de fournir des totaux sur les éléments financiers transférés.

➔ Ce message est toujours présent.

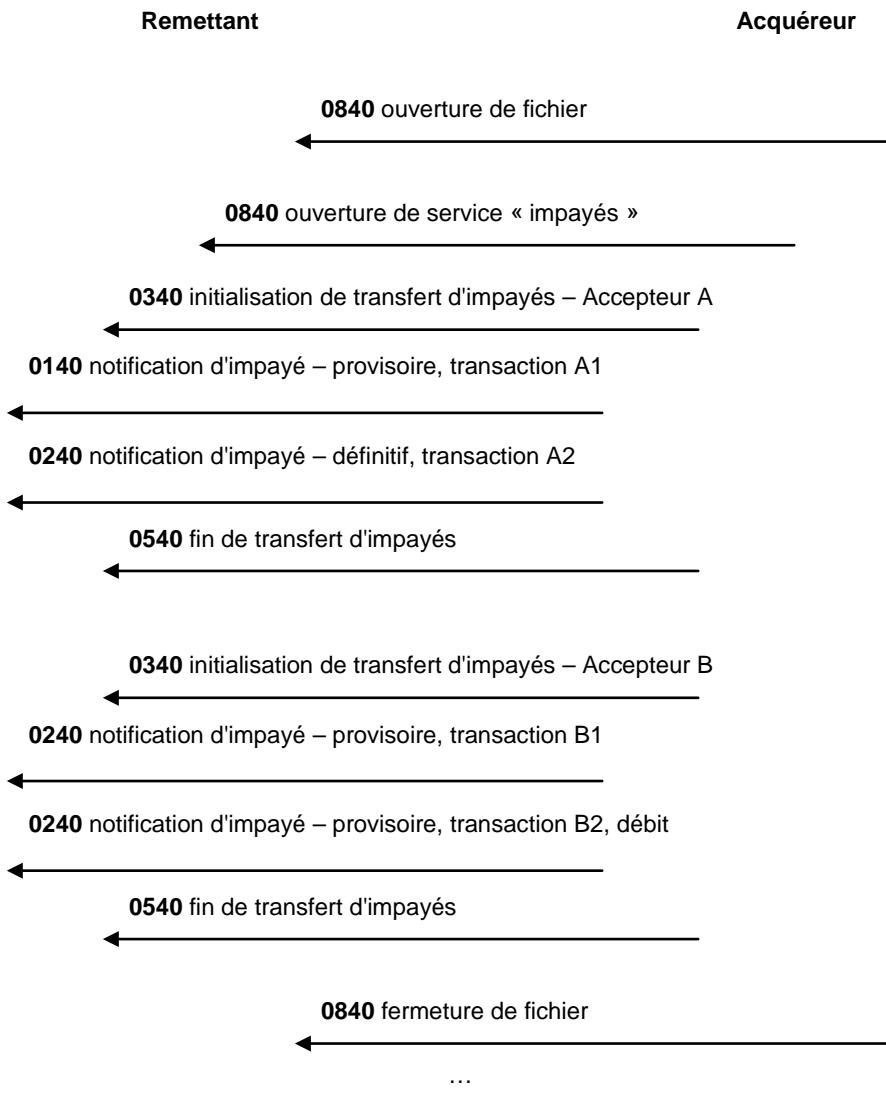
Valorisations spécifiques

Champ 58 type FF22	Date de valeur de l'imputation du montant des impayés
Champ 58 type FF2B	Date de valeur de l'imputation des frais

Champ 58 type FF3B	Montant total des frais imputés au débit de l'accepteur (cumul des champs 58/FF3A de sens « C » des transactions financières)
Champ 58 type FF3C	Montant total des frais imputés au crédit de l'accepteur (cumul des champs 58/FF3A de sens « D » des transactions financières)
Champ 74	Nombre de transactions financières de crédit (champ 58/FF38 de sens « C ») – à imputer au débit de l'accepteur. Ce montant est renseigné à zéro si aucune transaction financière associée n'est présente
Champ 76	Nombre de transactions financières de débit (champ 58/FF38 de sens « D ») – à imputer au crédit de l'accepteur. Ce montant est renseigné à zéro si aucune transaction financière associée n'est présente
Champ 86	Montant total des transactions financières de crédit, frais non inclus, dans la devise de traitement (champ 58/FF38 de sens « C ») – à imputer au débit de l'accepteur. Ce montant est renseigné à zéro si aucune transaction financière associée n'est présente
Champ 88	Montant total des transactions financières de débit, frais non inclus, dans la devise de traitement (champ 58/FF38 de sens « D ») – à imputer au crédit de l'accepteur. Ce montant est renseigné à zéro si aucune transaction financière associée n'est présente
Champ 47 types 19 et 20	IBAN et BIC du compte d'imputation du montant des impayés (champs 86 + 88)
Champ 47 types 21 et 22	IBAN et BIC du compte d'imputation du montant des frais (champs 58/FF3B + 58/FF3C)

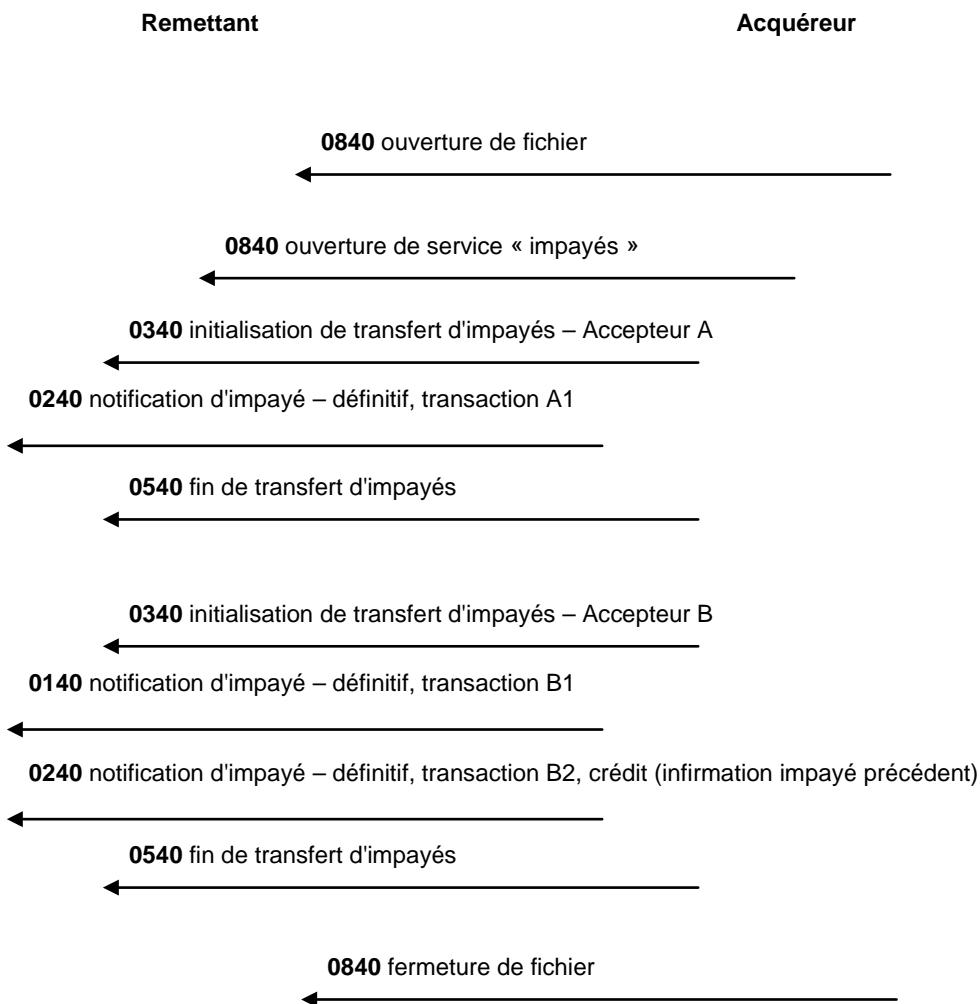
3. CINEMATIQUE

Exemple de transfert d'impayés :

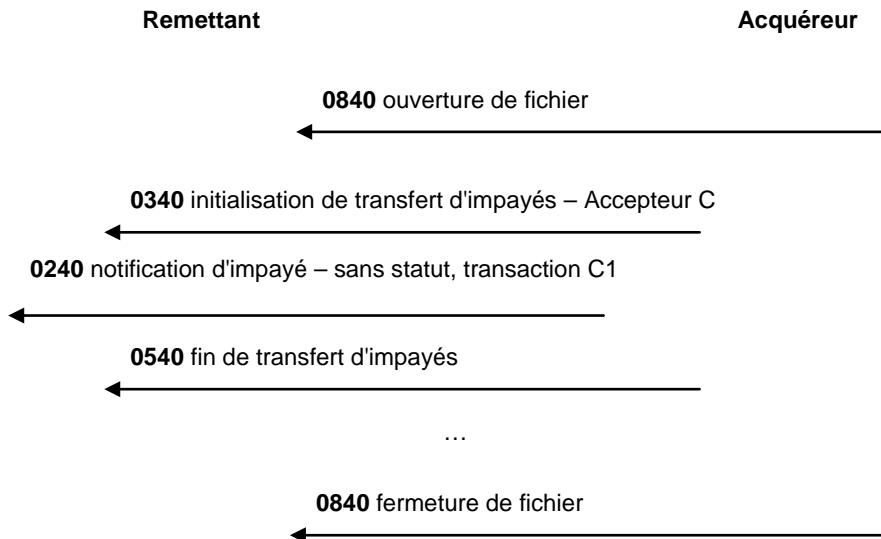


.../...

.../... (suite de l'échange précédent)



Autre exemple (sans gestion du statut) :



4. DESCRIPTION DES MESSAGES

Conditions de présence des champs

- X** Obligatoire ;
C Conditionnel : la condition est précisée par une note (nn) ;
F Facultatif ;
. Champ pouvant être présent mais non traité par le destinataire

Contenu du champ

- S** Valeur spécifique au message
Q Valeur égale à la valeur de la question
QI Valeur égale à la valeur de la question initiale
RI Valeur égale à la valeur de la réponse initiale

Remarque :

Tous les champs non définis dans CB2A fichier mais conformes à la pré-norme prENV 1750 (96) peuvent être utilisés.

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation de transfert d'impayés : 0340	B: Notification d'impayé pour information : 0140
C: Notification d'impayé pour imputation : 0240	D: Fin de transfert d'impayés : 0540

N°	Définition	A	B	C	D
1	Présence deuxième bitmap	X	C(1)	C(1)	C(1)
2	Numéro de porteur	.	XQI	XQI	.
3	Code traitement	.	XQI	XQI	.
4	Montant de la transaction	.	XQI	XQI	.
11	Numéro d'audit	X	X	X	X
12	Heure locale de la transaction	X	X	X	X
13	Date locale de la transaction	X	X	X	X
25	Code raison du message	X	.	.	.
27	Contrôle transfert Acquéreur-Acepteur	X	.	.	.
32	Identifiant de l'organisme acquéreur	X	.	.	.
37	Numéro de référence d'archivage	.	FQI	FQI	.
41	Identification du Système d'Acceptation	.	FQI	FQI	.
42	Identification de l'accepteur de carte	F	.	.	.
46	Configuration du Système et des Points d'Acceptation	C(2)	.	.	.
DF5F	Numéro de contrat accepteur	X	.	.	.
47	Données complémentaires nationales	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
07	Année de la transaction	X	FQI	FQI	X
19	IBAN (International Bank Account Number)	.	.	.	C(76)
20	BIC (Bank Identifier Code)	.	.	.	F
21	IBAN 2 (International Bank Account Number 2)	.	.	.	C(77)
22	BIC 2 (Bank Identifier Code 2)	.	.	.	F
49	Référence impayé de l'acquéreur	.	F	F	.
49	Code monnaie ou devise de la transaction	.	XQI	XQI	.
56	Eléments d'information initiaux	.	X	X	.
58	Réservé national	C(2)	C(2)	C(2)	C(2)
FF22	Date de valeur 1	.	.	.	C(76)
FF27	Code monnaie ou devise de traitement	C(76)	.	.	.
FF2B	Date de valeur 2	.	.	.	C(77)
FF38	Montant de l'impayé imputé	.	F	X	.
FF39	Code monnaie ou devise du montant des frais imputé	C(77)	.	.	.
FF3A	Montant des frais de gestion de l'impayé	.	F	F	.
FF3B	Montant total des frais dus par l'accepteur à l'acquéreur	.	.	.	C(271)
FF3C	Montant total des frais dus par l'acquéreur à l'accepteur	.	.	.	C(271)
FF3D	Statut de l'impayé	.	F	F	.
FF40	Code impayé	.	X	X	.
FF55	Identifiant du lot attribuée par le système d'acceptation	.	FQI	FQI	.
FF56	Identifiant du lot attribué par le système collecteur	.	FQI	FQI	.
FF61	Eléments d'information initiaux d'un fichier	.	X	X	.
FF62	Eléments d'information initiaux d'un service	.	X	X	.
FF65	Eléments d'information initiaux d'un lot	.	X	X	.
71	Gestion transfert (sens Acquéreur - Accepteur)	X	.	.	.
74	Nombre de transactions de crédit	.	.	.	X

X: Obligatoire C: Conditionnel F: Facultatif .: Champ non traité S: Valeur spécifique au message Q: Valeur comme la question QI: Valeur comme la question initiale RI: Valeur comme la réponse initiale

A: Initialisation de transfert d'impayés : 0340	B: Notification d'impayé pour information : 0140
C: Notification d'impayé pour imputation : 0240	D: Fin de transfert d'impayés : 0540

N°	Définition	A	B	C	D
76	Nombre de transactions de débit	.	.	.	X
86	Montant total des transactions de crédit	.	.	.	X
88	Montant total des transactions de débit	.	.	.	X

N°	COMMENTAIRES
1	obligatoire si un des champs 65 à 128 est renseigné
2	voir liste des types
76	obligatoire si des transactions financières sont à imputer à l'accepteur
77	obligatoire si des frais sont à imputer à l'accepteur
271	obligatoire si de telles transactions financières existent